This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

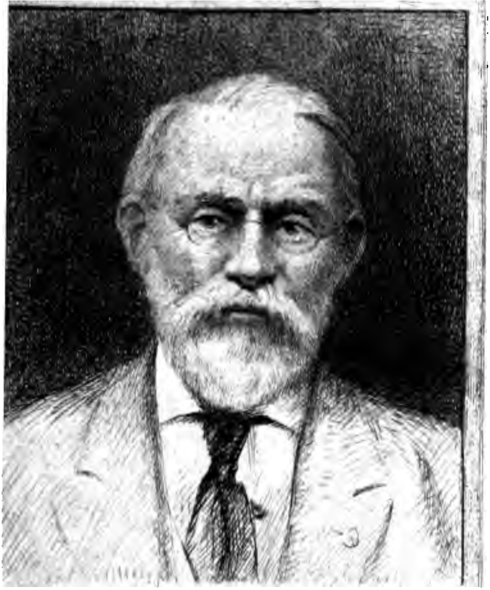

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

A[illegible]
16[illegible]
.T[illegible]
17[illegible]
v.3

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS,

May 1739.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

May 1739.

Imprimé à Paris, & se vend

A LYON,

Chez PLAIGNARD, rue Merciere.

M. DCC. XXXIX.

Avec Approbation & Privilége du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois, en blanc, & brochés 16 s.

Dunning Nijhoff 1-31-36 31472

Années.

1701.	9. vol.	1721.	12. v.
1702.	12. v.	1722.	12. v.
1703.	12. v.	1723.	12. v.
1704.	13. v.	1724.	12. v.
1705.	12. v.	1725.	12. v.
1706.	12. v.	1726.	13. v.
1707.	12. v.	1727.	12. v.
1708.	12. v.	1728.	12. v.
1709.	12. v.	1729.	12. v.
1710.	12. v.	1730.	12. v.
1711.	12. v.	1731.	12. v.
1712.	12. v.	1732.	12. v.
1713.	12. v.	1733.	12. v.
1714.	12. v.	1734.	12. v.
1715.	12. v.	1735.	14. v.
1716.	12. v.	1736.	15. v.
1717.	12. v.	1737.	13. v.
1718.	12. v.	1738.	13. v.
1719.	12. v.	1739.	6. v.
1720.	5. v.		

Printed in France.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

May 1739.

ARTICLE XLIII.

HARMONIE DES DEUX Spheres Celeste & Terrestre, ou l'Art de connoître la situation, la Route & la Distance de toutes les Parties de la terre, par le Soleil & par les Etoiles..... Ouvrage in-4°. 504. pages qui se débitera chez P. G. le Mercier Libraire Imprimeur ordinaire de

la Ville, au Livre d'Or. Suite de l'Article XVIII. au Mois de Février page 340. & de l'Article XXVII. au Mois de Mars page 520.

LE sixiéme Traité de la seconde Partie, qui termine cet Ouvrage, contient une explication abrégée des différents sistêmes du monde, & des révolutions de chaque Planette. Après l'exposition d'un nouveau sistême, dont le principal objet est de mettre les mouvemens des astres en usage, il étoit bien naturel de donner une idée de ce que pensent les Philosophes sur la maniere dont ces mouvements peuvent s'accomplir.

D'ailleurs quoique les Planettes n'eussent pas pu être de part dans l'application du sistême de l'Harmonie des deux Spheres, à cause de la diversité de leurs cours, elles tiennent un rang si considérable parmi les astres, qu'il auroit manqué pour

ainsi dire, quelque chose au Livre de M. Goiffon, s'il eut obmis tout-à fait d'en parler, d'autant plus que la plupart des Planetes effacent l'éclat des Etoiles fixes. Le Traité, dont nous parlons, roule sur ces deux objets. Les Dissertations sont abregées; mais elles ne laissent pas d'être curieuses. Un premier avantage, que les commençants pourront tirer de la lecture de ce Traité, en y joignant celle du Traité de la Sphere qui précéde, sera d'apprendre à bien distinguer les deux différents mouvements, que l'on remarque dans tous les astres en sens contraire, l'un d'Orient en Occident, & l'autre d'Occident en Orient.

Ces deux mouvements, sont en effet, suivant l'Auteur, ce qui a donné occasion aux Philosophes d'inventer differents sistêmes pour les expliquer, & pour rendre une raison au moins vraisemblable, de tous les phénomenes, que l'on observe dans la diversité de ces révolutions des corps célestes, & sur-

[redacted]

tout des Planetes, dont le cours est extrêmement varié.

» L'irrégularité du mouvement » propre des Planetes produit des » diversités dans leurs aspects, qui » les distinguent (dit-il) infiniment » des Etoiles fixes. Celles-ci sont 72. » ans à parcourir un dégré de l'Eclip» tique, le Soleil au contraire parcourt » l'Ecliptique tout entier en un an, » la Lune en un mois, Mars en » deux ans, Jupiter en douze, & » Saturne en trente ans environ. » Pour Mercure & Venus, on ne » les voit jamais s'écarter du Soleil, » qu'à une très-petite distance, de » sorte que ces Planetes paroissent » le suivre dans son mouvement » annuel, à la difference des Etoi» les fixes, qui gardent toujours » une même distance, & un même » ordre entre elles, sans s'écarter ja» mais les unes des autres, tandis » que les Planetes vont tantôt s'ap» prochant, tantôt s'éloignant les » unes des autres. On les voit quel» quefois en conjonction, c'est-à» dire, répondre au même point

» du Firmament, & d'autres fois
» elles sont en opposition, étant
» éloignées les unes des autres de
» la moitié du Ciel.

L'Auteur continuë à remarquer les autres variations que l'on a observées dans le cours des Planetes. Il distingue celles qui ont été les premieres apperçûës par les Astronomes, & qui ont donné lieu au systême de Ptolomée : il détaille ensuite les nouvelles découvertes, qui ont occasionné des changements, ou des additions dans ce premier systême du monde, & il vient enfin à celles, qui ont obligé les Astronomes de le rejetter tout-à-fait.

Cette distribution des découvertes, que l'on a faites sur le mouvement des Planetes & celui des Etoiles fixes, suivant l'ordre des tems, est capable de donner une idée très-nette & très-juste, de ce qu'on doit penser des deux systêmes de Ptolomée, & de Copernic. L'Auteur fait voir, comment plusieurs phénomenes découverts par la suite des

tems, s'expliquent aiſément dans le ſyſtême de ce dernier, & ne peuvent pas ſe concilier avec le premier, où l'on croyoit les Cieux ſolides, comme du criſtal. Ces deux ſyſtêmes de Ptolomée & de Copernic font la matiere de deux Articles ſéparés, à la ſuite deſquels on trouve les opinions de Ticho, & de ceux qui ſuivent le ſyſtême qu'on appelle compoſé.

Après l'explication des ſyſtêmes ſuit un Article, où l'on a raſſemblé le détail des principales Obſervations faites ſur chaque Planete en particulier, leurs grandeurs, leurs figures, leurs diſtances & leurs révolutions.

Comme la Lune eſt après le Soleil la Planete, dont le cours nous intéreſſe le plus, puiſque c'eſt elle, qui répare la plupart du tems ſon abſence, & qu'elle ſemble en faire les fonctions pendant la nuit, d'où les Poëtes ont imaginé qu'elle étoit ſa ſœur, notre Auteur s'eſt ſurtout appliqué, à détailler les variations du cours de la Lune.

Il a réduit ce cours à un mouvement moyen, qui approche beaucoup de sa révolution réelle. Il indique la maniere de connoître l'heure de la nuit, par l'ombre de la Lune, sur un cadran solaire. Il insiste, entr'autres choses, sur les Latitudes de la Lune, dont la connoissance a un rapport essentiel avec les Eclipses. Il en fait la matiere d'un Article particulier, qui sert de préliminaire à un autre Article, où il donne un détail abrégé, mais assez curieux sur les Eclipses. Cette partie qui paroît extrêmement abstraite est réduite avec beaucoup d'art à une simplicité, qui peut mettre toutes sortes de personnes à portée de la comprendre fort aisément.

Ce Traité finit par la description de deux especes de Jeux Astronomiques & Géographiques, dont le but est d'éprouver la capacité des Jeunes gens initiés dans les Principes.

Par le premier de ces Jeux, un Observateur, les yeux voilés, ne

laissera pas d'indiquer avec justesse au Ciel, les Astres qui seront visibles dans le tems de son Observation, il les nommera aussi-bien que les constellations dont les Etoiles citées dépendront, sans se tromper dans ses indications.

L'Auteur décrit la maniere de procéder à cet exercice, & d'éviter les erreurs, dont pareilles Observations seroient susceptibles, si l'on n'y prenoit garde. Il cite un endroit de Juvenal, où il parle d'un Senateur aveugle. Cet exemple vient à merveille au sujet.

Et il fait remarquer à la fin de sa Description, la singularité de ce Jeu Astronomique, où il propose les Astres à observer les yeux voilés, tandis que la plupart du tems on ne les observe qu'avec de longues Lunettes.

L'exercice d'un pareil Jeu, demande assurément cette grande habitude d'observer le Ciel, & la connoissance pratique du Firmament bien familiere; mais il faut avoüer à l'avantage du Livre de M. Goif-

ton, qu'on y trouvera tous les secours nécessaires pour parvenir à cette connoissance piatique & familiere du Firmament, & on ne peut le taxer d'aucune témérité, lorsqu'il applique ce trait du Poëte, dont nous venons de parler, à celui qui aura bien étudié son Ouvrage.

Nota magis nulli domus est sua quàm
mihi Cœlum.

Le second Jeu Astronomique, dont parle l'Auteur est tout le contraire du précédent; on y laisse la liberté de la vûë à l'Astronome, mais on voile l'instrument sur lequel il doit faire ses Observations, de sorte que nonobstant l'enveloppe qui lui en dérobe l'aspect, il ne laisse pas, d'indiquer sur l'envelloppe même tout ce qui est représenté, sur le Globe artificiel, c'est-à-dire, qu'en posant son stilet sur un endroit de l'enveloppe, il nommera la constellation & l'Etoile, qui est au point qu'il désigne, si c'est

un globe celeste sur lequel il s'exerce; & il nommera le pays avec la même précision, si c'est un globe Terrestre. La vérification en étant faite, soit sur autre globe de même grosseur, soit sur le même globe, en ôtant l'enveloppe, elle prouvera qu'il lui arrive rarement de se tromper. L'ordre à garder dans la façon de l'enveloppe est décrit.

Il y a cela de singulier à ce second exercice, qu'on peut le faire également sur un globe Terrestre, ce qui suppose une connoissance éxacte de la Géographie, Et il est d'autant plus permis à l'Auteur de supposer cette connoissance dans son Lecteur, que les correspondances d'Astres, dont il se sert pour mener à la connoissance des endroits de la Terre les plus remarquables, sont un moyen bien utile, pour fixer leur position & leur graduation. Il y a dans le commencement de ce Livre deux vers Latins de l'Auteur, qui caractérisent parfaitement cette propriété de son Ouvrage, c'est pas

là que nous finirons cet extrait.

Puncta notanda plagis Cœlestibus indita Terræ,

Sidera dum Terram, sidera Terra docet.

ARTICLE XLIII.

OBRAS LYRICAS DE DON Francisco Antonio de Bances, y Candamo, Superintendente de Ocaña, san Clemente, Ubeda, y Baeça &c. Que saca a luz D. Julian del Rio Marin &c. En Madrid, a costa de Francisco Martines Abad. in-16. pages 264. *& plus de 60. pour l'Epître Dédicatoire, les Approbations, les Eloges &c.*, C'est-à-dire, *Oeuvres Lyriques de Don François Antoine de Bances de Candamo, Surintendant des Revenus Royaux d'Ocaña, de S. Clement, d'Ubeda, de Baëza &c. Mises au jour par Don Julien Del Rio Marin &c. à Madrid aux frais de François Martinez l'Abbé &c.*

DOm *Antoine François de Bances de Candamo* vint au monde dans les *Aſturies*, le centre de la nobleſſe d'*Eſpagne*, dit l'Auteur de ſa Vie, au lieu nommé *Sabugo*, le 26. d'Avril 1662. Dom *Dominique Bances Grado Martinez*, ſon Pere, & Doña *Maria Lopez Candamo*, ſa mere, étoient l'un & l'autre de maiſons connuës, & très-anciennes, dont l'origine ſe perd dans l'obſcurité des ſiécles écoulés. On les fait remonter juſqu'au huitiéme ſiécle, & au tems de *Pelage*, premier Roi de *Leon*, & l'on donne quelques traits de leur Généalogie, que nous ne pouvons ni conteſter, ni garantir.

François Antoine de Bances de Candamo, dont nous annonçons les Oëuvres Lyriques, fut envoyé dès l'enfance à *Seville*, chez un Oncle Maternel, nommé *Dom Antoine Lopez Candamo* Chanoine de la Cathédrale, pour y faire ſes études. La vivacité & la pénétration de ſon eſprit, ſa mémoire prompte & heu-

reuse étonnerent à tel point, que quelques uns crurent ne pouvoir attribuer qu'à l'application & à l'art les dons de la Nature. Son ardeur pour le travail, & son assiduité égaloit les dispositions qu'il avoit reçuës du Ciel, & ses progrès furent si rapides, qu'on eut dit que la science lui étoit naturelle. Ses Etudes de Philosophie & de Droit Civil & Canonique étant achevées, il pouvoit esperer de se distinguer parmi les plus célébres Docteurs d'*Espagne*, si ceux qui fournissoient à son entretien ne lui eussent manqué. L'Archevêque de *Séville*, qui vouloit l'attacher à l'Etat Ecclésiastique, lui avoit fait prendre les quatre Ordres Mineurs. Mais il ne suivit pas ce parti.

Son talent & son goût pour la Poësie lui avoient acquis de la réputation : il crut pouvoir arriver par cette voye aux faveurs de la Fortune, & il tourna de ce côté-là. Il alla donc à la Cour, où il fut accueilli très-favorablement, & s'attira l'estime des plus beaux es-

prits. Le Roi même *Charles* II. lui donna des marques d'une bienveillance ſinguliere: Mais cette diſtinction là même, & l'eſtime des perſonnes les plus conſidérables animerent contre lui l'envie & la jalouſie. Cependant comme ſon mérite fut toujours reconnu, il eut des emplois dans les Finances, & fut chargé ſucceſſivement en divers lieux du recouvrement des deniers Royaux, & de quelques commiſſions importantes au ſervice de l'Etat. Il s'en acquitta avec une habileté, une ſageſſe, un zele & un déſintéreſſement qui lui firent beaucoup plus d'honneur, qu'ils n'augmenterent ſa Fortune, puiſqu'en mourant, (le 8. de Septembre 1704.) Il pria le Curé de *Lezuça*, de l'enterrer par charité, pour ne pas faire de tort à ſes créanciers.

Voici la liſte de ſes Ouvrages connus juſqu'à préſent.

1. *Regle & Methode pour former une Bibliotheque choiſie. Ouvrage dédié au Duc d'*Albe.

2. *Le Theatre Espagnol, ou Discours Historiques, Politiques & Chrétiens, pour justifier l'horreur que l'on a des Fêtes & des Spectacles Grecs & Romains, & montrer la décence des Comédies Espagnoles*, in-folio.

3. *Discours sur l'Origine & l'Etat des revenus Royaux : de la cause de leur diminution, & des motifs de leur retablissement*, in-folio.

4. *Avis au Conseil des Finances.*

5. *Honneurs Funébres rendus à la Mémoire du Roi* Charles II. *& Fêtes ou Réjouissances à l'avénement de* Philippe V. in-4°.

6. *Le Culte du vrai Dieu, continué depuis* Adam, *jusqu'à la venuë de* Notre Seigneur, *hors de la Nation des* Hebreux. *Deux Volumes* in-folio.

7. *Le* César Africain, ou *Charles* V. *Poëme Héroïque.* Il étoit composé jusqu'au neuviéme chant, en 1700.

8. *Vingt-quatre Comédies, & autres Piéces Dramatiques, sacrées*

& Profanes. Plûs de 500. feüilles.

9. *Les Oeuvres* appellées *Lyriques* & contenuës dans ce petit volume ſont force Sonnets, des Romances, Idylle, Sylve, Epître &c. *Céſar l'Africain*, ou la conquête de *Tunis*, par l'Empereur *Charles-Quint*, chant premier, & quelques fragmens.

Dans ces diverſes Pieces, les idées & les expreſſions s'accordent ſi peu avec les nôtres, que très-probablement nous en jugerions tout autrement que ceux qui les ont publiées. Le génie de chaque nation eſt ſi different de celui des autres, qu'en vain, dans les Ouvrages d'eſprit voudroit-on les réduire toutes aux mêmes manieres de penſer, & au goût qui nous paroît généralement le plus ſur & le meilleur. Laiſſons à chacune la liberté d'eſtimer & de ſuivre celui qui convient à ſon caractere. Contentons-nous de fournir de bons modéles. S'ils ſont goûtés, on ſera tout naturellement porté à les imiter, & on ſe formera

ſur eux : S'ils ne le ſont pas, toutes les diſputes ne changeront rien.

ARTICLE XLIV.

OBSERVATIONS SUR LA conſtruction de la Carte de l'Océan Méridional, pour ſervir aux Vaiſſeaux du Roi, dreſſée au Dépôt des Cartes, Plans & Journaux de la Marine, par ordre de M. le Comte de Maurepas. 1739. *Suite de l'Article XXXVIII. Mars II. Partie.*

SECONDE PARTIE.

CEtte ſeconde partie, qui comprend les Côtes Orientales de l'Amerique Méridionale, depuis Cayenne, jusqu'au Cap de Horn, qui eſt la terre connuë la plus Sud de l'Amérique, mérite encore plus d'attention que la précedente : car plus les corrections & les changemens qu'on a été obligé de faire, ſont conſidérables & importans pour

la Navigation, & plus on ſent qu'il eſt difficile d'en pouvoir mettre ſous les yeux toutes les preuves avec l'ordre & la clarté néceſſaire.

On trouvera en commençant par les parties voiſines de l'Equateur, qu'elles ſont placées ſur la nouvelle Carte ſuivant deux Obſervations Aſtronomiques, ſçavoir celle de Cayenne, & celle faite à Olinde de Fernambouc : cette derniere ſurtout étoit d'une conſéquence infinie ; car comme ce ſont les terres de l'Amérique, qui s'approchent le plus de l'Afrique, on ne pouvoit apporter trop de ſoin à les bien placer, & de cette poſition dépendoit toute celle de la côte du Bréſil : de ſorte que ſi l'on vient à comparer cette poſition avec les Cartes Hollandoiſes, on trouvera une différence de 6. dégrés & demi de l'Eſt à l'Oueſt ; c'eſt-à-dire, que la nouvelle Carte porte Fernambouc, & le Cap S. Auguſtin 130. lieuës plus à l'Oueſt que Pietergoos.

Quoique l'Obſervation Aſtronomique de Fernambouc ſuffiſe pour

constater cette Partie, on n'a pas négligé de consulter les Journaux; on a également trouvé par toutes leurs routes que la côte du Brésil étoit portée dans les Cartes Hollandoises plus de 100. lieuës trop à l'Est, comme il sera prouvé dans la suite de ce Mémoire, après qu'on aura expliqué la maniere, dont on a déterminé le contour de la côte depuis Cayenne jusqu'à Fernambouc.

Cayenne est donc placée suivant une Observation Astronomique, & l'on peut voir dans l'Analyse de la Carte de l'Océan Occidental, ce qui est dit sur la position des principaux Caps, & le gissement de la côte jusqu'au Cap du Nord. A l'égard du détail, que l'on trouve ici, depuis le Cap du Nord jusqu'à Fernambouc, il est tiré de L'Atlas Hollandois de Jean Voogt, imprimé à Amsterdam en 1718. chez Vankenlen, où cette Côte se trouve en trois feuilles, & d'un très-grand point; & on l'a suivi d'autant plus volontiers, que c'est (de

l'aveu de tous les Navigateurs) ce que l'on a de meilleur, quant à préſent, pour le détail de ces Côtes.

On n'a pas pû à la vérité le copier ſervilement, & il a fallu l'aſſujettir à la détermination de Fernambouc, ce qui n'étoit pas difficile, & ne l'altere en rien: car quoiqu'il donne environ 18. dégrés de longitude entre le Méridien du Cap de Nord, & celui de Fernambouc, comme les Obſervations Aſtronomiques n'y mettent que 14. dégrés, c'eſt donc environ deux neuviémes, qu'il faut diminuer ſur chaque dégré de Longitude; d'ailleurs ſon point étant très-grand, puiſqu'il a plus de 3. pouces au dégré, & la nouvelle Carte pas tout-à-fait 4. lignes, en paſſant ainſi du grand au petit, toutes les parties ſe rapprochent proportionnellement; & comparant alors le détail, on n'y trouve pas de différence ſenſible.

On a crû devoir rendre compte de cette opération, parce qu'on l'a

employée

employée pour toute la Côte de Brésil, jusqu'à Rio de Plata ; & ce qu'il y a de particulier, c'est qu'elle a conduit à placer le Cap de Una, & le Cap de Frio, aussi-bien que l'Isle Grande, dans les points, où les routes des Navigateurs concouroient à les établir : c'est-à-dire, près de 3. dégrés plus à l'Ouest que sur la Carte de Pietergoos.

On trouve dans le Journal de la Frégate du Roi *l'Adelaide* en 1712. que de l'Isle de Fer au Cap de Una, la route a été le Sud Sud-Ouest quarante minutes Sud 1055. lieuës : dans le Journal du Vaisseau du Roi *l'Oriflame* en 1709. de l'Isle de Goerée à l'Isle-Grande, la route est le Sud-Ouest quart de Sud, deux dégrés Sud 885. lieuës : dans celui du Vaisseau *la Toison d'Or* en 1707. la route de l'Isle de l'Ascençaon à l'Isle Sainte Anne, près le Cap Frio, a été l'Ouest quart Sud-Ouest, deux degrés Ouest 224. lieuës.

Qu'on pointe ces routes sur la Carte, on verra la vérité de ce qu'on

avance ; & ce qui est plus fort, c'est que ces mêmes points seront encore constatés par des routes employées pour établir d'autres positions : effet de cet accord & concours, dont on a déja tant parlé.

Un habile Pilote des Vaisseaux du Roi embarqué sur la Frégate *l'Adelaïde* en 1712, remarque dans son Journal qu'il a reconnu que le Cap Frio à la Côte du Bresil devoit être porté trois degrès plus à l'Ouest que sur la Carte de Pietergoos, ce qui se trouve conforme à la nouvelle Carte.

Il est bon d'observer, avant de quitter cette Côte, que les Abrolhos n'ont pas autant d'étendue, que les Cartes leur en donnent : Pietergoos & Vankenlen les font porter 50. à 60. lieuës au large, & il est certain qu'ils ne s'étendent pas plus de 20. à 25. lieuës. On a trouvé cette remarque dans plusieurs Navigateurs, & sur-tout dans les Journaux de la flote Françoise envoyée à l'Isle de Madagascar en 1667. & qui relâcha à la Côte de Brésil.

Mais sans vouloir s'étendre da-

vantage ſur cette partie, on ajoûte que le Cap de Una eſt placé ſuivant la Latitude, qui y a été obſervée par d'habiles Navigateurs, & qui l'ont trouvé 40. minutes plus Sud, qu'il n'eſt marqué dans Pietergoos.

On a auſſi des hauteurs à l'Iſle-Grande & à l'Iſle Sainte Catherine: cette derniere eſt portée dans la nouvelle Carte 80. lieuës plus à l'Oueſt. On peut voir ſur cette poſition le Voyage de M. Frézier à la Merd du Sud en 1712. dans lequel cet habile Ingenieur a fait quantité de remarques très-utiles pour la Navigation, & la conſtruction des Cartes; on peut encore voir les Journaux des Vaiſſeaux de S. Malo, qui ont été à la Mer du Sud depuis 1701. juſqu'en 1712.

Si cette Partie de l'Amerique depuis Cayenne juſqu'à Rio de Plata eſt portée trop à l'Eſt ſur les Cartes Hollandoiſes, la partie ſuivante, depuis cette Riviere juſqu'à la Terre de Feu & le Cap de Horn, y eſt portée beaucoup trop à l'Oueſt, ce qui change tout

le giſſement des Côtes de l'Amérique méridionale ; de ſorte qu'entre le Méridien de Fernambouc, & celui du Cap de Horn Pietergoos met 45. dégrés de Longitude, lorſqu'il ne peut pas y en avoir plus de 31. c'eſt donc 14. dégrés de différence, qui réduits par la moyenne paralléle, peuvent valoir environ 200. lieuës : erreur énorme & bien préjudiciable à la Navigation ! C'eſt ainſi que l'a trouvé M. de Boiſloré Commandant le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes *la Toiſon d'Or* en 1706. Ce Navigateur revenant de la Mer du Sud, ſe ſervant des Cartes de Pietergoos & de Vankeulen & étant parti de l'iſle des Etats, vint reconnoître le Cap S. Auguſtin à la Côte du Bréſil ; par cet atterrage il arrivoit, ſelon ſes Cartes, par les 348. dégrés de Longitude ; mais par ſes routes corrigées avec ſoin, il ſe trouvoit arriver par les 338. & par conſéquent avoir fait près de 200. lieuës dans les terres : il ajoûte avoir trouvé la même erreur dans ſon premier Voyage de 1701.

& que des Malouins l'ont trouvée de même en 1704.

M. de la Verune, Lieutenant des Vaisseaux du Roi, Commandant le Vaisseau de la Compagnie des Indes le *Maurepas*, en 1706, fait la même remarque.

Mais il faut encore appuyer ces corrections sur de nouvelles preuves.

Rio de Plata est déterminé en conséquence de la situation de la Côte du Brésil, comme on l'a vû ci-devant. Ce qui fait croire que ce doit être sa véritable Longitude, c'est qu'elle s'accorde avec la Longitude du Détroit de le Maire, & de la Terre de Feu ; à l'égard de sa Latitude elle est certaine, le Pere Feuillé, Astronome connu, ayant pris hauteur à Monte-Video, & à Buenos-Aires : on remarque seulement que le Vaisseau du Roi *l'Oriflame* en 1708. ayant pris hauteur à l'Isle de Lobos, on a eu la satisfaction de voir que cette Latitude observée à la mer s'accorde parfaitement avec l'observation Astronomique. Le détail de la Ri-

viere eſt tiré des Cartes particulie-res qu'on a au dépôt, & ſur-tout d'une Carte Eſpagnole manuſcrite de Dom Juan de Herrera, Mathe-maticien & Coſmografe du Roi d'Eſpagne.

La Côte déſerte, juſqu'au Cap Blanc, n'eſt pas fort connue, ainſi on ne doit pas trop compter ſur le détail que l'on en trouve ici; on l'a pris ſur les Cartes qu'on a cru les meilleures, & ſon giſſement a été aſſujetti à la poſition du Cap Blanc, dont on va rendre compte; de ſor-te que ce giſſement eſt fort diffé-rent des Cartes Hollandoiſes: on a été confirmé dans cette correction par le journal de M. Frézier, In-genieur, embarqué en 1712. ſur le Vaiſſeau le *S. Joſeph* de S. Malo: il dit que » la Côte déſerte, ou » des Patagons, ne court pas ſur » le Sud Oueſt & Sud-Oueſt quart-» Oueſt, comme on la trouve dans » les Cartes, mais ſur le Sud Oueſt » quart-Sud & Sud Sud-Oueſt, ce » qui a mis pluſieurs Vaiſſeaux en » danger. «

On ne peut point douter que le Cap Blanc ne soit porté trop à l'Ouest sur Pietergoos; M. Frézier dans le même voyage dit que les Cartes Hollandoises placent le Cap Blanc plus à l'Ouest qu'il n'est effectivement, ainsi que l'ont remarqué tous les Vaisseaux qui ont relâché à Sainte Catherine, d'où ils ont pris leur point de partance.

Cette remarque est confirmée par la Route de M. de Beauchêne en 1701. qui a trouvé de l'Isle-Grande à Spirimgbay le Sud Ouest 5. dégrés Sud, & par celle du Vaisseau *l'Oriflame* en 1708. qui a trouvé le Sud Ouest quart Sud quatre dégrés Ouest; comme ces Routes ne différent que d'environ 2. dégrés, cela n'est pas sensible.

On ajoute encore à ces preuves la Route du Capitaine Narbroug, Anglois, Navigateur éxact, envoyé en 1669. par Charles II. Roi d'Angleterre pour la découverte des Terres au Sud, de la Rio de Plata, & du Détroit de Magellan; par sa Navigation depuis S. Yago (une

des Isles du Cap Verd) jusqu'au Port Désiré, proche Spitimgbay, il dit avoir fait 735. lieuës pour la distance Méridienne, valant environ 44. dégrés de Longitude Occidentale : or l'Isle de S. Yago étant, suivant notre premiere Carte, par les 24. dégrés, 30. minutes, & le Port Désiré étant sur celle-ci par les 68. dégrés 15. minutes, c'est donc 43. dégrés 45. minutes de Longitude entre ces deux points, comme le Navigateur l'a trouvé à 15. minutes près, ce qui ne fait qu'environ 3. à 4. lieuës de différence sur une distance d'environ 1440. lieuës. Il est inutile de dire qu'on a des Latitudes observées au Cap Blanc, au Port Désiré & à Spirimgbay cette derniere fut observée à terre par le sieur Labat, Ingenieur, embarqué avec M. de Beauchêne en 1731.

Quoique toutes ces remarques paroissent suffisantes pour donner la position du Détroit de Magellan, & de la Terre de Feu, elle est encore déterminée par celle de la Riviere de Gallegue, qu'on

sçait être à environ 68. dégrés à l'Ouest du Méridien de Paris. On peut voir là dessus les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, année 1710. On y trouve que l'Eclipse de Lune du 13. Mai 1653. fut observée à la vallée de Bucalene au Chily, par le Pere Mascardi. Par cette observation, comparée avec celles, qui furent faites à Paris, Bucalene est 72. dégrés & demi plus Occidental que cette Ville ; la Riviere de Gallegue, dont la distance à Bucalene est connuë, est par conséquent à 68. dégrés de Paris, comme les Routes des Navigateurs l'ont trouvé : & pour faire encore mieux connoître le rapport & la liaison des parties précedentes avec celle-ci, on cite les Routes suivantes, qui quadrent avec tous les points de la nouvelle Carte.

Du Cap Frio, côte de Brésil, au Cap S. Vincent de la Terre de Feu, près le Détroit de le Maire, la Route a été le Sud-Ouest quart-Sud quatre dégrés Sud 720. lieuës par le Vaisseau du Roi *l'Aurore* en 1706.

Du même Cap S. Vincent à l'Iſle de l'Aſcençaon, le Nord-Eſt quart-Nord deux dégrés Eſt, 860. lieuës, par le même Vaiſſeau.

De l'Iſle-Grande aux Iſles Barnevelt, près le Cap de Horn, le Sud-Oueſt quart-Sud 5. degrés Sud 790. lieuës par *l'Oriflame* en 1708.

De l'Iſle Barnevelt à l'Iſle de Flore, à l'entrée de Rio de Plata, le Nord-Nord-Eſt 5. Nord 451. lieuës, par le même Vaiſſeau.

La Terre de Feu & l'Iſle des Etats ſont bien différentes de ce qu'elles ſont marquées ſur les Cartes Hollandoiſes.

On trouve dans les Journaux des Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes la *Toiſon d'Or* & le *Maurepas* en 1706. 1707. & 1708. que le Détroit de Magellan & celui de le Maire giſſent Sud Eſt 5. degrés Sud & Nord Oueſt 5. dégrés Nord, 55. à 56. lieuës; au lieu que la Carte de Pietergoos met 80. lieuës d'un Détroit à l'autre & fait courir la Terre de Feu au Sud-Eſt quart-

Est; elle donne aussi 30. lieuës de longueur à l'Isle des Etats & la fait courir Est-Sud-Est ; il est certain que cette Isle n'a pas plus de 10. lieues de long, & qu'elle gît Est & Ouest, suivant les mêmes Navigateurs, & suivant les mêmes remarques, qui en ont été faites sur le Vaisseau le *S. Joseph* en 1712.

Ce n'est pas seulement depuis le Détroit de Magellan jusqu'à celui de le Maire, que les Cartes sont fautives; les erreurs sont encore bien plus fortes depuis ce Détroit jusqu'au Cap de Horn : ce Cap y est marqué par la Latitude de 57. degrés 40. minutes, tandis qu'il doit être placé par les 55. dégrés 40. minutes, la différence est de deux dégrés, erreur bien dangereuse pour la Navigation. Cette correction est fondée sur plusieurs observations de Latitude faites par différens Navigateurs dans ces parages, qu'il seroit trop long de rapporter, & dont on a trouvé la confirmation dans un Mémoire, qui est au dépôt, donné par M. de Longchamps de

Montandre Capitaine de Vaisseau, sur le projet qu'il avoit fait en 1722. de reformer cette partie.

D'ailleurs les Cartes mettent du Détroit de le Maire au Cap de Horn plus de 90. lieues, & tous les Navigateurs n'en ont jamais trouvé que 55. ou 60. ce qui change tout le gissement des Côtes méridionales de la Terre de Feu, sur laquelle on ne s'étendra pas davantage, le détail qu'on en trouve ici étant pris en partie sur une Carte, qu'en a dressée M. Frézier au retour de son Voyage de la Mer du Sud, conciliée avec d'autres Cartes particulieres, faites par différens Navigateurs & envoyées au Dépôt de la Marine, le tout assujetti aux déterminations générales, dont on a rendu compte : on ajoûte seulement qu'on a crû devoir marquer la Terre de Feu comme un amas d'Isles, d'autant que c'est le sentiment le plus fondé. Dans le Journal du Vaisseau la *Toison d'Or* 1707. M. de Boisloré s'exprime ainsi. » Je crois par » plusieurs expériences & remar-

» ques, & sur-tout par le Voyage
» que j'ai fait en 1701. par le Dé-
» troit de Magellan, que la Ter-
» re de Feu n'est qu'un amas d'Isles,
» &c. »

Les Terres, que l'on a marquées au Nord-Nord-Est du Détroit de le Maire méritent quelque discussion, d'autant qu'il n'a point encore paru de Cartes Marines, où elles fussent marquées; cependant elles sont assez considérables pour mériter l'attention des Navigateurs.

Ce n'est que depuis l'année 1700. qu'on a commencé à avoir quelque connoissance de ces Isles; les Vaisseaux de la Compagnie des Indes le *S. Louis* & le *Maurepas* en 1706. les rangerent de fort près dans leur partie du Sud, & même le *S. Louis* y mouilla, & fit de l'eau à un petit Etang, qu'on a marqué sur la nouvelle Carte; mais le Vaisseau le *S. Jean-Baptiste* de S. Malo en 1711. les a encore rangées de plus près, & en a parcouru plus d'endroits; car cherchant à passer dans un enfoncement, qu'il voyoit dans

le milieu, il reconnut plusieurs Isles basses, presque à fleur d'eau, alors il fut obligé de revirer pour en passer au Sud : cette suite d'Isles sont celles, que le sieur Fouquet, de S. Malo découvrit, & qu'il nomma du nom d'Anican, son Armateur ; on a au Dépôt un Plan de ces Isles, où sa Route est marquée.

A l'égard de la Partie du Nord de ces Terres, elle a été découverte le 16. Juillet 1708. par le Vaisseau *l'Assomption*, de S. Malo, qui courut deux fois cette Côte, & leur trouva plus de 40. lieues d'étenduë Est-Sud Est, & Ouest-Nord-Ouest, les Routes de ce Navigateur les placent environ au Sud de Rio de Plata, ce qui s'accorde, à peu de chose près, à la Longitude qu'on leur a donnée.

Ces Isles sont sans doute les mêmes que celles, que le Chevalier Richard Houkins, Anglois, découvrit en 1593. étant à l'Est de la Côte déserte par les 50. dégrés de Latitude ; il fut jetté par une tempête sur une Terre inconnue, & il

courut le long de ces Côtes environ 60. lieuës.

Mais ce qui concilie ces remarques, & donne la vraye position de ces Isles, eu égard au Détroit de le Maire, dont elles ne sont éloignées que d'environ 60. lieuës au Nord-Est ; ce sont les Routes des Vaisseaux de la Compagnie des Indes le *S. Louys*, le *Maurepas* en 1707. & en 1708. le *S. Joseph* & le *S. Jean-Baptiste* en 1711. 1712. & 1713. dont on a déja parlé ; on ne croit pas nécessaire de les détailler ici. Quelques-uns ont appellé ces Terres *les Isles Sebaldes*, parce qu'on croyoit que les trois, qui portent ce nom dans les Cartes, étoient ainsi marquées à volonté, faute d'une connoissance plus parfaite ; mais le Vaisseau *l'Incarnation*, de S. Malo, en 1711. les a reconnuës par un beau tems à la sortie de Rio Janeiro. Ce sont effectivement trois petites Isles d'environ demie lieuë de long, rangées en triangle, & ce Vaisseau n'en passa qu'à trois lieuës, & n'eut aucune connoissance d'autres Terres, quoi-

que par un tems très-ſerein, ce qui prouve qu'elles ſont ſéparées des Iſles nouvelles au moins de 7. à 8. lieuës. M. de Beauchêne en 1701. avoit relâché à ces Iſles, & y avoit pris hauteur, on en a le Plan au Dépôt: à l'égard de la partie de l'Oueſt des Iſles nouvelles, elle n'eſt pas encore connuë.

Il ne reſte plus qu'un mot à dire ſur les Iſles de l'Aſcençaon, la Trinité, Martin-Vas, & Triſtan d'Acugna.

L'Iſle de l'Aſcenſion, nommé par les Portugais *Aſcençaon*, eſt placée ſur la nouvelle Carte près d'un dégré plus Sud que ſur celle de Pietergoos, & plus éloignée de la Côte de Bréſil d'environ 45. lieuës, ſuivant les remarques & les Routes tirées des Journaux des Vaiſſeaux la *Toiſon d'Or* en 1707. 1708. & le *S. Joſeph* de S. Malo, en 1712. & 1713. Ces Navigateurs ont trouvé trois petits Iſlots environ 6. à 7. lieuës dans l'Eſt-Nord-Eſt de cette Iſle, qui ne ſont point marqués dans les Cartes Hollandoiſes; il étoit eſſentiel de connoî-

tre ces Islots, parce qu'ils sont cause que quelques Navigateurs ont pris cette Isle pour celle de la Trinité qui a aussi quatre petits Islots à environ 10. lieuës à l'Est; mais il est certain que l'Asçençaon & la Trinité sont deux Isles différentes, surquoi il faut remarquer que presque toutes les Cartes marquent l'Isle de la Trinité par la Latitude de 19. dégrés, au lieu qu'elle est par les 20. dégrés 20. minutes. L'observation en a été faite en 1700. par le Vaisseau du Roi *l'Agréable*, commandé par M. de Châteaumorand, & par trois autres Vaisseaux de la même Escadre; plusieurs autres Navigateurs l'ont trouvée de même; les Vaisseaux de la Compagnie des Indes le *Lys*, en 1730. *l'Attalante*, en 1732. & le *Dauphin* en 1733. Une si grande erreur dans la Latitude de ces Isles en a occasionné une autre: car quelques Navigateurs étant venus à observer la hauteur auprès de ces Isles; & ne pouvant pas s'imaginer qu'elles fussent ainsi déplacées, les ont prises pour des Isles nouvelles, qu'ils ont nommées

Martin.Vas, & les ont portées beaucoup plus à l'Est; mais en suivant les Journaux avec attention, l'erreur se découvre aisément. On sçait que plusieurs Navigateurs, & sur-tout les Anglois, appellent Martin-Vas les Islots, qui sont à 10. lieuës à l'Est de la Trinité: on en trouve la remarque dans les Journaux des Campagnes du Vaisseau de la Compagnie des Indes le *Philibert* en 1732. & 1734. On trouve dans le Journal de la Campagne de la *Fluste-l'heureuse* aussi de la Compagnie des Indes en 1682., que par la latitude de 20. dégrés 23. minutes Sud, on découvrit une petite Isle entourée de 4. à 5. Islots, que l'on crut être la Trinité, mais on se détermina à les prendre pour Martin-Vas. Comme par la route le Vaisseau n'étoit pas à beaucoup près aussi à l'Est, que Pietergoos marque ces dernieres, les Pilotes, ajoûte-t-il, attribuerent cette grande erreur aux courans, qu'ils dirent les avoir portés 120. lieuës plus à l'Est, qu'ils n'avoient estimé; si l'on supprime ces prétenduës Is-

les de Martin-Vas, & que ce soient les 4. Islots de la Trinité, qui portent ce nom, alors l'erreur disparoît, de même que ces courans si violens, & la route du Navigateur est très-bonne. La position de l'Isle de la Trinité se prouve encore par les routes suivantes; le Vaisseau la *Danaë* de la Compagnie des Indes en 1730. a trouvé de l'Isle Tenerif à la Trinité, le Sud quart-Sud-Ouest 2. dégrés Sud, & le Vaisseau le *Dauphin* de la même Compagnie en 1731., le Sud quart-Sud-Ouest 2. dégrés 30. minutes Sud, autre point. La *Danaë* en 1730 a trouvé l'Isle de la Trinité au Cap de Bonne-Esperance l'Est Sud-Est 3. dégrés & demi Est 860. lieuës : & le *Dauphin* en 1731., de la Trinité à l'Isle Robin (*a*) a fait l'Est-Sud-Est 4. dégrés 15. minutes Est 858. lieuës. Qu'on trace ces routes, de la certitude desquelles on ne peut douter, vû le rapport exact des

[*a*] Isle qui forme la Rade du Cap de Bonne-Esperance.

deux Navigateurs, comme elles partent de points fixes & certains, leur rencontre doit donner la poſition de ces Iſles avec toute la préciſion, qu'on peut vraiſemblablement exiger en pareilles opérations.

Les Iſles de Triſtan d'Acugna ſont très-mal marquées ſur Pietergoos, elles y ſont un dégré trop Nord, & environ 130. lieuës trop à l'Eſt : d'ailleurs il en met 7. ou 8. dont une a plus de 30. lieuës de tour, & les fait s'étendre près de 40. lieuës de l'Eſt à l'Oueſt ; on peut aſſûrer qu'il n'y a là aucune vérité, puiſque la plus grande n'a pas plus de 5. à 6. lieuës de tour, & que les autres ſont deux à trois petits Iſlots à 3. à 4. lieuës les uns des autres. On a au Dépôt la Relation d'un voyage fait en 1696. & 1697, par trois Vaiſſeaux Hollandois, envoyés par la Compagnie des Indes pour la découverte de ces Iſles, & des Terres Auſtrales, ils ont pris pluſieurs hauteurs entre ces Iſles, & en ont fait une viſite éxacte, que l'on a ſuivie dans cette Carte.

La Longitude, par laquelle on les place, eſt prouvée par le concours des routes de différens Navigateurs. Le Vaiſſeau de *S. Louis* en 1708. eſt le premier, qui ait traverſé du Détroit de Magellan au Cap de Bonne Eſpérance ; ce Vaiſſeau prit ſon point de partance de la Riviere de Gallegue, & après avoir fait 750. lieuës à l'Eſt Nord Eſt, il fut ſurpris de ſe trouver auprès de pluſieurs Iſles qu'on reconnut pour celle de Triſtan d'Acugna, tandis que ſur leurs Cartes ils en étoient éloignés de près de 220. lieuës ; on trouve auſſi dans ce Journal que la hauteur, qu'ils prirent auprès de ces Iſles eſt conforme à celle que les Hollandois y avoient obſervée en 1697. Depuis la vûë de ces Terres ils s'attacherent à eſtimer les routes avec ſoin juſqu'au Cap de Bonne-Eſpérance, ils trouverent 35. dégrés de Longitude, tandis que Pietergoos n'y met que 26. dégrés, cette double erreur leur parut ſi conſidérable, qu'ils crurent que c'étoient de nouvelles

Isles, qui n'etoient pas encore connuës; mais tout cela s'éclaircit sur la nouvelle Carte; car comme la riviere de Gallegue y est placée 80. lieuës plus à l'Est, & les Isles de Tristan d'Acugna 140. lieuës plus à l'Ouest; voilà les 220. lieuës d'erreur, qui disparoissent, & le Navigateur est arrivé très-juste: il est aisé de prouver la Longitude donnée à ces Isles dans la nouvelle Carte. M. Halley (*a*) qui y a été en 1700. les a trouvées par la même longitude que le *Saint-Louis* en 1708. les routes du Vaisseau *l'Adelaïde* en 1721., de l'Isle grande à Tristan d'Acugna & de ces Isles au Cap de Bonne-Esperance, s'accordent parfaitement avec les points des Navigateurs précédens; on trouve dans le Journal de *la Syrene* en 1724., une route, qui confirme encore ces positions: car quoique le Navigateur n'ait pas vû les Isles de Tristan d'Acugna, comme il trouva la Mer couverte de pierres pon-

(*a*) Astronome Anglois.

ées & de goëſmon frais, marques certaines de Terres peu éloignées, en le ſuppoſant à une vintaine de lieuës de l'Iſle de Triſtan d'Acugna, & ſe mettant par ſa Latitude obſervée, ſes routes juſqu'au Cap de Bonne-Eſperance ſont de la derniere juſteſſe ſur la Carte.

On croit avoir ſuffiſamment détaillé les raiſons & les preuves, qui ont déterminé le corrections, qu'on a cru devoir faire dans cette nouvelle Carte. Elle a été dreſſée pour l'utilité des Navigateurs. & on la ſoumet avec grand plaiſir à leur éxamen. S'ils veulent bien ſuivre ce Mémoire avec attention, ils jugeront peut-être qu'il réſulte des differens moyens employés pour ſa conſtruction une harmonie & un concours, qui caracteriſent le vrai.

On convient cependant qu'elle reſte encore bien défectueuſe, & ſur-tout pour le détail, auquel on ne ſe propoſe de travailler qu'après la conſtruction de toutes les Cartes générales, & après avoir établi par conſéquent la poſition du tout en-

semble ; on se flatte aussi, comme il a été dit dans les Analyses des Cartes précédentes, qu'au moyen des observations & remarques des differens Navigateurs, aidés par ce nouveau travail ; on se flatte, dis-je, qu'on sera en état de pouvoir leur en donner dans la suite de plus parfaites & en plus grand point.

Nota. On croit devoir avertir qu'il y a quelques Exemplaires de la Carte de l'Océan Occidental, où une petite partie de la Côte de Guinée, depuis le Cap de Monte jusqu'à la Rade de Juda, qui ne se trouve pas entierement conforme à celle, qui est dans la Carte de l'Océan Méridional ; on s'est apperçu de l'erreur, & on l'a corrigée, de sorte, qu'elle n'est que dans les premieres épreuves, & d'ailleurs elle n'est pas considérable.

ARTICLE XLVI.

LA FRIPONERIE LAIQUE des prétendus Esprits forts d'Angleterre : ou Remarques de Phileleuthere de Leipsick sur le Discours de la liberté de penser, traduites de l'Anglois sur la septiéme Edition, par M. N. N. à Amsterdam chez J. Wetstein & G. Smith 1738. *in* 12. *pp.* 581. *sans la Préface qui a* 36 *pp.*

C'EST dommage qu'un Livre dont les premiers mots du Titre annoncent la dureté d'un zéle amer & peu chrétien, soit un Livre, & un assez bon Livre de Religion, bon au moins par les discussions critiques, & par une érudition peu ordinaire. Ce Titre au reste n'est pas tout-à-fait du célebre *M. Bentley*, Auteur de l'Ouvrage, & connu par d'autres Ouvrages de pure Littérature.

Les termes de *Friponerie Laïque*, qui révoltent ici, sont du Tradu-

ďteur anonyme. Le vrai titre de *M. Bentley* n'eſt-là qu'en ſecond, *après* la particule disjonctive *ou*. Il *eſt* pourtant vrai que le Traducteur n'a fait que prévenir, & exhaler d'avance l'humeur ſatyrique de l'Auteur, & qu'il eſt fort bien entré dans ſon eſprit, & dans le goût de ſon Ouvrage, qui eſt, comme nous avons dit, aſſez bien annoncé par-là.

Si quelque choſe peut cependant excuſer ce titre & ſa juſteſſe relative à l'ouvrage, c'eſt le droit de repreſailles, fondé ſur les excès paralleles du Livre & de l'Auteur dont c'eſt ici la réfutation. En 1713. il parut à Londres en Anglois une Piéce intitulée, *Diſcours ſur la liberté de penſer; &c.*

Le but de ce diſcours étoit, ſelon le Traducteur de M. Bentley, *de ſapper tous les fondemens de la Religion, tant révelée que naturelle, comme ſi on ne pouvoit penſer avec liberté*, ajoûte ce Traducteur dans la Préface, *qu'en penſant en Athée.*

L'Auteur du diſcours, le fameux *Collins*, en vouloit ſur-tout aux Eccléſiaſtiques, prétendant que la Re-

ligion, tant ancienne que moderne, n'étoit qu'une *friponerie*, & une pure invention de leur genie fourbe & ambitieux; & que ces expressions, la *Religion* & la *Friponnerie Ecclésiastique*, étoient deux expressions synonimes; aussi-bien que celles de *fidéle* & de *sot*.

Voilà ce qui échauffa le zéle du Docteur Bentley dès 1714. où ce Livre fut fait, & imprimé pour la premiere fois, & ce qui réchauffe encore celui du Traducteur anonyme dans une assez longue Préface qu'il a mise à la tête des *Remarques*, & dans un grand nombre de Notes dont il les accompagne. Celui-ci traite sans façon de *canaille* tous les Déistes & les Athées beaux esprits, & leur adresse en passant cette énergique apostrophe.

» Eh, Messieurs, leur dit-il, on
» vous connoît mieux que vous ne
» pensez, & l'on ne fait que vous
» rendre justice! Un homme, qui
» se mocque de Dieu à tout hazard,
» peut bien se mocquer des hom-
» mes sans conséquence.. Et M.

„ Collins, votre Orateur & votre
„ Héros, a poussé si loin en ceci le
„ mépris & le jeu du Public, que
„ votre caractere & le sien ne trom-
„ peront plus que des sots.

„ En effet, *ajoûte le Traducteur*,
„ M. Bentley a si bien démasqué là-
„ dessus l'Auteur du discours, que
„ l'on ne sçauroit plus le regarder
„ que comme un des premiers fri-
„ pons de son siécle. Le Théologien
„ Anglois le prouve, papiers sur ta-
„ ble; & fait voir qu'à chaque ar-
„ ticle cet Auteur a menti, dégui-
„ sé, cité à faux, tronqué, falsifié
„ les passages, équivoqué, préva-
„ riqué, sophistiqué; & tout cela de
„ gayeté de cœur, haut à la main,
„ avec l'effronterie la plus incroya-
„ ble, dans un Ouvrage où ces tours
„ de filou devoient le moins être
„ permis, puisqu'il s'y agissoit d'y
„ chercher la vérité, & d'y combat-
„ tre l'erreur. „

Le Traducteur traite de *stile dan-
gereux*, celui qu'une certaine politesse
du monde, & peut-être la charité
du Christianisme voudroient substi-

tuer à celui-là, il prévient l'objection, & prétend qu'*il y a des Ecrits qui dispensent de tous les égards de la politesse .... que les airs d'insolence & de hauteur qui y regnent, demandent qu'on les châtie.* Il revient donc sur son adversaire, ce stile à la main.

» A considerer M. Collins, *dit-*
» *il*, comme un ignorant qui faisoit
» l'habile homme, & comme un
» malhonnête homme qui contre-
» faisoit l'homme de bien, pour
» empoisonner tout le monde de
» son athéisme, par quelles loix de
» l'humanité, ou de la Religion,
» seroit-il interdit de dire ce qui en
» est, & ce que l'on en pense, lors-
» qu'il est nécessaire, pour le con-
» trepoison, qu'on le dise ? Aussi M.
» Bentley n'y a-t-il pas épargné sa
» voix, ni mesuré ses termes, ni fla-
» té la peinture.

Il nomme un chat un chat, & Rollet un fripon.

En prenant la liberté de contredire un peu ces maximes, nous ne

laisserons pas de dire quelque chose de plus fort. Nous ne nions pas qu'un Auteur dangereux, tel que celui dont il s'agit, ne mérite un châtiment exemplaire, & des plus rigoureux; nous trouvons même, en ce genre, fort moderé celui que M. Bentley & son Traducteur font subir à M. Collins; puisqu'ils se bornent à des invectives, c'est-à-dire, à des paroles. Mais nous remarquons que plus les châtimens décernés par la Justice contre les malfaicteurs sont rigoureux, plus les honnêtes gens sont dispensés d'en être les exécuteurs. Nous applaudissons à ces Messieurs, s'ils le veulent, comme exerçant un Acte de Justice: tout ce que nous prétendons, c'est que nous ne voudrions pas l'exercer nous mêmes, & que nous ne conseillons à aucun Ecrivain soigneux de sa réputation de l'exercer. Nous ajoûtons même sans peine, que tout cela pouvoit être bon dans la Langue originale du Docteur Bentley; mais que notre Langue devroit pourtant enfin être

exempte de ces naïvetés plus que bourgeoiſes, & pour le moins pédanteſques, qui ne laiſſent pas cependant de s'y gliſſer tous les jours dans un nombre de Libelles ſcandaleux.

Les invectives de M. Bentley furent la ſeule vengeance publique, que la Juſtice humaine tira de l'attentat du ſieur Collins. La Cour & la Ville de Londres furent émues aux premiers éclats de ce Livre pernicieux : car on eſt Chrétien en Angleterre ; mais on y eſt Proteſtant, ou Schiſmatique. L'Imprimeur *Jean Darby* ne s'étoit point caché ; ce qui déja annonce un peu plus de modération dans ceux qui peuvent agir efficacement, que dans ceux qui peuvent y perdre de l'encre & du papier.

Darby, ſelon la Préface, *fut mandé par les Miniſtres d'Etat.* Sa hardieſſe fut étayée fort à-propos par celle de l'Auteur, qui n'avoit pas jugé trop néceſſaire lui-même de ſe cacher, de cacher au moins ſon nom. Car il eſt vrai, que dans ce

moment le sieur Collins, effrayé peut-être par les invectives des Docteurs, plus que par les poursuites du ministere public, ou peut-être uniquement pour ajoûter de nouveaux attentats au premier, avoit fait un voyage en Hollande auprès du fameux M. *le Clerc* son ami, dont il mit le crédit à profit pour réimprimer son discours avec une Traduction Françoise, propre à en mieux répandre le poison.

Quoiqu'il en soit, Darby fut hors de cour & de procès, dès qu'il eut nommé son Auteur; &, ce qui est bien plus merveilleux, c'est que cet Auteur ne fut pas même mandé, ni cité, ni poursuivi; & qu'étant revenu dans sa Patrie, on le laissa tranquillement vivre & mourir dans ses terres, dans le sein de sa famille, dans ses biens, & dans toute sa liberté de penser & d'agir à son gré. M. Collins n'étoit pourtant qu'un particulier, & un simple Gentilhomme; & les Ecrits du Docteur Bentley & de bien d'autres, jusqu'au fameux *Wisthon*, l'avoient

assez dénoncé. La Cour se contenta de connoître *d'où partoit ce vilain coup*; c'est l'expression du Traducteur.

Surpris mal-à-propos de cette tolérance, ce Traducteur remarque que *le ministere se sentoit peu autorisé par les Loix existantes au sujet de la Presse.* Voilà le vrai dénouement de l'affaire? Et si les vérités générales, ou tout-court la vérité n'avoit des droits supérieurs à tous les préjugés de Secte & d'opinion, & que Mrs. les Protestans voulussent dans leurs raisonnemens partir du même principe d'où ils sont partis en se séparant de l'Eglise, M. Bentley & son Traducteur se seroient sentis tout aussi peu autorisés que le ministere d'Angleterre, pour réprimer la liberté de penser du sieur Collins.

Cette liberté de penser n'est-elle pas après tout la grande base du Schisme & du Protestantisme? Et le déchaînement de cet Auteur licencieux contre les Ecclésiastiques, est-il autre chose que la simple liberté de parler? Car nous ne parlons, di-

soit l'Apôtre d'après le Psalmiste, que de ce que nous croyons ; & Horace même, puisque M. Bentley reconnoît cette autorité, nous dit :

Verbaque provisam rem non invita sequentur.

Mais sans recourir au droit, le fait est constant que la liberté de parler contre les Ecclesiastiques, est chez les Protestans un des grands fruits de leur liberté de penser, & une autre base de leur prétendue réformation ; quoique l'Eglise Anglicane & la Luthérienne semblent y garder quelques ménagemens, au moins envers leurs prétendus Ecclésiastiques, desquels seuls il s'agit dans les remarques de Bentley, & dans les Notes & la Préface de son Traducteur.

Ils se sont bien apperçus tous deux de la double objection, & de l'incompétence du Tribunal auquel ils citoient leur Adversaire. Le Traducteur en parlant de l'acharnement de Collins contre le Clergé Anglican & autre, *avoüe* assez bonnement qu'*à cet égard le préjugé général est pour lui*. Plaisant aveu dans

un Livre, fait uniquement pour venger l'honneur de l'Eglise & de ses Pasteurs. Le Traducteur, qui paroît être un *Ministre du saint Evangile*, ajoûte : *M. Collins n'avoit donc pû attraper mieux le goût commun de l'Angleterre, & de tous les Païs de la Chrétienté. qu'en choisissant les gens d'Eglise pour le but, en apparence, unique des traits de sa satyre.*

Nous éviterons le mauvais exemple d'invective qu'on nous donne ici : notre cause est trop bonne sans cela. Nous nous contenterons donc de remarquer que le goût commun de tous les Païs de la Chrétienté n'est nullement de choisir les Ecclésiastiques, pour le but apparent ni réel des traits de la satyre. Ce goût Anglois ou Protestant peut avoir par tout un nombre d'esprits ou de cœurs hétérodoxes, qui en soient infectés.

Mais en France, par exemple, on peut dire que ce n'est ni le goût de la Nation, ni le goût dominant ; & cela se prouve par le fait même dont tout le monde est témoin. 1°. Le

cessité de donner tête baissée & sans examen dans le systême de l'atheïsme ; qui est de tous le moins raisonnable, & le moins raisonné.

Nous ne prendrons pas ici le change avec cet Auteur, à qui les préjugés de Religion font une illusion, sinon aussi grossiere, du moins aussi dangereuse. Nous convenons avec lui que de tous les systemes, celui de l'atéïsme est le moins raisonnable & le moins raisonné. Voilà pourtant, lui disons-nous d'abord, voilà où mene tous ces raisonnemens ; ce prétendu droit d'examen qui, quoiqu'on en dise, n'est que cette liberté de penser, & d'abonder dans son sens particulier.

Il y a de quoi faire trembler tous les Protestans, à qui la grossiereté des illusions du sieur Collins fait horreur. Car enfin si le droit d'examen peut mener dans le plus déraisonnable des systêmes, qui est l'athéïsme, à plus forte raison peut-il mener dans le Déïsme, & à beaucoup plus forte raisou encore dans l'hérésie ; & s'il peut faire perdre la raison,

combien n'y a-t-il pas à craindre pour la foi?

Ces Messieurs se sçavent gré de la vivacité de leur zéle contre les Athées & les Déistes. Il n'y faut pourtant presque que de l'humanité, & il y en a en effet beaucoup dans l'expression dure & amere de leur zéle. Que sçait-on même s'il n'y en a pas un peu dans leurs motifs? Il y va de leur honneur de protester au moins contre les excès trop grossiers de leurs principes; il y va même de la tranquillité de leur conscience. Un certain zéle rigoureux s'accorde assez avec les plus grands relâchemens de la morale & des mœurs.

Le Traducteur développe encore mieux son foible & celui de sa Religion contre les excès de la liberté de penser, lorsqu'il avoue formellement que « M. Bentley ne s'a-» musant point à raisonner contre » un homme qui ne raisonne ja-» mais, & dont tout le fort est l'au-» torité & la satyre; il l'attaqua dans » ce fort, & se proposa pour fin

» principale de lui ôter, & même de
» tourner contre lui ses deux bat-
» teries.

Ce seroit prendre encore ici le change avec cet Auteur, que de ne pas remarquer 1°. que c'étoit pourtant par le raisonnement, par la discussion, par l'examen que des Protestans qui en font la base de leur foi, devoient prendre un homme qui ne raisonne pas, ou plutôt qui, sur le même principe qu'eux, raisonne trop, ou raisonne si mal, sur-tout au sujet de l'athéisme qui est, selon les Catholiques mêmes, une erreur d'une grossiereté démontrable par le raisonnement.

2°. Le Traducteur prend doublement le change sur le fait, comme sur le droit. Il parle d'illusion, & ne se révolte que contre celles qui sont grossieres, comme celles de l'Athéisme ou du Déisme. Un peu de finesse, de justesse ou de simple droiture d'esprit & de cœur, feroit découvrir aux gens de parti, de secte, de schisme, qu'ils ne peuvent jamais raisonner que sur l'illusion,

lorsqu'il s'agit de Religion & de Controverse.

Non-seulement le Docteur Bentley n'a pas dû renoncer au raisonnement avec un homme qui ne raisonne pas, mais il n'y a pas renoncé ; & tout son Livre n'est qu'un pur & simple raisonnement très-humain, & presqu'uniquement littéraire, & une pure discussion, le plus souvent grammaticale, de citations, de textes, de passages, de mots. On peut donc, pour le dire en passant, traduire un Livre, & l'amplifier de Notes & de Commentaires, sans en avoir pris l'esprit, sans pouvoir le définir ni dire ce qu'il est, ni quelle est la maniere de l'Auteur.

Le Traducteur traite de grand Théologien le Docteur Bentley. Chez les Catholiques on ne l'est pas à si bon marché. Le Docteur Bentley a fait des Remarques sur le Discours de Collins sur la liberté de penser, comme il en avoit fait sur *Menandre* sous le même nom de *Phileleuthere de Leipsick*. On sent dans ces deux Ouvrages le même feu d'esprit,

la même érudition , la même force de critique. Seulement le dernier objet est un peu plus Théologique que le premier ; mais M. Bentley le traite plus en Philosophe qu'en Théologien. L'athéisme effectivement , & même le Déisme sont des sujets assez philosophiques.

3°. Cependant pour concilier le Traducteur avec lui-même par une triple inconséquence de raison , & pou définir l'Auteur en question & son Ouvrage, avec un peu de justesse, nous remarquons qu'effectivement M. Bentley ne se sert du raisonnement philosophique ou littéraire, que pour tourner contre son Adversaire l'autorité dont celui-ci se prévaloit aussi contre celle de l'Eglise & de la foi. Car c'est toujours à l'autorité, seul point fixe en matiere de Religion, qu'il faut revenir, & qu'on revient, dès qu'elle est réduite en Controverse.

Qu'on y regarde de près , le fameux Synode de Dordrecht n'est pas l'unique pas de retour forcé, que ces Messieurs ayent fait

vers l'autorité dont ils ont d'abord librement ſecoué le joug. On oſe bien les défier de faire, & d'avoir même jamais fait un raiſonnement, ou une démarche quelconque contre leurs Schiſmatiques, qui ne ſuppoſe, ou qui n'établiſſe le droit inconteſtable de l'autorité abſolue & irréfragable de l'Egliſe en matiere de foi, & qui ne proſcrive le droit d'examen, autant que la plus grande liberté de penſer.

En toutes choſes il faut un point fixe; & en matiere de Religion, il eſt de foi qu'il y en a un. Or le droit d'examen, & la liberté de penſer n'en ſont point un, & n'en ont point. *Quot homines, tot ſententiæ*; voilà le ſeul point fixe en ce genre. Sur le droit d'examen en géneral, M. Bentley & ſon Traducteur ſont d'accord avec le ſieur Collins. Il plaît aux premiers de borner ce droit à l'héréſie de Calvin, de Luther ou à tel autre : car avec ces Meſſieurs la Religion eſt toujours indéfinie par eux mêmes; & ils ne peuvent jamais dire qu'ils ſont préciſément ni Lutheriens, ni Calviniſtes

ni Anglicans, chacun ayant son Code à part, & son Catéchisme comme son esprit, & au gré de son esprit, & par conséquent aussi au gré de son cœur.

Mais s'il plaît à M. Bentley de s'arrêter & d'arrêter son droit d'examen à tel point, il plaît au sieur Collins de l'étendre pus loin. Le droit d'éxamen est de sa nature quelque chose d'indéfini. *Spiritus ubi vult spirat*, disent-ils; mais nous parlons ici de l'esprit humain, il est mobile, il est changeant. En fait de Religion surtout il est fort capricieux; il flotte au gré de toutes les passions, qui tyrannisent le cœur.

Ce qui trompe Messieurs les Protestans, c'est qu'après avoir ôté le droit d'examen à l'Eglise universelle, ils ont voulu l'attribuer à leur Eglise & à toutes leurs Eglises particulieres, au préjudice des membres particuliers, ausquels il étoit dévolu par cette premiere scission. Car si chaque membre a ce droit, le corps dès ce moment ne l'a plus; & si le corps général & total ne l'a pas, chaque

membre en rentre en possession. S'il n'y a plus d'Eglise universelle, il n'y a plus d'Eglise ; l'Eglise étant essentiellement une Assemblée, un corps qui n'a des membres qu'autant qu'il a un Chef, qui en est le nœud & le principe de réunion.

L'Auteur de la Préface entame une autre controverse avec ce tour de sophisme & cet air de suffisance & d'insulte, qui caractérisent l'hérésie comme le petit esprit, & qui sont très-propres à nous faire sentir combien la liberté de penser est opposée à l'art de bien penser. Car à voir le fracas, la fureur même avec laquelle ces Messieurs annoncerent à l'Univers, il y a deux siécles, leur droit d'éxamen en matiere de Religion, on les auroit crus possesseurs de quelque nouvelle méthode de Logique, de Dialectique, de Métaphysique égale au moins à celle des Géometres pour éviter l'erreur, & pour découvrir sûrement la vérité. Qu'on les suive de près avec un peu de Logique commune soi-même, & un tant soit peu d'analyse géométrique ;

tout leur raisonnement, toute leur controverse n'est jamais qu'un sophisme & un sophisme d'insulte, d'empire, en un mot de pure autorité.

Parmi quelques Protestans, que cet Auteur dit avoir excellemment réfuté le Discours du sieur Collins, il ajoûte qu'il ne croit pas devoir faire mention d'*une miserable Rapsodie qui fut écrite par quelque Théologien Catholique Romain des Pais-Bas, & dans laquelle on concluoit assez grotesquement que la liberté d'examen, établie par M Collins, conduisoit nécessairement à la réunion avec l'Eglise de Rome; parce que dans cette Eglise l'examen n'est pas moins interdit qu'inutile.*

Exposant tout cela comme il lui plaît, l'Auteur s'y donne un grand air de triomphe, qu'il fonde pourtant sur cette espece de raisonnement. » Car enfin, *dit-il*, il faut » de toute nécessité reconnoître l'u- » ne ou l'autre de ces deux choses; » ou que les hommes sont en droit » d'examiner ce qu'on leur propose à

» croire, ou qu'ils ne jouissent pas
» de ce droit. Si les hommes l'ont
» & par les principes de la natu-
» re, & par ceux de la Religion,
» toute Eglise qui les en prive, ou
» qui veut les en priver, est fauf-
» se, injuste & tyranique. Et s'il est
» défendu, s'il est criminel aux
» hommes d'examiner ce qu'ils doi-
» vent croire, l'Eglise Romaine
» les sollicite à un crime, lorsqu'é-
» tant hors de son sein, elle les y
» veut attirer.

Voilà le propre caractere de l'erreur, d'être outré, & de ne reconnoître aucune sorte de milieu entre les extrémités les plus opposées. La foi est raisonnable, & la Religion concilie la raison avec la Foi. N'est-ce pas à des hommes, c'est-à-dire, à des Etres essentiellement capables de raison, que la Foy est proposée ? Et ne faut-il pas faire usage de sa raison, aidée de la grace, cela s'entend, pour en écouter la Proposition, pour l'entendre, pour la goûter, pour y acquiescer librement, pour s'y soûmettre docilement, pour s'en

laisser même captiver avec mérite, & par conséquent avec intelligence? Car le mérite suppose la volonté, & la volonté suppose la connoissance, suivant l'axiome, *nihil volitum quin præcognitum*.

Messieurs les Protestans sont bien dupes, s'ils nous croyent nous mêmes dupes de quelque autorité humaine qui ôte à notre foy le mérite de la liberté & de la raison. La Foi nous réduit à la condition des enfans & du peuple, nous faisons gloire de l'avouer. Mais elle ne nous réduit point à la condition des animaux. Encore n'est-ce que par la volonté, par notre volonté libre & prévenuë de la grace, que la foi enchaîne notre raison. Il n'y a qu'à s'entendre, & parler de sens froid. Absolument dans le plus aveugle exercice de notre Foi, nous conservons la plus grande, la plus vraye liberté de penser, & le plus grand droit d'éxamen.

Notre Auteur se recrie contre le sieur Collins, sur ce que celui-ci parle, *comme si on ne pouvoit penser avec liberté*

liberté qu'en pensant en Athée ; & nous nous récrions contre tous les Sectaires, sur ce qu'ils parlent, comme si on ne pouvoit penser avec liberté qu'en pensant en Hérétiques.

Suivant le Précepte ou le Conseil de l'Apôtre, *Probate Spiritus* &c. nous éxaminons tout jusqu'au propre objet de la Foy exclusivement, c'est-à-dire, jusqu'au mystere : c'est-à-dire, nous examinons tout ce qui peut s'examiner. Mais lorsque l'objet surnaturel se dérobe naturellement à notre éxamen, & que tout notre raisonnement ne peut y atteindre pour l'expliquer, pour le comprendre, nous en convenons bonnement, & nous n'usons de notre liberté de penser & d'éxaminer, que pour nous soumettre. Y-a-t-il un si grand mérite à convenir de bonne foi qu'on n'entend pas ce qu'on sent bien qu'on n'entend pas ? Mais c'est que l'esprit de l'hérésie est un esprit d'orgueil, qui veut tout entendre, & ne croire que ce qu'il entend, & presqu'e

uniquement ce qu'il voit.

Les Proteſtans ſont pourtant par leur propre confeſſion forcés de croire encore bien des choſes qu'ils ne comprennent pas plus que nous. Par quelle regle bornent-ils donc leur liberté de penſer, ou leur droit d'éxamen ſur un point, plûtôt que ſur un autre point ? Ils n'ont point de regle fixe, & l'on voit aſſez qu'il ne peut y en avoir d'autre que l'autorité de l'Egliſe, qui eſt une regle conſtante, univerſelle, unique, ſenſible, viſible, uniforme, & à la portée du moindre fidele.

Le Traducteur a donc tort de traiter de groteſque le raiſonnement du Théologien, qui de la liberté même de penſer, tire la néceſſité de la Foy, & de reconnoître l'autorité de l'Egliſe. Car cette néceſſité réſulte démonſtrativement de cette liberté en deux manieres. 1°. L'abus de cette liberté, abus dont Bentley & ſon Traducteur conviennent, prouve la néceſſité de la réprimer ſous le joug de la Foy

notifié & imposé par l'Eglise. 2°. L'usage sain & raisonnable de cette liberté mêne par là tout esprit droit par le simple éxamen des motifs de crédibilité, & des fondemens inébranlables surquoi Dieu a établi l'Eglise de Pierre, que l'Histoire seule, la seule Tradition nous fait voir constamment la même que celle de Rome.

Quel sophisme, de prétendre que l'Eglise Romaine *sollicite à un crime* ceux qu'elle veut attirer, sous prétexte qu'elle a des misteres & des Articles de Foi qu'elle défend de trop approfondir. Il y a long-tems qu'on a remarqué que la Religion a un côté lumineux & un côté obscur. C'est par le côté lumineux que l'Eglise attire la raison. C'est par le côté obscur qu'elle fait le merite surnaturel de la Foi. L'Eglise ne veut point d'aveugles, puisqu'elle est visible. Elle ne fait point d'aveugles, puisqu'elle perfectionne même la raison & l'esprit.

Car le merite de la Foi est tous

dans le cœur. C'est par la volonté, par la liberté même, nous supposons la grace, qu'on est fidele. La Foi n'ôte rien à l'esprit, elle l'éclaire plûtôt qu'elle ne l'aveugle. Les vérités impénétrables qu'elle lui revele, sont un accroissement de connoissance pour lui. La raison nous fait connoître l'unité de Dieu, connoissance imparfaite : La Foy nous fait connoître la Trinité de 3 personnes compatible avec son unité de nature. Il est vrai qu'elle nous cache cette compatibilité, cette conciliation de Trinité & d'Unité. Mais enfin c'est toujours une connoissance, de sçavoir que la chose est, sans pouvoir dire comment elle est. Est-ce que la connoissance des faits, & des faits les plus vulgaires, les plus humains, ne passe pas pour une science, même parmi les plus sçavans.

Les sciences mêmes de raisonnement & d'intelligence, en sont perfectionnées. Comment sçaurions-nous, sans la Foy, que les corps

ſont pénétrables, qu'un corps peut en même tems occuper differentes places &c. ? Pour le moins la Foy empêche les ſciences humaines de donner dans des erreurs où la foibleſſe de l'eſprit humain & l'illuſion des ſens les précipiteroient. Naturellement nous aurions cru que l'étenduë actuelle des corps conſtituoit leur Eſſence. Nous n'avons que la Foy & la révélation, pour nous garantir de cette illúſion. Naturellement nous croyons la Trinité incompatible avec l'unité. La Foi nous apprend la diſtinction eſſentielle entre la nature & la perſonalité. Ces connoiſſances ne ſont point claires & lumineuſes, elles n'en ſont pas moins des connoiſſances, elles n'en ſont pas moins certaines & infaillibles. Et ſur mille autres choſes la Foy redreſſe nos Jugemens, & les rend au moins ſages & précautionnés. Quand elle ne feroit que nous découvrir nos bornes, cette ſeule découverte vaudroit mieux que mille autres de pure ſpécula-

tion dont nous ne faiſons que trop de cas.

A la ſuite de la chicane précédente, que le Traducteur de Bentley & Bentley lui même avec bien d'autres Proteſtans, font à l'Egliſe Romaine, ils en font une autre qui eſt d'un goût aſſez ſingulier, & qui marque la force des Préjugés, ſur des perſonnes qui s'attribuent un ſi grand droit d'éxamen, dans des matieres bien plus importantes.

Bentley remarque fort finement & gliſſe fort adroitement, que Collins avec la liberté de penſer, n'étoit qu'un Catholique Romain travesti. Car il en avoit été ſoupçonné en Angleterre, & ſa mere paſſoit pour Catholique & pour avoir élevé ſon fils dans ſa Catholicité. Juſques-là il n'y auroit pas ſi grand mal; Mais Collins Catholique & Athée ſeroit une découverte merveilleuſe pour ces Meſſieurs. Ils n'y voyent point d'incompatibilité. La Cour de Rome eſt bien politique, & les Jeſuites, car il en eſt queſ-

tion, sont bien fins. C'est un tour de leur façon, de rendre Athées ou Déïstes les Protestans, pour les ramener au sein de l'Eglise Catholique Romaine, sur ce principe qu'il vaut mieux ne rien croire, que croire mal, & qu'un Déïste ou un Athée sont plus faciles à convertir qu'un hérétique,

Cette découverte au reste reçoit un grand dégré de probabilité chez ces Messieurs, de ce que Collins, lorsqu'il passa d'Angleterre en Hollande, fut, disent-ils, sans autres preuves, fort bien accueilli par les Catholiques de Flandres, & nommément par les Jesuites, qui pouvoient pourtant bien ne pas le connoître, & à qui il pouvoit avoir été recommandé par des Catholiques d'Angleterre, ou qui même, que sçait on ? pouvoient le connoissant fort libertin d'esprit, & peut-être de mœurs, vouloient le gagner par un zele plein de prévénance & de charité.

Nos Auteurs pleins d'un zele bien different, raisonnent tout au-

autrement. » Je ne ſuis donc point
» ſurpris, *dit l'Auteur de la Préfa-*
» *ce*, des careſſes qu'ils firent en
» Flandre à M. Collins. Un Pro-
» teſtant qui portoit au ſuprême
» dégré l'abus que l'on peut faire
» de la liberté de penſer, étoit leur
» homme, & au beſoin croiroit
» tout par la même raiſon qui le
» diſpoſe à ne rien croire. »

Ce ſont les Docteurs Proteſtans, qui repaiſſent de ces Contes, la crédulité populaire. Etoit-ce la peine de renoncer à la créance & à l'autorité de l'Egliſe univerſelle, pour une crédulité auſſi peu autoriſée que celle-là? Etoit-ce la peine de tant examiner pour aboutir à des concluſions auſſi frivoles & de pur préjugé? Nous donnerons un Extrait des Remarques du Docteur Bentley, le mois ſuivant.

ARTICLE XLV.

CHOIX DE POESIES Morales & Chrétiennes depuis Malherbe jusqu'aux Poëtes de nos jours, dédié à Monseigneur le Duc d'Orleans premier Prince du sang. Deux volumes in 8. en attendant la suite. A Paris chez Prault Pere, Quai de Gêvres, au Paradis, & Prault Fils, Quai de Conti, à la Charité. 1739. *vol.* 1. *pages* 171. *vol.* 2. *pp.* 324.

NOus avons annoncé cet Ouvrage de M. *le Fort de la Moriniere* avant la fin de l'impression. Voici les deux premiers volumes, ou la premiere partie, dont nous rendrons un compte succint: aussi-bien toute la matiere qui les compose est elle à peu près connue. Il n'est question que d'exposer le but, le discernement, le choix & l'arrangement. L'Auteur l'expose lui-même dans sa Préface. Son des-

sein, dicté par la vraie piété, & soutenu par le suffrage de Monseigneur le Duc d'*Orleans*, à qui ce Livre est dédié, consiste à substituer à des lectures dangereuses, sur-tout pour la jeunesse, des instructions propres à passer de l'esprit au cœur. » Gagner l'un pour mieux toucher » l'autre, est l'unique but qu'on » s'est proposé dans ce nouveau » Choix de Poësie.» Quant au choix & au discernement, » partout où » le beau s'est offert, on l'a pris » sans acception de noms plus ou » moins accrédités. » L'Auteur insinuë combien il a dû lui en coûter pour tirer l'or de cet amas immense d'œuvres poëtiques qu'on ne lit plus. Les connoisseurs en examinant de près son Recueil, loin de lui refuser la gloire qu'il mérite, en diront d'avantage, & lui sçauront gré sans doute d'un travail qui demandoit beaucoup de lecture, de patience, de lumieres & de goût. C'est le cas où M. de la Motte auroit pu mieux appliquer qu'à l'imitation d'Homere, ce beau mot si simple :

Choisis, tout n'est pas précieux.

L'arrangement enfin est tout naturel. C'est celui des Poëtes François depuis Malherbe jusqu'à nos jours. Il y en a 25. distribués en six livres dans cette premiere partie. Ces vingt cinq sont Malherbe, Menard, Malleville, Rotrou, Brebeuf, Gombauld, Racan, Godeau, Arnauld d'Andilly, la Lane, Gomberville, Chapelain, Desbarreaux, Conrart, Desmarets, S. Sorlin, Cassagnes, Cotin, Choiseul, de Sacy, d'Heauville, de Chantemerle, Corneille, Mad. Deshoulieres, Pelisson, la Fontaine, Quinault.

Il y a là (comme on voit) bien des noms qui ne sont pas inscrits au premier rang de la liste d'Apollon. Mais il ne faut pas se prévenir. Autre chose est d'être Poëte comme ceux que la postérité reconnoît pour tels, autre chose d'avoir laissé échapper quelques vers dignes des vrais Poëtes, parmi quantité de Poësies médiocres, c'est-à-dire, mauvaises. C'est au petit nombre d'Ecrits présumés bons, que l'Auteur

s'eſt fixé, plus judicieux dans ce choix que ne l'ont été les compilateurs des deux Recueils de même titre qui ont paru en 1671. & en 1709. La Fontaine n'avoit fait que prêter ſon nom au premier, avec une excellente Préface, qui ſervoit de frontiſpice préférable de beaucoup au corps du bâtiment. Nous ne diſons rien du ſecond. L'un étoit trop rempli, l'autre trop peu. M. le Fort a donné à celui-ci plus d'attention qu'on n'en avoit pris pour les deux autres. Il a même crû devoir corriger quelques expreſſions & quelques vers des anciens Poëtes. Il en avertit en pluſieurs endroits, & il fait ſes corrections ſi à propos que les Poëtes morts ſeroient charmés de les admettre s'ils revivoient. Que ne doivent point le Cid de Corneille & la Mariane de Triſtan à M. Rouſſeau !

Au reſte » on ne prétend pas (dit » M. le Fort) que toutes les pie- » ces qui compoſent ce Recueil ſoient » également achevées. Il ſuffit que » les défauts y ſoient rares & peu

» considérables. On prétend enco-
» re moins que toutes celles qui
» en sont excluës ne meritent au-
» cune approbation. » On a marqué à la tête de chaque Article, les noms, les qualités, le pays, la mort de chaque Poëte; & pour un plus ample éclaircissement on renvoye avec justice au *Parnasse François*.

Le Lecteur nous permettra deux réflexions indépendantes du but de l'Auteur. 1°. Il en est des morceaux de Poësies ainsi rassemblées, comme des tableaux réunis dans les Cabinets des curieux. Les diverses manieres, & les talens variés des maîtres se font mieux sentir par cet assemblage & ce contraste. Voyez Mad. Deshoulieres & la Fontaine par exemple auprès de tels ou tels. 2°. Qui lit aujourd'hui les Tragedies de tels autres, comme de Quinault? Jettez un coup d'œil ici sur deux scenes d'*Astrate*, & demandez où est la Poësie Tragique, si elle n'est pas là dans toute sa majesté? Ni Despreaux, ni Racine n'en

disconviendroient pas. Quel dommage que cela fut enseveli dans l'amas des pieces oubliées ?

ARTICLE XLVII.

MEMOIRE HISTORIQUE ET Généalogique sur la Maison de Bethune. Par M. Du Buisson. A Paris de l'Imprimerie de Prault Pere, Quay de Gêvres, au Paradis 1739. in-4°. pages 23.

LEs Généalogies, au moins celles des grandes Maisons des Maisons illustres, tiennent un rang considérable dans l'Histoire, dans cette partie de la Littérature la plus généralement goûtée, la plus à l'usage & à la portée de toute sorte de Lecteurs. Aussi les bonnes Bibliotheques en sont-elles fournies abondamment, & par préférence à d'autres genres qui n'interressent que certaines professions, & des goûts particuliers. Sans cette connoissance, on est étranger dans son propre pays, & par

sagesse, dans les entretiens les plus ordinaires, on est souvent réduit au silence. Dans chaque nation des sçavans du premier ordre ont cru leurs veilles bien employées, à percer dans l'obscurité des siécles, pour y recueillir les restes épars, mais précieux des anciennes Maisons, pour conserver à la Postérité, autant qu'il est possible dans l'éloignement des tems, leurs descendances, leurs alliances, leur postérité, leurs tîtres, leurs dignités, les marques d'honneur qui les ont distinguées. C'est un tribut rendu au mérite des hommes illustres, & un motif pour leurs successeurs à marcher sur leurs traces. Parmi nous le célébre *André du Chêne*, le Pere de l'Histoire de *France*, s'est distingué dans cette pénible carriere. Entre les Maisons dont il a donné la Généalogie, celle de *Bethune* occupe une des premieres places. C'est d'après lui que M. *Du Buisson* nous trace le Tableau Généalogique de cette Maison, ajoû-

tant ce qui manque à l'Ouvrage de *Duchêne*.

Comme lui, M. *du Buisson* fait descendre la maison de *Bethune*, de celle des anciens Comtes d'*Artois*, & lui donne pour chef reconnu *Robert*, dit *Faiseus*, Seigneur de la ville de *Bethune*, & Avoué de S. *Vaast* d'*Arras*, qui vivoit sous *Hugues Capet*, dans le dixiéme siécle. Sans remonter plus haut, dit-il, *huit siécles prouvés, sont une assez grande antiquité.* Il conclut encore des deux tîtres que *Robert* réunissoit en sa personne, Seigneur de *Bethune*, & Avoué, *combien ses Ancêtres devoient déja avoir de Noblesse & d'ancienneté.*

Dans ces premiers tems, on se contente de nous dire que la postérité de *Robert* avoit armes & cri de guerre, qu'elle faisoit dans toutes ses branches des Chevaliers Bannerets; marqués de haute noblesse. On nous fait remarquer ses alliances avec les plus grandes Maisons, & on nous la fait voir assise sur

presque tous les Trônes de l'Europe.

En 1270. dit l'Auteur à la page 4. *Guillaume de Bethune Seigneur de Locres, Hebuterne &c. épousa Jeanne de Neelle, surnommée de Fallevi, petite-fille d'Alix de France, Comtesse de Ponthieu, laquelle lui donna pour beau-frere & belle sœur utérins Ferdinand de Castille & Alienor de Castille, mariée en secondes nôces à Edouart I. Roi d'Angleterre.* A la marge il ajoûte que *Louis le Jeune*, premier mari d'*Alienor de Castille*, l'avoit répudiée. Il y a là du mécompte *Louis le Jeune.* n'avoit point épousé *Alienor de Castille*, mais *Eléonor de Guienne*, fille de *Guillaume* Duc de *Guienne.* Il la répudia, & elle épousa en secondes nôces, non *Edouart* I, mais Henri II, Roi d'*Angleterre.* Edouart I. épousa *Alienor de Castille*, plus de cent ans après qu'*Eleonor*, ou *Alienor* de *Guienne* eut été répudiée par *Louis le Jeune. Alienor de Castille* n'avoit point été

mariée, quand le Prince Edouard l'épousa.

A la page suivante l'Auteur dit: *en* 1480. *Jean de Bethune, troisiéme du nom, épousa Jeanne d'Anglure, fille de Simon, dit Saladin d'Anglure, de la Maison de ce nom, si connuë par l'Histoire des Croisades, ces pieuses folies de nos Peres.* Il auroit pû parler avec un peu plus de ménagement de ces fameuses entreprises, formées par de respectables Pontifes, prêchées par des Saints, éxécutées par des Princes sages & vertueux, autant que braves & magnanimes, par des Heros illustres, qui donnerent des éxemples de valeur & de vertus Chrétiennes, auxquels on rendroit plus de justice, si leurs efforts eussent été plus heureux, & si tous ceux qui s'engagerent dans ces guerres, avoient été du même caractere.

En 1529. continuë M *du Buisson*, *Jean de Bethune*, quatriéme du nom, Baron de *Baye* &c. épousa *Anne de Melun*, Dame de *Rosni* &c. C'est de ce Seigneur que

descendent, par son fils *François de Bethune*, Baron de *Rosni*, les branches qui ont porté, & qui portent encore en *France* le nom de *Bethune.* De son mariage avec *Charlotte Dauvet de Rieux*, *François de Bethune* eut entr'autres fils, *Maximilien de Bethune* premier du nom, Duc de *Sully* &c. que sa probité, ses emplois, ses services, l'estime & la considération où il fut toujours auprès d'*Henry IV.* ont rendu si recommandable, & *Philippe* Comte de *Selles* & de *Charost.*

Sans s'arrêter aux branches des Seigneurs de *Congy* & d'*Hotel*, des Barons de *Balfour* en *Ecosse*, de *Bethsan* ou *Bessan* dans la *Palestine*, de *Carenci* en *Flandre* dont la premiere s'est confonduë dans la Maison de *Choiseul-Praslin*, & la derniere dans celle de nos Rois, & des Rois d'*Angleterre* & d'*Ecosse* de la Maison *Stuart*, M. *du Buisson* passe aux branches de *Sully*, d'*Orval*, de *Selles*, & de *Chabris*, & enfin à celle de *Charost*, toutes issuës

de la ſource que nous venons de marquer.

La branche de *Sully* commencée par le célébre *Maximilien de Bethune* premier Duc de *Sully*, s'eſt éteinte en 1729. à la mort de *Maximilien Henry* cinquiéme Duc de *Sully*, fils de *Maximilien-Pierre-François*, troiſiéme Duc de *Sully*, & frere puiſné de *Maximilien-Pierre-François-Nicolas*, quatriéme Duc de *Sully*, mort en 1712, ſans laiſſer de poſtérité. La mort de *Maximilien Henry de Bethune*, a fait paſſer le Duché de *Sully*, dans la branche d'*Orval*, un Arrêt du Conſeil des Dépêches, du 13. de Mars 1730. l'ayant ajugé à *Louis Pierre Maximilien*, aujourd'hui Duc de *Sully*.

François de Bethune, Comte, & enſuite Duc d'*Orval*, chef de la branche de ce nom, épouſa 1°. *Jacqueline de Caumont* fille de *Jacque Nompar de Caumont* Duc de *la Force*, Pair & Maréchal de *France*, & de *Charlotte de Gontault de Biron*, fille du premier Maréchal

de *Biron*. 20. *Anne d'Harville de Paloiseau* fille du Marquis de ce nom. Du premier mariage il laissa *Maximilien-Alpin*, & du second, *Armand de Bethune*. Nous ne nommons ici que ceux qui ont continué la branche. *Maximilien-Alpin* a eu pour fils *Maximilien-François*, lequel, marié à *Jeanne-Catherine Henriette d'Orleans de Rothelin*, a laissé *Louis Pierre Maximilien* son fils postume. C'est le Duc de *Sully*, dont nous venons de parler. *Armand de Bethune*, d'abord Abbé, puis Comte d'*Orval* fils puisné de *François* Duc d'*Orval*, eu un fils nommé *Maximilien Antoine Armand*, né le 18. d'Aout 730.

La branche de *Selles* & de *Chais* a renouvellé de nos jours M. *du Buisson*, l'honneur que Maison de *Bethune* a eu tant de de s'allier aux Maisons Souveies de l'*Europe*. Cet évenement donne lieu de détailler ces al-ces, qu'on ne trouveroit peut-pas ailleurs si suivies, & si dé-ppées. *Philippe de Bethune*, de cette branche, Comte de

Selles & de *Charost* , Marquis de *Chabris* , frere puîné de *Maximilien* I. Duc de *Sully* fut marié deux fois, 1°. à *Catherine le Bouteiller de Senlis.* 2°. à *Marie d'Alégre* dont il n'eut point d'enfans. De sa premiere femme il en eut huit. Nous n'en marquerons que deux , *Hippolite* qui continua la branche, & *Louis*, qui forma celle des Ducs de *Charost*.

Hyppolite de Bethune , Comte de *Selles*, Marquis de *Chabris* &c. eut de *Marie de Beauvilliers* , *Henri*, *François-Gaston* , *Louis*. *Henry* laissa de son mariage avec *Marie-Anne Dauvet*, fille de *Nicolas Dauvet*, Comte *Desmarets* , Grand Fauconnier de *France*, *Louis*, *Anne-Marie*, Abbé qui vit, *Henry-Marie*, Chevalier, Capitaine de Vaisseau, qui vit aussi, & n'est point marié, & deux filles Chanoinesses de *Remiremont*.

Louis Comte de *Bethune*, fils aîné de *Henri*, mort en 1734. Lieutenant Général des armées navales , Commandant à *Rochefort* , a laissé deux enfans qui vivent, *Armand-Louis*, Guidon de Gendarmerie, &

Armande de Bethune, non mariée.

François-Gaston, Marquis de *Bethune* &c. Envoyé Extraordinaire en *Baviere*, pour le mariage de Monsieur, Frere unique du feu Roi, Ambassadeur auprès de *Jean Sobieski* Roi de *Pologne*, puis Ambassadeur en *Suede*, s'acquit beaucoup de gloire dans tous ces emplois. On peut voir son caractere, & son éloge dans le Mémoire que nous abrégeons. Il avoit épousé *Louise-Marie de la Grange d'Arquien*, fille de *Henri* de la Grange, Marquis d'*Arquien*, Chevalier des Ordres du Roi, puis Cardinal, & sœur de *Marie-Casimire de la Grange d'Arquien*, femme de *Jean Sobieski*, & Reine de *Pologne*, dont il eut quatre enfans. 1°. *Louis*, Marquis de *Bethune*, Mestre de Camp de Cavalerie, tué à *Hochstet* en 1704. 2°. *Louis-Marie-Victoire* Grand Chambellan du Roi de *Pologne*, Duc de *Lorraine*, *Stanislas* I. Ses alliances & ses enfans sont rapportés dans le Mémoire. 3°. *Marie-Casimire* mariée en premieres nôces au Prince *Radzvvil Cleeki*, & en secon-

des nôces, à *Jean* Comte de *Sapie*
Grand Maréchal de *Lituanie*,
quel elle a eu trois fils, & une
le. 4°. *Jeanne Marie* mariée à *Je*
Comte *Ioblonovvski*, Enseigne d
Couronne de *Pologne*, & succe
vement Palatin de *Volhinie* &
Russie. Pour conserver la mémo
de ces alliances que la Maison
Bethune a contractées en *Pologn*
& dont la distance des lieux,
le peu de communication pourr
faire perdre la trace, M. *du B*
son donne ici tout de suite la po
rité des Comtesses de *Sapieha*
de *Ioblonovvski*, filles de *Franç*
Gaston Marquis de *Bethune*, Co
te de *Selles*, &c. Nous ne dout
point qu'on ne lui sache gré
soin qu'il a pris pour cette rech
che, & nous renvoyons à son M
moire ceux qui voudront être i
truits de cette partie de la Gén
logie qu'il détaille.

Nous dirons seulement que *M*
rie-Louise fille de la Comtesse *Iob*
novvski Jeanne Marie de Bethun
a épousé *Charles Frederic de*

Trimont

Trimouille, Comte de *Taillebourg*, Duc de *Chatelleraut*, dont elle a un fils nommé *Stanislas de la Trimouille*, Comte de *Taillebourg*; & que *Catherine* seconde fille de la Comtesse *Ioblonovvski* a été mariée au Duc *Maximillien de Tencryn Ossolinski*, Chevalier de l'Ordre du S. Esprit, Grand Maître de la Maison du Roi de *Pologne*, Duc de *Lorraine*, & ci-devant Grand Trésorier de la Couronne de *Pologne*. *Jeanne Marie de Bethune* par son mariage avec le Comte *Ioblonovvski*, est devenuë Tante maternelle du Roi *Stanislas*, & grande Tante de la Reine.

A la postérité de ces Comtesses, l'Auteur a cru devoir joindre celle de *Marie-Casimire de la Grange d'Arquien*, Reine de *Pologne*, belle-sœur de *François Gaston*, Marquis de *Bethune*. Elle eut du Roi *Jean Sobieski* huit enfans, dont quatre moururent jeunes. Les quatre autres sont 1°. *Jacques-Louis-Henry*, mort à *Zolkievv* en *Silésie* May 1739.

Louise-Marie-Therese de Melun d'Epinoi, sa cousine germaine, *Paul-François de Bethune*, quatriéme Duc de *Charost* qui porte le titre de Duc de *Bethune*. Ce Seigneur, dit avec justice M. *du Buisson*, *n'est pas moins l'héritier des vertus qu'on a toujours admiré dans sa branche, que de l'illustration qu'elle a reçuë.* Son fils, *François-Joseph de Bethune*, Duc d'*Ancenis*, marié à *Elizabeth-Marthe de Roye de la Rochefoucault*, à un fils nommé *Armand-Joseph de Bethune*, Marquis de *Charost*.

La Lettre que nous joignons à cet Extrait suppléera ce qui manque au Mémoire Historique & Généalogique sur la Maison de Bethune, *& corrigera quelques méprises de l'Auteur.*

ARTICLE XLVIII.

REPONSE DE M. LE DUC de Sully à une Lettre & un Mémoire Historique & Genealogique de la Maison de Bethune, qui lui ont été envoyés par le sieur Dubuisson, Clerc de M. le Verrier, Notaire.

De Paris le 9 Mars 1739.

JE vous suis obligé, Monsieur, de la Lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire, & du Mémoire que vous y avez joint, & sur lequel vous ne serez pas fâché de sçavoir mon sentiment.

En général vous pouviez vous épargner la peine de travailler à ce Mémoire. Il y a long-tems que je prens des mesures pour faire refondre l'histoire généalogique de la Maison de Bethune composée par Duchesne. J'ai fait venir d'Ecosse, de la fameuse Abbaye de Saint Wast d'Arras, de celle de Saint Bertin de

Saint Omer, & d'autres célébres Abbayes de Flandre une grande quantité de Mémoires & de Chartes; j'y ai joint différentes recherches faites par M. le Marquis de Bethune d'Hesdigneul, Chef des branches de la Maison de Bethune, qui sont toujours restées en Flandre, & dont j'ai tous les Titres en main. J'ai recueilli avec soin toutes les Piéces. J'ai prié le Révérend Pere Simplicien de vouloir bien se charger de revoir l'Ouvrage de Duchesne, & d'y faire les augmentations nécessaires; il s'y mettra si tôt qu'il aura fini son Histoire abregée des grands Officiers de la Couronne, & le supplément aux grands Mémoires historiques des mêmes Officiers. De plus, dans cet abregé-là même & dans ce supplément il donnera la continuation de la Généalogie de la Maison de Bethune, Par-là vous voyez qu'il étoit assez inutile que votre petit Mémoire parût.

Si néanmoins vous vouliez absolument le donner au Public, encore deviez-vous bien me le communi-

quer avant que de l'imprimer ; je ne crois pas que vous euſſiez eu lieu de vous en repentir, les remarques ſuivantes pourront vous en convaincre.

Vous donnez un ſimple Mémoire Hiſtorique ; il ne falloit donc pas y mêler des choſes, pour ne rien dire de plus, tout-à-fait inutiles.

On ne fait point entrer en France les bâtards dans les Généalogies. Pourquoi donc parler des Maîtreſſes de M. le Marquis de Roſny, & de ſes filles du côté gauche ? Cela n'a jamais été regardé de bon œil en ce Pays-ci ; car quoiqu'il ſoit d'un uſage aſſez commun dans le monde de tolerer, & de ne blâmer pas ouvertement un homme qui a des Maîtreſſes, cependant il n'eſt perſonne qui s'en vante, principalement quand c'eſt une Dame, ou une fille de maiſon diſtinguée, & qui mérite des égards : il étoit donc fort à propos de garder le ſilence ſur ce point, tant pour la mere, que pour les filles ; d'autant plus que je ne ſçai perſonne dans la Maiſon qui

en ait connoiſſance, & que c'eſt ſans doute une faute de Moreri. Quand même cela ſeroit, combien de gens l'ignorent? Et pourquoi le leur apprendre? Combien l'avoient oublié? & pourquoi leur en rafraîchir la mémoire? Nous devrions ſouhaiter dans notre Maiſon, qu'il fût enſeveli dans un éternel oubli; & dans un Ecrit qui ſemble fait à ſa gloire, de ſemblables choſes ne devoient jamais trouver de place.

Les Mémoires qui vous ont été fournis ſur la Maiſon de Bethune, n'ont pas été juſtes. Vous dites que Maximilien I. Duc de Sully, étoit Commandeur des Ordres du Roi; il ne le fut jamais, & ne le put être, ayant toujours vécu dans la Religion prétendue Réformée. Il poſſedoit aſſez de grands Titres, & de grandes Charges, qu'on pouvoit joindre à ſes autres qualités, & qu'on ne devoit pas omettre, pour lui en donner qu'il n'eût jamais.

Il me paroît que vous ne deviez pas mettre, que M. le Marquis de Roſny a été Surintendant des Bâ-

timens, cette Charge ayant appartenu à M. le Duc d'Orval.

Au sujet du mariage de M. le Duc d'Orval avec Jacqueline de Caumont, en parlant de sa mere que vous nommez seulement Charlotte de Gontaut de Biron, vous pouviez ajoûter qu'elle étoit fille du premier Maréchal de Biron, si connu par ses services, & son attachement à Henry le Grand.

Vous avez fait encore à l'article de M. le Duc d'Orval des omissions plus considérables; outre les trois garçons du premier lit, il eut trois filles de ce même lit, sçavoir, Marguerite-Angelique de Bethune, qui a été Abbesse de Saint Pierre de Reims pendant un grand nombre d'années, fille aussi recommandable par ses grandes vertus & son habileté au Gouvernement que par sa naissance. Françoise de Bethune morte la premiere, & Anne-Eleonore de Bethune morte en 1706. toutes deux Religieuses à Port-Royal, Fauxbourg de Saint Jacques de Pa-

tis, filles d'un vrai mérite, qui so[nt]
mortes dans un âge fort avancé.

Du second mariage avec Ann[e]
d'Harville, est née Anne-Eleonor[e]
Marie de Bethune, que vous mett[ez]
du premier lit, & omettez qu'ell[e]
étoit Abbesse de Giffe *près de Ver-
sailles, où elle a vécu dans un[e]
grande estime & considération d[e]
tous ceux qui la connoissoient.

Mais voici quelque chose de plu[s]
fort; on croit que vous vous faite[s]
en quelque sorte Législateur, &
vous semblez vous ériger un Tri-
bunal supérieur à la Puissance sou-
veraine, & aux Loix. En effet contr[e]
toutes les Loix du Royaume sur le[s]
Duchés & Pairies, contre l'Edit du
Roi Louis XIV. de 1711. fondé
sur ces Loix, contre la volonté &
le Jugement du Roi regnant, con-
firmatifs de la volonté du Roi son
glorieux Bisayeul, dont la Justice
adjuge aux aînés les prérogatives,
vous laissez entrevoir que le titre de
Duc de Sully appartient à M. le
Comte d'Orval plutôt qu'à moi,

est-ce-là votre idée ? Je veux croire que non ; mais bien des gens qui ont lû votre Mémoire, l'ont entendu de la sorte ; & vous parlez de moi avec tant de confusion, que pour le moins on n'y comprend presque rien.

Louis-Pierre-Maximilien, dites-vous, sixiéme Duc de Sully, que nous mettons dans cette branche, parce qu'il continue le titre de Duc, quoiqu'il appartienne à la branche d'Orval. Est-ce le titre de Duc de Sully, ou est-ce moi qui appartient à la branche d'Orval ?

Il étoit plus clair, avant que d'en venir à moi, de marquer : ici finit la premiere branche des Ducs de Sully, puis continuer, Louis-Pierre-Maximilien de Bethune se trouve aujourd'hui le sixiéme Duc de Sully, comme aîné de la branche d'Orval, qui est à présent l'aînée de la Maison, la branche de Sully étant éteinte. Tout eût été naturel & sans équivoque, & par-là vous eussiez évité la fausse interpré-

tation que l'on peut donner à votre Mémoire.

Vous auriez pû aussi, au lieu de parler d'une des branches que vous dites être bâtarde de ma Maison, nommer dans votre Mémoire Madame Catherine de la Porte, Marquise de Bethune, femme d'Alpin-Maximilien Marquis de Bethune mon ayeul, laquelle étoit fille de M. Georges de la Porte, mort Conseiller d'Etat, fils de Monsieur Georges de la Porte Président à Mortier du Parlement de Normandie, laquelle Catherine de la Porte étoit fille de Dame Françoise Chevalier, tous deux ses pere & mere, de très ancienne famille de Robe de Rouen & de Paris.

Vous ne deviez pas non plus passer sous silence Madame la Duchesse de Sully ma femme, dont la naissance est assez bonne pour pouvoir n'être point oubliée. Petite niéce de M. Colbert, l'un des grands Ministres que la France ait eu; elle a de plus de son côté d'illustres al-

liances, M. Desmarêts son pere, Commandeur des Ordres du Roi, qui a suivi les traces de M. son Oncle, & qui s'est trouvé dans des tems plus malheureux, a rempli les Places de Ministre d'Etat, & de Contrôleur Général des Finances depuis l'année 1708. jusqu'à la mort du Roi Louis XIV. de glorieuse mémoire. Ce Prince au lit de la mort rendit témoignage publiquement à ses services, lesquels le peuvent mettre au nombre des Personnes illustres de son siécle. Le mérite personnel & les services de M. le Marquis de Maillebois, frere aîné de Madame la Duchesse de Sully, sont connus de tout le Public, dont il est assez heureux d'avoir l'approbation.

Vous auriez pû aussi mettre quelque chose de plus étendu sur les Charges & Emplois que j'ai occupés; ce que je dis, moins par rapport à moi, que comme Chef d'une Maison, qui a marqué dans tous les tems son zéle, son respect & son

attachement pour nos Rois & le bien de l'Etat.

Vous auriez pû encore, ſans vous attirer le blâme du Public, vous étendre davantage que vous n'avez fait ſur la naiſſance, les Charges & les ſervices du premier Maréchal de Biron & du premier Maréchal de la Force, dont les ſervices ſont encore plus recommandables que la naiſſance, quelqu'illuſtre qu'elle ſoit. Vous avez fait une faute conſidérable à l'article de Louis-Georges de Bethune mon oncle, qui à la vérité n'a jamais été connu que ſous le nom de Chevalier de Bethune, l'ayant mis Chevalier de Malthe, quoiqu'il n'ait jamais été dans cet Ordre.

Vous auriez pû auſſi ſur mon article ne mettre qu'une fois que j'étois ſans poſtérité maſculine, les répétitions ne convenant guéres dans toutes ſortes d'Ouvrages, & ſurtout dans un abregé; je puis dire que je ſuis encore bien éloigné de l'âge où M. le Comte d'Orval a eu ſon fils.

Si vous aviez été mieux informé, vous n'auriez pas oublié dans la récapitulation que vous faites des personnes vivantes de notre Maison, de parler de Madame de Sully, Religieuse de la Visitation de Sainte Marie de Saint Denis, recommandable par sa vertu, sa piété & son mérite, & la derniere de la branche aînée.

Vous auriez aussi fait mention de Dame Françoise de Bethune, Marquise de Caulaincourt, dont le nom & la maison est très-ancienne en Picardie, & qui a des Descendans au service du Roi, laquelle étant de la branche aînée, ne mérite pas plus d'être oubliée que celles des branches cadettes.

Puisque vous parliez des filles de la maison de Bethune vivantes, vous deviez aussi parler de Jacqueline de Bethune, Marquise de Couligny, fille d'Annibal, Comte de Bethune, mort Chef d'Escadre, & qui est une personne d'un vrai mérite.

Vous avez fait une faute encore plus considerable dans la branche

de Charost, d'avoir oublié Louis-Basile de Bethune, Chevalier de Charost, frere du Duc de ce nom, ci devant Gouverneur du Roi, qui a été Capitaine de Vaisseau, & qui est d'ailleurs un homme fort estimable par son érudition.

Une autre omission que vous avez faite encore, concerne les deux filles de M. le Duc de Bethune, dont l'une est .... de Bethune Marquise de la Vauguyon, dont le mari est Colonel du Régiment de Beauvoisis, homme fort estimé.

La seconde est ...... de Bethune, qui a épousé M. le Comte de Tessé, Grand d'Espagne, Colonel du Régiment de la Reine Infanterie, qui s'est distingué dans la derniere guerre d'Italie; il a l'honneur d'être aussi premier Ecuyer de la Reine.

Vous ne deviez pas plus oublier deux branches de notre Maison, qui sont en Artois, que celle d'Ecosse dont vous parlez dans votre Mémoire. L'aîné de ces branches d'Artois est Eugene-François de Be-

thune Desplancques, Marquis d'Hesdigneul, dont la branche conserve la Terre de ce nom depuis plusieurs siécles. Il a pour fils Maximilien-Guislain de Bethune Desplancques majeur, en état d'être pourvu, & a plusieurs sœurs Chanoinesses dans les Chapitres de Flandre. Il y a quelques années qu'il fut choisi pour être député des Etats d'Artois auprès du Roi, sans l'avoir demandé : ce qui n'arrive presque jamais.

L'autre branche est celle de François-Eugene de Bethune Desplancques, qui demeure à Arras; il a servi long-tems, & a épousé une Chanoinesse de Maubeuge, dont il a quatre enfans en bas âge. Il a un frere qui se nomme Adrien-François de Bethune Desplancques, connu sous le nom de Chevalier, qui est Capitaine, & des premiers Factionnaires dans le Régiment du Roi Infanterie. Ces deux derniers ont une sœur nommée Marie-Eugene de Bethune Desplancques, Abbesse des Chanoinesses de Bour-

bourg, fille dont le mérite eſt auſſi connu que la naiſſance.

Vous avez retranché pluſieurs Dames de diſtinction, & qui ont eu poſtérité dans les branches cadettes : mais il faudroit trop de tems pour relever toutes ces fautes, & cela ſortiroit des bornes d'une Lettre, & me donneroit trop de peine & de ſoins pour en faire des recherches juſtes ; ainſi je me borne à ce que j'ai vû du premier coup d'œil, & que j'ai pour le préſent à l'eſprit.

Je doute fort que M. le Comte de Bethune, Grand Chambellant du Roi de Pologne, Duc de Lorraine, que vous dites qui a fait l'impreſſion de cet Ouvrage à ſes dépens, donne ſon nom & ſon approbation à un Supplément de Généalogie de ſa Maiſon, ſi rempli de fautes & d'obmiſſions : S'il l'avoit lû, il a trop d'eſprit pour ne s'en être point apperçu, & n'y avoir pas fait ſuppléer. Il vaut mieux croire que vous l'avez fait ſans le lui montrer, & lui en ayant ſeulement

demandé son agrément, comme étant le seul homme de la Maison de Bethune que vous connussiez & dont vous fussiez connu.

Au surplus je vous suis obligé de m'avoir fait connoître & donné votre Ecrit, quand ce ne seroit que pour corriger les erreurs qui y sont contenuës; & ces éclaircissemens vous seroient même nécessaires si vous preniez le dessein de le mieux rediger dans la suitte. Les armes mêmes y sont mal gravées, avec une faice de Sinople au lieu de geule.

A l'égard des femmes qui n'ont point laissé de postérité, que vous avez omises, je n'en parle point, n'étant pas nécessaire dans un Ouvrage si racourci.

Je serois fort aise si je pouvois vous être utile à quelque chose, & vous prouver combien je suis, Monsieur, entierement à vous.

ARTICLE XLIX.

EPITOME DE LA Bibliotheca Oriental y Occidental Nautica y Geographica de Don Antonio di Leon Pinelo; del consejo de su Mageſtad, en la Caſa de la contractation de Sevilla, y Coroniſta mayor de las Indias; Añadido y en mendado nuamente, en que ſe contienen los Eſcritores de las Indias Orientales y Occidentales, y reinos convecinos China, Tartaria, Japon, Perſia, Armenia, Etiopia, y otras partes: al Rey neuſtro Señor, por mano del Marques de Torre, nuova ſu Secretario del deſpacho univerſal de Hacienda, Indias, i Marina. C'eſt à-dire, *Epitome de la Bibliotheque Orientale & Occidentale, qui comprend la Navigation & la Géographie, Ouvrage de Dom Antoine de Leon Pinelo, du Conſeil de Sa Majeſté, dans la Cour Souveraine de Seville & grand Hiſtorigraphe des Indes, augmen-*

té & corrigé depuis peu, & qui comprend tous ceux, qui ont écrit sur les Indes Orientales & Occidentales & les Royaumes voisins, à sçavoir, la Chine, la Tartarie, le Japon, la Perse, l'Armenie, l'Ethiopie &c. Dedié au Roi d'Espagne Philippe V. & présenté par les mains du Marquis de Torrenuova Sécrétaire général des Finances des Indes & de la Marine. Trois volumes in-folio *à deux Colomnes; à Madrid de l'Imprimerie de François* Martinet Abad, *rue de l'Olivo Baxo* 1737.

L'Epitome de Dom Antonio de Leon Pinelo fut imprimé à Madrid en 1629. *in-quarto* & l'Auteur y déclaroit dans sa Préface que ce n'étoit que l'abrégé d'un Ouvrage beaucoup plus considérable, qu'il se promettoit de donner au Public, & dans lequel il se proposoit de dire son sentiment sur tous les Ecrivains, qui composoient la Bibliotheque des Indes. Les grandes affaires, dont il fut presque

toujours occupé, ne lui perm apparamment pas d'éxécuter projet, & lorsque nous apprin il y a quelques années, que l'illu & sçavant D. André Gonzalez Barcia, Académicien d'Espagne dont nous avons déja fait plus d'u ne fois mention dans nos Mémoi res, travailloit à augmenter & à corriger cette Bibliotheque, nous ne doutâmes point, qu'il ne fut en tré dans toutes les vûës de Pine lo. Nous en jugions ainsi, parce que personne n'est plus capable d'u ne telle entreprise, & parce que nous ne concevions pas qu'il fût possible de remplir trois volumes *in-folio* d'une simple liste des Au teurs, & des Ouvrages, dont on puisse composer une Bibliotheque des Indes, si on ne disoit rien ou presque rien, ni de la personne de chaque Auteur, ni de la nature, du mérite, & de l'utilité de son Ouvrage.

Nous n'avons même guere de Bibliotheques d'Ecrivains, où l'on se contente de rapporter les

titres des Livres, l'année & le lieu de leur impression, en quelle langue ils sont écrits, & la forme du volume. Il y a quelque chose de plus dans celle du P. le Long de l'Oratoire, qui a paru vouloir se borner à un simple Catalogue, mais Dom André Gonzalez de Barcia a voulu conserver le titre d'Epitome de la Bibliotheque des Indes & quoiqu'il soit le plus laborieux des hommes, il s'est contenté de suivre le premier plan de Pinelo, en l'augmentant d'un nombre presque incroyable d'Ouvrages imprimez & manuscrits, qui lui ont paru meriter d'avoir place dans la Bibliotheque des Indes.

Il est vrai qu'en admirant le prodigieux travail & les recherches immenses, qu'éxigeoit l'éxécution d'un pareil dessein, & dont le soin qu'il a eu de marquer où l'on pourroit trouver la plupart des manuscrits, qu'il a découverts, n'est pas le moindre mérite, nous ne pouvons nous dispenser de faire obser-

ver quel l'Editeur auroit pu s'épargner une grande partie de la peine qu'il a prise, en se renfermant dans les bornes, que lui prescrivoit le titre de son Ouvrage. Quel rapport en effet ont à la Bibliotheque des Indes Orientales & Occidentales, la Statique de Constantin Porphyrogenete, la plupart des Ouvrages d'Aristote, le Traité des Pierres précieuses, qu'on prétend que Nicomaque, Pere du même Aristote, a écrit : ce que le P. Bougeant a dit des Planettes dans ses Observations curieuses sur la Physique; l'Analyse Astronomique de l'hypothese Solaire de M. de la Hyre par le Pere Mahoudeau les Dissertations sur les triremes des Anciens de M. de Barras de la Penne & des PP. de la Maugeraye & Languedoc : un Poëme du P. de Charneval sur les Singes ; tous les Traités d'Astronomie, d'Astrologie judiciaire, de Navigation ? &c. Cependant tout cela joint à plusieurs répétitions inutiles, font presque les deux

tiers

riers de la Bibliotheque abrégée des IndesOrientales & Occidentales.

Après tout, cette superfluité n'est un défaut, que par rapport à l'Ouvrage, & comme ce n'est pas précisément un Ouvrage de goût, ce défaut même tournera à l'avantage de ceux, qui le consulteront. Quel sujet auront-ils de se plaindre, s'ils trouvent ce qu'ils ne cherchent pas, pourvû qu'ils n'en trouvent pas moins aisément ce qu'ils cherchent? Or c'est-à-quoi a pourvû le continuateur de Pinelo, par le moyen de deux Catalogues Alphabetiques, des Auteurs, Commentateurs & Traducteurs, dont l'un, qui présente d'abord les surnoms, est à la tête du premier volume, & l'autre, qui marque les noms propres; est à la fin du troisiéme.

Nous croyons au reste, que l'on auroit eu plus de plaisir de voir les titres des Ouvrages tels qu'ils sont dans les Auteurs mêmes & non pas traduits en Castillan, comme ils sont ici. Il est certain qu'on auroit plus aisément

trouvé ceux, dont on pourroit avoi
besoin. L'Auteur & le continuateu
ont cru qu'il leur suffisoit de mai
quer en quelle langue ils sont écrit
mais il leur auroit peu coûté d
les transcrire mot à mot, & de
contenter de traduire ceux, qu
sont en des langues moins cor
nuës.

Ce qu'il y a de plus fâcheu
c'est que les grands emplois de Do
André Gonzalez de Barcia ne l
ont point permis de veiller lui-m
me à la correction des épreuves c
son Ouvrage, d'où il est arriv
que l'Imprimeur a fait un nomb
infinie de fautes, surtout dans l
chifres & dans les noms des Au
teurs, dont plusieurs sont défigur
au point de n'être pas connoiss
bles. L'Editeur lui-même parc
quelquefois s'en être rapporté
d'infideles Mémoires sur des Ou
vrages, dont il donne une noti
peu éxacte: mais le moyen qu'u
seul homme ait connu par lu
même une si grande quantité
Livres? quand il se seroit restrain

ceux, qui appartenoient à juste titre
à sa Bibliotheque, on n'exigeroit pas
de lui qu'il les eût tous eu entre les
mains : il étoit donc nécessaire qu'il
s'en rapportât aux Journaux, & aux
Bibliothéques, qui en ont par-
lé, & à d'autres Mémoires sembla-
bles, & comme ces sources ne sont
pas toutes également sûres, il étoit
impossible qu'il ne se trompât quel-
quefois.

Au reste il a eu ordinairement
assez d'attention à distinguer les
Ecrits apocriphes, d'avec ceux, qui
ont certainement des Auteurs, dont
ls portent les noms. Il auroit peut-
tre encore mieux valu les mépri-
r & n'en rien dire du tout. Par
emple à quoi sert de sçavoir qu'on
attribué à Abel fils d'Adam un
aité de la vertu des Planettes
ec un Livre de leurs figures, &
Livres Astronomiques à Seth,
e fils d'Adam ! du moins ce
oit pas dans une Bibliotheque
Indes, qu'on devoit s'attendre
rouver ces Anecdotes.
Docteur Jean Rodrigues de

Leon, Frere de Dom Antoni
Leon Pinelo, dans un Discours
logetique imprimé à la tête d
premiere Edition de sa Bibli
que Indienne, nous apprend
l'Auteur avoit déja plus de
cent feuilles d'écriture pour
ter à la seconde Edition. Il
assûre qu'il ne citoit aucun Ec
ni imprimé, ni manuscrit,
n'eût lu avec attention. Il a
que son Frere faisoit peu d
des Ouvrages d'Antonio de
rera, d'Alonzo Fernandez & d
cencié Dom François Herrera
donado, où la confusion regn
tout, dit-il, & où les noms
mes ne sont pas éxactement
qués.

Il attribuë ce défaut à ce q
Espagnols ont bien plus so
tirer de l'or & de l'argent d
des, qu'à s'instruire de leur Hi
& à la publier: d'où il est arrivé
» il, que les Etrangers conn
» bien mieux que nous les
» que nous avons subjugué
» la maniere dont nous en

» fait la conquête. » Cela nous paroît éxaggéré, car enfin, Antoine Herrera, Oviedo, Garcilasso de la Vega & quelques autres sont encore les bonnes sources pour l'Histoire du nouveau Monde, jusqu'à leur tems. D. André Gonzalez de Barcia fait le même honneur à François Lopez de Gomara & releve sur cela l'Auteur de l'Histoire de S. Domingue, pour avoir dit que cet Ecrivain n'étoit pas estimé veridique par ceux de sa nation. Il reste à sçavoir, si le nouvel Editeur est mieux instruit de ce qui regarde le Chapelain de Fernand Corez, que les Auteurs anciens, qui n'ont pas cru devoir le prendre pour guide.

Pour revenir au Discours Apologetique du Docteur Jean Rodriguez de Leon, nous convenons avec lui des éloges, que merite l'Ouvrage de son Frere, mais pour lui appliquer, comme il fait, ce que Jean Baptiste Regnault disoit de la sienne. *Porro nostra Bibliotheca, quasi locupletissimum quoddam penuarium*

rebus omnibus inſtructa, tam dives eſt, tam abundans, ut nihil extra ſe quærere cogatur: pour l'appeller une Bibliotheque animée & un Cabinet vivant; comme Eunapius le diſoit de Denys Longin. *Spirantem Bibliothecam, vivumque adeo Muſæum.* Il faudroit que l'Auteur eût éxécuté en plein le projet, qu'il avoit formé.

Ce Diſcours eſt ſuivi d'une Table de toutes les Langues, dans leſquelles ſont écrit les Livres & les Manuſcrits, qui compoſent cet Epitome, & des pays, où elles ſont en uſage. Il y en a cinquante ſix principales, ſans les Dialectes: elles ſont rangées par ordre Alphabétique, & voici ce que l'Auteur dit de la Langue Françoiſe. » C'eſt celle » qu'on parle dans le Royaume de » France, où l'on tient que c'eſt » une corruption du Latin avec le » mêlange de pluſieurs de celles » des nations Barbares, qui ſe » ſont établies dans les Gaules, » & de la Grecque, qui y a été » introduite par les Grecs Druydes

» Comme le fond de cette langue eſt le Latin, elle eſt plus élégante & approche plus de la Toſcane, dans les Provinces, où il y a eu des Colonies Romaines, comme dans la Narbonoiſe: dans celle de Tours, eſt celle du Limouſin, que les Auvergnats, les Provençaux & les Catalans ont choiſie, comme la plus douce, pour en faire leur langue Poëtique (*a*).

Il eſt aſſez étonnant que l'Editeur n'ait point parlé des langues des Sauvages de la nouvelle France, dont il a pu voir quelques vo-

* Franceſa: en el Reino de Francia, donde es tenida por la Romana corrupta, i es procedida de ella con mezcla de otraſque con nationes barbaras entraron i poblaron, i de la griega por los Druidas griegos. Como la major parte es Latina, aſi donde huvo Colonias Romanas, eſ mas elegante i mas parecida a la Toſcana, como es en la Provincia Narbonenſe: de la Turonenſe es la Limoſina que por ma ſuave eſcrivierons en ella ſuverſos los Alvernos, Proençales i Catalanos.

cabulaires, à la vérité fort imparfaits, dans quelques Auteurs qu'il cite. Nous avons même à la fin des Mémoires de Champlain un abrégé de la Doctrine Chrétienne, traduite en Huron par le P. de Brebeuf, qui possedoit parfaitement cette langue. Enfin l'Auteur, qui a soin de nommer tous les pays du nouveau monde, où l'on parle Castillan, auroit bien dû aussi marquer les Colonies Françoises, Angloises, Hollandoises, &c. où l'on parle François, Anglois, Hollandois &c.

Pour achever de donner une idée de l'Epitome de la Bibliotheque des Indes, il est nécessaire de remarquer l'ordre, que l'on y a gardé. Le premier volume est uniquement consacré aux Indes Orientales & aux pays circonvoisins, qui embrassent presque toute l'Asie & une partie de l'Afrique : il est divisé en dix-sept titres ou Articles, avec une appendice ou supplément.

Le premier traite des voyages ; qu'on a fait aux Indes & des connoissances qu'on en avoit, dans les

premiers tems, c'est-à-dire, avant que les Portugais y fussent entrez à la fin du quinziéme siecle. Comme nous avons dit que l'Auteur joint aux Indes Orientales les pays circonvoisins, on comprend que le premier Article a des branches, qui s'étendent fort loin.

On trouve dans le second tous les voyages, qui ont été faits aux Indes depuis la découverte des Portugais, & sous le nom des Indes sont compris tous les Royaumes des deux côtes d'Afrique, où la Couronne de Portugal avoit des établissements & faisoit un commerce reglé. D'ailleurs quoique le titre de cet Article n'annonce que les Voyages, on y trouve aussi quelques Histoires, comme celle de Congo & des Royaumes voisins; mais les autres Histoires des Indes sont renvoyées au troisieme Article.

Le quatrieme a pour objet les Missions & tout ce qui a été entrepris pour établir la Religion Chrétienne dans ces vastes pays. Le cinquiéme renferme tous les Re-

cueils de Lettres ſur le même ſujet. Le ſixiéme nous inſtruit en particulier de tous ceux, qui ont écrit ces mêmes Lettres. Le ſeptiéme ne regarde que la Chine, & le huitiéme que le Japon. Mais comme ces deux Empires, dans le ſiſtême de l'Auteur, ſont compris ſous le nom des Indes il y a dans ces deux Articles beaucoup d'Auteurs repétés, & la même choſe ſe remarque dans la plupart des autres Articles.

L'Article neuviéme eſt intitulé *Hiſtoire de Perſe & d'Armenie & quelque Livre en Langue Perſanne & Armeniene*. Cet Article eſt fort long, on n'imagine pas juſqu'où le nouvel Editeur a porté ſes recherches pour découvrir tout ce qu'il y a eu de Livres, de Memoires, de Traités dans le ſacré ou dans le profane qui lui ont paru avoir le moindre rapport directement ou indirectement, depuis l'antiquité la plus reculée juſqu'à nos jours, au ſujet qu'il traite. Le dixiéme eſt dans ce même goût,

& a pour titre *Histoire des Tartares & des Mogols.*

L'onziéme nous apprend toutes les découvertes vrayes ou prétenduës, & les tentatives de ceux, qui ont voulu passer par le Nord aux Indes, à la Chine & au Japon. Le douziéme concerne l'Abissinie & l'Ethiopie. On sçait combien de pays ont été compris sous ce dernier nom. Le treiziéme contient toutes les relations des naufrages, qui se sont faits dans les Mers des Indes, & le nombre en est surprenant. Le quatorziéme, tous les Auteurs, qui ont traité de l'Histoire naturelle & de l'Histoire politique.

Les Voyages des Hollandois aux Indes Orientales font la matiere de l'Article quinziéme, & ce n'est pas le moins curieux. Le seiziéme comprend tous ceux, qui ont écrit dans les Langues Orientales, ou dont les Ouvrages sont traduits, dans ces Langues. Le dix-septiéme renferme tous les Auteurs, dont les noms se trouvent dans quelques Catalogues des Ecrivains des Indes,

mais, ſans qu'on ſçache au juſte de quoi ils ont parlé. A la fin de ce volume, il y a un appendice d'additions & de corrections à faire dans chaque Article.

Les Indes Occidentales n'occupent que la moitié du ſecond volume, quoiqu'elle ſoit diviſée en vingt-ſept Articles & un ſecond appendice. On y a ſuivi preſque la même méthode que dans le ſecond. Mais il eſt bon de remarquer que toutes les Colonies Angloiſes & Françoiſes de l'Amerique Septentrionale y ſont renfermées ſous l'Article de la Floride. C'eſt la maniere de l'Editeur, dont nous avons parlé en rendant compte de ſon *Enſayo Cronologico para la Hiſtoria de la Florida*. La ſeconde Partie eſt ce que les Auteurs appellent *Bibliotheca Nautica*. Elle n'a que trois Articles & un appendice fort long, & elle renferme tous les Auteurs, qui ont écrit ſur la ſphére, ſur la Navigation & ſur tout ce que les Navigateurs peuvent ou doivent acquérir de connoiſſances

pour se perfectionner dans un Art si utile.

Le troisiéme volume appartient tout entier à la Géographie & n'a qu'un seul Article & un quatriéme appendice aussi long que l'Article même: mais nous pouvons assûrer qu'il n'y manque rien pour une Bibliotheque Géographique universelle; car l'Auteur ne s'y est point borné aux deux Indes, ni aux pays circonvoisins. La France, l'Allemagne, la Hollande, l'Italie, l'Espagne, en un mot tout ce qu'on peut consulter de Livres & de manuscrits de Lettres, de Poëmes, de relations sur tout les pays du monde. & quantité d'autres Ecrits, qui n'ont même qu'un rapport trés-éloigné à la Géographie, & point du tout aux Indes, se trouvent ici: par éxemple, que fait au sujet de cet Ouvrage. *Socrates Poëta Description de Argos, segun Lorenzo Craso Historia de los Poëtas Griegos.* Nous pourrions citer une infinité d'éxemples pareils dans les trois volumes de cette Bibliotheque Indienne,

mais il faut convenir de bonne foy, en rendant aux deux Auteurs toute la justice qui leur est dûë, qu'ils nous font connoître bien des Ouvrages, & sur tout bien des manuscrits, dont les autres Bibliotheques ne parlent point, & quelque part qu'on les trouve, on doit recevoir de pareilles découvertes avec reconnoissance.

ARTICLE L.

RECUEIL DE DIVERS Ecrits pour servir d'éclaircissement à l'Histoire de France; & de Supplément à la Notice des Gaules. Par M. l'Abbé Lebœuf &c. Suite de l'Article XXXIX, au Mois d'Avril, page 910.

Dissertation sur le lieu, où s'est donnée l'an 841. *la bataille de Fontenai, dans laquelle on détruit les differens sentimens qu'il y a eu sur la position de ce lieu, & on établit sa véritable situation, avec quelques remarques nouvelles sur d'au-*

tres circonstances de cette bataille.

La célébrité de cette sanglante bataille, qui se donna entre les Fils de Louis le Debonnaire, a porté bien des sçavants à rechercher le lieu, où elle s'est donnée, & jusqu'ici ils n'ont pû s'accorder sur ce point Historique. M. Lebœuf, avant que d'établir son sentiment, réfute tous les autres & commence par déclarer qu'on n'a point de guide plus sûr pour découvrir le champ de cette bataille, que Nithard petit fils de Charlemagne, qui y combatit lui-même, & qui en a écrit la relation.

Il est certain que cette grande action s'est passée dans le pays d'Auxerre : or il y a deux Fontenais éloignés de la ville d'Auxerre d'environ cinq lieuës, l'un à l'Orient, & l'autre au Midi, le premier est du Diocese de Langres, & dépend pour le temporel de l'ancien Tonnerois, il est au-delà de Chablie, & quoique ce ne soit présentement qu'un hameau, on ne peut nier qu'il soit très-ancien : Quelques-uns ont

cru y trouver des Indices de la bataille, dont il s'agit. M. Lebœuf fait voir que ces indices ne ſont qu'imaginaires.

Le ſecond, nommé Fontenay ſous Fouronne, eſt du pays d'Auxerrois D. Georges Viole, & Jacques Taveau dans ſon Hiſtoire des Archevêques de Sens ont entrepris de prouver que c'eſt-là, que les quatres armées Françoiſes en vinrent aux mains; mais notre Auteur ſoûtient que quatre, armées n'y auroient pû ſubſiſter, faute d'eau. D'autres ſe ſont déclarés pour Fontenay en Puyſaye à ſix lieuës d'Auxerre au Sud-Oueſt; il ſe fondent pareillement ſur une Tradition, qui porte que les Habitans de ce Village n'ayant pu, à cauſe des troubles, que leur cauſoient quatre grandes armées, célébrer la Fête de Pâques en ſon tems, la célébrerent au mois de Septembre, en mémoire de quoi on chante encore tous les ans au même village la Meſſe de Pâques un Dimanche de Septembre, mais M. Lebœuf répond que cet uſage, qui

ſt point particulier à ce village de
itenay, peut fort bien avoir une
rce moins éloignée de nos temps;
e que la guerre des Anglois &
Navarrois, qui ravagerent tout
Diocese d'Auxerre.
Guy Coquille, célébre Juriſcon-
e, avance dans ſon Hiſtoire de
vers que la bataille de 841. ſe
na à Fontanet, petit hameau du
ernois & du Diocese d'Auxer-
à onze lieuës de cette Ville;
s ſes preuves paroiſſent extrê-
nent foibles à notre Auteur,
i bien que les conjectures de
r, qui ſe déclarent pour Fon-
es, proche Toucy, à cinq ou
ieuës d'Auxerre, ou pour Vou-
y, qui eſt la premiere Paroiſ-
qu'on rencontre à l'entrée du
ese d'Autun, en ſortant de celui
ixerre, ſur la route d'Aval-

près avoir ainſi réfuté ces ſen-
ns, M. Lebœuf établit le ſien,
avoit déja pris en 1727. &
ne fait ici que développer
ntage: il dit donc que la ba-

taille du vingt-cinquieme de Juin 841, a dû être livrée en partie dans les plaines, qui sont entre Etest & Druyes, à sept ou huit lieuës d'Auxerre, & en partie au dessous de Druyes, vers les bords du ruisseau d'Andrie, presque vis-à-vis la montagne de Fontenailles, d'où peut lui être venu le nom de Fontenay. Un assez long passage de Nithar & une piece de ver d'Angelbert, qui se trouverent tou deux à cette bataille, avec l'inter prétation, que notre Auteur en don ne, & une petite Carte Géographi que, mettront apparamment la plu part des Lecteurs de son côté, i y apprendront même plusieurs pa ricularités touchant cette granc action, qui ne se trouvent poi dans les Historiens; mais ces d tails Historiques & Topografiqu ne sont point susceptibles d'E traits.

Apologie du sentiment de I Baillet sur un point d'Histoire, q concerne l'Eglise de Bayeux, marq dans la Vie des SS. au 16eme. ju

de May & en differens endroits du même Ouvrage.

On est bien revenu en France de l'ancien préjugé, qui plaçoit le premier établissement du Christianisme dans les Gaules au premier siécle de l'Eglise. Par une suite de ce préjugé l'Eglise de Bayeux se flattoit d'avoir été éclairée dès-lors des lumieres de l'Evangile par S. Exupere, auquel on donnoit pour successeur immédiat Saint Renobert. M. Baillet a déplacé ce dernier & l'a reculé au septiéme siecle, & M. Lebœuf se déclare pour son sentiment.

Il est certain qu'il y eut un S. Renobert Evêque de Bayeux, qui assista au Concile de Reims en 625. Or ce saint ne peut pas avoir succedé immédiatement à S Exupere, quand même on ne mettroit l'Episcopat de ce premier Apôtre de Bayeux, qu'au quatrieme ou au cinquiéme siécle. D'ailleurs la legende, qui établit l'Episcopat de Saint Renobert au premier ou au second siecle, est une piece si pitoyable, que

les Continuateurs de Bollandus ne l'ont pas même jugé digne d'avoir place dans leur immense Recueil, & que dans la derniere Histoire des Evêques de Bayeux, publiée par M. Hermand & dans le nouveau Breviaire de la même Eglise, on a abandonné quantité de fables, dont cette Legende, fruit tardif de l'onziéme siécle, est remplie.

Il est encore bon d'observer que M. Hermant n'a pu se dispenser de reconnoître un S. Renobert Evêque de Bayeux, qui vivoit au septiéme siecle; non seulement il assista au Concile de Reims en 625. mais on trouve encore sa souscription à la fin de plusieurs actes jusqu'à l'année 666. & M. Lebœuf montre fort bien après le P. Mabillon, que ce Renobert étoit l'Evêque de Bayeux & non pas un Renobert Usurpateur de l'Evêché d'Autun, qui étoit mort ou éxilé en 666. Enfin rien n'oblige à reconnoître deux saints Renoberts Evêques de Bayeux, l'un du premier ou du second siecle, & l'autre du septiéme. L'Eglise de

Bayeux même n'en honore qu'un, qui est le Patron particulier de la Ville.

Mais ce qui fortifie infiniment la prétention de M. Baillet & de notre Auteur, c'est que ce qu'il y a de plus raisonnable dans la Tradition de l'Eglise de Bayeux au sujet de S. Renobert, convient beaucoup mieux à un Evêque du septieme siécle, qu'à un du premier ou du second; par éxemple la longue durée de son Pontificat, la qualité de Comte de Bayeux, qu'il avoit possédée avant qu'il fût Evêque, le grand nombre d'Eglises qu'il a bâties, & d'infideles qu'il a convertis : tout cela entre les mains de M. Lebœuf se tourne d'objections en preuves. En effet par les souscriptions, qu'on trouve de S. Renobert, on compte quarante & un an d'Episcopat, à commencer par le Concile de Soissons, où il assista : l'usage d'élever à la dignité Episcopale les Comtes des Villes & des Provinces n'a jamais été plus fréquent qu'au septieme siécle, & il ne seroit pas ai-

ſé d'en trouver des éxemple
premier & au ſecond : un Ev
au ſeptiéme ſiécle étoit bien
en état de bâtir de grandes Eg
& de faire des fondations, qu'
naiſſance de l'Egliſe ; & on voit
la vie de pluſieurs Evêques des Ga
les, qui ont fleuri dans le mên
temps, qu'il y avoit encore bie
des infideles à convertir dans
plupart de nos Provinces.

Enfin nous avons une ſuite des
Evêques de Bayeux avant le ſeptié-
me ſiécle, dont tous les noms ſont
Grecs ou Latins, & qui peut re-
monter juſqu'à S. Exupere en ſup-
poſant ce qui n'eſt plus conteſté
aujourd'hui en France parmi les
Sçavans, que ce premier Evêque n'eſt
ni du premier ni du ſecond ſiécle
de l'Egliſe. De plus le nom de S.
Renobert eſt viſiblement Teutoni-
que, & avant que les Romains
euſſent été entierement chaſſés des
Gaules, il n'y a point d'éxemple
qu'un Evêque dans ces pays là ait
porté un nom barbare.

Une autre tradition au ſujet de

S. Renobert est qu'il fut sacré par S. Saturnin de Toulouse à Brive la gaillarde en Limousin, ou à Brionde en Auvergne. M. Lebœuf juge qu'el-le peut venir d'une méprise de quelque Ecrivain du dixiéme ou de l'onziéme siécle, peu instruit de la Géographie ancienne, & soupçon-ne que le S. aura été sacré par quelque Evêque nommé Saturnin, si l'on veut, en un endroit nommé *Briva*, *Brivate* ou *Brivera*. Ses con-jectures sur cela, ont beaucoup de vraisemblance.

Il faut voir aussi dans un sup-plément à cette Dissertation quel-ques Observations fort utiles sur es alterations des noms propres, si ommunes dans ces siecles d'igno-ınce, & qui ont jetté tant de con-ısion dans l'Histoire ancienne. Au ste M. Lebœuf remarque que le ıtiment de M. Baillet au sujet de Renobert de Bayeux est aussi ce-du P. Mabillon, de M. Cha-ln, des P. P. Papebrock, & du ɜr, continuateurs de Bollan-

Dissertation, où l'on combat le sentiment qu'il a existé autrefois dans l'Eglise d'Autun un Prêtre nommé Honorius, Auteur de differens Ouvrages, & où l'on fait voir que l'Ecrivain connu sous le nom d'Honorius d'Autun, a écrit & fleuri en Allemagne & non en France.

Quoiqu'en dise M. Lebœuf, il n'est ni inconcevable, ni étonnant jusqu'à quel point les Auteurs se copient les uns les autres. La critique des derniers siécles n'a pas même encore corrigé tout-à-fait ce défaut si ordinaire dans les siécles de la Barbarie, & la source de tant d'obscurités dans l'Histoire de ces temps-là. Le Docte Chanoine avoit déja montré par de bonnes raisons que Guillaume, surnommé d'Auxerre, n'a jamais été Evêque de cette Ville, mais qu'il étoit du Clergé de Beauvais. Il a depuis découvert à Clairvaux un manuscrit de la somme de ce Theologien, à la tête duquel on lit ces mots : *Incipit Summa Guillelmi Antissiodor. Archidiaconi Bellovacensis.* On

On ne s'est pas moins mépris sur un Ecrivain, nommé Honorius, dont on a differens Ouvrages, & qui a jusqu'ici passé pour avoir appartenu à l'Eglise d'Autun ; plusieurs sçavans se sont laissés sur ce point entraîner au torrent des Compilateurs : Cave, le P. Labbe, M. du Pin, M. de Launoy, c'étoit là néanmoins de grands critiques, mais leur autorité n'en a point imposé à M. Lebœuf, & il ne craint point d'attaquer de front un préjugé si bien appuyé. Il prétend donc qu'Honorius, surnommé d'Autun par méprise, n'a jamais été à Autun, bien loin d'y être né, & d'en avoir été Prêtre, Chanoine & Théologal.

Ceux qui l'ont avancé, dit-il, ont été trompés, par l'Abbé Tritheme » qui le premier a employé le » terme d'*Augustodunensis* (quoique » de lui-même il ne signifie point » Autun à l'exclusion d'une autre » Ville.) Il ajoûte qu'il n'a eu besoin que de lire les petites collections Historiques attribuées à cet Hono-

rius, pour ſe perſuader & pour convaincre tout eſprit non prévenu, que cet Auteur étoit Allemand, & que s'il avoit été François, ou qu'il eût écrit en France, il n'avoit pas le ſens commun.

1°. Le Troiſiéme Livre d'Honorius *de imagine mundi* contient un Catalogue des Princes, & des Epoques de la conſtruction de quelques Villes. Or tous ces Princes ſont des Empereurs d'Allemagne, & les ſeules villes, dont il y eſt parlé, ſont quatre villes d'Allemagne, ſçavoir Brême, Parthenopolis, Bamberg & Spire. Notre Auteur prouve très-bien que *Parthenopolis* eſt Magdebourg. Cependant juſqu'ici nous ne voyons point encore de démonſtration. Nous ne croyons pas même avec M. Lebœuf qu'un Eſpagnol, qui composeroit à Madrid une petite Chronique, où il ne parleroit que des Rois & des villes de France, ſeroit un inſenſé. Un François écrit à Paris l'Hiſtoire de Perſe, du Mogol, de la Chine, ou ſimplement de faſtes Chronologi-

ques de ces Empires, & ne craint point d'être jugé digne des petites Maisons. Que si le titre d'Honorius promet une Chronique universelle en abrégé & qu'il ne parle que de l'Allemagne, on en conclura aussi sûrement qu'il n'a pas le sens commun qu'on en pourroit inférer qu'il étoit Allemand.

2°. Le P. Pez a vû un manuscrit du douziéme siecle d'un autre Ouvrage, d'Honorius, intitulé *somma totius* &c. où l'Auteur appelle Adelbert, *Austriæ Marchionem suum.* Il étoit donc, dit M. Lebœuf, sujet du Marquis d'Autriche. Cette preuve est plus forte que la premiere, & quoiqu'elle ne soit pas encore convainquante : notre Auteur y ajoûte diverses autres conjectures assez bien fondées sur des faits, & qui rendent au moins fort vraisemblable qu'Honorius n'étoit pas d'Autun.

Il reste à chercher une Ville en Allemagne, dont le nom puisse convenir au titre d'*Augustodunensis*, qu'on donne à cet Ecrivain, & M. Lebœuf le trouve dans Bâle, ou

plûtôt dans Augt, ville à présent détruite, & qui ne faisoit autrefois qu'une seule & même Eglise avec celle de Bâle; ou bien dans Ausbourg. L'une est appellée en Latin *Augusta Rauracorum* ou *Augusta in Rhetiâ* & l'autre *Augusta Vindelicorum* : d'*Augusta* on a bien pu faire *Augustodunensis* : il y en a plus d'un éxemple dans l'Histoire Ecclesiastique. Notre Auteur convient aussi que le nom d'Honorius n'est point Allemand; mais outre que ce Prêtre est quelque part nommé *Henricus*, combien d'Auteurs d'origine barbare ont Latinisé leurs noms en écrivant en Latin?

Lettre au sujet de deux anciennes figures Gauloises, avec des recherches sur la Cervolus *&* Vetula, *défendus par les Peres de l'Eglise, & par quelques Conciles de France.*

Une petite statuë assez mal faite, trouvée au bas de la colline, sur laquelle la ville d'Auxerre est située, au bord du célébre ruisseau de Valan, dont le voisinage a fourni

quantité de Medailles aux curieux, a été jugée par Dom Bernard de Montfaucon une Diane Chasseresse ; & M. Lebœuf, qui en a donné ici la figure gravée, panche assez à le croire aussi. Elle n'a à la vérité ni arc, ni fleches, mais elle a un Chien, qui est le principal symbole de Diane & on trouve souvent cette Déesse dans les Medailles avec ce seul distinctif.

D'ailleurs elle s'appuye sur un bâton & notre Auteur prétend que l'usage immémorial des Habitans d'Auxerre étoit d'aller à la chasse sans autres armes qu'un bâton ; d'où il conclut que cette petite figure étoit le Dieu Lares de quelque chasseur. Car il suppose que ce qu'on appelloit les Dieux Lares, ou Pénates, n'étoient point des Divinités particulieres, mais que chacun prenoit pour le Gardien & le Dieu tutelaire de sa Maison, telle Dieu ou telle Déesse qu'il lui plaisoit.

Après une courte description d'une autre Statuë Celtique découverte dans le même pays, & où le

Sagum Gallicum eſt fort bien repreſenté, l'Auteur vient à l'explication de ces mots d'un Canon du Concile d'Auxerre tenu vers l'an 580. *Non licet Calendis Januarii Vetulâ aut Cervolo facere.* Ce qui revient à ces autres paroles tirées de S: Eloy. *Nullus in Kalendis Januarii nefanda & ridiculoſa Vetulas, aut cervolos, aut jotticos faciat* Cette conformité entre le Canon du Concile d'Auxerre & le paſſage de S. Eloy paroît prouver que M. Ducange, a eu raiſon de lire dans le premier *Vetulâ* au lieu de *Vitulâ*, que le P. Sirmond prétendoit qu'on y devoit lire, & de *Vehicula*, qui plaiſoit davantage au Pere Mabillon.

Quoiqu'il en ſoit, ces uſages défendus étoient un reſte de paganiſme, & conſiſtoient à ſe déguiſer en Vieilles, à ſe transformer en bêtes & à faire certaines joutes ſuperſtitieuſes & indécentes. Mais M. Leboeuf nous fait voir que tout cela alloit beaucoup plus loin dans les ſiécles antérieurs à celui de S. Eloy & du Concile d'Auxerre, & il le

prouve surtout par un passage de S. Pacien, Evêque de Barcelonne au quatriéme siecle. Ce S. Prélat craignoit d'avoir appris à ses Auditeurs ce qu'ils ne sçavoient pas, en leur défendant ces pratiques. *Puto nescierant Cervulum facere, nisi illis reprehendendo monstrassem.*

M Lebœuf nous apprend ensuite qu'une partie de ces extravagances, abolies dans l'Occident au septieme siécle, s'y renouvellerent au douzieme & jusques dans les Eglises, & qu'il y a bien de l'apparence que c'étoit les Croisades, qui les y avoient fait revenir. Sur quoi il cite une Lettre de la faculté de Paris écrite aux Evêques en 1444. pour les engager à faire cesser ces folies. Un passage d'un sermon de Maurice de Sully, Evêque de Paris au douziéme siécle, & que notre Auteur rapporte tout entier, donne lieu de juger que ces abominations n'étoient point encore renouvellées de son temps, du moins dans son Diocèse, puisqu'il n'y est question que de Sorcelleries & de *Caraies*,

que M. Ducange au mot *Caragus* explique par Magies.

Notice de deux lieux appellés anciennement Chora & Contraginnum, *sur le nom moderne desquels M. de Valois s'est trompé dans son* notitia Galliarum.

On trouve le premier de ces deux noms dans la notice des Provinces de l'Empire Romain, laquelle est du commencement du cinquiéme siécle au plus tard, & le second, dans l'itineraire d'Antonin. M. de Valois fait un Article de *Chora fluvius & locus* & tout ce qu'il dit de la riviere, est éxactement vrai, selon notre Auteur ; c'est la riviere de Cure, qui prend sa source à quelques lieuës d'Autun, & va se joindre à l'Yonne, cinq lieuës plus bas que Vezelai ; mais il se trompe quand il ajoûte que *Chora* regardé comme bourg, est l'Abbaye de Cure ou de Core, qui est à deux ou trois lieuës au dessus de Vezelai. Il nous paroît en effet que M. Lebœuf prouve très-bien que c'est plûtôt la petite Ville de Creven, ou Crevan proche l'em-

bouchure de la riviere de Cure dans l'Yonne, & dans le Diocese d'Auxerre. Ses preuves sont accompagnées de recherches fort sçavantes.

L'Article de *Contraginnum* n'est pas si étendu. M. de Valois prétend que c'est Chaulny en Picardie. L'itineraire d'Antonin le place entre *Augusta Veromanduorum* & *Augusta Suessionum* & M. Leboeuf en conclut que c'est Condran ou Condrain. Il le prouve 1°. par l'Analogie du nom, qui est sensible, dit-il. 2°. par la Tradition de ce lieu, qui n'est plus qu'un village: elle porte que la ville de Chaulny, qui n'en est éloignée que d'une lieuë, a été formée de ses débris. 3°. Parce que les Religieux de Ste. Croix de la Bretonnerie y furent établis au treiziéme siecle & y demeurerent jusqu'en 1468. Une Charte d'un Duc d'Orleans de 1441. porte que la Ville de Condran ayant été ruinée par les guerres, il remet à ces Religieux les censives, qu'ils lui devoient

Ce titre se voit chez les Croisie
qui sont présentement à Cha
ny.

*Monuments Historiques conc
nant nos Rois du huitiéme & neuv
me siécle.*

M.Lebœuf commence ce Mémo
par déplorer la négligence de ceu
qui en démolissant les anciens Cl
tres & les anciens Chapitres, n'ont
eu soin de faire tirer des copies des i
criptions, qui étoient sur les tomb
& sur les murs de ces anciens bâ
ments, on a à la vérité conser
quelques Epitaphes, qui se tro
vent dans des manuscrits ancien
& notre Auteur en a fait la reche
che avec d'autant plus d'empress
ment, qu'il est rare de n'y poi
découvrir des choses fort curieus
& fort instructives, soit pour l'Hi
toire, soit pour les usages du temp
& c'est ce qu'il entreprend de fai
compendre en produisant l'Epitap
d'un jeune Prince, & un chant fu
nebre, fait à l'occasion de la mo
d'un personnage célébre du ne

viéme ſiécle. Il commence par l'Epitaphe, qui eſt du huitiéme ſiécle.

Il eſt d'un frere jumeau de Louis le Debonaire. On a cru communément que ce petit Prince étoit mort le jour même qu'il étoit né, en 778. Notre Auteur prétend qu'il ne mourut que le huitieme Février 779. & il apporte en preuve ſon Epitaphe, qui paroît être de la compoſition de Charlemagne même, ou de quelqu'un, qui y parle au nom de cet Empereur & de l'Imperatrice Hildegarde. Elle eſt tirée d'un Manuſcrit de S. Martial de Limoges, qui paroît d'une Ecriture du neuviéme ou du dixiéme ſiécle, elle a pour titre *Epitaphium Clodarii pueri Regis* & elle eſt en vers élegiaques. On y voit que Charlemagne, qui étoit abſent, lorſque l'Imperatrices accoucha de deux jumeaux, aſſiſta au Baptême de celui-ci, & le fit nommer Lothaire; que la mort de cet enfant fut pour lui un coup de poignard; que ce jeune Fleuron *défleurit* avant que l'année fut revo-

luë depuis sa naissance & qu'il mourut le six des Ides de Février, la dixiéme année du regne de Charlemagne.

L'endroit, où nacquit & mourut ce jeune Prince est nommé *Cassinogilus*. Aimoin de Fleury a écrit que c'étoit Casseuil sur la Garonne, & il a été très-bien réfuté par Dom Michel Germain, qui a prétendu que c'étoit Casseneuil en Agenois. Il seroit bon, dit M. Lebœuf, d'examiner, si ce ne seroit pas plûtôt Chasseneuil en Angoumois.

Cette Dissertation est suivie d'un Cantique Latin, sur la mort de l'Abbé Hugues, autre fils de Charlemagne. Il est intitulé *Planctus Hugonis Abbatis*, & toutes les Strophes sont du style & de la mesure de celle-ci.

Hugo, dulce nomen.
Hugo, propago nobilis
Carli potentis
Ac sereni principis:
Insons sub armis

Tam repente ſaucius
Occubuiſti.

Cet Abbé voulant conduire des Troupes à Charles le Chauve, qui aſſiegeoit Toulouſe, Pepin, Roi d'Aquitaine, alla audevant de lui, défit ſon armée & le tua. M. Lebœuf a trouvé dans la piece de Poëſie, dont nous venons de parler dequoi rectifier ce que quelques Ecrivains ont dit de peu éxact de cet Abbé.

Hiſtoire de la réception du corps de Saint Corneille Pape à Compiegne, écrite en proſe & en vers, par un Auteur du dixiéme ſiécle.

M. Lebœuf n'eſt pas de ces Ecrivains, qui ſe préviennent contre les Auteurs au point de ne leur rendre jamais juſtice, lors même qu'ils ont bien rencontré. » Je n'ai pas été, » dit-il, des derniers à marquer du » mépris pour le Martyrologe Gal- » lican de du Sauſſay. Il y a bien des » années, que j'ai appris de feu M. » Chatelain, Chanoine de Paris,

» le cas qu'il en falloit faire. Il est
» inutile de rapporter ici le juge-
» ment, que d'autres en avoient por-
» té avant lui. André du Saussay,
» écrivoit indifféremment tout ce
» qui lui venoit, bon ou mauvais,
» & toujours sans citer ses garants...
» Cette maniere d'écrire a indispo-
» sé les Lecteurs contre lui, & c'est
» avec assez de raison. Je ne voudrois
» pas cependant lui intenter pour
» cela procès sur tous les Articles gé-
» néralement de son Ouvrage. En
» voici un, sur lequel il faut qu'il
» ait eû quelque Mémoire, & qui
» prouve qu'on peut trouver à
» profiter jusques dans les Livres les
» moins éxacts. Il regarde S. Cor-
» neille Patron de l'Abbaye de Com-
» piegne.

Le Mémoire, qu'il soupçonne avoir été vû de Du Saussay, est d'un Auteur, qui avoit vêcu avec des témoins de la réception du corps de St. Corneille à Compiegne. Il n'est point surpris que M. Baillet, qui n'étoit point, dit-il, scrutateur des manuscrits, ait écrit que du Sauf-

ſay n'avoit pas de preuves de ce qu'il avançoit à ce ſujet, mais il s'étonne que M. Loiſel de Beauvais, qui a été poſſeſſeur du manuſcrit en queſtion; n'en ait point fait part à Dom Mabillon, à qui il en avoit communiqué tant d'autres. Il a depuis été legué à l'Egliſe de Paris, par M. Joly, qui en étoit Chantre, & il a paru aſſez curieux à notre Auteur pour l'inſerer dans ſon Ouvrage.

Il eſt écrit en proſe, » mais le » ſtyle en eſt rempli de rimes à » toutes les inciſions des periodes, ce » qui le rend ſouvent inintelligible; » & comme de ſon tems on goûtoit » fort le Metre trochaique, pour tranſ» mettre les faits à la poſtérité, » l'Auteur s'aviſe tout à coup, après » ſon narré Proſaique, de célébrer » ſon Saint en cette eſpece de vers, » qui paroiſſent d'une autre plume. Au reſte M. Lebœuf conclut de cette piéce que la Tranſlation du corps de S. Corneille eſt ſûrement du neuviéme ſiécle, & non de l'onziéme, & que les Reliques de ce S. Pape

furent reçuës seules à Compiegne; sans celles de Saint Cyprien.

Histoire des origines du Monastere de la Charité sur Loire, tirée d'un Ecrivain du 12. siécle, qui n'a point encore été imprimé.

Ce sont trois fragmens, qui ont paru à M. Lebœuf renfermer bien des circonstances curieuses par rapport aux guerres des Seigneurs, ou Comtes particuliers, & quelques singularités, qui font connoître les pratiques de l'onziéme & du douziéme siécle. C'est ce qui l'a engagé à les imprimer ici. En voici les titres. *Richardi Monachi Cluniacensis narratio de fondationibus Monasterii Caritatis ad Ligerim, ex codice M. S. Regio. Prima fundatio.* Ce Mémoire est fort court:

Le second, qui est beaucoup plus long, est intitulé, *secunda fondatio Monasterii de Caritate*: & le troisiéme, *Dedicatio Ecclesiæ beatæ Mariæ de Caritate.* Il ne nous a point paru possible d'en donner des extraits.

ARTICLE LI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

De Leipsick.

On a imprimé ici la Traduction en Allemand du 1. vol. des Généalogies Historiques, sous le titre de *Erlauterte Geschichte der alten Zeiten* &c. C'est-à-dire, *Eclaircissement curieux des tems anciens.*

HOLLANDE.

De Leyde.

Essai de Physique, par M. Pierre Van Musschenbroek, Professeur de Philosophie & de Mathematiques

Utrecht, avec une Description de nouvelles sortes de Machines Pneumatiques, & un Recueil d'expériences, par M. J. V. M. traduit du Hollandois par M. Pierre Massuet Docteur en Médecine. A Leyde chez Samuel Luchtmans. 1739. deux volumes de grosseur raisonnable. Se vend à Paris chez Briasson ruë S. Jacques, à la Science.

FRANCE.

DE VITRE' EN BRETAGNE.

LETTRE DE M. TARNOUET de Villartay Médecin à Vitré, Docteur de la Faculté de Montpellier, au sujet d'une Maladie extraordinaire.

MONSIEUR,

Je vous suis bien obligé, de m'avoir donné des nouvelles de Medecine, sur tout d'un cas aussi extraordinaire que douloureux. Vous

me dites, qu'il doit piquer ma curiosité. Sans doute il doit la piquer : le cas est extraordinaire, mais il arrive quelquefois, c'en est assez pour piquer la curiosité, non seulement des Médecins, mais de tous les hommes. Qui peut s'assûrer de n'être point affligé de pareille maladie ?

Vous m'apprenez, M., que Madame de M***. de votre ville de Fougeres a ressenti des douleurs énormes dans l'estomach, dans les intestins, dans toutes les parties de son corps, qu'il a paru une tumeur au-dessous de l'estomach, qu'on a cru qu'il y avoit obstruction & abcès au foye, qu'elle a eu des convulsions, des foiblesses, des sincopes, que sur la fin elle a vomi du sang, & en a répandu par les selles avec une pierre.

Vous souhaitez de moi, que je vous apprenne. 1°. Le siége de cette pierre, si elle s'est formée dans l'estomach ou dans les intestins.

2°. La cause de la formation de cette pierre.

3°. Les remedes que je ferois en pareil cas.

4°. Les remedes pour préserver Madame de M*** de pareils accidens.

5°. La maniere de dissoudre la pierre qu'elle a rendue, parce qu'on n'a pu la dissoudre ni par l'eau-de Vie, ni par les eaux fortes.

6°. Si c'est un mal nouveau & inconnu dans la Médecine.

Je vais avoir l'honneur Mr. de vous répondre le plus éxactement que je pourrai.

1°. Je crois que la pierre dont il s'agit s'est formée dans les vaisseaux excretoires de la bile, qui se filtre du sang dans le foye par la vésicule du fiel, par le canal cystique & Choledoque, pour tomber dans le premier instin, à dessein de préparer le Chile, & le rendre propre à circuler par les veines Lactées, & à servir de clistere journalier, pour précipiter les excremens par l'intestin droit, & dernier.

Je sçai qu'il se forme des pierres dans plusieurs parties du corps,

mais je ne crois point, que celle-ci se soit formée dans l'estomach, ni dans les intestins. Madame de M*** n'auroit point senti tant de douleur. Je connois des personnes encore vivantes, qui ont jetté sans douleur des pierres par le fondement. Il est à croire, que celles-là s'étoient formées dans les intestins.

2°. Du chagrin, une rétention, une diminution, une cessation de regles, ou d'Hemorrhoides, épaississent le sang, le font circuler lentement dans la veine Porte, dans le Mezentere, dans le foye &c. la bile s'épaissit, s'endurcit, se coagule. La plus claire & la plus molle circule à l'ordinaire, la plus dure se petrifie, devient pierre, surtout si on est longtems, sans manger, l'estomach rempli fait degorger la vesicule du ciel.

Les pierres sont de toute grosseur, de toute grandeur, de toute figure, de toute couleur. Les pierres se forment dans le foye, dans la vesicule du Fiel, dans le canal cystique & choledoque, dans des membranes

contre nature attachées au foye, & à la veſicule du fiel. Quelques perſonnes meurent, dans les efforts que la nature fait, pour jetter les pierres, lorſqu'elles ſont engagées dans les canaux excretoires de la bile, dont j'ai parlé, à cauſe des ramifications du nerf intercoſtal, elles cauſent des douleurs très vives, qu'elles communiquent à d'autres parties. Beaucoup meurent par des jauniſſes, des hydropyſies & autres maladies, en qui, après leur mort, on a trouvé des quatre-vingt pierres dans la veſicule du fiel.

3°. Je conſeillerois des lavemens, la ſaignée, s'il y a plethore, des bains, le petit lait, ou des émulſions, ou des decoctions de guimauves, de pariétaire, de coquelico, dans leſquelles je ferois mêler des yeux d'écreviſſes, du cinabre, du ſafran, du nitre, de la poudre de vers de terre, du ſyrop de guimauves, quelquefois du ſyrop de diacode.

Je ferois prendre ſouvent de l'huile d'amendes douces, quelquefois de l'eſprit de nitre dulcifié dans des boüillons.

Je ferois apliquer sur les parties douloureuses, des vessies à demie pleines de decoction de remedes émolliens, anodins, adoucissans, carminatifs. Je purgerois avec la rhubarbe, la manne, l'huile d'amendes douces; la crême de tartre, l'agaric, l'anis.

Je ferois prendre de la pierre que l'on trouve quelquefois dans la vesicule du fiel des bœufs, dans de l'eau, de l'huile, & eau de vie.

Dans les intervalles des douleurs je me servirois du Pareira brava, du cucurma, des cloportes.

4°. Je conseille à Madame de M**. de se faire saigner au printems pendant trois années, parce qu'elle est dans un âge où les evacuations ordinaires à son sexe vont finir; de se faire purger avec rhubarbe, manne, crême de tartre, agaric, anis: de prendre du lait, quoiqu'il laisse dans les vaisseaux beaucoup de parties grossieres, parce qu'elle a besoin de se retablir, parce qu'elle est maigre & seche; de faire usage de decoction de racines de chiendent, même du

ſuc de la plante. Les bœufs & les moutons ſont ſujets pendant l'hiver aux pierres dans le foye, dans la veſicule du fiel, dans les canaux cyſtique & choledoque, par l'uſage du foin, & ſe guériſſent au printems par le chiendent.

De prendre dans l'été les eaux mineralles férrugineuſes ou de Vitré, ou de Fougeres, ou de Dinan.

Dans l'automne pendant quelques jours des racines de Pareïra brava, de cucurma, de la poudre de cloportes.

5°. Je crois pouvoir diſſoudre cette pierre dans l'eau, l'huile, l'eau de vie, & la pierre de fiel de bœuf, ou bien dans le jus de chiendent.

6°. Cette maladie n'eſt point nouvelle ni inconnuë dans la Medecine

Peterman dans ſa Recherche de la jauniſſe cauſée par les pierres dans la veſicule du fiel, parle d'une jauniſſe douloureuſe qui revenoit tous les ans, & qui ſe gueriſſoit par la ſortie de pierres.

Dolée parle d'un foie peſant dix-

huit livres, & d'une pierre pesant une once, trouvée dans la vésicule du fiel d'un Prince d'Allemagne.

Greïsel, d'une pierre d'une once dix huit grains trouvées dans la vesicule du fiel d'une Dame grosse, morte de Catharre suffocant.

Thilesius, d'une quantité prodigieuse de pierres rendües pendant neuf ans, par un ulcere fistuleux dans l'Hypocondre droit de Grosahius.

Sorbait, d'une pierre de l grosseur d'une œuf trouvée adherente au foye de la Comtesse de Nadasti.

Benivenius, d'un même cas, dans on Livre des causes secrettes des maladies.

Polisius, d'une grosse pierre, & plusieurs petites renfermées dans sac membraneux attaché au e, à côté de la vesicule du

Iuldenresch, de plusieurs pierres s la vesicule du fiel d'une femd'un Cordonnier, qui après jetté & répandu avec beau-

coup d'efforts par le fondement une pierre dans un endroit à la Campagne, où il y avoit une vipere, crut avoir rendu une vipere, &s'imagina pendantplusieurs années avoir des viperes dans le corps.

Sculret dans son Magazin de Chirurgie, de deux exemples pareils.

Cnoffel, de quatre-vingt neuf pierres dans la vesicule du fiel d'un gentilhomme de Prusse, mort de jaunisse.

Beckers, de 72. pierres dans la vesicule du fiel, & dans le canal choledoque de Wander-Borch premier Medecin de l'Empereur Leopold.

Silvius, de 90 pierres dans la vesicule du fiel d'une femme, lesquelles fondoient dans de l'eau Chaude.

Mentzeki, d'une pierre dans la vesicule du fiel & dans les reins d'un Gentilhomme de Hongrie, qui fut malade pendant cinq ans.

Scharpius Ecossois, professeur à Montpellier, de trente petites

pierres reluisantes comme des Escarboucles, trouvées dans la vesicule du fiel d'un Sergent en 1620.

L'élegant Fernel Medecin de Paris, d'un fiel, & d'une vesicule de fiel petrifiée.

Le Docte Duret Medecin de Paris dans son commentaire sur le Chapitre de la jaunisse de Hollier, de 22. petites pierres triangulaires couleur d'Agathe, dans la vesicule du fiel de Madame d'Entragues; de deux pierres, couleur de prunes de Damas, dans la vesicule du fiel d'une veuve d'un President du Parlement de Paris.

Le profond Ballon Medecin de Paris page 211. du quatriéme tome de l'édition de Venise 1736, enseigne, qu'on a trouvé quelquefois des pierres dans le Cœur, dans la vesicule du fiel, dans le foye, dans le poûmon. Et à la page 436. du troisiéme tome il raporte, qu'on trouva une pierre en la place de la vesicule du fiel, dans un veillard, qui étoit souvent en colere: qu'on trouve de ces pierres dans

des personnes affligées depuis long-tems de Jaunisse, ou de fievres quartes.

Sticber parle de plus de deux cens petites pierres reluisantes comme de l'or.

Felix Platerus, de plus de trois cent.

Enfin Schenchius; Hildan; Piso; Bartholet; Trulle; Welchius; Borrichius; Dorbrzenchi en Boëme; Deysson dans son traité de la poudre de sympathie; Helvige; Volckamer; Rayger; Timée; Donat; Moëbius; Borel; Blegny; Panarol; Riolan dans le second livre de l'Antropographie chapitre vingt deux; Gendrots Chirurgien de Paris, Chomel Medecin de Paris, &c; en ont parlé.

DE LYON.

Extrait des Registres de l'Académie des beaux Arts établie à Lion. Du 13. Avril 1739. assemblée publique.

Le P. Duclos de la Compagnie

de Jesus Président a ouvert la séance par ce qui suit.

MESSIEURS,

Le Public n'a pas de peine à comprendre l'utilité qu'il peut retirer de nos exercices : mais comme il ne juge de ce qu'on fait, que par ce qu'il voit, & qu'il ne voit gueres que l'écorce; comme il ignore communément combien il y a loin des grands projets, à l'éxécution, combien il y a de différence entre déterminer des principes, & en faire une application éxacte, combien il faut de soins & de tems pour les détails de la pratique, il se laisse quelquefois emporter à cette impatience si naturelle à ceux qui ne pensent qu'à jouir des avantages qu'on leur promet, sans se beaucoup inquieter de ce qu'il en doit coûter à ceux qui sont chargez de les procurer. Ce n'est pas là un mal à l'égard des personnes qui ayant des talens, ont besoin qu'on les presse pour les mettre en œuvre, mais c'est un écueil qui pourroit en engager d'autres à

se trop presser, & à donner des ébauches précipitées.

Pour tenir les derniers sur leurs gardes, cette Académie ne veut rien laisser paroître qu'après l'avoir fait passer par une mûre & sérieuse discussion, & elle nomme des Commissaires qui éxaminent à loisir tout ce qui se propose de neuf dans ses Conférences : mais aussi par égard pour l'impatience du Public, & dans la vûë de profiter de ce que cette impatience a de propre à entretenir parmi nous l'amour du travail, elle s'est obligée à rendre compte publiquement deux fois l'année de ses occupations, & elle a fixé un tems chaque mois, où il est libre à tout le monde de prendre lecture des Mémoires qui sont en dépôt chez M. le Sécrétaire. L'on va voir par la liste de ceux qui ont été fournis depuis le mois de Décembre dernier combien nos richesses vont en augmentant.

Catalogue des Mémoires lus dans l'Academie des beaux Arts dépuis l'assemblée publique du mois de Décembre dernier.

Mémoire sur le Méchanisme des Pompes, avec le projet d'une Pompe foulante, & aspirante de nouvelle construction.

Mémoire, sur la nature & la cause des Volcans, avec un éxamen Physique du Mont Vesuve en particulier.

Mémoire, sur le mouvement musculaire dans les animaux, pour servir de principe à l'application qu'on en veut faire aux forces mouvantes inanimées.

Mémoire, sur les Eaux, & particulierement sur les Etangs, & leur construction.

Projet & Essai d'une description critique des Ouvrages, de sculpture, Peinture, & Architecture de cette Ville de Lion.

Mémoire, ou Réflexions générales sur le Commerce, qui doi-

vent servir de principe aux consé-
quences qu'on en tirera pour l
commerce de cette Ville en part
culier.

Observations Meteorologiques faites à Lion, & à Toulon pen-
dant l'année 1738. & la comp
raison des unes avec les autres.

Le correspondant qu'a cette Ac
démie dans l'Unversité de Tubi
ge nous a envoyé des réfléxio
sur un ver trouvé dans le pancre
d'une femme.

Celui que nous avons dans l'I
titut de Boulogne en Italie, no
a fait part d'un Discours qui d
servir de Préface à la Vie qu'il
faite de l'illustre Comte de M
cilly de l'Académie Royale
Sciences de Paris, & Fondat
de l'Institut.

Conséquemment à l'entreprise
fait l'Académie du grand Ouvr
de la Mécanique des Arts & Méti
on a fourni trois Mémoires.
premier pour servir de Chapitre
liminaire aux Ouvrages en Fer

ſecond ſur lesOuvrages en fer blanc, & le troiſiéme ſur la Mécanique des Epingles. Ces Mémoires à des yeux éclairez, n'ont rien de petit ou de commun, pas même leur objet.

On lut l'année derniere à l'Aſſemblée publique d'après Pâques, un Mémoire ſur les Echos: l'Auteur en a fait depuis peu une application à la ſale publique du concert de cette Ville, pour en corriger les défauts, & la rendre plus réſonnante.

Voici, ſans doute, un titre bien interreſſant & bien curieux. Mémoire où l'on fait voir la poſſibilité, & même la facilité d'un projet qui procure un agrandiſſement conſidérable, & un embelliſſement magnifique à la ville de Lion, qui met tout les artifices à eau, & principalement les moulins à blé en état de travailler également en tout tems, & qui évitant ce que d'autres projets avoient donné d'ombrages à la Province du Dauphiné, pour-

voit efficacement à la ſûreté de la navigation ſur le Rhône, dans cette partie qui eſt autour de la Ville. Il s'en faut bien que Lion ait profité de tous les avantages qu'il peut tirer des deux rivieres, ſur leſquelles il eſt ſi heureuſement ſitué. Content de ce que la pure nature lui a donné, il n'a, ce ſemble, pas encore penſé à ce qu'elle lui offre, ſi elle eſt un peu aidée. Si une fois le projet dont on vient de parler s'éxécutoit, il n'y auroit plus lieu à un pareil reproche.

Je finis par les deux Mémoires qui ont été deſtinez à remplir la ſçéance d'aujourd'hui. Le premier fut la conſtruction & les avantages d'un nouvel inſtrument qu'on pourra appeller *Quartier Captotrique*, pour prendre les hauteurs ſur terre, & ſur mer, & ſervir en même temps de compas de variation.

Le ſecond ſur la diſſolution, ſuſpenſion, & précipitation des corps ſolides dans les fluides : mais avant que d'en commencer la lecture,

M. le Sécrétaire doit nous aider à remplir un devoir à l'égard d'un Académicien que la mort nous a enlevé. Son âge, ses talens, son caractere, son zele pour cette Académie méritent tous nos regrets, & nous ne pouvons nous consoler de cette perte, qu'en jettant les yeux sur les nouvelles acquisitions que nous avons faites.

M. Christin Sécrétaire perpétuel de l'Académie fit ensuite l'Eloge Historique de M. Guilhaumat maître Chirurgien de cette ville, décédé le 19. Décembre 1738. à l'âge de 36 ans. L'estime & l'affection de la Compagnie pour un sujet distingué dans son Art, qui toujours occupé de ses devoirs, s'en étoit fait un de porter à juste titre le nom d'Académicien, eurent lieu d'être satisfaites de cet éloge. Il étoit vrai, naturel, éxact, & bien écrit, M. Christin, seroit sorti de son propre caractere, s'il l'avoit fait autrement.

M. Borde après avoir parcouru

les déſavantages de toutes les dif-ferentes ſortes d'inſtrumens dont on s'eſt ſervi juſqu'ici pour prendre les hauteurs ſur Terre & ſur Mer, fit voir & expliqua à l'aſſemblée le modele de celui que l'on appelle *Quartier Catroptique*, & qui eſt de ſon invention. Tout y eſt neuf & digne du génie ſingulier qu'a ſurtout pour les Mécaniques ſon Auteur. On n'y a remarqué aucun des défauts dont on a parlé ci-deſ-ſus. La conſtruction demande cette éxactitude qui eſt propre de tous les inſtrumens de Mathématique ; mais elle n'a rien que de fort ſim-ple. Les dégrés de hauteur ſont marquez ſur un quart de cercle mo-bile, & une piece très ingenieuſe, donne les ſous-diviſions. La même opération qui donne la hauteur de l'aſtre, donne la variation de l'ai-guille aimantée.

M. Rey Docteur en Médécine termina la ſcéance par une expli-cation Phyſique & Géometrique de la maniere dont les ſolides ſont

dissous, restent suspenduës, & se précipitent dans les fluides. La satisfaction de l'assemblée à la lecture du Mémoire précédent ne fut point interrompuë: les applaudissements ne firent que changer d'objet. Effectivement le stile de M. Rey étoit clair, ses raisonnemens étoient solides, ses recherches ingénieuses, & les conséquences qu'il tiroit, étoient utiles. Il avoit pensé autrefois différemment sur ce qui faisoit la matiere de la seconde partie de sa Dissertation, & la franchise avec laquelle il se corrigeoit lui-même, ne fut pas une des choses qui lui fit le moins d'honneur.

DE PARIS.

Le Grand Dictionnaire Géographique, Historique, & Critique de M. Bruzen de la Martiniere.

LE Bel Ouvrage, l'important Ouvrage qu'une Géographie

exacte & complete ! A quoi ne s'étendroit pas son utilité ! A quel genre d'étude na-t-il pas rapport ! Quel état, quelle profession, ne se sentiroit pas obligée à qui lui procureroit un tel avantage ; si l'on excepte le peuple uniquement occupé de ce qui l'environne, des besoins toujours présens, & journaliers ? Dans l'usage même ordinaire, dans le commerce de la vie, qui ne seroit ravi d'avoir un pareil secours, un guide fidéle, ne fusse que pour suivre la scene du Monde, pour en connoître les Acteurs, & les lieux où elle se passe ? Que ne doit-on donc pas aux travaux immenses du savant M. *Bruzen de la Martiniere*, qui a entrepris & exécuté le corps de Géographie, Historique & Critique, le plus ample & le plus étendu qui eut encore paru ? Le succès de l'entreprise, le prompt débit de l'Ouvrage, ont fait juger une nouvelle édition nécessaire ; & Monseigneur le Chancelier a bien voulu l'autoriser. Elle aura l'avantage de ces sortes d'Ouvrages, aux-

quels une seule main ne peut donner la derniere perfection. Il y aura des corrections & des augmentations. Ceux qui ont fait des Remarques sur la premiere Edition, ou qui sont en état d'en faire, rendroient un grand service au public, s'ils vouloient les communiquer, & l'on ne sauroit trop s'interesser à ce dessein. M. *de la Martiniere* lui-même seroit plus capable que personne de perfectionner son Ouvrage ; & , s'il prend ce parti, on ne manquera pas de profiter de son travail, en donnant un supplément sur le pied de l'Edition présente, deja commencée en France. Le prix de l'Ouvrage sera de 78 livres, pour ceux qui souscrivent à présent ; sçavoir 36 livres en souscrivant ; 21 liv. retirant la moitié de l'Ouvrage, & les autres 21 liv. en recevant le reste.

Les Souscripteurs seuls auront l'avantage de retirer les volumes, à mesure qu'ils seront achevés, & l'on ne pourra souscrire que jusqu'au mois de Juin prochain ; après lequel tems nulle offre ne sera re-

çue que pour 120 livres. La protection de M. *de la Brisse*, Conseiller d'Etat, Intendant de *Dijon*, encourage les Libraires dans une si grande entreprise. Le premier volume sera fourni au premier de Juillet de cette année, & les autres le seront avec la même diligence. Ce n'est pas la celérité de l'execution qui doit le plus toucher en cette matiere; c'est l'exactitude & la perfection de l'Ouvrage: *Sat cito, si sat bene.* Tout le monde y est interessé, & chacun de ceux qui peuvent y contribuer sont priés de communiquer leurs connoissances, & leurs Remarques. A Dijon, chez Arnauld Jean Baptiste Augé, Imprimeur du Roi, & du Parlement. A Paris, chez P. G. Le Mercier, Imprimeur Libraire ordinaire de la Ville, rue S. Jacques au Livre d'Or 1739.

Medus Tragedie chès *Prault fils.* L'auteur anonyme de cette piece fait voir à ses lecteurs qu'il en a tiré le sujet d'un tragedie perduë d'Euripide, mais dont le craïon a été conservé par Hygin. La maniere

simple & modeste dont il expose & justifie les critiques que les spectateurs lui ont faites, semble meriter qu'ils le jugent une seconde fois comme lecteurs. »Cette piece »(dit il) a été retirée du Théatre »(sans qu'elle eût eté dans les re»gles) pour laisser la carriere libre »à d'autres ouvrages.

On trouve chez la Veuve de Lormel, Flahault, Merigot, & Prault fils, *les Muses, piece Dramatique*, par M. de Morand. C'est une piece d'un goût singulier, & faite pour le spectacle Italien. Dans la premiere partie ce sont les muses du Tragique, du Comique, de la Pastorale, de la Musique, & de la Danse, qui dans leurs disputes sur l'art de plaire, font la critique des spectacles differens. La seconde partie est un essai de Tragedie. La troisiéme une pastorale : & la quatriéme un ballet Pantômine *d'Orphée*, pour suppléer a la Comedie intitulée *l'Esprit de divorce*, qui a été détachée de ce tout, & jouée à part. M. de Morand est connu d'ailleurs par Childeric, Teglis. &c.

L'Academie Royale des Sciences n'ayant trouvé aucune des Pieces envoyées pour le Prix de l'année 1738. qui lui ait paru satisfaire pleinement à la question proposée, s'est déterminée à couronner les trois Pieces qui lui ont paru les meilleures. Elles sont imprimées dans l'ordre de leur envoi. La premiere est de M. *Leonard Euler* de l'Academie Imperiale des Sciences de *Pétersbourg.* Elle est écrite en Latin, & a pour titre: *Dissertatio de Igne, in qua ejus natura & propietates explicantur.*

La seconde est du Pere *Lozeran de Fiesc*, de la Compagnie de *Jesus. Discours sur la Propagation du Feu.*

La troisiéme Piece, *Explication de la Nature du Feu, & de sa propagation*, est de M. le Comte de *Grequy.*

Outre ces trois Discours, le Recueil contient encore deux autres Piéces, que l'Academie a consenti qui fussent imprimées *sur le témoignage que lui ont rendu les Commissaires du Prix, que, quoiqu'ils n'ayent pû approuver l'idée qu'on donne* de la Nature du Feu, *en cha-*

cune de des Piéces, elles leur ont paru être des meilleurs de celles qui ont été envoyées, en ce qu'elles supposent une grande Lecture, & une grande connoissance des bons Ouvrages de Physique, & qu'elles sont remplies de faits très-bien exposés, & de beaucoup de vuës.

La premiere, dit-on, est d'une jeune Dame d'un haut rang, & la seconde d'une de nos premiers Poëtes. Nous nous contenterons de cette Annonce, en attendant que nous rendions compte de ces Pieces.

Le Sieur *Baradelle* vient de construire un septiéme Cadran vertical, qui s'oriente de lui-même sans le secours de la Boussole, pour *Bourdeaux*, *Libourne*, *la Force*, *Issignac*, *Aurillac*, *Figeac*, *S. Flour*, *le Puy Valence*, *Briançon*, *Turin*; *Asti*, *Bobbio*, *&c.* Il peut aussi servir pour les lieux qui ont a peu près la même élévation; comme, *Bourg*, *Sarlat Romans*, *Ambrun*, *Suse*, *Casal*, *Castres*, *Cahors*, *Die*, *Grenoble*, *Albe*, *Aqui*, *Rions*,

Issignaux, *Gap*, *S. Jean*, *Carmagnole*. On doit appliquer ici ce que nous avons dit des autres Cadrans de même espéce, du Sr. *Baradelle*. Il avertit seulement, que celui pour *Dijon* & pour *Tours*, se trouve à *Dijon*, chez le Sr. *Basir* Marchand Bijoutier, rue S. *Jean*, & à *Paris*, chez l'Auteur, Quay de de l'Horloge, vis à vis le grand Escalier de la Riviere, à l'Observatoire: Le prix est de deux livres.

Le Sieur *Baradelle* continuë à faire de ces Ancriers connus sous le nom des *Baradelles*, qui conservent l'encre plusieurs années sans qu'elle séche, ni s'épaississe, & sans coton, parce qu'ils ferment comme hermétiquement. Ils ne sont point sujets à se renverser. Comme il est le seul qui en ait fait une si grande quantité, il les a perfectionnés. Il n'en debite point qui ne soient numérotés, & marqués de son nom. On en trouvera chez lui de toutes grandeurs convenables, en Cuivre, en Argent, en Or, avec Etuy, & sans Etuy.

TABLE DES ARTICLES DU mois de May 1739.

ART. XLII. *Harmonie des deux Sphéres Céleste & Terrestre* &c. 931.

ART. XLIII. Obras Lyricas de Don *Francisco Antonio de Bances y Candamo.* 963.

ART. XLIV. Observations sur la construction de la Carte de l'Ocean Méridional, par M. *Bellin* 969.

ART. XLV. La Friponerie Laique des Prétendus Esprits forts d'*Angleterre*, &c. 997.

ART. XLVI. Choix de Poësies Morales & Chrétiennes &c. Par M. *du Fort de la Moriniere.* 1029.

ART. XLVII. Mémoire Historique & Généalogique sur la Maison de *Bethune* par M. *Du Buisson.* 1034.

ART. XLVIII. Réponse de M. le Duc de *Sully* à une Lettre & un Mémoire Historique & Généa-

logique, &c. envoyées par M. *Du Buisson* Clerc de M. *le Verrier* Notaire. 1049.

ART. XLIX. *Epitome de la Bibliotheca Oriental y Occidental, y Nautica de Don* Antonio di Leon Pinelo. 1064.

ART. L. Recueil de divers Ecrits pour servir d'Eclaircissement à l'Histoire de *France*, par M. *Leboeuf*. 1082.

ART. LI. Nouvelles Littéraires. 1109.

Fin de la Table.

Errata pour le Mois d'Avril 1739.

Page 808. Ligne 5. Defcein *lisez*, Deffein.

893. Lig. 3. mille muids d'Eau, à cent *lis.* mille muids d'Eau par jour, à cent.

894. Lig. 13. 14. les Blanchiffeufes, les Bouchers, *lis.* les Blanchiffeufes les Tripiers, les.

900. Lig. 21. 1140625 *lis.* 1. million 140. mille 625.

901. Lig. 1. Ajuftage *lis.* Ajutage.

907. Lig. 26. à vingt pieds, *lis.* à cent vingt pieds.

910. Lig. 14. le Bœuf *lis.* Lebœuf.

912. Lig. 1 *lis.* d'un même Lebœuf.

914. Lig. 9. *natales* lis. *natale*.

916. Lig. 17. Albœres *lis.* Altoaires.

921. Lig. 22. Théoldebert *lis.* Theodebert.

922. Lig. 20. qui ne veut, *lis.* qu'il ne faut.

929. Lig. derniere Cricy, *lis.* Fericy.

930. Lig. 10. Verne, *lis.* Vern.

932. Lig. 13. & 23. Chilly, *lis.* Choilly.

Ibid. Lig. 24. *Verniupsa*, lis. *Varniampea*.

940. Lig. 7. changée, *lis.* changé.

Ibid. Lig. 23. Il n'eſt peu
941. Lig. 6. dans celles

787. Dans le titre de l'A
liſ. VITA E CAMP
TI.

APPROBAT

J'Ai lû par ordre de M
Chancelier le préſent
il m'a paru que l'impr
être permiſe.

LER

De l'Imprimerie de C. F
1732.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juin 1739.

ƎMOIRES
POUR
HISTOIRE

ściences & des beaux Arts,

ıcés d'être imprimés l'an 1701 *à*
ɔux, & dédiés à Son Altesse Séré-
ıe Monseigneur le PRINCE
VERAIN DE DOMBES.

Juin 1739.

imé à Paris, & se vend
A LYON,
ʾLAIGNARD, rue Merciere.

DCC. XXXIX.

pprobation & Privilége du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 f. le mois, en blanc, & brochés 16 f.

Années.

1701.	9. vol.	1721.	12. v.
1702.	12. v.	1722.	12. v.
1703.	12. v.	1723.	12. v.
1704.	13. v.	1724.	12. v.
1705.	12. v.	1725.	12. v.
1706.	12. v.	1726.	13. v.
1707.	12. v.	1727.	12. v.
1708.	12. v.	1728.	12. v.
1709.	12.-v.	1729.	12. v.
1710.	12. v.	1730.	12. v.
1711.	12. v.	1731.	12. v.
1712.	12. v.	1732.	12. v.
1713.	12. v.	1733.	12. v.
1714.	12. v.	1734.	12. v.
1715.	12. v.	1735.	14. v.
1716.	12. v.	1736.	15. v.
1717.	12. v.	1737.	13. v.
1718.	12. v.	1738.	13. v.
1719.	12. v.	1739.	7. v.
1720.	5. v.		

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
les Sciences & des beaux Arts.

Juin 1739.

ARTICLE LII.

EXAMEN DU VUIDE, OU Espace Nevvtonien, relativement à l'idée de Dieu. Brochure in-12. A Paris chez Gissey, rue de la vieille Bouclerie 1739.

L'Auteur anonime de ce petit Ouvrage, se déclare le même qui nous donna il y a 5. ou six mois une *Ode Métaphysique* sur le même sujet. Cette

Ode a été critiquée comme Ode; comme Poëſie. Elle l'a pourtant été par le ſujet plûtôt que par l'expreſſion. Le ſujet n'a point paru aſſez Poëtique. Il reſte pourtant à ſçavoir ſi le vers, c'eſt-à-dire, le Diſcours meſuré, cadancé, & rimé, n'eſt pas une expreſſion de ſoi indifférente, qu'on puiſſe donner à ſon gré à toutes ſortes de ſujets. Car du reſte l'Auteur paroît aſſez éxact obſervateur de ces trois conditions, *meſure*, *cadence*, & *rime*, dans ſon Ode Métaphyſique.

Enfin, l'Auteur, plus Philoſophe que Poëte, & très capable de toutes ſortes de ſtiles, nous donne ici ſa penſée en fort bonne proſe, ſans oublier cependant tout-à-fait, ſon goût pour la Poëſie. Car il débute par un ſonnet, qui ſert d'Epître Dédicatoire à un Mecene illuſtre, dont le nom ſeul garantit au Public, la Philoſophie la plus profonde, avec la Poëſie la plus brillante & la plus énergique. Ce Sonnet mérite d'être ici rapporté.

l son Eminence Monseigneur le Cardinal de Polignac.

SONNET.

és Esprits & des cœurs, tu réunis l'hommage,
'Europe de ton nom fait retentir les airs.
e l'image de * Dieu tu fus long-tems l'image ;
u présidois alors au sort de l'Univers.

ais ta Muse sacrée est ton plus beau partage,
ne celeste yvresse anime ses concerts :
u sçus à la raison montrer Dieu sans nuage.
impiété craint moins la foudre que tes vers.

toi, de l'Eternel, l'interprête & l'organe,

* Du Roi dans les Ambassades.

Ne permets pas d'unir par un accord
profane,
Les attributs des *Corps* au plus pur des
Esprits.

Fais entendre ta voix, plein du Dieu
qui t'inspire;
Prête à la vérité le secours de ta Ly-
re;
Et l'erreur en tremblant brûlera ses
Ecrits.

La devise de cet Ouvrage est Poëtique aussi, mais bien Philosophique, & d'une Philosophie bien supérieure à toute autre.

Si numen nescis, nihil est quod cætera discis.

Poëte & Philosophe, l'Auteur paroît encore plus Religieux, plus Chrétien, quoiqu'homme du monde; qu'on ne s'y méprenne pas. N'est-ce point assez d'être Chrétien pour s'armer du zéle que l'Auteur fait paroître, contre cette licence

de penſées Philoſophiques, par où l'impiété, tantôt ſous l'autorité de Deſcartes, tantôt ſous celle de Newton, ſappe juſqu'aux traits les plus ineffaçables de la Divinité ?

Les Philoſophes modernes, & les Diſciples plûtôt que les Maîtres ſe croyent affranchis de tout, lorſqu'ils ont fait leur Proteſtation Philoſophique, mais non Chrétienne, qu'ils ſont Philoſophes & ne ſont pas Théologiens. Notre Auteur leur accorde que *ce n'eſt point à la Philoſophie de ſe picquer d'être Théologienne; mais au moins*, ajoute-il, *doit-elle éviter avec ſoin de rien enſeigner de contraire aux préceptes de la Théologie : la raiſon doit ſe taire plûtôt que de parler un langage contraire à celui de la Foi.*

Deſcartes faiſoit infini le monde materiel, & Spinoſa l'eut bientôt confondu avec la Divinité. Newton réaliſe l'eſpace prétendu immateriel, & bientôt les plus hardis de ſes Diſciples l'ont diviniſé, & mis la Divinité à la veille d'être confondue avec

l'eſpace le plus materiel, le plus corporel. L'Auteur extrêmement Métaphiſicien va pied à pied.

Il fait voir que l'idée de l'Etenduë ou de l'Eſpace, eſt une idée ſenſible, & qui ne nous vient que des ſens; que nous ne l'avons priſe que dans la vûë des corps & de la matiere: qu'à la vérité l'entendement ſe flate de détacher cette idée de l'étenduë ou de l'eſpaçe des corps qui la lui ont donnée; mais que ce n'eſt que fiction, & que l'étenduë n'exiſte & ne peut exiſter, que dans les corps: & qu'ainſi le vuide conçu comme un eſpace incorporel, n'eſt qu'un être imaginaire. Ceux qui ſe ſervent de la Géométrie ou du ſimple bel eſprit pour réaliſer les abſtractions des ſens, & à qui le pur eſprit de la Philoſophie Métaphyſique n'eſt pas familier, auront de la peine à ſuivre le raiſonnement épuré, & par la très-profond de l'Auteur. La Géométrie, pour le dire, en paſſant, qu'une forte abſtraction des objets des ſens, & n'eſt Métaphyſique que

par là. La vraye Métaphysique monte un dégré plus haut.

M. Newton distingue l'espace absolu de l'espace relatif. Son espace absolu n'est qu'idéal, de l'espece & du dégré Géométrique dont nous venons de parler : mais M. Newton, sans s'élever lui-même plus haut, éleve pourtant cet espace, ou le suppose élevé au plus haut dégré de la Métaphysique. Il le suppose tout-à-fait détaché de l'espace relatif & vraiment corporel, ce qui le dérobe à ses sens, & par conséquent à son esprit. Il en parle cependant comme s'il le connoissoit, ne le connoissant ni par les sens, ni par la révélation, ni par aucun raisonnement concluant, puisque sa connoissance se borne essentiellement à l'espace abstrait, connu d'abord par les sens, détaché ensuite par l'esprit, & enfin réalisé dans ce détachement par l'imagination. Nous ne prenons que la substance, ou le résultat du raisonnement de notre Auteur.

Il prouve surtout fort bien pour

des esprits vraiment capables de Métaphysique, que Dieu seroit matiere dans le cas de l'étenduë confonduë avec l'immensité divine, parce qu'il prouve qu'il y a matiere par tout où il y a étenduë.

Un raisonnement bien sensible pour des esprits sages & soigneux de la pureté de la Foi & de la Religion, est celui de l'Article 14. L'Auteur auroit pû l'étendre, si dans la Prose il n'apportoit la précision de la bonne Poësie. » Si l'immensité divine, » *dit il*, n'est autre chose que l'es» pace étendu selon trois dimen» sions; Dieu n'est plus voilé aux » hommes, comme il sembloit l'ê» tre, son immensité est percepti» ble, par une idée sensuelle : les » trois dimensions des solides la » représentent : Dieu devient donc » *imaginable*. »

L'Auteur pouvoit ajoûter, que Dieu devenoit *visible*, *tangible*, *palpable*, *mesurable*, & très-grossierement *maniable*. Car si jamais on a réalisé les objets de l'imagination,

c'eſt dans le cas préſent. Il faudroit tranſcrire tout cet écrit, pour en donner une juſte idée. La préciſion infiniment éxacte de l'Auteur, ne laiſſe pas de lieu à l'extrait. Nous applaudiſſons avec plaiſir à ſon zéle & au talent rare qu'il a pour manier avec autant de décence que de force, ce que la Philoſophie & le raiſonnement humain ont de plus élevé. Il eſt tems qu'on ouvre les yeux, & que les vrais Philoſophes, les Philoſophes Chrétiens ſentent que toute cette licence de ſyſtêmes modernes, prétendus Philoſophiques, que la ſeule legereté du ſtile & du bel eſprit enfante, ſappent le fondement même de la Religion tant revelée que naturelle.

ARTICLE LIII.

TRAITÉ DU FORMULAIRE où l'on éxamine à fond l'affaire du Jansenisme quant au fait & quant au droit. 4. volumes in-12. à Utrecht chez Nicolas le Fevre 1736. 1er. volume pp. 356. 2d. 343. 3e. 336. 4e. 310.

TOut ce qui peut concourir à décider une question & à mettre le public à portée de prendre facilement son parti sur ce qui en fait le sujet, sembloit s'être réuni depuis long-temps pour terminer celle qui est éxaminée dans cet Ouvrage. L'unité & la simplicité de l'objet, une discussion de près de soixante & dix ans, des Ecrits sans nombre, solides, raisonnés, Ouvrage souvent des plus grands génies de leur siécle, Ecrits où la vérité saisie dans ses differents points de vûë étoit mise dans le jour le plus propre à la rendre sensible, le c m-

cert unanime de tous les Tribunaux de l'Univers, l'accord du Sacerdoce & de l'Empire & leurs Loix décisives & réïtérées, sur la signature pure & simple du Formulaire paroissoient avoir enlevé, à ceux qui la combattoient jusques aux ressources même du sophisme & de la chicane. Le silence qui succeda à ces longues & vives contestations sembloit être l'Ouvrage de l'aquiescement. Dans les efforts même qu'on fit quelques années après pour renverser une nouvelle décision de l'Eglise, malgré la liaison intime de son objet avec celui du Formulaire, on respecta d'abord l'autorité d'une Loi aussi solidement établie que l'étoit cette derniere. Mais les ménagemens ne durerent guères. Ils étoient trop difficiles à garder. Le même intérêt qui soulevoit contre le décret de Clement XI. devoit armer contre celui d'Alexandre VII. & l'on vit bientôt les mêmes mains porter à l'un & l'autre les mêmes coups. On fit revivre des objections usées & cent fois réfutées. Un certain

Public prévenu & peu inſtruit n'en fut pas moins, n'en peut être pas moins encore aujourd'hui la duppe de ces frivoles raiſonnemens; & c'eſt pour diſſiper cette illuſion que l'Auteur du Livre dont nous allons rendre compte, a réuni ſous un ſeul point de vûë tout ce qui concerne cette Diſpute.

Pour mieux réuſſir dans le deſſein qu'il ſe propoſe il embraſſe tout à la fois les deux moyens qui dans les conteſtations Théologiques ſont propres à éclairer les eſprits, la voye d'autorité & la voye de diſcuſſion. Par l'une il fixe l'incertitude du ſimple, par l'autre il fait évanouir les difficultés du ſçavant. Voici les deux raiſonnemens que l'Auteur fait ſervir de baſe aux deux parties de ſon Ouvrage, dont cette double méthode forme le partage juſte & naturel.

1°. L'Egliſe à inconteſtablement le droit de juger du ſens des Livres qui traittent des matieres de Religion. Le droit qu'a l'Egliſe de juger du ſens des Livres, ſuppoſe

dans les Fideles l'obligation de se soumettre de cœur & d'esprit à ses décisions.

Or il y a dans l'Eglise des définitions pour la condamnation du Livre de Jansenius.

Il faut donc souscrire de cœur & d'esprit à son jugement sur cet Article.

Voilà le précis de l'argument d'autorité, & de la premiere partie de l'Ouvrage.

2°. Tels & tels points de Doctrine ont été condamnés dans les cinq propositions déferées à Innocent X.

Ces points de Doctrine ont été justement proscrits. Or ces points de Doctrine se trouvent dans le Livre de Jansenius intitulé *Augustinus.*

Le Livre de Jansenius est donc digne de censure.

Voilà le précis de l'argument de discussion, & de la seconde partie de l'Ouvrage.

Elle est suivie d'une Dissertation où l'on examine les Faits de l'Histoire

Ecclésiastique qui entrent en pr
de la Majeure du Sillogisme
torité, & que l'Auteur se
tente d'indiquer simplement
la premiere partie, de peur
doute de trop embarasser la n
re, & de faire perdre de vûë la
du raisonnement.

La forme que l'Auteur a d
à toutes les parties de son Ouv
est celle dont on se sert dan
Ecoles. Il divise éxactement sa
tiere, il fixe, quand li le faut, l'é
la question, il établit successive
des Propositions dont l'encl
ment conduit par dégrés à l
rité, il descend dans le détail
objections les plus frivoles en
mêmes, mais souvent les plu
duisantes pour le Public, i
garde de dissimuler les plus en
rassantes & il résout avec un s
égal les unes & les autres.
méthode, dit-il, *paroîtra peu*
séche, à plusieurs personnes.
on a jugé à propos de négliger
tains tours insinuans, & mêm
traits d'imagination qui sont li

Ouvrages avec plaisir, pour ne s'attacher qu'à la solidité qui peut seule les faire lire avec fruit.

La justesse de son discernement n'est pas la seule caution qu'ait l'Auteur, que ce fruit doit nécessairement resulter de ses raisonnemens & de sa méthode. Il en a encore pour garant sa propre expérience dans la discussion de la question qui a pour objet la signature du Formulaire, *il s'est*, dit-il, *fait un devoir indispensable d'exposer au Public la liaison des maximes qui l'ont déterminé lui-même il y a long-temps à la souscription pure & simple.*

Quelque difficile qu'il soit d'en donner une juste idée dans un simple extrait essayons de suivre l'Auteur dans le dévéloppement de ses preuves.

PREMIERE PARTIE.

Elle renferme huit Chapitres. Le 1er. est employé à établir que l'E-

glise a inconteſtablement le droit de juger du ſens des Livres qui ont pour objet la diſcuſſion des matieres de Religion.

La 1. preuve qu'en donne l'Auteur eſt tirée de la ſageſſe de Dieu dans dans l'établiſſement de ſon Egliſe. *Une République*, dit-il, *n'eſt bien policée qu'autant qu'elle a dans ſon ſein des Juges établis pour terminer tous les differends qui peuvent s'élever entre les membres qui la composent. Sans un Tribunal ſuprême qui juge en dernier reſſort de toutes les diſputes qui s'élevent dans un Etat, la confuſion regne parmi les Citoyens, le feu de la diſcorde s'allume, les eſprits s'échauffent, chacun fait valoir le parti qu'il a épouſé, & il veut qu'il domine ſur celui que ſes adverſaires ont embraſſé. Cet eſprit d'indépendance & de domination eſt la ſource ordinaire des troubles qui bouleverſent les Sociétés. Il eſt donc de la ſageſſe des Princes qui gouvernent d'établir des Magiſtrats qui jugent du ſens des Loix, pour prévenir les troubles que la diverſité*

les interprétations pourroit occasionner. *Il est même nécessaire que ces Magistrats puissent prendre connoissance des différentes interprétations qu'on peut donner à ces Loix, afin de supprimer les interprétations* qui seroient contraires à leur véritable sens, & *d'empêcher par cette suppression qu'on ne les fasse valoir au préjudice du bien que le Prince s'est proposé. Or Dieu est le Fondateur de la République Chrétienne. Il lui a donné des Loix, il lui a manifesté ses volontés. Il a établi des Pasteurs qui lui tiennent lieu de Magistrats. Les Pasteurs de cette Société sont donc les Interprêtes nés du sens des Loix qu'il lui a imposées. Ils ont donc aussi l'autorité de juger du sens de ces Livres qui en donnent l'explication, afin d'interdire aux Fideles ceux qui pourroient leur inspirer des idées fausses & contraires au vrai sens de ces Loix. Sans cela Dieu auroit manqué aux devoirs que sa sagesse lui impose* &c.

La seconde preuve du droit qu'a l'Eglise de juger du sens des Livres

qui ont pour objet des matieres de Religion, est tirée des Privileges que Dieu, en conséquence de sa sagesse, & de l'ordre nécessaire à toute Société reglée, a accordés à son Eglise, c'est-à-dire aux Pasteurs qu'il a préposé pour la gouverner.

La troisiéme preuve est tirée du droit incontestable qu'a l'Eglise de juger du fond de la Doctrine. *Le pouvoir*, dit l'Auteur, *de juger de la Doctrine, & celui de juger du sens des Livres sont deux pouvoirs indivisiblement joints ensemble, & qui ne peuvent être séparées.*

La quatrieme preuve est prise de l'usage perpétuel de tous les siécles de l'Eglise.

La cinquiéme du consentement de tous les Théologiens.

La sixiéme, de la pratique constante de déferer les mauvais Livres au Tribunal de l'Eglise.

Ces six preuves établies avec solidité & précision sont suivies d'une Observation. Elle roule sur une conséquence simple & naturelle des

principes que nous venons de retracer. L'Auteur en conclut avec raison que l'Eglise peut juger du sens d'un Livre, soit qu'il soit clair ou obscur, aisé ou difficile à trouver ; 1°. parce que c'est principalement dans le cas où il y a de la difficulté à trouver le sens d'un Livre, que Dieu veut que nous consultions l'Eglise. On pourroit ajouter, que la nature même de la chose & le besoin où se trouve alors le peuple fidele d'un guide au dessus de tout soupçon d'erreur, l'oblige de recourir au seul Interprête à qui Dieu ait donné le droit de fixer invariablement le sens des textes en matiere de Religion. 2°. Parce que tous les Théologiens conviennent de ce point. Ceux qui sont pour la signature du Formulaire l'enseignent hautement, & ceux qui sont contre, n'osent le nier. 3o. Parce que l'Eglise peut faire aujourd'hui ce qu'elle a fait dans tous les temps, dans l'affaire de Nestorius, dans celle des trois Chapitres ou des autorités respectables étoient partagées sur le

ſens de textes, dès lors obſcurs, au moins pour le ſimple fidele.

Dans le ſecond Chapitre on éxamine ſi l'Egliſe eſt infaillible dans la recherche qu'elle fait du ſens des Ouvrages Eccléſiaſtiques.

On diſtingue deux ſortes d'infaillibilité, l'une morale & naturelle, qui a pour fondement les lumieres naturelles de l'Egliſe, qui conſiſte en ce qu'il *eſt preſque impoſſible* qu'elle porte un jugement faux, vû les recherches qu'elle fait pour s'inſtruire.

L'autre ſurnaturelle & de privilege; elle a pour fondement les promeſſes de J. C. & conſiſte en ce que l'Egliſe ne peut jamais ſe tromper.

Nous nous reſtraignons ici, dit l'Auteur, *à éxaminer ſi l'Egliſe eſt infaillible d'une infaillibilité morale & naturelle dans l'interprétation des Auteurs, ſoit qu'on les conſidere en en gros, ou en particulier.* Il apporte immédiatement deux raiſons qui le déterminent à borner l'examen à cette ſeule queſtion. 1°. *Parce que*, dit-il,

dit-il, *la discussion en est* (des autres questions qu'on pourroit faire sur le même sujet) *en est d'une trop grande étenduë, & feroit perdre de vûë l'enchaînement des principes que nous jugeons nécessaires 2°. Parce que ces principes sont suffisans pour convaincre tout homme sensé de l'obligation indispensable où l'on est de souscrire de cœur & d'esprit à la condamnation du Livre de Jansenius, comme renfermant la Doctrine des cinq Propositions censurées par Innocent X.*

Sur ces Principes, il établit ainsi sa Proposition. *On ne peut sans folie refuser à l'Eglise l'infaillibilité morale; c'est*, dit-il, *l'expression de l'Auteur du silence respectueux.*

Sa premiere preuve est tirée de la nature de l'infaillibilité morale. Elle résulte de trois choses, de l'éxamen éxact, de la capacité que l'on a pour s'instruire; on auroit même pû ajoûter de l'intérêt que l'on a de n'être point trompé, sans se laisser emporter par la prévention; de l'amour de la vérité qui l'a fait confesser quand on l'a connuë. Or

le jugement de l'Eglise sur les Livres est toujours accompagné de ces circonstances.

La seconde preuve est prise de l'obligation où ont été les Fidéles dans tout les temps de souscrire aux jugemens de l'Eglise sur les faits Doctrinaux. La troisiéme qui rentre dans la seconde, est tirée de la conduite du Concile de C. P. sur les trois Chapitres.

La 4. De ce que l'Eglise, si elle n'avoit pas au moins l'infaillibilité morale, pourroit donner pour dogme Catholique ce qui ne l'est pas

La 5. est le consentement de Théologiens, & la pratique de dc ferer à l'Eglise les Livres qu'ils j gent mériter censure.

Dans le 3. Chapitre on exami deux Articles. 1°. S'il faut se s mettre aux décisions de l'Eglise le sens des Livres.

2°. De quelle nature est la mission qui leur est dûë.

Le 1er. Article est suffisam décidé par tout ce que l'Au déja établi. Le Droit qu'a l'Eg

juger, & les principes ſur leſquels il eſt fondé, emportent d'une néceſſité abſoluë l'obligation pour les Fideles d'aquieſcer au jugement. D'ailleurs la ſeconde preuve que l'Egliſe prononce ſur le ſens des Livres avec une infaillibilité au moins morale, *c'eſt*, dit l'Auteur, *l'obligation où ont été les Fideles dans tous les tems de ſouſcrire aux jugemens de l'Egliſe ſur les faits Doctrinaux.* Le 1. Article du ſecond Chapitre n'eſt donc qu'un juſte Corollaire des deux précedens. L'Auteur a cru cependant devoir l'étayer de nouvelles preuves. Elles ſont tirées des mêmes ſources que les preuves qui démontrent les propoſitions précedentes. La derniere ajoute à ce que l'Auteur a déja dit de la pratique où a été l'Egliſe dans tous les ſiécles de prononcer ſur le ſens des Livres, celle où elle a été pareillement d'exiger l'obéiſſance à ces ſortes de déciſions. *L'Egliſe connoit*, dit-il, *l'étenduë de ſon pouvoir; ce n'eſt pas aux particuliers à lui dire, votre autorité s'étend juſqu'ici, elle va*

jusques là. La justice, qui est un de ses caracteres distinctifs, l'esprit de Dieu qui l'anime, sont autant de motifs puissans, qui forcent de croire, qu'elle ne peut passer les bornes de son autorité. Par conséquent si elle a éxigé dans tous les siécles la soumission à ses jugemens sur le sens des Livres, c'est une démonstration complette qu'on doit lui obéir en ce point. Or l'Histoire nous fournit une foule de preuves qui font voir l'usage perpétuel de l'Eglise à éxiger de ses membres qu'ils obéïssent à ses jugemens sur le sens des Ouvrages qui traitent de la Religion. &c.

Dans l'Article second sur la na ture de la soumission qu'on do aux décisions sur les textes, l'A teur distingue trois sortes de so missions, la Foi divine, la Foi maine Ecclésiastique, le silence pectueux.

Il montre ensuite dans la prer re Proposition que le silence pectueux ne suffit pas 1°. parce *il est injurieux à l'Eglise. Le t gnage*, dit-il, *qu'on se rend*

même, dans l'hypothese du silence respectueux, qui se réduit à dire, j'ai decouvert le sens des Ouvrages de cet Auteur; le corps des Pasteurs s'est trompé dans l'interprétation qu'il leur a donnée, quoiqu'il ait jugé sur les mêmes pieces que moi, est plein d'orgueil & de presomption &c.

2°. *Parce que le silence respectueux ouvre la porte au libertinage des sentimens. Il va à anéantir la Foi. Un Calviniste, par éxemple, dira, le dogme de la présence réelle ne peut être admis qu'autant qu'il est fondé sur le sens des Livres saints, & sur celui des Ecrits des Peres..... Vous ne le croyez, vous Catholiques, que parce que l'Eglise vous dit, qu'il y est contenu, & vous prétendez que je suis obligé d'y souscrire par cette même raison. Mais vous n'y pensez pas. Il est permis selon vos principes de ne pas souscrire à l'interprétation que l'Eglise donne aux Ecrits des Peres, & dès-lors je puis me dispenser d'adhérer intérieurement à la Proposition du dogme.....*

Vous enseignez que le silence respectueux suffit pour n'être pas rebelle à l'Eglise. Je me borne à ce silence, sur le sens qu'elle donne aux Ecrits des Peres sur la présence réelle ; & par conséquent je dois avoir la liberté de ne pas croire intérieurement le dogme de la présence réelle.... Le Lutherien pourra produire un raisonnement semblable pour s'autoriser à rejetter intérieurement le dogme de la Transubstantiation. Le Socinien pour rejetter celui de la divinité du Fils. &c.

3°. Vient ensuite la preuve qui résulte des faits de l'Histoire Ecclésiastique.

4°. Celle que fournissent les Défenseurs de Jansenius eux-mêmes. *C'est un crime énorme, selon eux*, dit l'Auteur, *de croire que les Oeuvres de ce Pere*, S. Augustin, *sur la grace ne renferment point la vérité & la Doctrine de l'Eglise.* Il pouvoit même ajoûter qu'il y a entre le fait des Ecrits de S. Augustin & celui de Jansenius cette différence, que l'Eglise n'a jamais porté de dé-

cisions, de définitions, sur le 1er. n'a jamais dressé de Formulaire, ni éxigé de signature ni de créance expresse; comme les Loix les plus positives l'exigent sur le second. Si c'est donc selon eux, *un crime énorme*, de ne pas croire que les Ecrits de S. Augustin sur la grace renferment la vérité Catholique, à combien plus forte raison en est ce un de refuser l'aquiescement au jugement où l'Eglise définit l'erreur des Ecrits de Jansenius.

La seconde proposition de cet Article, tend à prouver que les définitions de l'Eglise sur le sens des Ecrits ne sont point l'objet de la Foi divine. Cette question n'entre dans le systême de l'Auteur, que comme une espece d'Episode. Son but unique est de convaincre par une suite de raisonnemens nécessairement liés, de l'obligation indispensable où l'on est de signer le Formulaire purement & simplement, avec une soumission intérieure de cœur & d'esprit. Dès-lors les questions sur l'objet formel de cette sou-

miſſion, ou ſur les motifs qui la ſpécifient, qui la caractériſent, ſont étrangers en quelque ſorte au ſujet, & ne ſervent qu'à faire diſparoître l'enchaînement des Propoſitions qui doivent conduire l'eſprit à un parfait acquieſcement : cet acquieſcement ne perd rien de ſa perfection pour être un Acte de Foi divine. Auſſi l'Auteur a-t-il ſoin de diſculper ceux qui exigeroient pour le Formulaire cette eſpece de ſoumiſſion, & de montrer l'injuſtice de ceux qui traittent leur ſentiment d'héréſie. Les Défenſeurs de Janſenius en éxigeoient une ſemblable pour les Ecrits de S. Auguſtin ſur la grace. On ne pouvoit, diſoient-ils, ſans héréſie, ſoupçonner d'erreur ſes Ecrits. Voilà donc dans leurs principes l'acquiſcement ſur les faits Doctrinaux tourné en Foi divine.

Ceux qui exigent la Foi divine pour les déciſions ſur les faits *textuels*, trouveront encore, dans cet Ouvrage d'autres traits propres à juſtifier leurs ſentimens. Ses principes généraux & inconteſtables ſur

le droit naturel qu'a l'Eglise de décider ces faits,& sur les Privileges que J. C. lui a accordés semblent porter à l'esprit l'idée d'une infaillibilité non seulement morale,mais absoluë.D'ailleurs l'infaillibilité morale n'est qu'une *presque impossibilité* de se tromper : *la presque impossibilité*,une grande difficulté, & la grande difficulté laisse toujours la possibilité de l'erreur. Dès-lors le Calviniste, le Lutherien, le Socinien, raisonnera contre l'infaillibilité morale, comme l'Auteur le fait raisonner contre le silence respectueux. *Il est possible*, dira-t-il, *selon vous que l'Eglise se trompe sur l'interprétation des textes de l'Ecriture, & de la Tradition où elle croit voir la présence réelle, la Transubstantiation, la divinité du Fils, & dès-lors je n'ai point de vraye certitude qu'elle ne se soit point en effet trompée sur ces Articles. Or est-il, que selon vous encore, je ne puis, ni ne dois admettre ces dogmes, qu'autant, qu'ils sont surement fondés sur le sens des Livres saints, & sur celui des*

Ecrits des Peres. Donc je ne puis ni ne dois acquieſcer intérieurement & d'une Foi divine à ces dogmes ſur la ſimple définition de l'Egliſe.

Au reſte on ne peut ſe diſpenſer d'obſerver que les adverſaires du Formulaire ne ſçauroient tirer aucun avantage du partage des Théologiens Catholiques ſur le caractere propre de l'acquieſcement qu'ils éxigent. La diſpute ne roule que ſur la nature Métaphyſique de cet acquieſcement, & ſur le principe qui lui ſert de fondement. Ils conviennent entre eux ſur ce qui conſ titue ſa nature Phyſique, qu'il doi être intérieur, l'ouvrage du cœu & de l'eſprit, ſans limitation ſans reſtriction, ſans diſtinctio que la perſuaſion doit être ple & entiere ; qu'ainſi la diſtinct du fait & du droit, ou le ſil reſpectueux ſur les déciſions faits Doctrinaux ſont contrair l'autorité que l'Egliſe a eſſent ment par ſa nature, & que n'a pu ſe diſpenſer de confirm des Privileges nettement é

la soumission que aux décisions les faits dogmatiques, & le prin-
e qui fera toujours triompher
Théologiens Catholiques des
is Sophismes qu'employeroient
s adversaires communs, pour se
valoir du partage de leurs opinions
le genre de leur acquiescement.
venons à la suite des argumens de
iteur. Dans la troisiéme Proposi-
i de cet Article il prouve que la Foi
naine est dûë aux jugemens de l'E-
: sur le sens des Ouvrages Ecclé-
iques, & il le prouve par la
ique de l'Eglise. Il insiste avec
on sur la fameuse confession de
de S. Grégoire le Grand. Elle
:e, *qu'il reçoit les cinq premiers*
ciles, qu'il a autant de vénéra-
pour eux, que pour les quatre
ngiles; que c'est se lier soi-mê-
que de vouloir délier ceux qu'ils
liés. Or les définitions du cin-
ème Concile n'avoient pour ob-

jet qu'un fait Doctrinal, l'aff
trois Chapitres.

L'Auteur se propose une
de objection en finissant cet
cle. C'est l'affaire de Marcel
cyre Evêque Semi-Arien,
par surprise en même tems
Athanase au Concile de Ro
à celui de Sardique, & que l
ques Catholiquees consentire
suite à condamner dans le
qu'ils perseveroient à défen
Athanase.

Cette objection ne méritoit
peine que l'Auteur s'est don
répondre, elle est entier
étrangere à sa These. Il ne
que de faits Doctrinaux, & l
de Marcel d'Ancyre est un f
rement personnel. Or l'Egli
jamais éxigé sur les faits pur
personnels qu'un acquiesc
de police. C'est à peu près la
se que l'Auteur lui-même
ailleurs à l'objection tirée du
S. Athanase.

Le Chapitre 4. renferme
ticles : ils sont employés à m

qu'il y a dans l'Eglise des définitions pour la condamnation du Livre de Jansenius, à en prouver l'autenticité, & à résoudre toutes les chicanes qu'on a jusqu'ici mis en œuvre pour en attaquer & en éluder l'autorité. L'induction commence par la bulle d'Urbain VIII. *In Eminenti*, & finit par celle de Clément XI. *Vineam Domini Sabaoth*. ces discussions roulent sur des objets si interessans, & l'Auteur manie ces faits avec tant d'éxactitude & de justesse, que pour donner une vraye idée de son travail il faudroit passer de beaucoup les bornes d'un Extrait, & transcrire la plupart des morceaux en entier, surtout celui où il distingue si bien le procédé de l'Eglise toujours clair & soutenu dans la paix accordée par Clément IX. aux quatre Evêques, des souplesses que l'artifice & le déguisement avoient imaginées afin d'obscurcir cet évenement, & de le rendre une Enigme pour la postérité.

Dans le Chapitre cinquieme on

voit que la condamnation du Livre de Jansenius est l'ouvrage de l'Eglise. La preuve qu'en donne Auteur est également simple & décisive. *On ne peut*, dit-il, *refuser le titre de jugement de l'Eglise, à une décision, qui est émanée du S. Siege, qui est acceptée par le corps des Pasteurs, qui se trouve confirmée renouvellée, publiée, souscrite successivement par plusieurs Papes, par tous les Evêques dans tous les Royaumes Catholiques, & dans toutes les Universités. Or la condamnation du Livre de Jansenius se trouve revêtuë de tous ces caracteres.* Un détail de faits autentiques & incontestables établissent invinciblement la mineure de cet argument.

L'Auteur répond ensuite à des objections sur la part qu'a eu le Clergé de France dans cette affaire, & montre que ce corps illustre n'a point passé les bornes de son pouvoir dans tout ce que son zéle lui a dicté contre l'Ouvrage & les erreurs de Jansenius.

Le sixiéme Chapitre n'est qu'un

corollaire des précédens, qu'une espece de développement plus étendu de ce qui a déja été établi par l'Auteur plus d'une fois. Il est destiné à montrer qu'on est obligé de se soumettre de cœur & d'esprit au jugement de l'Eglise sur l'attribution de la Doctrine des cinq propositions au Livre de Jansenius. Les plus efficaces des quatre preuves nouvelles que l'Auteur ajoute à tant d'autres apportées dans les Chapitres précédens, sont deux de ces argumens qu'on appelle dans l'Ecole *ad hominem*. L'une est tirée de la soumission de Jansenius lui-même, qui dans l'Epître Dédicatoire de son Livre adressée à Urbain VIII & dans le corps de son Ouvrage promet *de déferer sans réserve à son jugement, de rejetter, d'anathematiser tout ce que sa Sainteté jugera devoir être rejetté, anathematisé*; déclare qu'*il tient en suspens, tout ce qu'il a prononcé, pour se conformer au sentiment & à la décision du Siége Apostolique, en sorte que dès lors il embrasse tout ce que la Chaire de Pierre*

jugera qu'on doit embrasser, il révoque, il condamne, il anathematise ce qu'elle jugera devoir condamner, anathémathiser. L'autre roule sur la parité déja indiquée qui se trouve entre l'autorité que les deffenseurs de Jansenius font si fort valoir, des Pontifes approuvants par de simples éloges la Doctrine de S. Augustin sur la nécessité & la gratuité de la grace, & celle des mêmes Pontifes proscrivans par des définitions expresses le Livre de Jansenius.

L'Auteur répond ensuite à deux classes d'objections: la premiere en renferme sept qui attaquent la validité de ses preuves. La seconde en contient neuf. Elles sont directement contre la These. Si en répondant à la derniere de celles-ci, l'Auteur garde le silence sur les faits incidens que les adversaires du Formulaire mêlent au parallele qu'ils imaginent entre Athanase innocent, condamné à des Tribunaux particuliers ouvertement soulevés contre l'Eglise, & le Livre de Jansenius proscrit depuis près d'un siécle dans

toutes les parties, & à tous les Tribunaux de l'Eglise universelle, ce n'est que pour éviter de prendre le change sur l'objet principal en s'arrêtant sur des objets étrangers. Sans ce juste motif il auroit sans doute, fait voir avec combien peu de fondement les Auteurs dont il détruit l'objection, y supposent qu'on reprochoit autrefois avec la même vérité aux Défenseurs de la personne d'Athanase, qu'on le fait aujourd'hui aux Apologistes du Livre de Jansenius, qu'ils n'étoient qu'une poignée de gens qui resistoient à toute l'Eglise, que le S. Prêtre Eusébe avoit été comblé d'éloges par toute l'antiquité à cause de sa généreuse résistance aux sollicitations de Libere sur le fait de la condamnation de S. Athanase; que le Pape Libere avoit sur ce point acquiescé à la décision du Concile de Milan. S. Athanase lui-même fournissoit à l'Auteur une réponse bien propre à confondre ceux qui osent supposer le 1er. de ces trois faits, dans l'Epître qu'il écrit à l'Empereur Jovien environ

quatre ans après le Concile de Rimini, & la prétenduë défection de l'Eglise universelle. Il cite pour garants & pour défenseurs de sa personne presque toutes les Eglises du monde Chrétien, il en fait le dénombrement. *Il a*, dit-il, *leurs Lettres pour caution de leurs sentimens. Les ennemis de la Foi de Nicée ne sont qu'un petit nombre d'hommes, tandis que l'Univers entier retient la Foi Apostolique.*

Les Controversistes les plus habiles de nos jours & des derniers siécles ont trop bien analysé les autres faits objectés dans le même endroit, pour que l'Auteur qui sçait se servir avec avantage de mêmes armes que ces Docteurs, n'ait pas été à portée de redresser ce que l'objection allégue de peu juste sur le compte des Papes Libere & Honorius ; sur le dégré d'autorité qu'ont eu dans l'Eglise les opinions qui favorisent les entreprises des Papes sur le temporel des Rois &c. Dans le septiéme Chapitre on éxamine si l'on peut signer le Formulaire, sans être persuadé que

la Doctrine des cinq Propoſitions eſt celle de Janſenius. Il n'eſt pas difficile de décider pour la négative, *c'eſt ſe parjurer*, dit avec raiſon l'Auteur, *que de ſigner le Formulaire ſans cette perſuaſion.* Le P. Queſnel & les ennemis les plus déclarés du Formulaire tiennent le même langage que l'Auteur. Il ſeroit ſurprenant après cela qu'il eut à ſe propoſer ſur une matiere ſi ouvertement contraire aux premieres notions de conſcience & d'honneur, ſix objections qu'il réſout avec ſon application ordinaire, ſi l'on n'avoit été accoutumé dans tous les ſiécles de l'Egliſe à voir l'eſprit d'entêtement & d'intérêt réuni dans un même ſujet, adopter ſans pudeur les plus honteuſes reſſources, pour ſe mettre à portée de ménager ſa fortune ſans renoncer à ſes opinions.

Le huitiéme & dernier Chapitre de cette premiere Partie roule ſur une queſtion qui ſemble n'être que de curioſité. Elle eſt étrangere aux principes qui peuvent ou inſpirer, ou

détruire la soumission aux décisions de l'Eglise sur les faits Doctrinaux. On y éxamine si le fait & le droit sont tellement liés dans l'affaire du Livre de Jansenius que la négation du fait emporte nécessairement la négation du droit. L'Auteur décide pour la négative. En effet à considerer les choses en elles mêmes, nier qu'un Auteur ait soutenu telle Doctrine, & nier que cette Doctrine soit hérétique sont deux points tellement différens qu'on peut nier ou affirmer celui des deux qu'on voudra, & prendre en même tems le parti opposé sur l'autre. Par une suite naturelle de ce principe; *On ne peut soupçonner*, dit l'Auteur, *une personne d'être dans l'erreur, précisément parce qu'elle nie le fait de Jansenius, quand d'ailleurs elle donne une profession de Foi claire sur le droit.* Mais ces maximes vrayes dans la spéculation, ne souffrent-elles pas des exceptions dans la pratique? Pour donner sur la question de droit dans l'affaire de Jansenius une profession de Foi *claire* & dé-

›arrassée de ces honteux subterfu-
ges si communs de nos jours, ne
audroit-il pas l'énoncer dans des
ermes qui excluroient nettement le
istême des deux délectations alterna-
ivement & relativement victorieu-
ès & nécessitantes, avec ses consé-
quences exprimées dans les cinq pro-
›ositions : d'un autre côté afin d'être
:n droit de nier en même tems le
ait, il faut avoir lû attentivement
& avec le dégré de connoissance
lécessaire pour l'entendre, le Livre
le Jansenius, & y avoir dès lors
rouvé la Doctrine qu'on aura
›roscrite dans sa profession de Foi
:lairement établie & enseignée bien
u long en cent endroits divers. Une
:ontradiction si manifeste n'expose
elle point quiconque s'y engage
ux soupçons les plus légitimes sur
a sincérité de son procédé & sur
a pureté de sa Foi ? & ne rend-elle
›as l'hypothese proposée une vraye
:himere dans la pratique.

L'Auteur semble supposer dans la
premiere preuve de la troisiéme

propoſition Article ſecond de ce Chapitre que le ſixiéme Concile a prononcé une définition de fait dogmatique ſur le Monothéliſme des Lettres d'Honorius. Les actes de ce Concile tels qu'on les a eues juſques ici ne contiennent cependant rien qui puiſſe ſervir de fondement ſolide à ce ſentiment. Ainſi le parallele entre les Cardinaux Bellarmin & Baronius qui nient le Monotheliſme de ces Lettres, & ceux qui nieroient l'erreur du texte de Janſenius, paroît n'avoir pas la juſteſſe néceſſaire pour former une preuve déciſive en faveur de la Catholicité des derniers.

C'eſt ainſi que dans la premiere partie de ce Traité l'Auteur montre par la voye d'autorité la néceſſité de ſigner le Formulaire. Dans la ſeconde qui renferme trois Chapitres fort étendus, il prouve la même obligation par la voye de diſcuſſion. Voici le plan qu'il ſe trace pour remplir ce deſſein.

Seconde Partie.

1°. Elle a pour but de découvrir quelle eſt la Doctrine condamnée dans les cinq Propoſitions dénoncées à Innocent X.

2°. De montrer les raiſons qui établiſſent la juſtice de la condamnation de ces cinq Propoſitions.

3°. D'éxaminer ſi l'Auguſtin de Janſenius renferme réellement la Doctrine juſtement proſcrite dans les cinq Propoſitions.

En ſuivant ce plan l'Auteur démontre d'abord que l'Egliſe n'a point condamné la Doctrine de la grace efficace par elle-même préciſément priſe, & telle qu'elle eſt enſeignée dans les diverſes Ecoles Catholiques.

En répondant à une objection qu'il ſe propoſe, tirée de l'amitié que les Papes ont toujours marquée aux Défenſeurs de la grace qu'ils appellent *Molinienne*, l'Auteur s'attache moins à diſcuter ſcrupuleuſement les faits qu'ont avancé là deſſus ſes adver-

ſaires, & qu'il admet, qu'à ſe prévaloir de leurs propres préjugés pour refuter par eux-mêmes les défenſeurs du Livre de Janſenius. C'eſt dans cet eſprit qu'il donne pour preuve du peu d'attachement qu'ont eu les ſouverains Pontifes à la Doctrine de Molina ſur les matieres de la grace, la cenſure faite par Innocent XI. de ces deux *Propoſitions*, dit-il, *de l'Ecole de Molina.* 1° *Dieu nous donne ſa toute puiſſance afin que nous nous en ſervions, comme quelqu'un donne à un autre une terre ou un Livre.* 2°. *Dieu nous ſoumet ſa toute puiſſance*; & la condamnation portée par Alexandre VII. contre la Doctrine du péché Philoſophique, qu'on dit, ajoute l'Auteur, avoir été enſeignée à Dijon par le P. Muſnier. Ces cenſures ſont en effet une preuve ſans réplique contre ceux qui admettent la réalité des faits qu'on allégue ici, & l'Auteur a pu dans le but qu'il s'eſt propoſé d'établir uniquement la légitimité du Formulaire ſe ſervir *ad hominem* de ces ſortes d'argumens.

Mais

Mais le témoignage que nous devons à la vérité nous oblige de remarquer ici, que dans toute autre circonstance que celle où l'Auteur l'employe, l'argument perdroit sa force. 1°. Parce que les deux Propositions, objet de la censure d'Innocent XI. n'ont point été enseignées dans ce que l'on appelle *l'Ecole de Molina*, & que quand même quelqu'un de ceux qui suivent le systême de Molina sur la grace l'auroit mal à propos avancées, elles ne sont point une suite naturelle de ce systême. 2°. Parce que la Doctrine du péché Philosophique n'a pas plus de liaison avec la Doctrine de Molina sur la grace, qu'avec celle de la grace efficace par elle même; que jamais Théologien Jesuite ne l'a enseignée; que tous ceux d'entre eux, qui ont traitté cette matiere l'ont réfutée, & que le P. Musnier lui-même, à qui elle fut injustement attribuée, l'avoit nettement proscrite dans ses cayers. Les Ecrits publiés sur cette matiere en réponse à

M. Arnaud fourniſſent une démonſtration complette ſur tous ces Articles.

L'Auteur pouvoit employer avec avantage pour détruire les prétenſions, de ſes adverſaires & établir ſolidement l'objet des décrets du S. Siége, un fait auſſi inconteſtable que ceux qu'ils alléguent ſont notoirement faux. C'eſt que depuis Baius juſques à nos jours jamais Théologien Jeſuite n'a enſeigné que le ſyſtême des Ecoles Catholiques ſur l'efficacité intrinſéque de la grace, ait été l'objet des cenſures diverſes de l'Egliſe. Les Jeſuites vont même ordinairement plus loin que le ſilence & l'acquieſcement tacite ſur ce point. Juſques dans les Ecrits où ils attaquent la juſteſſe du ſyſtême oppoſé au leur, ils en juſtifient l'orthodoxie.

L'Article ſecond montre que la Doctrine condamnée par les Papes dans les cinq Propoſitions & dans l'Auguſtin de Janſenius eſt conſtamment la grace néceſſitante.

Le troiſiéme Article commence par une analyſe éxacte des ſiſtêmes de

Calvin, de Luther & de Jansenius sur les opérations de la grace, & sur l'état présent de la liberté humaine. On les compare ensemble, l'on assigne le point précis où ils se rencontrent & celui ou ils différent. Ils ont tous trois admis également les deux délectations alternativement dominantes, selon qu'elles sont respectivement supérieures en dégrés, & un libre arbitre, differemment *vertible*, c'est le mot de Luther, selon leurs différentes impressions, & agissant toujours nécessairement, mais volontairement, & d'une maniere dégagée de toute contrainte. Voilà la conformité.

Mais Jansenius contre toutes les lumieres du bon sens prétend, qu'on mérite véritablement en suivant l'attrait toujours victorieux d'une grace nécessitante. Calvin plus conséquent dans ses raisonnemens, pour ne pas démentir les principes en admettant que la volonté agit sous l'impression de la grace, rejette en même tems tout le mérite d'une pareille action. La seule différence

qu'il met entre les Elus & les Réprouvés, c'est que Dieu en vertu du décret d'une élection, ou d'une réprobation indépendante des œuvres à tous égards, n'impute point à péché dans les Elus, les mouvements déréglés de la concupiscence, dont le vice infecte toutes les actions des hommes, & qu'il les impute aux Réprouvés. Voilà la difference. Une autre différence encore, c'est que selon Jansenius les Commandemens de Dieu, deviennent par cette grace nécessitante possibles aux justes, au lieu que selon Calvin, nos meilleures actions n'étant que des péchés même sous l'impression de la grace la plus forte, il n'est plus dès lors de graces qui puissent nous mettre en état d'accomplir les Commandemens, & qu'ainsi il nous sont toujours, & absolument impossibles.

L'Auteur après avoir montré que le sistême de Jansenius sur l'état présent de la volonté humaine, & sur la maniere dont la grace & la concupiscence agissent tour à tour sur elle,

est précisément le même au fond que celui des hérésiarques du seiziéme siécle, prouve que l'Eglise n'a point prétendu, en condamnant les cinq Propositions, proscrire par ce nouveau jugement, l'impossibilité absoluë d'observer les Commandemens déja censurée par le Concile de Trente session 6. can. 18. Il en fournit plusieurs raisons bien convainquantes. Il n'en faudroit point d'autre que le simple énoncé de la cinquiéme Proposition copiée de mot à mot du Livre de Jansenius. Elle exclut nettement l'impossibilité absoluë d'accomplir les Commandemens au sens de Calvin, en admettant la réalité d'une grace qui les rend possibles : *Deest quoque gratia quâ fiant possibilia.*

Ce n'est donc point ce sens étranger & exclus même par les cinq Propositions, que l'Eglise a eu en vûë, en condamnant la premiere des cinq Propositions. Cet Article finit par trois objections & leurs réponses.

Le quatriéme Article eſt employé à fixer les termes, & le ſens naturel de chacune des cinq Propoſitions;à aſſigner le ſens non condamné, & le ſens condamné de chaque Propoſition,& à déterminer la vérité établie, & la Doctrine non établie par la cenſure.

En aſſignant le ſens non condamné par la cenſure de la troiſiéme Propoſition de Janſenius, l'Auteur touche en paſſant trois ou quatre Articles peu eſſentielles à ſon ſujet, mais qui ſemblent demander des éclairciſſemens. Nous eſſayerons de donner pour lui. *Innocent X. n'a pas décidé*, dit-il, la queſtion Philoſophique, *ſi la liberté générique conſiſte dans l'indifference ou dans le volontaire, & ſi elle exclut la néceſſité d'agir*: & plus bas, *ce ſeroit faire injure à Innocent X. de prétendre qu'il ait décidé contre le ſentiment formel de S. Thomas, une choſe dans laquelle il n'auroit put avoir pour guide la lumiere de la Tradition.*

On ne doit point conclurre de

ces expressions que l'Eglise n'ait pas le pouvoir de décider les questions même Philosophiques qui ont avec les dogmes une liaison nécessaire, & de suivre en les décidant un sentiment contraire à celui de tout Docteur particulier, quelque respectable d'ailleurs que soit son autorité. Elle peut décider ces questions directement ou indirectement. Elle a décidé directement au Concile de Vienne que l'ame humaine est forme du corps humain. En décidant au Concile de Trente que le corps du Sauveur est réellement & Physiquement présent dans l'Eucharistie, elle a décidé indirectement qu'il n'y avoit point d'impossibilité qu'un même corps se trouvât dans un million d'endroits à la fois. L'Eglise prononce donc quelquefois sur des questions Philosophiques, soit en les définissant expressément, comme il paroît par le premier exemple, soit en fixant un dogme qui emporte par une conséquence légitime la décision d'une question Philosophique, comme il paroît par le

dernier. Elle pourra donc quand elle le jugera à propos, décider directement & expreſſement que toute vraye liberté renferme eſſentiellement le pouvoir de produire ou de ne pas produire tel acte à l'égard de l'objet ſur lequel elle eſt libre ; comme elle a, de l'aveu de l'Auteur, décidé la fauſſeté d'un fait hiſtorique dans la cenſure prononcée contre la 5e. Propoſition de Janſenius. C'eſt à elle, dit ailleurs l'Auteur, à connoître & à fixer les bornes de ſon autorité par la déciſion des points de doctrine, & à nous à juger de l'étenduë de ſes droits, par l'uſage même qu'elle en fait en ce genre.

Elle trouvera même dans la tradition de tous les ſiécles des garants ſûrs pour fixer la nature de la liberté, & en exclurre tout mélange de néceſſité proprement dite. La mépriſe où ſeroit tombé ſur ce point quelque Docteur particulier combattu par le torrent des autres n'oppoſeroit à ſes déciſions en cette matiere que des difficultés qu'el-

le a comptées pour rien dans la définition de plusieurs de ses dogmes. Il en est plus d'un sur lesquelles elle n'auroit jamais prononcé si elle avoit attendu pour se déterminer que ses Théologiens eussent été totalement d'accord.

On peut même dire que l'Eglise a décidé indirectement la question sur la nature de la liberté dans le concile de Trente, & dans ses décrets contre Jansenius.

Car voici le Syllogisme de foi sur lequel porte la censure qu'elle fait de la 3e. Proposition de cet Auteur.

L'Ecriture & la Tradition enseignent que l'homme dans l'état de la nature tombée conserve la liberté nécessaire pour mériter & démériter. Voilà une majeure revelée.

Or est il que la liberté nécessaire pour mériter ou démeriter est essentiellement une liberté exempte de toute nécessité, même simple. Voilà une mineure dont l'Eglise suppose l'évidence, comme un princi-

pe connu & inconteſtable.

Donc la liberté de l'homme dans l'état de la nature tombée, eſt une liberté exempte de toute néceſſité, même ſimple. Voilà la concluſion que la définition de l'Egliſe rend de foy.

Elle eſt définie par la cenſure de la 3e. Propoſition de Janſenius, qui contient la contradictoire de cette concluſion, comme la cenſure de ſon côté eſt fondée ſur la verité de la concluſion qu'elle préſuppoſe.

Il eſt donc viſible par cette analyſe que l'Egliſe appuye la concluſion de foy déterminée par la cenſûre de la 3e. Propoſition, ſur ce principe general de raiſon; *Une liberté capable de mérite & de démerite, eſt une liberté exempte de toute néceſſité même ſimple.* Donc elle admet auſſi comme certain cet autre principe, *toute vraye liberté eſt exempte de néceſſité, même ſimple, par rapport à l'objet ſur lequel elle eſt libre*; Parce que toute vraye liberté, quand elle ſe trouve dans

un agent par sa nature susceptible de mérite & de démerite, le rend capable de mérite & de démerite : donc la définition de l'Eglise dans l'affaire de Jansenius emporte cette conséquence : *La liberté de sa nature exclut toujours toute nécessité simple.*

L'Eglise a donc prononcé déjà implicitement sur la nature de la liberté, & elle pourra le faire dans la suite d'une maniere plus directe & plus expresse, si elle croit que la fausse métaphysique de certains philosophes ait besoin d'un nouveau frein pour être arrêtée dans ses écarts.

C'est là-même ce qui résulte de tout ce que l'Auteur dit de solide & de précis dans le paragraphe suivant, en assignant le sens condamné dans la 3e. Proposition de Jansenius. On ne doit donc point tirer à consequence contre ses sentimens, si souvent, si nettement énoncés, & si solidement prouvés, un trait incident qu'on lit dans le précedent paragraphe page 63. *On peut*

encore aujourd'hui soutenir avec Scot que la liberté de l'homme prise en général consiste dans le volontaire ; ou, comme il dit plus haut, *est compatible avec la nécessité.* Scot guidé par le penchant qu'il avoit d'établir autant qu'il le pourroit, des sentimens opposés à ceux de S. Thomas, n'applique ces notions contraires à celles du Docteur Angelique, qu'à des matieres tout-à-fait étrangeres à la question de la liberté de l'homme. C'est en parlant de l'acte par lequel le S. Esprit est produit, & en examinant si cet acte peut être appellé libre, que Scot avance qu'absolument parlant la liberté est compatible avec la nécessité ; Mais c'est sans faire aucune application de ce principe à la libert de la nat humaine, ni dans l'état de la nature innocente, ni dans l'état de nature tombée, qu'il avance ce p radoxe. C'est donc dans les pu bornes de la métaphysique qu'é renfermé l'erreur métaphysique de ce Docteur. L'Eglise dans des te de paix & de tranquilité, dan

:mps où l'on ne voyoit point de
ſte s'élever contre la liberté de
iomme, n'avoit rien à craindre
our ſes dogmes ou ſa morale, d'u-
: mépriſe philoſophique hazardée
ar un Théologien dévoué à ſes
itérêts, & qui établit ſi bien ail-
urs l'éxiſtence & la nature du li-
re arbitre de l'homme. * Mais
près ces cruelles diviſions qui de-
uis plus de deux ſiecles déchirent
in ſein, dans un temps où les er-
:urs ſur la liberté ont fait un des
rincipaux dogmes des ſectes qui
ont abandonnée, où elles cauſent
icore parmi ceux qui ſont profeſ-
on d'être ſes membres, malgré ſes
éciſions tant de fois réïterées, des
onteſtations ſi ameres, pourroit-el-
: voir avec la même indifférence
: avec la même tolerance que dans
s ſiecles paſſés, un Philoſophe ſubtil
:ablir des fauſſetés métaphyſiques,
ui ont avec les erreurs qu'elle proſ-
:it des liaiſons ſi naturelles, dont

* Scot in diſt. 1. Q. 4. & diſt 39.
). 5. & in 2. Tota diſt. 25.

on s'eſt ſi fort prévalu, dont on ſe prévaut encore tous les jours pour appuyer les nouveautés qu'elle condamne? Non ſans doute, & l'Auteur docile à ſes loix, ſeroit le premier à applaudir aux ſages précautions qu'elle pourroit prendre pour arrêter le progrès de cette dangereuſe Philoſophie, & à blâmer la témérité de ceux qui ſe piqueroient dans des circonſtances ſi delicates, de marcher ſur les traces de Scot.

S. Thomas que l'Auteur paroît ſuppoſer d'accord avec Scot ſur la nature de la liberté en géneral, établit le ſentiment contraire de la façon la plus claire, la plus déciſive, la plus énergique en vingt endroits de ſes divers ouvrages, & juſques dans celui même où l'Auteur ſemble croire qu'il s'explique autrement. Il traite même d'hérétique l'opinion qui en exemptant la volonté de la contrainte, laiſſeroit la liberté aſſujettie à la néceſſité. *Hæc autem opinio eſt hæretica.* * Et ce n'eſt

* Queſt. 6. De malo art. Uni.

point ſeulement par ſon oppoſition a la révelation & au dogme, qu'il la trouve blâmable, c'eſt parcequ'en faiſant même abſtraction de cette regle de verité, qu'elle en combat d'autres; qu'elle renverſe tous les principes de la Philoſophie morale; *parce que*, dit-il, *s'il n'y a point quelque choſe de libre en nous, mais que ce ſoit par néceſſité que nous ſommes mûs à vouloir, on détruit la déliberation, l'exhortation, le précepte & la punition, la louange & le blâme &c.*

* Il exclut ailleurs toute néceſſité ſimple non ſeulement de la volonté de l'homme, mais de celle de Dieu même, & de J. C. ** Il veut que ſur-tout les objets ſur leſquels l'un & l'autre ſont libres, ils ayent le pouvoir de s'en tenir à une des deux contradictoires, de faire ou de ne pas faire, de choiſir ou de ne pas choiſir. Voilà donc ſelon l'An-

* Lib 10. cont gentes. C. 88 & queſt. 24 de veritate. Art. 3°.

** Queſt. 29 de verit. Art. 6°. &c.

ge de l'Ecole, toutes les especes de liberté exemptes de néceſſité, & dès-lors la nature de la liberté en géneral affranchie de toute neceſſité ſimple qui la fixeroit à un ſeul parti.

Le ſimple extrait ſe changeroit en diſſertation ſi nous donnions aux idées du S. Docteur ſur cette matiere toute l'étendüe qu'elles méritent.

L'Auteur dit encore au même endroit : *La condamnation de la troiſiéme propoſition n'établit point que l'indifférence Molinienne ſoit de l'eſſence de la liberté. ... L'indifférence Molinienne eſt néceſſairement liée avec la grace verſatile, & oppoſée à la grace efficace.* L'indifférence que l'Auteur appelle *Molinienne*, ou pour parler plus exactement, que les Théologiens & les Philoſophes Jeſuites regardent comme eſſentielle à la liberté, eſt juſtement la même qu'admettoit S. Thomas, qu'admettent encore aujourd'hui les Predéterminans. C'eſt préciſément cette indifference active, ce pouvoir d'agir,

ou de ne pas agir, de s'en tenir à un des deux partis contradictoires qui entrent dans les notions que donnent de la liberté toutes les Ecoles Catholiques du monde; qu'en traçent dans leurs écrits tant d'éleves divers de l'Ecole Thomistique, un Capreolus, un Cajetan formés à l'ancienne Ecole; un Alverez, un Godoi, un Contenson, un Gonet, un Massoulié, formés à l'école moderne. On les trouvera aussi formels sur l'idée précise de l'indifference active qu'un Suarez, qu'un Lessius, qu'un Molina. Cette indifférence n'est donc point opposée à la grace efficace, ni liée nécessairement & inséparablement avec cette espece de grace qu'on pourroit désigner par un nom plus convenable, que celui de grace versatile.

Après avoir fixé la doctrine des cinq propositions, & les verités qui résultent de leur censure, l'Auteur dans le 5e. Article de ce chapitre répond aux objections qu'on peut faire contre cette fixation.

Dans le second chapitre il éta-

blit les raiſons genérales & |
culieres qui montrent que l'Eg
juſtement condamné la doctrin
cinq propoſitions.

Le troiſiéme chapitre eſt em|
à prouver que la doctrine des
propoſitions eſt renfermée dans
guſtin de Janſenius. Les textes
mels de l'Evêque d'Ipres, les (
les plus celébres & adoptés p
corps de ſes partiſans, & pro
en divers temps pour ſa défe
mettent l'Auteur en état de p
juſques à la démonſtration la
complette, l'application qu'il
de la doctrine des cinq pro|
tions à celle du Livre de J:
nius.

Il tire enſuite de tant de dém
trations deux Corollaires bier
gitimes. Le 1er. que le Janſ
me n'eſt point un fantôme.
2d. que la voye de diſcuſſion (
me celle d'autorité conduiſent
ceſſairement à la ſignature du
mulaire.

L'ouvrage eſt enfin terminé
la diſſertation deja annoncée ſu

faits Historiques qui ont servi de modele à l'Eglise de nos jours pour prescrire la signature de la condamnation qu'elle a faite du livre de Jansenius.

Le 1er. Est la soumission éxigée de Theognis de Nicée, & d'Eusebe de Nicomédie sur le fait d'Arius.

Le 2d. est la souscription de la condamnation des écrits d'Origene.

Le 3e. Exemple est la soumission exigée sur les décisions contre les écrits de Pelage & de Celestius. Ce troisiéme exemple n'est point aussi concluant que les autres. Il ne paroît point, 1°. Que les Pélagiens eussent mis en œuvre la distinction du fait & du droit. 2° Qu'on ait prescrit de signature sur cette matiere. Les textes citez de S. Leon & de S. Augustin ne parlent que de désavoüer, d'anathematiser, de condamner, de detester la doctrine & les écrits de ces faux Docteurs. Et on deteste, on désavoue, on anathematise une doctrine & des écrits,

ſans ſouſcrire leur condamnation. On pourra exiger d'un Calviniſte rigide qu'il deteſte la doctrine de Calvin & ſes écrits, quand on croira cette précaution neceſſaire pour s'aſſurer de ſa converſion, ſans qu'on puiſſe inferer de cette pratique que l'Egliſe ait exigé des ſignatures contre l'Inſtitution de Calvin, dont le ſens & la doctrine ſont expliquez de la même maniere par ſes partiſans & par les adverſaires de cet heresiarque.

Le 4e. exemple eſt la conduite de l'Egliſe au Concile d'Epheſe, & à celui de Calcedoine, ſur le fait de Neſtorius.

Le 5e. & dernier eſt tiré de la celebre diſpute ſur l'affaire des trois Chapitres, Evenement qui ſuffit tout ſeul pour prouver que l'Egliſe ancienne s'eſt crû en poſſeſſion de prononcer definitivement ſur les faits dogmatiques, & d'exiger pour ſes Jugemens en cette matiere l'acquieſcement interieur des fideles.

En répondant aux objections con-

tre l'autorité du cinquiéme Concile, ou contre l'application du fait des trois chapitres à celui du livre de Jansenius, l'Auteur accorde à ses adversaires que *les Peres Petau & Sirmond ont soutenu la Catholicité de ces trois écrits, quoique le 5e. Concile les ait jugés infectés du dogme Nestorien.* La justification de ces deux Theologiens n'entroit point dans le plan de l'Auteur. Il lui suffisoit, sans s'embarquer dans de nouvelles discussions, de montrer que les partisans de Jansenius ne pouvoient tirer aucun avantage d'un pareil exemple, & c'est à quoi il réussit sans peine. L'autorité de quelques Théologiens peut-elle en effet prescrire contre celle de l'Eglise, ou éluder les conséquences necessaires de sa pratique & de ses décisions? L'objection cependant pouvoit être aussi facilement refutée en niant le fait qui lui sert de fondement, qu'en détruisant la fausse consequence qu'un deffenseur de Jansenius voudroit en tirer.

1°. Le P. Petau dans ses dog
mes Théologiques, Traité de l'In
carnation Liv. 1. consacre un lon
Chapitre tout entier, c'est le onzi
me, à rendre compte de la perso
ne de Theodore le Mopsueste, c
ses Ecrits, de ses erreurs, dont
fait une Analyse détaillée. Il assu
que c'est dans ces sources que Ne
torius avoit puisé le venin de
Doctrine. *Demonstrant Nestorianas
petulantiam non aliunde quam e
illo manasse.* Dans le Chapitre 18
du même Livre, en exposant l'a
faire des trois Chapitres, le P. Peta
assure encore que Theodore avoi
écrit beaucoup de choses impi
& hérétiques, *erant enim ab il
multa impia & hæretica scripta.* I
renvoye pour le détail de ses e
reurs au Chapitre onziéme, où il e
avoit tracé le précis. Les même
idées sont répanduës dans bien d'au
tres endroits de ce grand Ouvra
ge.

Il dit Livre 6. c. 16. § 5. qu'i
n'est permis à aucun Catholique d

douter de l'autorité de la troisiéme lettre de S. Cyrille & des Anathematismes qu'elle renferme, que c'est pour avoir attaqué cet Ouvrage que les Dialogues de Theodoret furent condamnés par le cinquiéme Concile, il rapporte livre *6.* c. 11. §. 2. & en d'autres endroits la condamnation prononcée sur le même fondement, & par le même Tribunal contre la lettre d'Ibas. Il soutient qu'elle n'a point été approuvée par le Concile de Calcedoine. Pas un terme, pas une syllable qui puisse faire même soupçonner le dessein de justifier, d'excuser ces divers Auteurs sur les textes que le cinquiéme Concile censure. Est-ce bien là le langage & la conduite d'un Apologiste de la Catholicité des trois Chapitres ?

2°. Le P. Sirmond Tom. 2. dans ses notes sur l'Ouvrage de Facunde Evêque d'Hermianne défenseur des trois Chapitres p. *675. 685. 703.* attribuë à Théodore de Mopsueste les erreurs de Nestorius. Il reconnoît page 533. que la Lettre

d'Ibas attaquoit les Ouvrages de S. Cyrille contre Nestorius, & s'il ne censure pas aussi vivement que le P. Petau le premier Auteur de l'hérésie des deux personnes en J.C. il est aussi reservé que lui sur-tout ce qui peut servir à la justification du maitre & des défenseurs de Nestorius.

Il est vrai que dans la courte Préface qu'il a mis à la tête de son Edition de Facunde d'Hermiane, pour justifier la résistance qu'opposoit le Pape Vigile aux sollicitations de l'Empereur & des Evêques Grecs assemblés pour le cinquiéme Concile, il suppose que sans donner atteinte à la Foi, on pouvoit s'abstenir de condamner les trois Chapitres, & que cette censure étoit sujette à bien des inconvéniens. Les avantages que les hérétiques Acephales cherchoient à en tirer contre le Concile de Calcedoine, & la crainte où étoient les Evêques d'Afrique, & la plupart des Occidentaux que la condamnation des trois Chapitres ne donnat atteinte à l'autorité de

ce Concile étoient un objet légitime de défiance & de précautions pour le Pape Vigile dans ces premiers momens. Mais ces raiſons, qui n'étoient que de pure œconomie, n'empêchent point que le P. Sirmond ne reconnoiſſe dans le même endroit, que le cinquiéme Concile n'ait eu enſuite toute l'autorité néceſſaire pour obliger les Fideles, & que dès lors l'attribution d'erreur aux divers ouvrages qu'elle cenſure, ne ſoit légitime. On ne peut donc ſans une fauſſeté inſigne prétendre que les Peres Sirmond & Petau ayent été les Apologiſtes de la Doctrine des trois Chapitres.

Au reſte le détail où nous ſommes entrés ſur le Traité du Formulaire a dû vérifier l'idée générale que nous en avons d'abord donnée & inſpirer à ceux qui ont quelque intérêt à s'inſtruire ſur cette matiere, le goût de connoître par eux-mêmes un Ouvrage ſi intéreſſant. On y trouve par tout avec beaucoup d'érudition & de connoiſſance théo-

logique, cet ordre, cette suite, ce
te clarté qui débarasse la Théol
gie de ses épines, & en met les v
rités à la portée d'un esprit sensé
appliqué. Et, si sur quelques Articl
particuliers, qui n'intéressent poi
la substance des argumens où l'A
teur a pour objet la signature
Formulaire, l'éxactitude que le Pub
attend & exige de nous dans les mat
res théologiques, nous force à n'êt
pas de son avis, c'est toujours sans no
éloigner de ses sentimens sur ce c
fait l'objet principal de son Ouvi
ge. Des Critiques plus ombrage
que nous auroient peut-être pris l'
larme sur l'indulgence avec laqu
le il accorde à ses adversaires co
me des faits avérés, ce que les p
injustes préjugés mettent sans fo
dement sur le compte d'une cert
ne espece de Théologiens, & des o
nions qu'ils enseignent. Mais n
avons déja plus d'une fois just
sur ce point la méthode de l'Aute
Peut-être même qu'outre l'avan
ge d'éviter des discussions étran
res à son sujet, il a eu en vüe

ménager par cette maniere de procéder un autre intérêt. Peut-être a-t-il craint de multiplier les obstacles de la persuasion, en attaquant à la fois dans ses adversaires & leurs préventions contre la Doctrine de l'Eglise, & leurs préjugés contre des Docteurs dont l'attachement à ses décisions a fait jusques ici tout le crime auprès des ennemis du Formulaire. Puisse l'événement répondre à la droiture de ses intentions, & démentir la juste appréhension où nous jette une expérience de plus de quinze siécles, que l'indocilité loin de se laisser fléchir par cette complaisance, ne cherche à s'en prévaloir contre la cause même dont l'Auteur sçait si bien dans tout le reste ménager les intérêts, & soutenir les droits.

ARTICLE LIV.

LETTRE ECRITE A M. le Chevalier Aleman, *Comte de* Chateauneuf, *au sujet de l'Amphitéatre de* Nismes.

A Carpentras, ce 24. Mars 1739.

MONSIEUR, MON CHER COUSIN,

J'ai vû dans un Livre intitulé *Galliæ Antiquitates*, que le Marquis Maffei fit imprimer à Paris, en 1733. chez Charles Osmon, ruë S. Jacques, une Lettre qu'il écrit, *Al signor Marchese Jouanni Poleni*, Lecteur de l'Académie de Padouë, au sujet des Amphitéatres qui sont en France, dans laquelle il prétend, pages 120. & 121. que l'ordre supérieur de l'Amphitéatre de Nismes, est Toscan comme l'inférieur, mais un Toscan plus orné.

M. Maffei me permettra de dire, qu'il nous en a imposé dans cette occasion, & en même temps de démontrer par *Vitruve* même sur lequel il fonde ses preuves, que cet

ordre ne fut jamais Toſcan comme il a voulu nous le perſuader.

Il prétend que la hauteur de la colomne doit faire le caractere de l'ordre, ce qui eſt contraire aux Regles que *Vitruve* qu'il cite ici, nous donne Livre 4. Chapitre 1. & à celles de tous les Architectes qui ſont venus après lui, puiſque nous voyons pluſieurs colomnes antiques dans differents édifices qui, quoique d'un même ordre, n'ont point une même hauteur par rapport à leur Diamettre.

Mais ſuppoſons avec M. Maffei que c'eſt la hauteur de la colomne qui fait le caractere de l'ordre, & que la hauteur des colomnes des differents ordres d'architecture a été déterminée par leur demi-diamettre. Il dit que la colomne de l'ordre ſupérieur de l'Amphitéatre de Niſmes eſt de 18. pieds de hauteur, y compris celle de ſa baſe, & de ſon Chapiteau, & que le diamettre de cette colomne, eſt de deux pieds 6. pouces. Il faut que M. Maffei n'ait pas meſuré la hauteur de cette

colomne, ou que les mesures qu'on lui a données soient fausses; puisqu'après l'avoir mesurée avec toute la précision possible, j'ai trouvé que la colomne de cet ordre est de 19. pieds, huit pouces 7. lignes, & son diamettre de 2. pieds trois poulces 8. lignes seulement au dessus du congé de la ceinture. De sorte que selon M. Maffei, la colomne de cet ordre a seulement sept de ses Diamettres de hauteur; & cependant je l'ai trouvée de huit diametres & $\frac{52}{100}$ qui sont directement dix sept modules & $\frac{1}{50}$. Voilà donc une différence d'avec les sept diamettres de M. Maffei de plus de trois modules, ou de plus d'un diamettre & demi. Et par conséquent la hauteur de la colomne de l'ordre supérieur de cet amphithéatre, est bien au dessus de la proportion de la colomne Toscane, qui n'est selon *Vitruve* & *Pline*, que de sept de ses Diametres de hauteur. Donc l'ordre supérieur de l'Amphitéatre de Nismes, n'est point un ordre Toscan par la hau-

teur de ſa colomne, mais il doit être un ordre au deſſus du Toſcan.

Il n'eſt pas Toſcan par la diminution de ſa colomne, puiſque le diamettre ſupérieur au deſſous du congé de l'aſtragale du fuſt, n'eſt que de 22. poulces & 2. lignes. Ainſi le diamettre ſur le congé de la ceinture étant ſeulement de 27. poulces 8. lignes, & non de 30. poulces, comme M. Maffei dit l'avoir trouvé, la diminution ne ſera que de 33. lignes ou de 2. poulces 9. lignes de chaque côté, qui ſont un cinquiéme d'un module. La colomne de cet ordre n'eſt donc pas Toſcane par ſa diminution, qui ſelon *Vitruve*, Livre 4. Chap. 7. ſeroit d'un quart de module de chaque côté, ou de 43. lignes $\frac{1}{21}$, & elle n'eſt ici que d'un cinquiéme, comme au Théatre de Marcellus.

La baſe ne ſçauroit non plus être Toſcane, puiſque nous voyons dans le Chapitre 7. du 4. Livre de Vitruve, que la baſe de l'ordre Toſcan eſt compoſée d'un Plinthe rond, & non quarré, d'un Tore, & d'un

Or le qui sert de ceinture au fust de la colomne, faisant ensemble un module de hauteur, & dans la colomne de l'ordre supérieur de l'Amphitéatre de Nimes, la base est attique, puisqu'elle est composée d'une Plinthe quarré, d'un Tore, & d'un filet inférieur, d'une scotie, ou canal, d'un second filet & d'un tore supérieur, faisant ensemble un module de hauteur.

Il semble que ce que j'ai dit devroit suffire pour prouver que l'ordre supérieur de l'Amphitéatre de Nismes, que M. Maffei n'a peut-être pas mesuré, n'est point Toscan comme il l'assure. Quoique je dusse me contenter des preuves que m'a déja fourni Vitruve sur lequel il se fonde, & que je trouve toujours contraire à son sentiment, je passe néanmoins à de plus fortes.

C'est un axiome en Architecture, que le Chapiteau de la colomne fait seul le caractere de l'ordre. Vitruve Livre 4. chap. 7. dit que le Chapiteau Toscan doit avoir de hauteur la moitié de la grosseur de la colomne, c'est-à-dire, un module, qu'il est composé d'un col-

lier, d'un filet, d'une baguette, d'une ove, & d'un tailloir. Que le tailloir de ce Chapiteau qui doit être quarré ſans moulure, & tout uni comme une brique, doit avoir un tiers de module de hauteur, l'Ove un tiers, de même que le collier, y compris le filet & la baguette. Dans la colomne de l'ordre ſupérieur de cet Amphitéatre, le Chapiteau a plus d'un module & demi de hauteur, puiſqu'il eſt d'un pied 9. poulce 6. lignes, & que le module n'eſt que d'un pied, 1. pouce, 10. lignes. Il eſt composé d'un collier fort haut, d'un filet, d'une baguette, d'une doucine, d'un petit filet; & ſon tailloir eſt composé d'un larmier, d'un talon & d'un Reglet. Ce qui eſt bien different du Chapiteau Toſcan, que nous trouvons dans Vitruve; & à la hauteur près du collier, il eſt en tout ſemblable au Chapiteau dorique des Thermes de Diocletien, que M. de Chambrai, nous a donné dans ſon Parallele de l'Architecture Antique avec la Moderne & tel qu'on le voit dans un Chapiteau dorique antique, qui ſert

de base à une croix qui est contre la porte de Vaison Ville Episcopale du Comtat Venaissin, dont l'astragale est de 3. pouces, y compris le Reglet & la baguette, & la saillie de 2. pouces. Le diamettre supérieur au dessous du congé de last tragale est de 26. pouces. Ce Chapiteau est composé d'un collier d 8. pouces 6. lignes de hauteur, d'u chapelet d'un pouce $\frac{1}{21}$ d'une dou cine de 3. pouces $\frac{1}{2}$ d'un file de 6. lignes, d'un larmier de 2 pouces 6. lignes, d'un talon de : pouces 6. lignes, & d'un Reglet de: pouces. La saillie du Reglet du tai loir est de 7. pouces du nû du colie

Voilà un Chapiteau dorique c l'Architecture antique, semblable celui des Thermes de Dioleclien, qu comme vous voyez, est le modele Chapiteau de l'ordre supérieur l'Amphitéatre de Nismes, avec cet difference que celui de Vaison orné, ayant des Rais de cœur da le talon de l'abaque, des feuilles compte dans la doucine, la bague te taillée en chapelet; le colier orné de feuillages fort recherchée & d'un dessein très-régulier.

Il ne reste donc plus à M. Maffei que les Roses que l'on voit dans les coliers des Chapiteaux doriques d'Albane,& des Thermes de Dioclectien, pour prouver que l'ordre supérieur de l'Amphiteatre de Nismes n'est point dorique ; puisque, dit-il, on n'en voit point dans le collier du chapiteau de sa colomne. Si ces fleurs faisoient le caractere de l'ordre, l'Architecte du Théatre de Marcellus ne les auroit sans doute pas oubliées dans le collier du Chapitaeu de son de son ordre dorique. Il peut bien se faire que celui de l'Amphitéatre de Nismes, voulant imiter de si beaux modeles, n'en ait point mis dans le colier du Chapiteau de son ordre.

Voilà l'ordre supérieur de l'Amphitéatre de Nîmes, démontré d'un ordre bien different de l'ordre Toscan que nous voyons dans Vitruve, mais bien d'ordre dorique, par la hauteur de sa colomne, par sa base, par sa diminution, & par son Chapiteau, qui en fait seul le caractere.

Son entablement ne le distingue

pas moins de l'ordre Toſcan que le Chapiteau de la colomne, puiſqu'il eſt composé d'une architrave, qui a une faſcie & un Reglet, comme le dorique de Vitruve, & du Théatre de Marcellus; d'une corniche composée d'un talon, d'un denticule, d'un ove, d'un larmier, d'un filet, d'une doucine, & d'un Reglet, comme celle du dorique des Thermes de Diocletien, & que ſelon Vitruve celui de l'ordre Toſcan eſt composé d'une Architrave toute unie en ſallie audelà du nu du collier de ſa colomne, d'une friſe, & d'une corniche composée d'un talon, & non d'un ove, d'un filet, d'une faſcie à laquelle ſont attachés des mutules, d'un larmier, d'un filet, & d'une Eſchine.

M. Maffei, ne ſe contente pas de nous donner une fauſſe deſcription de l'ordre ſupérieur de l'Amphitéatre de Nîmes, il ſemble croire encore, que nous n'avons pas lû Vitruve. Il pourra revenir de ſon erreur, s'il voit jamais la Traduction Françoiſe des Ouvrages de ce grand homme avec des notes & des figures, par feu M. Perrault,

l'usage qu'en font nos Architectes François & combien ils citent fidellement, les passages de cet Auteur, qui sont pour eux autant d'autorités dans les décisions les plus remarquables.

En effet, comment peut-il nous faire entendre que parce qu'une colomne n'a de hauteur que sept de ses diamettres, elle doit être d'ordre Toscan ; c'est, dit-il, parce que Vitruve veut que la hauteur de la colomne Toscane soit de sept de ses diamettres. Jusques là sa remarque est très-juste pour l'ordre Toscan ; mais il pouvoit voir que quand même la hauteur de la la colomne de cet ordre, ne seroit que de sept de ses diamettres, elle ne prouve pas que cette colomne soit d'ordre Toscan, puisque le même Vitruve, dit, dans le 3. Chapitre de son 4. Livre, que le diamettre de la colomne dorique est de deux modules, & que la hauteur de la colomne, est de quatorze modules, ou de sept de ses diamettres y compris seulement celle de son Chapiteau ; parceque de son tems cet ordre n'avoit point

encore de baſe, comme on le voit au Théatre de Marcellus, & à Albane. Ce qui prouve aſſez, que Vitruve, & les autres Architectes qui ſont venus après lui, ont diſtingué les ordres d'Architecture, comme je l'ai déja dit, non par la hauteur de leurs colomnes, mais par la difference de leurs Chapiteaux.

Il ne s'eſt pas moins trompé dans la découverte qu'il dit avoir faite de l'ordre Toſcan, dans le troiſiéme ordre de l'Amphitéatre de Verone, comme il le rapporte dans la même Lettre. Cet ordre, a ſi peu de reſſemblance avec l'ordre Toſcan, que j'admire qu'un ſçavant comme M. Maffei, n'en ait pas vû la difference. Il pourroit encore ſe donner la peine, de voir que ſelon Vitruve, le Chapiteau Toſcan doit avoir un module de hauteur, qu'il doit être composé d'un colier, d'un filet, d'une baguette, d'un ove, & d'un tailloir quarré comme une brique, & ſans moulure. Et que celui de la troiſiéme Ordonnance de l'Amphitéatre de Verone, eſt compo-

ſé d'un colier, d'un filet, d'un ove, d'un ſecond filet, d'un tailloir composé d'un larmier, d'un talon, & d'un Reglet, comme celui du Chapiteau dorique d'Albane.

La corniche Toſcane eſt composée ſelon Vitruve, comme je l'ai dit ci deſſus, d'un talon, d'un filet, d'une faſcie de laquelle il ſort des modules, d'un larmier, d'un filet, & d'une Eſchine. Nous voyons cependant que celle du troiſiéme ordre de l'Amphitéatre de Verone, eſt composée d'un talon, d'un filet d'un denticule, d'un filet dans la ſoffite, d'un larmier, d'un talon, d'un filet d'une doucine, & d'un Reglet.

Au reſte ſi on a employé l'ordre dorique, dans pluſieurs Edifices ſans triglife dans la friſe de l'Entablement, cela n'eſt pas ſans exemple. Le Temple de la Piété, que l'on voit dans Serlio, n'en a point, non plus que l'ordre de Réz déchauſſée du Coliſée, & dans la friſe de l'ordre dorique d'une porte antique à Hiſpello, Ville ſituée dans le territoire de Rome, & que l'on voit dans Serlio page 70.

parce que ce n'est point l'Entablement qui fait le caractere de l'ordre, mais seulement le Chapiteau. Ainsi quelqu'entablement que l'on se sur la colomne dorique, l'ordre sera toujours dorique. *Vitruve Livre* 4. *Chapitre* 1. D'ailleurs la distribution des triglifes dans la frise, & des plafonds dans la soffite de la corniche de cet ordre, est si difficile, que Vitruve nous assure dans le Chapitre troisiéme de son quatriéme Livre, que les anciens Architectes, ne l'employoient que rarement. Il n'est donc pas surprenant, que celui de l'Amphitéatre de Nîmes, ait suivi dans cette occasion l'éxemple de ses anciens maîtres, en supprimant les triglifes dans la frise de cet ordre.

Voilà, Monsieur mon cher cousin, ce que j'ai cru devoir dire, contre le sentiment de M. Maffei, qui dans ses décisions m'a paru fort éloigné de celui de Vitruve, & de nos Architectes, dont les belles Regles, & les sçavantes décisions seront transmises à la postérité la

plus reculée. Je ne ſçaurois trop me récrier contre un Auteur Etranger, qui vient nous en impoſer dans notre propre Patrie, & qui ignore apparamment que la nation Françoiſe, a ajoûté à l'Architecture antique ce qu'elle a de plus noble & de plus gracieux. Mais qui peut mieux en juger que vous, qui depuis long-temps, parcourez la France & l'Italie, qui avez éxaminé avec autant d'exactitude que de diſcernement, les Edifices des anciens; & qui joignez à tous les talents les plus heureux, l'étude la plus profonde, & l'érudition la plus conſommée? Je m'eſtimerai fort heureux, ſi dans cette occaſion vous voulez bien m'honorer de votre ſuffrage, qui ne me flattera pas moins que les autorités de ces grands hommes ſur leſquelles j'ai fondé mes preuves. J'ai l'honneur d'être avec un tendre & ſincere attachement, Monſieur mon cher Couſin,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur

d'Aleman.

ARTICLE LV.

LE COMMENCEMENT de l'Histoire de l'Eglise, ou Paraphrase sur les Actes des Apôtres; avec le Texte latin à la marge, & des notes tirées des Peres, & des meilleurs Commentateurs: Par un Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne, & de S. Hydulphe. A Paris, chez la veuve Ganneau, *Libraire, ruë S. Jacques, aux armes de Dombes, &* Ganneau, *Libraire, ruë S. Jacques, à S. Louis. MDCCXXXVIII. Deux vol. in* 12. *Tome I. Pages* 286. *Tome. II. Pages.* 302.

QUOIQUE le Livre des *Actes des Apôtres*, soit un de ceux des divines Ecritures, qui semblent avoir le moins besoin de Paraphrase ou de Commentaire, l'Auteur de cet ouvrage a crû travailler utilement pour l'édification des fidéles, en donnant plus d'étenduë aux faits racontés ordinai-

rement avec précision, & sommairement par l'Historien sacré. Cette maniere, il est vrai, cette maniere simple & précise, *dépouillée des ornemens d'une éloquence étudiée, porte le caractère de la sincérité*, qui persuade, & fait recevoir avec confiance les vérités qu'elle annonce, mais aujourd'hui que la vérité est parfaitement connuë, *on a crû*, reprend notre Auteur, *devoir ajoûter quelques petits agrémens à sa beauté naturelle ; afin qu'étant moins nuë, elle plaise toujours plus à l'esprit, & à la curiosité du lecteur.*

Ce n'est pas que la narration de S. Luc manque des agrémens essentiels, & de ce qui fait une Histoire bien écrite, & infiniment intéressante, non seulement par les grands objets qu'elle présente, mais encore par la maniere dont ils sont présentés. Néanmoins on a crû qu'on liroit avec plus de plaisir & de fruit l'Histoire du Christianisme naissant, si l'on trouvoit dans une Paraphrase suivie, & dans les Notes qui l'accompa-

gnent, les éclairciſſemens qu'on pourroit déſirer. Et véritablement nous croyons que ceux qui ne cherchent dans une pareille lecture, qu'à s'inſtruire chrétiennement, & à s'édifier, feront aſſez contens de ce Commentaire, l'Auteur n'ayant rien omis de ce qui peut contribuer à cette double fin. A chaque page on reconnoît qu'il a toujours eû attention à ne point ſéparer l'une de l'autre; & s'il ne s'étoit propoſé que de rendre le texte intelligible, & d'applanir les difficultés qui pourroient s'y rencontrer avec moins d'étenduë, il eut aiſément rempli ſon deſſein.

Nous n'entrerons point dans l'éxamen critique d'un Ouvrage qui paroît être fait plutôt pour le commun des fidéles, que pour ceux qu'on appelle les Sçavans. C'eſt dans cette vûë ſans doute, que l'Auteur a évité certaines diſcutions aſſez difficiles, qui ont embarraſſé les Interprêtes. Par exemple, au Chapitre VII^e^. où S. Etienne rappellant aux Juifs aſ-

lés pour le juger, l'hiſtoire
urs Patriarches, dit, w. 15
5. « Jacob deſcendit en Egyp-
& il y mourut; nos Peres
moururent auſſi, & ils furent
nsférés à Sichem, & mis dans
ſépulchre qu'Abraham avoit
heté à prix d'argent, des fils
Hemor, fils de Sichem ». *Et*
ndit Jacob in Egyptum, & de-
tus eſt ipſe, & Patres noſtri;
ranſlati ſunt in Sichem, & po-
ſunt in ſepulchro quod emit Abra-
pretio argenti à filiis Hemor
Sichem. Pour expliquer les
icultés que préſente ce texte,
'accorder avec ce qu'on lit dans
Geneſe ſur le même ſujet, le
aphraſte ſe contente de dire:
Ainſi Jacob alla en Egypte,
à après avoir eû aſſez long-
emps la douce conſolation de
oir ſon cher fils Joſeph, il mou-
ut, & où ces douze Patriarches
os Peres moururent auſſi. De-
i leurs os furent tranſportés à
ichem. On les mit dans le tom-
eau que Jacob avoit acheté à
rix d'argent des enfans d'He-

» mor fils de Sichem : E
» lieu ils furent tranſportés
» bron ſépulture d'Abraha
ajoûte dans la note : *Il*
quelque difficulté ; oüi ſans
& une très grande : *on a*
la réſoudre dans la Paraphr
réüniſſant ce qu'on lit dans
neſe chap. XXXIII. v.
Chap. L. v. 13. Cela ſuffi
deſſein du nouveau Com
teur, & il ſemble qu'on r
ve pas en exiger davantag
un Ouvrage de cette nature

Les Notes ſont ordinai
employées à donner l'expl
la plus ſimple du texte, la p
turelle & la plus littérale,
il s'y trouve quelque embarr
les font la conſtruction Gr
ticale des phraſes qui ont d
curité. Ces phraſes y ſont r
en Latin & en François
maniere la plus intelligible.
ſupplée ce que l'Ellipſe
che ; ce que dérange l'Hy
te, on la rétablit ; on ram
langage commun & uſité, l
braïſmes, & les Idiotiſmes

gers ; enfin on y rend le texte clair & intelligible à tout le monde : Ces notes expliqueut aussi les usages du tems & des peuples dont il est parlé dans le Livre des *Actes*, quelques traits d'Histoire, & les autres choses qui ont paru avoit besoin d'éclaircissement.

La Préface mérite d'être luë : C'est un Tableau fidéle de la Vie & des travaux des Apôtres, du changement rapide & merveilleux que leur prédication opéra dans le monde, de la perfection sublime, & jusqu'alors inconnuë où le Christianisme éleva les premiers fidéles; c'est enfin la preuve complête, détaillée & développée de la divinité de la Religion de Jesus-Christ, établie par les Apôtres, sur les ruines du Judaisme & de l'infidélité. La grandeur de l'entreprise, les moyens employés pour y réussir, les obstacles naturellement insurmontables qui s'y sont opposés, le succès prodigieux contre toutes les apparences humaines, les Prophéties qui l'avoient

annoncé avec toutes les circonstances; voilà ce qui forme cette démonstration convaincante, que l'Auteur, a traitée avec beaucoup de solidité. Pout en donner quelque idée, contentons-nous de ce précis qu'il en fait, en récapitulant.

« Concluons, dit-il, que dès
» qu'on lit avec quelque applica-
» tion tous ces grands évenemens
» dans l'Histoire de l'établissement
» de l'Eglise; que lors qu'on fait
» réfléxion au caractere de ceux
» qui ont été chargés de cette im-
» portante entreprise, & qui selon
» les idées humaines étoient si peu
» propres à la faire réussir: Que
» quand on considére les difficul-
» tés affreuses qui se trouvoient
» dans son exécution, les opposi-
» tions violentes qui l'ont conti-
» nuellement traversée; que l'on
» voit ensuite les succès rapides &
» universels qu'elle a eûs malgré
» ces difficultés & ces oppositions;
» que l'on vient à envisager après
» cela les marques visibles de la
» protection dont Dieu a favorisé
cette

»sé cette œuvre, tournant à son
»avantage, ce qui sembloit devoir
»lui être plus nuisible : concluons,
»dis-je, qu'aussitôt qu'on se rap-
»pelle les Prophéties qui long-tems
»auparavant avoient prédit clai-
»rement ces prodigieux événe-
»mens, avec toutes leurs circons-
»tances, l'on est forcé de recon-
»noître que le dessein d'établir
»par toute la terre notre Sainte
»Religion, que l'éxécution de ce
»grand dessein, & le succès inoüi
»qu'il a eû, sont certainement l'œu-
»vre de Dieu. »

L'Auteur a donc grande raison de recommander singuliérement la Lecture du Livre des *Actes des Apôtres*, trop négligée peut-être des Chrétiens, comme S. Chrysostôme s'en plaignoit déjà de son tems, puisque nous y trouvons tout ce qui peut nous attacher à la Religion où nous avons eû le bonheur de naître, nous affermir dans la foi de ses mystéres, & dans la pratique de ses Loix. Le Livre dont nous venons de rendre compte, facilitera cette lectu-

re à tout le monde, sans qu
besoin de recourir aux lon
sçavans Commentaires don
de personnes sont en état d
usage.

ARTICLE LVI

LETTRE DE M. L'A
Bellet sur une monnoye de
Bordeaux.

MONSIEUR,

La médaille que vous n
envoyée, est la même que cel
je vis ici en 1734. entre les
d'un sçavant Anglois nomm
Soutid, qui voyageoit en F
Quoiqu'il eut demeuré deu
à Paris, à peine sçavoit-il
François. Mais il connoissc
sez les Livres de nos Anti
res. Je lui donnai l'explicati
la legende de cette médail
Monnoye de France, je la
dai sur un Acte passé à An
me le 18 de Janvier 1367.

l'Acte de l'assemblée des Etats de Guienne tenüe par Edouard fils d'Edouard. III. Roi d'Angleterre, & Duc de Guienne, après que son pere lui eut cédé cette Province, avec la qualité de Prince d'Aquitaine. L'Acte commence par ces termes.

Edouard fils ainé du Roy d'Angleterre, Prince d'Aquitaine & de Galles, Duc de Cornouaille &c.

De Lurbe l'Historien & Chronologiste de Bordeaux n'a pas fait mention de cette assemblée des Etats qu'on trouve dans Loüet, mais il n'a pas oublié les Lettres Patentes de Charles V. Roy de France, pour assigner le Prince de Galles sur les plaintes portées contre lui par les habitans de la Province. Elles commencent ainsi.

Charles par la grace de Dieu Roy de France, à notre neveu le Prince de Galles & d'Aquitaine. A Paris le 25. Janvier 1369. Par ces deux titres j'ai les deux qualités que prend Edouard sur cet-

te monnoye. *Princeps Aquitaniæ & Primogenitus Regis Angliæ.* La Legende est ainsi écrite.

PNS AQITANIЄ ЄD PO GNS RЄGIS ANGLIЄ.

J'avois lû d'abord *Prorex* pour Po, mais la Patente d'Angoulême m'a fait lire Primogenitus. Ce Prince mourut avant son Pere, & son fils Richard né à Bordeaux en 1367. succeda à la Couronne d'Angleterre.

L'Inscription qui est au revers, est la même que celle que nous voyons sur les anciennes monnoyes, prise du verset 12 du Pseaume VII. *Deus, Judex, justus, fortis & patiens.* La Lettre B. signifie *Burdigala*, le lieu où la monnoye a été frappée. Ces sortes de monnoyes sont rares dans notre Province, mais j'en ai vû dans le Glossaire de Du Cange. J'ai des monnoyes d'Henri VI. Roy d'Angleterre, on y voit les Leopards avec les fleurs de Lys qui sont sur cette monnoye du Prince d'Aquitaine, dans une espece de Rose.

Le trone où est assis Edouard, se voit sur les monnoyes des Rois de France, Louis IX. Charles IV. Philippe VI. Jean, Charles VI.

La derniere remarque que j'ai à faire, est sur la maniere d'écrire le mot *Aquitania*, que la Legende écrit AQITANIE. C'est qu'en ce temps-là, on prononçoit le Q. comme le K. On en voit la preuve dans Du Cange. J'ajoûte que le goût de cette monnoye est Gotique dans les figures & dans l'Architecture. Les Anglois n'avoient pas encore acquis le gout Romain pour les beaux Arts.

Je suis &c.

A Cadillac ce 25. Janvier 1739.

ARTICLE LVII.

DEMONSTRATION Physico-Mathématique de la vérité des grands Tourbillons de Descartes, & de la fausseté des petits Tourbillons de Mallebranche, contre l'hypothese du Vuide & de l'attraction.

CE Titre paroîtra singulier, mais il est vrai. Quiconque a un peu d'habitude avec Mrs. les Newtoniens, a du remarquer que les trois quarts & demi de leurs preuves en faveur du Vuide & de l'attraction, sont fondées sur le foible extrême de Mrs. les Cartesiens pour les hypotheses d'imagination ou d'esprit. Tout est démontré pour tel Newtonien, lorsqu'après l'ἀυτος ἐφα, c'est-à-dire, après ces mots *Nevvton l'a démontré*, il peut jetter cinq ou six réflexions sérieuses ou plaisantes sur les globules fragiles de Descartes ou sur les Tourbillons déja tout

fracaſſés, tout fluides de Malebranche.

C'étoit d'abord ſur la ruine des grands Tourbillons celeſtes, que le grand Newton fonda ſon grand vuide céleſte & ſon attraction générale. Trois Propoſitions bien démontrées auroient mis ces Tourbillons à l'épreuve de ce vuide & de cette attraction. 1°. Il n'y avoit qu'à conſtater l'éxiſtence générale des Tourbillons céleſtes, par l'Obſervation des Satellites, des Planettes, de tous les Aſtres qui tournent & tourbillonnent ſi manifeſtement; & puis s'appuyer des divers ſiſtêmes de Ptolomée, de Tichon, de Copernic, de Riccioli, de Kepler même, dont les excentriques, Deferens ou Epicycles ne ſont jamais que des Tourbillons.

2°. On auroit remarqué que la plus forte démonſtration de M. Newton contre la prétenduë hypotheſe des Tourbillons, n'étoit qu'une hypotheſe elle-même viſiblement fauſſe. Car il ne tire la Loi *T* : *DD*. des Tourbillons que de la

latitudinales, par lesquelles
successivement passer son n
ment, supposé Elliptique pa
cartes même, & démontré
Kepler. Enfin 3°. Il auroit
de sauver les Tourbillons de
gilité de leur structure & d
Elemens, en les supposant
Kircher composés de matie
lidement Heterogenes, & i
bles de se confondre avec l
qui les environne, & les un
les autres.

Malebranche un des plu
nieux Métaphisiciens qu'ait
France, mais trop peu Gé

pant tous les liens naturels de la matiere renduë infiniment molle, & lui redonnant de sa pure liberalité mille nouvelles entraves par un tourbillonnement infini tout de sa façon, & qui n'étoit prouvé ni *à priori*, par le droit, ni *à posteriori* par le fait.

Qu'on suive de près le Newtonianisme ; depuis près de 25. ans qu'il se développe, voilà l'Epoque & la principale cause de ses progrès. Ce n'est pas l'attrait du vuide, ce n'est pas le goût de l'attraction, c'est malgré l'horreur du vuide & de l'attraction, la molesse plus que fragile de la matiere, c'est la fiction plus qu'hypothetique des Tourbillons Malebranchistes qui ont fait & qui font tous les jours tant de Proselytes à Newton. C'est donc en faveur de Descartes, au préjudice de son redoutable adversaire, qu'on va par trois Propositions générales étayées de quelques Propositions auxiliaires, démontrer le vice hypothetique des petits Tourbillons, fondés sur une matiere infiniment

molle, fluide, & homogene.

Premiere Proposition générale.

Dans une matiere infiniment molle, fluide & homogene, il ne peut se former un nombre de Tourbillons, ni grands ni petits.

Démonstration générale.

Il faut de la résistance, de l'opposition, du contrechoc pour occasionner un Tourbillonnement : Or une matiere molle, fluide & homogene à l'infini, n'oppose pas plus de résistance au mouvement que le vuide selon les Malebranchistes mêmes. Donc. *Ce qu'il falloit démontrer.*

Premiere Proposition auxiliaire. Le mouvement de Tourbillon est violent.

Démonstrations. 1°. Le mouvement libre & naturel est de soi droit à l'infini. 2°. De soi un corps va d'un Point à un Point par la ligne la plus courte. 3. La ligne courbe fait un mouvement anguleux, plié, détourné, réflechi, empêché dans

tous ſes Points. 4°. Ces notions de fait, d'expérience, d'Obſervation, ſont admiſes de tous les Phyſiciens & Géometres. *c. q. f. d.*

Seconde Propoſition. Un liquide, une eau ne tourbillonne qu'à l'occaſion d'un bord inégal, d'un trou, qui l'abſorbe, d'une Barque, de quelques branches, d'un fond inégal &c.

Dem: Ce ſont des faits qui démontrent *c. q. f. d.*

Troiſiéme Propoſition. Le nombre des Tourbillons ne ſurpaſſe jamais celui des inégalités ſimples qui les cauſent.

Dem. 1°. Les inégalités ſont quelquefois compoſées. Jamais une ſimple inégalité ne produit deux Tourbillons, qu'on s'y rende attentif; & la raiſon le dit. 2°. Trente Pierres jettées dans l'eau n'y produiſent que 30. ondulations circulaires. Chaque pierre eſt un centre, point de cercle ſans centre. 3°. Les cauſes Phyſiques ſont Méchaniques, les Cauſes Méchaniques ſont Géometriques, les cauſes Géometriques ſont numériques, les cauſes numériques,

ſont unitaires & préciſes. *c. q. f. d.*

4éme. *Propoſition* La non conſpiration des mouvements contigus, eſt la ſeule cauſe immédiate des Tourbillons.

Dem : Les plus ſimples Obſervations ſont les plus lumineuſes. Deux Chevaux attelés ont pris le mors aux dents. L'un des deux s'arrête ou va moins vîte, auſſi-tôt l'autre ſe tourne ſur lui & le Caroſſe même va comme à la Bouline. Une Poutre ſuit le courant de l'eau ; on en arrête un bout ou on l'empêche d'aller auſſi vîte que l'autre. Celui-ci tourne auſſitôt comme ſur celui-là. Cela ſe démontre Géométriquement, mais la démonſtration nuit ſouvent à l'évidence. *c. q. f. d.*

5éme. *Propoſition* L'Heterogeneité des ſubſtances diverſes eſt la cauſe tout à fait générale, naturelle & ordinaire de la non conſpiration & des Tourbillons qui en reſultent.

Dem. 1o. Un glaçon qui ſe forme au milieu d'une Riviere, fait

aussi-tôt circuler l'eau autour de lui, deux glaçons font deux Tourbillons &c. C'est le même au tour des Barques & de tout ce qui rompt le concert du courant. 2°. L'Heterogeneïte seule arrondit les goutes d'huile dans l'eau, d'eau, d'air, de Mercure &c. 3°. Ces arrondissemens ne peuvent se faire que par des mouvemens intestins de ces substances dont chacune a son mouvement tonique. Ce sont ces mouvemens toniques qui sont discords & non conspirans. 4°. Ces mouvemens se manifestent lorsque deux goutes rapprochées se réunissent en une rondeur, ou qu'une goute allongée avec effort reprend cette rondeur. *c. q. f. d.*

Scholie. Ce Principe de l'Heterogeneïté, l'un des plus sains de la Physique, saisi chez *Rohaut*, chez *Bayle* par les Cartesiens, anéanti par la mollesse uniforme de la matiere chez *Malebranche*, a été infecté de l'attraction Newtonnienne, jusques dans *Rohaut* remanié par *Clarcke*.

6eme. *Proposition surnuméraire.*

C'eſt par répulſion pure ſans aucun mélange de vraye attraction que l'Heterogeneïté arrondit les goutes d'eau, d'huile &c.

Dem. L'huile repouſſant l'eau; l'eau repouſſant l'huile, l'eau ſe porte vers l'eau, l'huile vers l'huile. La répulſion eſt donc une cauſe, l'attraction n'eſt qu'un effet. *c. q. f. d.*

7. *Propoſition* Une matiere molle, uniforme, Homogene rempliſſant un eſpace, doit y former un Tourbillon.

Dem. Le mouvement du Plein eſt un mouvement de Tourbillon, les bornes de l'eſpace empêchent le mouvement droit de la couche contiguë, celle-ci de la ſuivante &c. juſqu'au milieu de l'eſpace *c. q. f. d.*

8e. *Propoſition ſurnuméraire.* L'empêchement du Plein n'eſt *qu'empêchant* & non *dirimant* comme on dit.

Dem. 1°. Une Sphere pleine peut ſe mouvoir autour de ſon axe ſans obſtacle; 2°. Partagée en couches concentriques bien liſſes, cette Sphé-

peut se mouvoir, par couches en
esses inégales, en sens même les
s opposés. 3°. Les couches par-
ées en anneaux, chaque anneau
it aussi avoir son mouvement
culaire. 4°. Les couches & les
ieaux peuvent être non circulai-
, pourvû qu'ils soient courbes
otiques de tout dégré pair, c'est-
ire, courbes rentrantes. 5°. En-
Géometriquement parlant, les
culations peuvent avoir divers
tres, divers axes, & former
ers Tourbillons, pourvû que
s les mouvemens soient pério-
ues & rentrans. *c. q. f. d.* con-
la nécessité du Vuide.

ie. *Proposition décisive.* Physique-
it parlant une matiere molle
iniforme remplissant un espace,
peut y former qu'un Tourbil-

em. Le Plein ou l'inextensibilité
l'espace est une cause, mais
e simple & unique de Tour-
on. Donc par la 3e. prop. *c. q.*

Seconde Propoſition générale.

Des Tourbillons formés da une matiere molle, uniforme, l mogene s'y détruiſent en un ſei d'autant plus vîte qu'ils ſont p petits.

Démonſtration générale.

Tout Tourbillon aſpire conſta ment à s'aggrandir juſqu'à l'obſ cle inſurmontable, en raiſon inv ſe de la petiteſſe de ſon rayon. *q. ſ. d.*

10e. *Propoſition.* La conſervati continuée d'un Tourbillon, une production répétée à chaq inſtant.

Dem. 1o. Tout effet violent dure pas. 2o. Le mouvement ſoi rectiligne, tend ſans ceſſe le redevenir. 3o. Le mouveme courbe eſt à chaque inſtant emp ché, détourné, reflechi ſelon ſa r tion. *c. q. ſ. d.*

11e. *Propoſition* La même cau qui a produit un Tourbillon,

une pareille doit le conserver :

Dem. 1 . Les vapeurs d'une liqueur distilée, tourbillonnent dans la tête d'une Alembic qui en est plein, l'Alembic casse par leur effort, le tourbillon se dissipe. 2°. L'eau tourbillonne sur un trou ou autour d'une Barque ou &c. A-t'elle passé le trou, la Barque, l'obstacle, elle reprend son droit chemin. 3°. Vingt pierres tombent dans l'eau, y forment vingt cercles, les cercles s'agrandissent, n'en forment qu'un & bien-tôt plus. *c. q. f. d.*

12e. *Proposition.* Dans la nature, telle qu'elle est, l'Hétérogenéité seule & la non conspiration des mouvemens qui en résulte, conserve les Tourbillons naturels.

Dém. 1°. Une goute d'eau bien ronde perd sa rondeur en tombant dans l'eau ou dans le vin : une goute de térebentine la perd dans l'esprit de vin. 2°. Dans une eau pure qui tient arrondies des goutes d'huile, de l'alcali dissout la leur fait perdre, & en fait un savon. *c. q. f. d.*

13e. *Proposition.* Les Tourbillons

mémes de Descartes, ne se soutiennent point sans la correction de *Kircher*.

Dem. Kircher en homme d'esprit adopta ces Tourbillons dès leur naissance, dans son *iter extaticum cœleste*, Ouvrage rare & Original. Mais en homme de génie il les corrigea en les composant de matieres Hétérogênes & immiscibles entr'elles, & avec la matiere celeste qui les environne & leur sert de *firmament* ou de rempart. *c. q. f. d.*

14^e^. *Proposition.* Dans une matiere molle, uniforme, homogêne, un nombre de tourbillons n'y tiendroit pas.

Dem. Il y faut des boëtes, des remparts, des firmamens. L'Hétérogenéité est la seule boëte naturelle pour raffermir un Tourbillon. L'eau même sert de boëte impénétrable à l'huile. *c. q. f. d.*

15^e^. *Proposition.* Voulant démontrer à l'esprit, à l'imagination, aux yeux mêmes, un monde plein d'œufs en coque buttés l'un contre l'autre avec effort, ne seroit

ɔt qu'une omelette, fur-

. Si ces œufs n'avoient point
oque dure.

2°. S'ils n'avoient point de pel-
:ule coriace.

3°. Si la matiere n'en étoit ni
aireufe, ni onctueufe.

4o. Si la matiere en étoit liqui-
: comme de l'eau pure.

5°. Si le liquide étoit parfait, in-
ıiment mol, uniforme, homo-
ène.

6o. Enfin, fi un reffort très-vif
ébandoit chaque partie, du centre
la circonférence.

Dem: Ce font autant d'axiomes
alpables. *c. q. f. d.*

16e. *Propofition.* C'eft le cas pré-
:s des Tourbillons de Malebran-
he. Car la feule différence qu'y
ıet la grandeur, eft en raifon ré-
iproque de la vivacité du reffort
ui compofe l'effort centrifuge ré-
ıltant de l'infinie petiteffe. *c. q.
d.*

17e. *Propofition.* Les petits Tour-
illons pour fe conferver par leurs
ɔntrefforts Centrifuges, doivent

être en nombre infini.

Dem. Mallebranche en convient : C'est afin qu'à chaque point de la surface de chacun il réponde un Tourbillon qui soutienne le contreffort de ce point. Or c'est avoir réduit un systême de Physique à l'absurde que l'avoir réduit à l'infini actuel ; l'infini Géométrique & abstrait même n'étant que potentiel. *c. q. f. d.*

18e. *Proposition.* Le Systême des petits Tourbillons dans une matiere molle & homogêne, donne nécessairement dans l'absurde de l'infini actuel.

Dem. Il n'y a pas de raison dans ce systême pour qu'il y ait cent tourbillons, & qu'il n'y en ait pas mille, un million, un milliard & une vraye infinité : chaque petit tourbillon contenant une matiere molle divisée ou divisible à l'infini, comme un petit monde, dans lequel il doit se former autant de Tourbillons que dans le grand, surtout dès que la petitesse du Tourbillonnement n'effraye pas. Et d'ailleurs la matiere des encoi-

gneures doit aussi tourbillonner, n'étant pas de pire condition. *c. q. f. d.*

19ᵉ. *Proposition.* Tous les Tourbillons adossés doivent être égaux en grandeur.

Dem. Leur matiere étant uniforme, ils ne seroient pas égaux en force s'ils n'étoient égaux en grandeur. Or s'ils n'étoient pas égaux en force, ils ne se conserveroient pas. Ils se détruiroient même. *c. q. f. d.*

20ᵉ. *Proposition.* Ils doivent toujours être dans un repos relatif, sans mouvement particulier qui les fasse glisser l'un sur l'autre.

Dem. Une espece d'équilibre comme celui là est un vrai *noli me tangere*, comme on dit. Ce sont des œufs sans coque pressés & buttés comme sur l'indivisible. C'est l'équilibre du monde entier sur un pivot, & plus il y a de pivots, plus il y a à craindre. Un seul qui manque fait tout manquer. Jamais un Château de Cartes plus parfait. Qu'un Tourbillon glisse sur l'autre, toute leur matiere &

toute celle des tourbillons environnans va enfiler le chemin de la tangente ſur laquelle ſe fait ce mouvement. Deux points en Géométrie forment un alignement. Le point A. qui du point B. coule au point C. forme avec ce point B. une ligne droite comme dans l'inflexion des courbes. *c. q. f. d.*

21. *Propoſition.* La moindre interruption d'équilibre, eſt une rupture entiére & pour toujours.

Dém. Dès que l'équilibre en queſtion ne ſe ſoutient, que par l'équilibre même, & qu'il n'exiſte que parce qu'il exiſte, tendant toujours avec une force infinie à ſe rompre : dès qu'il eſt interrompu, il eſt rompu, dès qu'il n'exiſte plus, il ne peut plus exiſter. *c. q. f. d.*

22. *Propoſition.* Sur tout point de communication entre les tourbillons voiſins, point de paſſage de matiére de l'un dans l'autre.

Dém. L'équilibre n'eſt fondé que ſur l'intime application d'un tourbillon contrebutté à chaque point de la ſur-face de chaque autre tourbillon : ſi le paſſage s'ouvre en un

ſeul point, tout va s'écouler par là : & comme le rétabliſſement d'équilibre ſe fait toujours avec accélération, & que le contr'effort étant une fois rompu, il n'y en a plus, c'eſt ſans retour. *c. q. f. d.*

23. *Propoſition.* Sans autre mouvement ni interruption d'équilibre, de ſoi deux tourbillons non hétérogênes, & infiniment fluides & uniformes, vont n'en faire qu'un par le ſeul principe de leur homogénéité.

Dém. Deux goûtes d'eau, qui ſe touchent le moins du monde, deux goûtes d'huile, deux goûtes de Mercure, n'en font qu'une dans l'inſtant. Deux ondulations formées dans l'eau par deux pierres, qu'on y jette, ſe confondent en une. Dites le même de deux & d'une infinité de petits tourbillons homogênes. Concevez deux cercles contigus, s'ils tournent ſur tout à contre ſens, ils vont s'ouvrir au point de contact, & ne former qu'une même circonférence cherchant tous deux à s'agrandir par des mouvemens infiniment conſpirans d'une matiére infiniment diviſible & uniforme. *c. q. f. d.*

24. *Propofition.* Il eft faux que l'excès du mouvement le replie en tourbillon, fans autre raifon d'Hétérogénéïté, & de non confpiration.

D. C'eft une raifon de Malebranche. Voilà un raifonnement bien fimple. « Le mouvement en tant que mouvement eft droit. Or, plus il eft rapide, plus il eft mouvement. Donc. En effet plus un boulet de canon va vîte, plus fa ligne eft droite. *c. q. f. d.*

25. *Propofition.* Il eft faux qu'en fe repliant la matiére fatisfaffe mieux à l'excès de fon mouvement.

D. Autre erreur de ce grand Métaphyficien. Un corps parcourant une circonférence de dix pieds en une feconde, fatisfait à l'énergie de fon mouvement, autant qu'en parcourant dix fois dans le même tems une circonférence d'un pied, & il fatisfait mieux à fa pente rectiligne. Outre cela, c'eft une erreur de Métaphifique, de reconnoître du plus ou du moins dans un mouvement abfolu. Le total du mouvement, qui anime la matiére, n'eft fufceptible

tible d'excès ni de défaut. Quelque mouvement que Dieu ait donné au monde, il en a assez : la Géométrie & la Physique n'ont lieu que dans la mesure de sa distribution aux diverses parties, & à cet égard une matiére molle & uniforme se prête à la plus équitable distribution. *c. q. f. d.*

26. *Proposition.* Enfin toute la Géometrie réclame contre une force infinie : conciliée avec une molesse, avec une foiblesse infinie.

D: Le mouvement courbe est essentiellement le résultat de deux mouvemens, l'un vague & naturel par la tangente, l'autre forcé par la secante. *Donnez moi de la matiére & du mouvement, je ferai un monde*, dit le grand mais très-courageux Malebranche. 1°. Son mouvement est vague, & n'affecte que des tangentes. 2°. Sa matiére molle est vague, se prête à tout, ne force rien, ne replie rien. *c. q. f. d.*

Troisiéme Proposition générale.

Les tourbillons, ni grands ni

petits, ne sont bons à produire qu'un seul des effets pour lesquels ils sont imaginés.

Démonstration générale.

Ces effets se réduisent à 3. effets principaux. 1°. Les grands sont pour la révolution des astres. L'effet est réel & visible ; ces tourbillons sont bons. 2°. Les petits sont pour la dureté & le ressort des corps, comme si étant essentiellement mols par nature, ils pouvoient par un art, purement humain, & par une pure fiction d'hypothese prendre d'eux-mêmes une vertu, que rien ne leur donne. 3o. Les grands & les petits sont surtout pour le systême de la pesanteur, qui est depuis Descartes même inclusivement, démontrée ne pouvoir être l'effet d'un mouvement dirigé vers l'axe, & non vers le centre de la terre, & des autres Globes. *c. q. f. d.*

27. *Proposition.* Aucun Philosophe Géometre depuis Descartes inclusivement, n'a cru le mouvement de tourbillon suffisant pour expliquer la pesanteur.

D. 1°. Rohaut le plus intelligent, & le plus fidéle disciple de Descartes, a avoué sur ce point peut-être l'unique, le foible de son systême, & a eu recours à celui de M. *Huguens*. Lequel 2°. a substitué au simple tourbillon un tourbillonnement compliqué, qui dans le fond ne vaut pas mieux. 3°. M. Varignon a eu recours au simple mouvement de liquidité de la matiére céleste. 4°. Malebranche même n'a cru pouvoir expliquer la chose, que par le nombre des tourbillons où il s'est fort embrouillé. 5°. Descartes lui-même n'a cru le tourbillon convenable, qu'en lui associant un mouvement droit, des Poles vers l'équateur. 6°. Enfin M. Herman un des grands Géometres de ce siécle, paroissoit avoir porté le dernier coup à cette explication de la pesanteur par les tourbillons, dans son excellente Dissertation imprimée à Francfort sous le titre *de causâ gravitatis nondum inventâ. c. q. f. d.*

28. *Proposition.* Un des principaux, des plus naturels & des plus constans effets de la pesanteur, est

çé dans les airs. Mais conſtan
par leur ſecrete tendance au
les pierres, & tous les corps
ſtres ont formé & formeroi
Globe ramaſſé, & bien arro
toutes parts. *c. q. f. d.*

29. *Propoſition.* Le mouv
de tourbillon eſt de ſoi plan a
plement circulaire.

Dém. Un corps mû chan
route à la rencontre des obſ
& décrit un cercle ou une c
quelconque au tour d'un cent
cé dans le plan de la ligne c
ſée qu'il décrit, entraînant
ſouvent dans ſon mouvement

concert, ou bien ces corps sont dans le même plan, & tournent dans des cercles concentriques, ou bien ils tournent dans des plans paralleles contigus décrivant chacun son cercle, & ayant leurs centres à côté les uns des autres placés sur une ligne droite, qui forme un axe commun. *c. q. f. d.*

32. *Proposition.* Ce mouvement est essentiellement non sphérique, & rélatif à l'axe, & à autant de centres qu'il y a de plans paralleles.

D. Le mouvement d'une sphére est essentiellement rélatif à l'axe. Un mouvement sphérique rélatif à un centre, est une chose contradictoire ; il faudroit que la sphére tournât ou tout d'une piéce en même-tems de l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud, du Nord-Est ou Sud-Est &c. Ou par des cercles croisés comme les Méridiens, ainsi que le vouloit à-peu-près *M. Huguens.* De pareilles circulations croisées se détruiroient sur le champ. *c. q. f. d.*

33. *Proposition.* La terre seroit ronde & ses parties tendroient au

peut pas affirmer tout-à-fait la
mais il ſeroit ridicule de le
autrement. 2o. Les goûtes
d'huile, de mercure s'arrondiſſ
perſéverent rondes ſans tourb
ner. 3o. La rondeur de la te
des aſtres, & la peſanteur d
parties eſt néceſſaire pour leu
ſervation : croit-on bien q
corps ſe diſſipperoient ſur le c
s'ils reſtoient immobiles ſans
ner ? *c. q. f. d.*

34. *Propoſition.* Le tourbill
ment, eſt plus propre à détru
terre & les autres corps qu'à le
ſerver.

bliſſent comme un principe, que la révolution d'un corps détaché de la terre comme la Lune, venant à ceſſer, ce corps, cette Lune tomberoit tout de ſuite au centre. Ils ſupoſent donc, que non ſeulement le tourbillonnement ne produit pas la peſanteur, & qu'au contraire, il la détruit ou la ſuſpend. 3°. Deſcartes lui-même, & tous les Cartéſiens, quand ils ont parlé du mouvement courbe, n'ont guéres fait mention que de ſon effort centrifuge, & c'eſt enſuite par un rafinement de ſyſtême, qu'ils ont voulu trouver une force centripéte dans le revers de cette force centrifuge. *c. q. f. d.*

35. *Propoſition.* Le tourbillonnement eſt plus propre à alterer la rondeur des corps, qu'à la maintenir.

Dém. Aujourd'hui que l'on doute de l'exacte rondeur de la terre, on ne balance pas à attribuer au mouvement de la terre, la cauſe de cette inégalité. *c. q. f. d.*

36. *Propoſition.* Quelque décompoſition qu'on faſſe de l'effort centrifuge d'un cercle parallele, par exemple d'un tropique, ou d'un po-

laire, cet effort est toujours immédiatement dirigé vers le propre centre placé dans l'axe, & non au centre de l'équateur.

Dém. Pour le moins la portion d'effort, rélative au centre général est inférieure à l'effort total & simple, qui porte au centre du parallele. *c. q. f. d.*

37. *Proposition.* Dans une matiére molle & homogéne, les tourbillons n'ont point de force centripete.

Dém. Pour que le mouvement naturellement centrifuge d'un tourbillon devienne centripete, il faut que son effort soit soutenu, reprimé & réverbéré de la circonférence au centre. Or une matiére molle, qui environne un tourbillon, ne soutient, ne reprime, ne reverbere rien. *c. q. f. d.*

38. *Proposition surnuméraire.* Pour la pesanteur des corps terrestres, & pour l'arrondissement du corps entier de la terre; il faut un mouvement tonique quelconque absolument dirigé du centre à la circonférence, & reverbéré dans la même direction de la circonférence au centre.

Dém. Cela eſt de ſoi évident, & il faut convenir de bonne grace, que le problême de la peſanteur eſt irréſolu juſqu'à ce qu'on ait dépiſté ce mouvement, qui n'eſt peut être pas ſi difficile pour quiconque le cherche de bonne foi. *c. q. f. d.*

ARTICLE LVIII.

LETTRE AU R. P. MERLIN, Jéſuite.

MON REVEREND PERE,

Puiſque vous jugez, que les difficultés, que j'ai propoſées contre votre ſentiment ſur l'Auteur de la Lettre à Céſaire, méritent une réponſe; mais que vous ne la croyez pas ſi preſſée, juſqu'à ce que je montre, *que ſuivant les régles de parler établies par l'Auteur de cette Lettre, il n'eſt point erroné & hérétique de dire, que Marie eſt Mere de Dieu*, je ne différerai point à vous ſatisfaire du mieux qu'il me ſera poſſible. Non que je prétende vous

peuvent arrêter le progrès de
rité. Dans ce dessein, j'ai cru
vous ne trouveriez pas mauv
liberté, que je prens de vous a
ser à vous même, ce que j'ai
sur la question, que vous me
posez, où que l'on me propo
votre part. Je le réduis aux p
sitions suivantes.

L'Auteur de la Lettre à C
a dû défendre aux Apollin
de dire, dans leurs principes
Marie est Mere de Dieu. Pre
Proposition.

L'Auteur de la Lettre à C

ne satisfassent pleinement à la question proposée. Il ne s'agit donc plus que de prouver chacune séparément: cela n'est pas difficile, & c'est ce que je vais tâcher de faire avec toute la briéveté, que la matiére pourra me permettre.

Rappellons d'abord en peu de mots les principes impies d'Apollinaire & des Synousiastes. Ils prétendoient, qu'il n'y avoit en Jesus-Christ qu'une seule nature, c'est-à-dire, la divine, que le corps de Jesus-Christ, quant à sa substance, étoit inséparable de la Divinité, & qu'il lui étoit consubstantiel ; par conséquent qu'il existoit avant que Jesus-Christ parût sur la terre, avec cette seule différence, que pour lors il avoit pris une forme de corps humain, & s'étoit revêtu de certoines qualités accidentelles. Ce qui a porté Facundus (*a*) à dire, pour expliquer les extravagances de ces Hérétiques, « que Dieu le Verbe » est consubstantiel à son Pere non-» seulement selon la Divinité ; mais

(*a*) Lib. 9. cap. 5.

» encore selon la chair. „ On croiroit d'abord, que cela est entiérement contraire à ce qu'on nous rapporte de certains Appollinaristes, qui soutenoient que la nature de Jesus-Christ étoit un mêlange de la nature divine, & de la nature humaine, mais point du tout. Cela se conçoit aisément, pour peu qu'on approfondisse leur principe. Dieu le Verbe n'a jamais été sans corps; mais ce corps n'a pas toujours été corps humain: il ne l'est devenu, que lorsque, sans changer de substance, il s'est revêtu des qualités extérieures, & accidentelles de l'humanité. Voilà le mêlange.

Cette Doctrine impie & absurde donnoit lieu à une conséquence, qui ne l'étoit pas moins. C'est que les souffrances de Jesus-Christ devoient être attribuées à la Divinité même. Il est encore évident que, suivant ces principes, dire que Marie est Mére de Dieu, c'est dire qu'elle a engendré la nature divine, ce qui est le comble de l'extravagance & de l'impiété. Donc l'Auteur de la Lettre à Césaire, en ré-

futant les absurdités des Apollinaristes, n'auroit pû s'empêcher de leur défendre de dire suivant leur principe, que Marie est Mere de Dieu. C'est-là ma premiere Proposition; je passe à la seconde.

Puisqu'il n'y a en Jesus-Christ qu'une personne, qui est celle du Verbe Divin, ainsi que l'Eglise l'a defini contre Nestorius, il s'ensuit nécessairement que Marie ayant engendré Jesus-Christ selon la chair, on doit dire dans un sens très-vrai, qu'elle est Mere de Dieu. L'Auteur de la Lettre à Césaire a reconnu qu'il n'y avoit en Jesus-Christ qu'une seule personne, qu'une seule hypostase, qu'un seul fils, comme je crois l'avoir suffisamment montré dans ma premiere Lettre : donc cet Auteur a dû dire dans ses principes, & dans le même sens que les Catholiques, que Marie est Mere de Dieu.

Je prévois bien, mon R. P. que vous m'allez dire, que si cela est, on ne conçoit pas pourquoi cet Auteur ne vouloit pas qu'on dît en parlant de Jesus-Christ; *Dieu est passi-*

ble; mais qu'on se servit des termes généraux de *fils*, de *Jesus*, de *Seigneur*. *His autem communibus uti oportet nominibus quando dispensationis confitendum est Mysterium.* Voilà la régle; elle est générale, & si on doit la suivre, on ne peut dire en aucune façon que Marie est Mere de Dieu.

Mais, mon R. P. cette conséquence n'est pas juste. Encore que l'Auteur de la Lettre à Césaire ait dû défendre aux Apollinaristes de se servir de cette expression, ce n'est pas à dire qu'il ait dû la condamner absolument, & dans le sens que lui donnent les Catholiques. Car il est à remarquer que cette Proposition, *Marie est Mere de Dieu*, est de la même nature que celles que l'Eglise a sagement autorisées ou proscrites en differens tems, selon qu'elle l'a jugé nécessaire pour expliquer sa Doctrine, ou pour prévenir les abus qu'en faisoient les Hérétiques.

Cette Proposition, *Marie est mere du Christ* n'a rien en elle-même de dangereux, & maintenant on l'employe sans scrupule dans les Of-

fices & les Prieres de l'Eglises ; mais Nestorius en abusoit : dans sa bouche c'étoit une erreur, & l'Eglise alors la proscrivit. Il en est de même : ces Propositions *Dieu est passible*, *Marie est Mere de Dieu*, ont un sens très-bon & très-vrai, mais ce sens ne pouvoit être celui des Apollinaristes. Dans leur bouche, la seconde Proposition comme la premiere, signifioit une impiété, un blasphême.

L'Auteur de la Lettre à Césaire ne devoit-il donc pas les leur défendre également ? Qu'importe au reste à la Doctrine Catholique, que cet Auteur ait implicitement proscrit dans la bouche des Apollinaristes, une Proposition autorisée dans la suite, pourvû qu'en la condamnant, il ait au fond soutenu les mêmes sentimens que l'Eglise a eus en l'autorisant ? Et pour vous montrer, mon R. P. que je ne prête point à l'Auteur de la Lettre une pensée qu'il n'a jamais eûë, j'ajoûterai ici une réfléxion qui m'a oit échappé, & qui fera, ce me sem-

ble, connoître assez clairement, qu'il n'a été rien moins que Nestorien. Examinés, je vous prie, la raison qu'il allégue, pour établir contre les Apollinaristes sa régle générale, qu'il faut en parlant du Verbe Incarné, se servir des termes généraux de *Fils*; de *Jesus*, de *Seigneur* &c. La voici, c'est que si l'on dit: *Dieu a souffert*, on avance une chose impossible, on profére un blasphême. On ne parlera pas non plus Catholiquement, si l'on dit, l'*homme a souffert*, parce qu'il semble qu'on voudra séparer par-là l'humanité de la Divinité, qui habite dans elle, & n'en est jamais séparée. *Si enim Deum dixeris pertulisse, qualicumque cogitatione, quod impossibile est, dixisti id quod blasphemum est, & in aliarum hæresum declinasti impietatem. Si iterum hominem dixeris qui pertulit, inveniris purum ædificans templum. Templum carnis extra inhabitantem nunquam dicitur, quia jam non est templum.* Or, mon R. P. cette Proposition l'*homme a souffert*, est toute Nestorienne, & la

seule qu'un Nestorien puisse employer dans son sens propre. Cependant l'Auteur de la Lettre à Césaire en proscrit l'usage. Tout cela joint aux autres raisons, que j'ai produites dans ma premiere Lettre, me fait dire sans hésiter, que cet Auteur a été très-éloigné de l'erreur de Nestorius : & si malgré les expressions, dont il s'est servi, qui sont certainement très-claires & diamétralement opposées à la Doctrine Nestorienne, on lui fait l'injustice de le soupçonner de Nestorianisme, je ne vois pas qui pourra être à couvert de ce soupçon ; on trouvera, quand on voudra, du Nestorianisme partout. En voilà assez, mon R. P. ce me semble, pour l'éclaircissement, que vous demandez. Mais après tout, comme je ne présume point assez de moi-même pour me croire incapable de me tromper sur l'article présent, je vous déclare que je recevrai avec autant de plaisir les lumieres, qu'il vous plaira me communiquer pour me faire connoître mon erreur, que je les attens avec

empressement. J'ai l honneur d
tré avec toute sorte de respect.

MON RÉVEREND PERE,

Votre très-humble & t
obéissant serviteu

DUPU

A Paris ce 4. Mars 1739.

Le Pere Merlin *estime, que tout ce discours on ne tirera jamais c te conclusion : donc suivant les reg de parler établies simplement & ge ralement par l'Auteur de la Lettr* Césaire, *il n'est point erroné ni hér que dire de que* Marie *est mere Dieu.*

ARTICLE LIX.

HISTORIA DA ACADEMIA real da Historia Portuguesa. &c. C'est-à-dire, *Histoire de l'Académie Royale de l'Histoire Portugaise. Par D. Manuel Tellez de Sylva Marquis d'Alegrete, Secretaire de cette Académie; dédiée au Roy D. Jean V. Tom. I.* in quarto *à Lisbonne chez Joseph Antoine de Sylva Imprimeur de l'Academie.* 1727. *Page* 412. *sans la Préface.*

LE Titre de cet Ouvrage nous apprend que la nouvelle Académie a été uniquement instituée pour écrire l'Histoire du Portugal, & l'illustre Auteur ajoûte dans sa Préface que l'Histoire Ecclesiastique y doit tenir le premier rang, comme il convient; rien au reste n'étoit plus nécessaire, que cet établissement à une nation, qui n'a pas à beaucoup près produit jusqu'à présent des Historiens à proportion des grandes choses, qu'elle a éxécutées dans l'un & l'autre Hemisphe-

re, soit pour y étendre & y
fleurir la Religion; soit p
former une des plus vastes M
chies, qu'il y ait eû dans
nivers.

M. le Marquis d'Alegrete
rendre sensible cette disette d
Historiens Portugais, passe
vûë tous ceux, qui ont paru j
l'éréction de l'Académie. Il
mence par ceux, qui ont tr
sur l'histoire Eccesiastique &
les plus célébres sont *Cardoso*
Rodrigue *da Cunha*. Le pr
a écrit les vies des S. S. de
tugal, mais outre qu'il a ét
de trop de crédulité, il a
son ouvrage imparfait. Le s
est plus estimé, & son H
mériteroit de porter le tit
Lusitania sacra, si elle étoit
plette, mais il s'est borné au
Dioceses de Lisbone, de Po
de Braga. Parmi les Hi
Ecclesiastiques particulieres,
cretaire de l'Académie ne
estimer que la vie de S. Fr
Xavier, par le P. Jean de L
Jesuite, & les Chroniques de

ques Ordres Religieux, qui ſont bien écrites.

Quant à l'hiſtoire Civile, il convient qu'avant que le Portugal ait eu des Rois, il n'a eu aucun Hiſtorien, ſur lequel on puiſſe compter ſûrement. On verra ſans doute avec plaiſir le jugement qu'il porte de tous ceux, qui depuis ce tems-là ont eu quelque nom dans la Littérature Portugaiſe ; mais quelques eſtimables que ſoient pluſieurs de ces Ecrivains, ils ont laiſſé de grands vuides dans l'Hiſtoire du Portugal : d'ailleurs les ouvrages de quelques-uns n'ont pas encore vû le jour.

De toutes les pieces, qui compoſent ce volume nous ne ferons mention dans cet extrait, que de celles, qui ont quelque rapport à l'inſtitution de l'Académie, ou qui ſont néceſſaires pour en donner une idée juſte. La premiere contient le projet, qui en fut préſenté au Roy de Portugal au mois de Novembre de l'Année 1720. par le P. D. Manuel Caëtano de Souſa, Clerc régulier, que ce Prin-

ce avoit chargé de les dreſſer, après lui en avoir communiqué la premiere idée, que ſa Majeſté en avoit elle-même conçûë.

Mais avant que de rapporter ce projet, l'Hiſtorien de l'Académie a crû devoir expoſer en peu de mots les motifs, qui portoient le Souverain & les plus éclairés de ſes Sujets à ſouhaiter qu'on donnât une nouvelle forme à la Littérature dans ce Royaume. « La République » des Lettres dit-il, ſe trouvoit » en Portugal dans le même état, » où ſont la plûpart des Républi- » ques politiques ; C'eſt-à-dire, » avec tous les défauts qui, accom- » pagnent d'ordinaire cette ſorte de » gouvernement ; C'étoit une fa- » mille ſçavante, mais ſans ſup- » port, & comme orpheline ; un » corps Littéraire ſans chef ; une » Ariſtocratie ſans aſſemblée, un » peuple confus d'Arts & de Scien- » ces peu eſtimé, à cauſe de l'inéfica- » cité inſéparable du gouvernement » populaire.

Il ajoûte qu'à la vérité les Scien- ces fleuriſſoient dans les Univer-

stez, & l'érudition Philolophique dans les Cabinets, & parmi quelques cercles de Sçavans, mais que les Arts étoient enſevelis dans les Atteliers; que toute la réputation qui s'acqueroit par la Doctrine, & tout le profit qu'on retiroit de la culture des Arts, pouvoient bien faire quelque honneur à un certain nombre de Littérateurs & d'Artiſtes; mais que la nation n'en étoit pas plus célebre; que le plus grand mal, que cauſoit cette eſpece d'Anarchie, étoit qu'on négligeoit l'Hiſtoire, d'où il arrivoit que ce que tant de Grands Hommes & de Saints Perſonnages ont fait pour étendre le Royaume de J. C que tant d'actions Héroïques des Rois & tous ceux qui ſe sont diſtingués en travaillant, ou en combattant pour la gloire & pour l'intérêt de l'Etat, demeuroit plongé dans un honteux oubli, ou n'étoit conſervé que dans quelques Chroniques mal digérées, qui pourriſſoient dans l'obſcurité des Archives.

L'heureux moment arriva enfin.

continüe-t-il, qui changea cette République en Monarchie, sans qu'elle perdît rien de sa liberté. Le Roy comprit de quelle utilité il seroit de faire connoître par le moyen de l'Histoire les actions Héroïques de ses Prédécesseurs & de ses Ancêtres; l'émulation que cela produiroit parmi ses Sujets; la gloire qui en réjailliroit sur-tout son Royaume. Il forma le dessein de composer un corps de Sçavants, & de l'animer, non seulement par la protection, qu'il lui assûreroit, mais encore par tous les moyens, qu'un Prince éclairé sçait employer pour faire & pour perfectionner de pareils établissemens.

Il communiqua son dessein au P. D. Manuel Caëtano de Sousa, à qui son illustre naissance, sa vertu & son mérite donnoient un libre accès auprès de sa Majesté, & lui ordonna de dresser un plan d'une Académie d'Histoire. Il fut obéi, & suivant le projet du P. de Sousa; l'Académie devoit commencer par recueillir tous les matériaux nécessaires pour composer un

un Ouvrage sous le titre de *Lusitania sacra* sur le modele de l'*Italia sacra*, de Fernand Ugehlli. Le P. de Sousa ajoûta même que depuis plusieurs années il pensoit à cet Ouvrage, & aux moyens de l'éxécuter, & en effet ce qu'il en avoit mis par écrit faisoit bien voir que ce n'étoit pas le fruit d'une étude de quelques jours.

Le Roi, après avoir écouté avec une grande attention la lecture de cet écrit, l'approuva beaucoup & voulut que l'Auteur en conferât avec le Marquis d'Alegrete & le Comte d'Ericeira. Outre ces deux Seigneurs, le Comte de Villar-mayor voulut assister à cette conférence & fût même chargé de mettre par écrit ce qui y avoit été résolu dans une seconde conférence, qui se tint entre les mêmes personnes. Le Docteur Mannuel de Azevedo maître des Requêtes s'y trouva & le P. de Sousa ayant rendu compte au Roi de ce qui s'étoit passé dans l'une & dans l'autre, sa Majesté donna son consentement à l'Institution d'une Aca-

fur qui on avoit jetté les y
compofer l'Académie. T
après les mêmes perfonnes f
blerent & le P. Dom Anto
tano de Soufa, Clerc réguli
du P. Manuel, fut de cette a
On y fit la lecture des S
diverfes Academies de l
& on y regla que la nouve
demie auroit un Directeu
tre Cenfeurs, & que ces
confereroient enfemble c
res de la Compagnie, avan
fuffent propofées dans le
blées ordinaires, & parce
la premiere fcéance, qui
tenir deux jours après, il
ceffaire que quelqu'un

d'Abrantez, le Marquis d'Alegrete & le Comte d'Ericeira pour Censeurs, & le Comte de Villarmayor pour Sécrétaire.

La scéance se tint au jour marqué huitiéme de Décembre & il s'y trouva trente quatre Académiciens. On y lut le décret du Roi pour l'établissement de l'Académie datté du même jour ; on y confirma l'élection du Directeur, des Censeurs & du Sécrétaire, & le premier alla ensuite recevoir de nouveaux ordres du Roi pour en faire part à la Compagnie. Il commença la seconde scéance par un discours, où il expliqua les raisons, qui portoient l'Académie à se mettre sous la protection de la Mere de Dieu & à célébrer particulierement son immaculée Conception. Il s'étendit ensuite beaucoup sur l'utilité, qui reviendroit du premier Ouvrage, qu'on se proposoit d'éxécuter, non seulement à l'Eglise Portugaise en général & aux Eglises particulieres, mais encore aux familles les plus distinguées du Royaume, suivant ce que dit Ughelli dans la

Réglemens, dont on étoit c
dans les Conférences précede
qui avoient été approuvés pa
jesté, & ils sont accompagnés
belles réflexions du Comte d'
ra sur les raisons, qui avoient
les faire, sur le travail des Ac
ciens, & sur la néceffité de
muniquer mutuellement ses
vertes. » Quelque profonde
» que soit l'érudition de tous
» qui composent cette Aca
» l'application particuliere
» cun à ce qui fait l'objet
» étude ne suffit pas pour
» général & pour parvenir
» cuter avec toute la justes

instruit après cela de la distribution du travail entre les Académiciens ; il nous apprend qui sont ceux qu'on a chargé de l'Histoire Ecclésiastique, & ceux qui sont occupés à l'Histoire Profane ; ceux qui doivent écrire en Latin, ou en Portugais ; la méthode qu'on s'est prescrite dans les Etudes, la forme que doivent avoir les Ouvrages, qu'on entreprendra, les sources, où l'on pourra puiser. L'illustre Académicien entre sur toutes ces choses dans un détail intéressant.

Suivent les Statuts de l'Académie, qui sont l'Ouvrage du Comte d'Ericeira; le décret du Roi, qui les confirme ; le Catalogue des 50. premiers Academiciens, & de ceux qui y sont aggregés dans les Provinces au nombre de dix-sept ; le Mémoire détaillé de toutes les notices, que le Roi a ordonné qu'on fournît aux Auteurs, & qui sont tirés de tous les Registres, des Archives, des Chartes, des Chroniques & des Annales des Chapitres & des ordres Religieux.

Non ſeulement toutes les pieces s'éxaminent en particulier par ceux, à qui elles ſont remiſes, mais chacun à la liberté de propoſer ſes doutes dans les aſſemblées, & ſi on ne peut pas les lever ſur le champ, le Directeur nomme quelqu'un pour les éclaircir à loiſir. On eſt encore obligé de rendre compte de ſes études dans ces mêmes aſſemblées : on y propoſe ſes vûës pour la perfection des Ouvrages entrepris ; on y ſuggere des meſures pour découvrir de nouvelles ſources, & pour s'aſſûrer de la bonté de celles, qu'on a découvertes.

Toutes les pieces, qui compoſent ce premier volume, acheveront de perſuader à ceux, qui ſe donneront la peine de les lire, qu'il y a tout lieu d'eſpérer que nous aurons avec le tems une Hiſtoire complette d'une Monarchie toujours feconde en grands hommes dans tous les genres, laquelle, dans le quinziéme & le ſeiziéme ſiécles ſurtout, a rempli les quatre parties du monde du bruit de ſes conquê-

tes, & a porté l'Evangile dans une partie de l'Amérique, ſur toutes les côtes d'Afrique, & juſqu'aux extrêmités de l'Aſie. Il ne falloit rien moins, pour cultiver un champ ſi vaſte, qu'une Académie d'Hiſtoire compoſée de ce que le Portugal a de plus illuſtre dans l'Etat & parmi les hommes de Lettres, & que le Souverain ne ſe contente pas d'honorer de ſa protection, mais dont il anime encore les déliberations, & ſeconde les efforts par ſon attention à ſe faire rendre compte de leur travail.

Pour ne rien laiſſer à déſirer au Public par rapport à un établiſſement ſi utile, il ne nous reſte qu'à donner un précis des Statuts de cette illuſtre Compagnie, auxquels l'approbation du Prince a donné force de Loix. Le premier regarde l'élection du Directeur & des quatre Cenſeurs. Elle doit ſe faire tous les ans le lendemain de la fête de la Conception de la Sainte Vierge. On tire au ſort les noms de cinq perſonnes; celui dont le nom vient le premier, eſt déclaré

Directeur jusqu'après la prochaine séance ; les quatre autres sont Censeurs, & président tour à tour suivant l'ordre, dans lequel on a tiré leurs noms ; & ils roulent ainsi pendant toute l'année : si quelqu'un d'eux meurt avant que l'année soit finie, on en substituë un autre par la voye du scrutin.

C'est au Directeur à proposer les sujets, surquoi on doit délibérer, & à recueillir les voix, il peut imposer silence, & empécher qu'on ne traitte de matieres, qui ne conviennent point ; il doit avertir les Académiciens des sujets, sur lesquels ils sont chargés de travailler ; rendre compte au Roi de tout ce qui se passe dans l'assemblée, où il a présidé ; recevoir ses ordres & les intimer à la Compagnie.

Chaque semaine le Directeur, les Censeurs & le Sécrétaire s'assemblent en particulier au lieu marqué par le Directeur pour convenir à la pluralité des voix des sujets, dont on doit délibérer dans la prochaine séance. Il est non-seulement du droit, mais encore

du devoir des Censeurs de s'opposer, indépendamment même du Directeur, aux abus qui pourroient s'introduire dans l'Académie, d'éxaminer & de juger tous les Ecrits des Académiciens, aussi bien que tous les papiers, qui ont été remis à l'Académie : & de communiquer aux assemblées générales tout ce qui aura été discuté dans les Conférences particulieres : tout ce qui aura passé à la pluralité des suffrages dans les premieres sera regisstré & aura force de Loi Académique.

Le Sécrétaire est perpétuel, dans l'absence du Directeur & des Censeurs, il préside & nomme un Sécrétaire à sa place, ce qu'il peut faire encore, s'il est obligé de s'absenter une fois seulement, car si son absence doit être plus longue, c'est au Directeur & aux Censeurs à nommer quelqu'un, qui supplée pour lui. Son emploi consiste à tenir Registre de tout ce qui a été arrêté dans les scéances & à instruire les nouveaux Académiciens des Statuts & des usa-

ges de l'Académie, de recevoir les Lettres adressées à la Compagnie, & d'y répondre, après avoir consulté les Directeur & les Censeurs. On a réglé jusqu'à la maniere dont ses Registres doivent être reglés, & divisés en differentes classes. L'élection du Sécrétaire se fait par scrutin, comme celles du Directeur & des Censeurs.

Le nombre des Académiciens est fixé à cinquante, & on n'en peut recevoir de surnuméraires, que par ordre du Roi. Tous doivent être assidus aux assemblées, qui se tiennent le Dimanche de quinze en quinze jours; s'ils sont obligés de s'absenter pendant deux mois, il faut qu'ils en avertissent le Sécrétaire par écrit; mais le Directeur & les Censeurs ne peuvent s'absenter une seule fois, sans en donner avis au même Sécrétaire. Quand un Académicien meurt, le Directeur nomme celui, qu'il juge à propos pour faire son éloge: cet éloge se lit dans l'assemblée; ensuite on le transcrit dans le Registre des piéces, qui doivent être imprimées

dans l'Histoire de l'Académie. La place du défunt se remplit par la voye du scrutin, qui se présente au Roi ; si sa Majesté ne l'approuve pas, on fait une nouvelle élection.

Il peut y avoir dans les Provinces & dans les Conquêtes des Académiciens aggrégés, qu'on nommé surnuméraires & qui ont scéance dans les Assemblées sans distinction, quand ils se trouvent à Lisbonne ; mais on ne peut admettre dans ces Assemblées aucun Etranger, de quelque qualité qu'il soit, à moins qu'on ne l'ait invité, ou qu'il n'ait fait sçavoir à la Compagnie qu'il a quelque chose d'important à lui communiquer. En ce cas, si le Directeur & les Censeurs jugent qu'il doive être admis, il prendra place parmi les Académiciens ; mais dès qu'il aura achevé ce qu'il avoit à dire, il se retirera. Il se tient chaque année deux Assemblées publiques aux jours de la naissance du Roi & de la Reine, on y fait la lecture des piéces, qui ont été choisies par le Directeur

& les Censeurs, & tout s'y passe suivant l'ordre qui a été reglé par sa Majesté.

Enfin l'Académie a fait choix d'une devise & d'un sceau. La devise a pour figure la vérité, telle que les Anciens la representent avec ces mots *restituet omnia*, le sceau est composé des armes de Portugal & au-dessous le tems enchaîné, & autour ces paroles *Sigillum Regiæ Academiæ Historiæ Lusitaniæ.*

Nous reservons pour un second Extrait quelques-unes des Dissertations imprimées dans ce volume. Nous n'avons prétendu dans celui-ci que de faire connoître de quelle maniere s'est formée cette nouvelle Académie; le but qu'on s'est proposé dans son Etablissement; les moyens qu'on a pris pour y arriver; le concert avec lequel tous les membres de cet illustre Corps concourent au bien commun, & les secours, que chaque particulier en retire pour la portion du travail, qui lui est échûë,

ARTICLE LX.

LETTRES D'UN THÉOLOGIEN Réformé à un Gentilhomme Luthérien, pour servir de réponse à celles qu'un Docteur Allemand de l'Université Catholique de Strasbourg a écrites à ce Gentilhomme. Par Armand de la Chapelle Pasteur de la Haye. Tome premier à Amsterdam chez Zacharie Chatelain 1736. Suite de l'Article 106. du mois d'Octobre 1738. voyez pag. 1998.

MOnsieur de la Chapelle commence sa troisiéme Lettre par des rédites sur les reproches qu'il a fait au Pere Scheffmacher dans sa Préface, & qu'il a tournés & amplifiés en toutes maniéres dans ses deux premiéres Lettres. Nous sommes forcés de le remarquer par le ton assuré avec lequel M. le Ministre continuë à nous dire en même-tems, que *d'éviter les répétitions est un agrément pour lui, & qu'elles lui ont toujours paru sou-*

verainement ennuyeuses. Enfin, il entre en matiére. Nous allons faire de ses longs discours des abrégés exacts du même goût, que dans le premier extrait. Il y aura dequoi désennuyer le Lecteur, s'il n'est pas si sévére, qu'il n'aime mieux se réjouir que s'indigner.

Le Pere Scheffmacher s'est proposé de montrer, que *dans le Luthérianisme il n'y a point de salut a espérer, & cela pour six raisons.* 1°. *Parcequ'un Luthérien est séparé de la véritable Eglise de Jesus-Christ.* 2°. *Parce qu'il n'a qu'une foi humaine, & chancelante fondée sur de pures opinions, ou sur des interprétations incertaines & arbitraires de l'Ecriture &c.* Il plaît à M. le Ministre de ne répondre qu'au second point; & sa premiére attention est de tirer avantage de quelques articles, qu'il croit lui être accordés par son adversaire. Voilà précisément le sujet de cette troisiéme Lettre.

Ce point là, dit-il, *regarde le juge des controverses, ou si vous voulez, la régle de foi parmi les Chrétiens.* Nous tenons le principe des faux rai-

sonnemens & des écarts, où il va s'embarrasser. Il confond le juge des controverses avec la régle de foi, que le juge des controverses doit consulter. Le Pere Scheffmacher assure que les prétendus réformateurs *ont commencé par contester à l'Eglise sa qualité de Juge ..... Qu'en même-tems ils ont commis à chaque particulier le soin d'examiner tout, de juger de tout, leur mettant la Bible à la main &c.* De-là M. de la Chapelle conclut, que de l'aveu du Docteur Allemand les Protestans reconnoissent la sainte Ecriture pour Juge des controverses, *& que c'est un honneur qu'ils lui font, & qu'ils ne font qu'à elle.* S'il y avoit un peuple assez extravagant, pour se gouverner par un Code de Loix, qui fut mis à la main de chaque particulier, avec un droit égale de le suivre, comme ils l'entendroient; concevroit-on que ce Code seroit parmi eux le juge des Procès, & non pas plûtôt que tous les particuliers seroient juges? Quand vous mettez la Bible à la main de tout le monde, vous ne l'ôtez pas des mains

diſpute à l'Egliſe la qualité de
M. le Miniſtre, le bel honne
que vous faites à l'Ecriture ſ
Le Pere Scheffmacher en con
dites vous ? Voici donc enco
raiſonnement de votre façon
Pere Scheffmacher dit : *
ne trouvons pas que ce ſoit ma
beaucoup de reſpect pour la par
Dieu, que d'en abandonner l'ex
tion au caprice de chaque partic
comme ce ne ſeroit pas marquer
coup de reſpect pour les Loix ci
que d'en abandonner l'intelligen
plus vile populace; donc le P. S

M. de la Chapelle met une grande distinction entre le Pere Scheffmacher & tous les autres Controversistes Catholiques. Il lui attribuë d'enseigner avec les Protestans que la sainte Ecriture est seule régle de foi ; & c'est en vertu de deux autres raisonnemens de la même force que les précédens. Le premier, quiconque dit, que la parole de Dieu, qui est contenuë dans l'Ecriture, est régle de foi, exclut toute autre régle de foi, & il n'admet pour vraye parole de Dieu que celle, qui est exprimée clairement dans l'Ecriture sainte : or le Pere Scheffmacher dit, que la parole de Dieu, qui est contenuë dans l'Ecriture sainte est régle de foi ; donc le Pere Scheffmacher exclut toute autre régle de foi, & il n'admet pour vraye parole de Dieu que celle, qui est clairement exprimée dans l'Ecriture sainte. Le second, quiconque avouë que toutes les disputes qui sont entre les Catholiques, & les Protestans roulent uniquement sur les différentes explications de l'Ecriture (parce que, pour con-

vaincre des gens, qui rejette
tradition divine, on est forc
n'employer que l'autorité de l'E
ture) celui là, selon M. de la C
pelle, tient que l'Ecriture saint
seule régle de foi : or le Pere Sc
macher avouë, que *toutes les d*
tes, qui sont entre les Catholiqu
les Protestans, roulent unique
sur les différentes explications de
criture; donc le Pere Scheffma
tient que l'Ecriture sainte est
régle de foi. Quelles conclu
bon Dieu!

* Cependant M. de la Cha
est si fort enyvré du plaisir d
avoir heureusement conçûës,
ne s'est point apperçû que le
Scheffmacher n'a point néglig
parler du nombre des Livres c
niques, de la conformité des c
ou des versions à l'original, de
férentes leçons aussi bien qu
divers sens, pour prouver l'im
bilité, où doit être un Prot
de faire de l'Ecriture toute se
base de sa créance. Si le Th
gien de la Haye étoit à lui-m
& se possedoit, quand il a l

* 2. Lettre pag. 32.

endroit de la Lettre du Docteur Allemand, comment assure-t-il que le Pere Scheffmacher n'incidente point *sur l'authenticité des originaux, sur celle de la vulgate, sur la perfection de l'Ecriture, sur le dépôt des traditions, & tant d'autres choses semblables?* Que cet Ecrivain *plus droit en cela* que ses confreres, *écarte toutes ces questions?* De deux contradictoires M. le Ministre conclut l'une de l'autre à son ordinaire.

Un autre article; sur lequel le Théologien Réformé dit être d'accord avec le Docteur Allemand, est cette maxime: *c'est dans le sens & non dans les mots que consiste la parole de Dieu.* Mais M. de la Chapelle est surpris que l'Ecrivain Catholique s'étende à la prouver. Le Pere Schemacher déclare pourtant la raison de son procédé dans la suite de sa Lettre, où il fait voir que les Auteurs Protestans abusent le plus souvent des mots de l'Ecriture, pour faire disparoître aux yeux des ignorans le véritable sens des textes: ce qu'il confirme par plusieurs exemples. Si M. le Ministre prétend

avoir réfuté cette accusation, en nous renvoyant à l'ouvrage que son illustre Daillé a composé, pour s'autoriser lui & les siens à n'avoir, quand il leur plaît, nul égard à la signification naturelle des termes de l'Ecriture, il faut qu'il ait raisonné de la sorte: Nous abusons souvent de cette maxime, *c'est dans le sens, & non dans les mots que consiste la parole de Dieu*, pour trouver le sens que nous voulons dans l'Ecriture; donc nous n'abusons point aussi souvent des mots, pour faire disparoître aux yeux des ignorans le véritable sens des textes. Il est plaisant, que M. de la Chapelle se soit figuré, que quand le Pere Scheffmacher s'attache à développer & à appuyer cette maxime, il veut faire entendre que les Protestans font consister la parole de Dieu dans les mots absolument vuides de sens, & non pas plûtôt dans les mots qui leur plaisent, & ausquels ils s'arrêtent, dans le dessein d'écarter le véritable sens de tout le texte, & d'imaginer un sens étranger. Et là-dessus il fait un raisonnement, qui

ne dégénere en rien du prix & du mérite de tous les précédens. Le voici : selon le Pere Scheffmacher, *Luther a imaginé un sens nouveau, & à voulu le faire valoir préférablement au sens ancien & universellement reçû*; donc *c'est le sens de l'Ecriture, que* Luther & *nous cherchons dans les mots, aussi bien que l'Eglise Romaine.* M. le Ministre ne conçoit pas qu'un sens imaginé par la fantaisie de l'homme, n'appartient nullement à la parole de Dieu, & que celui qui l'imagine ne conserve, & ne retient de la parole de Dieu que les mots.

M. le Ministre veut, à quelque prix que ce soit être d'accord avec le Pere Scheffmacher au moins en une seule chose. Ne l'obtiendra-t-il pas en ce qui regarde la clarté ou l'obscurité de l'Ecriture ? S'il y réussit, ce ne sera point sans quelque conséquence tirée à gauche. (*a*) Luther dans les premiers accès de sa fureur avoit prononcé que *toute l'Ecriture sainte* étoit *très-claire &*

(*a*) Luth. in Præf. Assert. Artic. & Lib. de servo. ar.

très-facile. Son expérience & argumens des Catholiques le fire changer de sentiment, & passe l'autre extrêmité. *Dans les Ecrit res, dit-il, à peine sçavons-nous l' B C, & encore pas trop bien ..... (Il est absolument impossible de la pén trer, & de la tirer de sa mystérieu profondeur. Je soutiens que les Sç vans & les Théologiens n'en pourro jamais venir à bout, quelque env qu'ils en ayent...... J'ai eu beau m diter sur le Décalogue; ce seul prono* moi, *qui en est le premier mot, m'a a rêté tout court, & je n'ai pû enco bien entendre ce* moi. L'an 154 deux jours avant qu'il mourut, écrivit de sa propre main ces parol qui sont très-curieuses. (*b*) Je Aurifaber, qui étoit présent, en p une copie, & l'a conservée ensui à la postérité.

1°. *Personne ne peut entendre Buccoliques de Virgile, à moins qu n'ait gardé des troupeaux durant ci ans.*

(*a*) *In Symposiacis.*

(*b*) Apud Serr. in Proleg. Bibl. pag. 1

2o. Personne ne peut bien entendre les Géorgiques du même Poëte, à moins qu'il n'ait fait le métier de Laboureur durant cinq ans.

3o. Personne ne peut entendre les Epitres de Cicéron, (c'est moi qui le dis & qui le décide,) à moins qu'il n'ait eu part au Gouvernement de quelque République durant vingt ans.

4o. Ainsi, que personne ne se persuade avoir acquis assez de goût dans la lecture des saintes Lettres, pour se flatter de les entendre, à moins qu'il n'ait gouverné les Eglises durant cent ans avec des Prophètes tels qu'Elie, Elisée, Jean-Baptiste, Jesus-Christ & les Apôtres.

Melancthon & les plus fameux Disciples de Luther suivirent d'abord son premier sentiment. Ils s'en écarterent ensuite, & ne s'attacherent point pour cela au second; mais ils revinrent peu à peu à l'ancien sentiment des Catholiques, que le Pere Scheffmacher soutient, sçavoir, qu'il y a dans l'Ecriture quantité d'endroits qui sont très-clairs, & quantité d'autres qui sont très-obscurs. Conséquemment M. de la

Chapelle remarque, que *le Pere Scheffmacher s'explique en Protestant sur cette matiére.*

Après quelques rapsodies, que M. le Ministre employe, pour empêcher qu'on n'oublie la protestation de les haïr, qu'on voit dans sa Préface & dans ses premiéres Lettres; il exerce sa Logique sur cette réfléxion du Docteur Allemand. *Comme il y a des passages*, qui *contiennent clairement certaines vérités, il y en a aussi d'autres qui paroissent les contenir clairement, & qui ne les contenant pas en effet, sont un sujet d'illusion à ceux qui suivent trop facilement les apparences, qui se présentent d'abord. Rien n'est plus aisé que d'abuser des termes, on appellera clair ce qui ne l'est pas; mais ce qui le paroît &c.* Tout ce morceau déguisé & défiguré par M. de la Chapelle mérite d'être lû dans l'original. Le Pere Scheffmacher en infere, que (*a*) *le vulgaire n'est pas en état de faire un juste discernement des clartés réelles & des apparantes, & de le faire*

(*a*) Let. 2. pag. 40.

surement

sûrement, sans aucun danger de s'y méprendre, & cela constamment & sur tous les articles. M. le Ministre répond par un détail éxacte des maximes & des régles, que les Sçavans observent : quand ils lisent *Homere & Virgile*, & qu'ils cherchent *à s'assurer du sens de leurs vers*; & à la conclusion de son adversaire il oppose cet Argument : Les Sçavans sont en état *de faire un juste discernement des clartés réelles & des veritables*; donc les ignorans sont aussi en état de le faire. Le Logicien réformé dit aux uns comme aux autres : *Appliquez ces maximes* & ces régles *à la lecture des Saints Oracles, & le moindre fruit que vous en puissiez tirer, c'est de faire cette lecture, ou avec le même succès, ou avec la même faveur.*

Qu'on fasse attention à ce dernier mot; car M. de la Chapelle ne craint pas d'avancer, que si *les Tailleurs & les Cordonniers, les Charrons & les Maréchaux* se trompent en interprétant l'Ecriture, ils ne doivent pas *désesperer d'avoir part*

à la même grace, qui fut faite à S. Paul dans un état d'ignorance beaucoup plus volontaire. M. le Pasteur de la Haye les assûre, qu'ils obtiendront misericorde comme l'Apôtre, parcequ'ils auront péché *par ignorance, ou incrédulité.* Ce qui est certain, c'est qu'ils seront moins punis que les Ministres, & qu'ils ne laisseront pas de l'être; non pour n'avoir pas entendu les Saintes Ecritures, mais pour avoir eû la présomption grossiere de se croire juges du véritable sens de la parole de Dieu. C'est là le crime capital de tout le peuple Protestant, & le faux Dogme, qui ne peut séduire les plus simples que par un aveuglement volontaire. Cependant comme nous disons avec le Pere Scheffmacher à tous les Catholiques: * *S'il arrivoit par impossible, qu'en adhérant aux interprétations de l'Eglise, vous vinssiez à vous tromper, vôtre Apologie ne seroit-elle pas toute prête?* M. de la Chapelle pense avoir droit de dire à

* Let. 2. P. 85.

tous les Proteſtans : *S'il arrivoit par impoſſible qu'en adhérant à l'Ecriture dans toute la ſincérité de votre ame, vous vinſſiez à vous tromper, votre Apologie ne ſeroit-elle pas toute prête ?* C'eſt un raiſonnement *à pari*, qui en ſuppoſe un autre dans l'eſpece & dans la forme que M. le Miniſtre a coutume de les faire. Il faut le produire au jour. L'apologie du Catholique eſt toute prête, * parcequ'*il ſe défie de ſes lumieres particulieres, lorſqu'il s'agit de s'aſſurer des véritables ſens de l'Ecriture, pour déférer à l'autorité la plus grande & la plus reſpectable qui ſoit au monde, & que Jeſus-Chriſt a garanti par les promeſſes les mieux marquées* ; Donc l'Apologie du Proteſtant eſt auſſi toute prête, parcequ'il rejette cette autorité, pour déférer à ſes propres lumieres.

Il n'y a point de Lecteur, qui puiſſe retenir ſon ſérieux quand il ſçaura que M. de la Chapelle médiant ces belles conſéquences, a

* Scheffm. Ibid.

sincerement pitié du besoin
nous avons qu'il nous *ramen*
premiers Elements de notre
gion.

Quels sont-ils ces élemens ?
que les anciens Oracles, o
écrits de Moyse & des Propl
sont le moyen, qui fut donr
Juifs; pour en *tirer leurs éclai*
mens sur la nouvelle Religion
leur étoit annoncée. C'est-à-di
la vérité de la Religion chr
ne, ou ce qui est la même
sur le droit évident que
Christ avoit de se faire reco
tre pour le Messie. D'où les
testans tirent cette conclusio
nérale, * *que l'Ecriture n'a*
de si grandes obscurités qu'elle
claire pour des hommes qui la
avec une attention religieuse, &
le sincere desir d'y chercher la
Le Docteur Allemand relev
te fausse conséquence, en f
voir qu'on ne peut la tirer
avoir dans l'esprit ce raisonne
ridicule : *Les Propheties son*

* Let. 1. Pag. 43.

propres à prouver que Jesus-Christ est le véritable Messie ; donc l'Ecriture est assez claire pour que chaque homme du peuple soit en état de discuter tous les points de la Religion. Là dessus le Logicien Réformé dit d'un ton railleur : *Nous remercions* le Pere Scheffmacher *de son Syllogisme. Il n'a qu'à le garder pour lui-même. Nous ne sommes pas assez mauvais Dialecticiens pour en faire de cette impertinence. Mais Messieurs les Jesuites s'imaginent qu'il n'y a d'esprit que chez eux, & prennent trop le reste du genre humain pour des Bêtes. Peut-être feroient-ils bien de ne le pas tant montrer en Public, & le Pere Scheffmacher autant qu'aucun de ses Confreres. Qu'il sçache, s'il lui plaît, qu'il y a parmi les Protestans des personnes sensées, & que nous ne nous reconnoissons pas au sot raisonnement qu'il nous prête.* Cela seroit fort bien dit, si M. le Ministre réussissoit véritablement à décharger son parti du ridicule & de l'impertinence de ce Syllogisme ; mais il n'en sent point, il n'en apperçoit point seu-

lement le défaut. En voulant le raccommoder, semblable aux Médecins mal habiles, il met l'emplâtre à côté du mal.

Tel est le syllogisme rhabillé par M. de la Chapelle. *Les Ecrits du vieux Testament prouvent si clairement que Jesus-Christ est le Messie qu'il n'étoit pas possible aux Juifs, qui consultoient ses Ecrits, de rester dans le doute, ni de se refuser à cette évidence; donc l'Ecriture est assez claire pour que chaque homme du peuple soit en état de discuter tous les points de la Religion.* Voilà donc le raisonnement que M. de la Chapelle adopte. En effet, ajoute-t-il, de ce que les Ecrits de l'ancien Testament prouvent très-clairement que Jesus-Christ est le Messie, *Il ne résulte pas seulement selon nous que l'Ecriture du vieux Testament étoit assez claire pour servir de regle à la foi des Juifs dans les démêlez qu'ils eurent dans les premiers tems avec les Chrétiens...... Il en résulte encore que toute l'Ecriture est assez claire pour servir de regle à la foi de tous les Chrétiens dans les controverses qui surviennent entre eux.*

Quoi, M. le Logicien Réformé vous ne voyez pas que ce raisonnement, pour me servir de vos termes, est aussi sot qu'auparavant!? & que vous tirez une conclusion générale d'une Proposition particuliere? Cette Proposition *Jesus-Christ est le Messie*, est particuliere? N'en convenez vous? elle est prouvée avec tant d'évidence par les Ecrits du vieux Testament, que chaque Juif, quelque grossier & ignorant qu'il fût, étoit en état d'en reconnoître la vérité par lui-même. Et de là vous concluez 1°. Que les Ecrits du vieux Testament contenoient avec une pareille évidence *la décision de tous les démêlés* que les Juifs eurent avec les Chrétiens : c'est-à-dire, que ces Ecrits contenoient avec la plus parfaite clarté non seulement la vérité de cette Proposition, *Jesus-Christ est le Messie*, mais encore la résolution de toutes les difficultés que les Juifs alleguoient, pour se défendre de croire que Jesus-Christ étoit le Messie. 2°. Vous concluez encore que les Ecrits tant du vieux que

lui abandonner votre ſyllogiſ
lui diſant qu'il le garde p
même, vous jouez un tour
ſe paſſe; il ſe trouve que
retenez par devers vous
bien que tout le reſte d
lettre eſt un continuel égaren
vous vous eſcrimez contre un
me, qu'a enfanté votre dial
féconde en ces ſortes de p
tions au point que nous l'av

Vous entreprennez ſérieu
de nous perſuader 1°. Que les
du Nouveau Teſtament 1
pas beaucoup plus obſcurs qu

les Juifs n'eurent pas plus de pénétration, que n'en ont les Chrétiens. Laborieuse énumération d'un très-grands nombre de pages, où vous faites de rares efforts de génie, pour nous convaincre, qu'*une régle de foi ne sçauroit avoir plus de clarté dans la controverse de Chrétien à Juif, qu'elle n'en a dans la controverse de Chrétien à Chrétien.*

Vous nous apprennez que *le cas est tout pareil*, & vous sçavez le démontrer. Si dans les preuves, qu'on vous demandoit, votre Logique est constante à s'embrouiller, en revanche dans celles, dont on vous tenoit quitte, vous raisonnez merveilleusement bien. Ce qu'il y a de fâcheux c'est que votre conclusion se tourne ici contre vous & vous accable; parce que *le cas est tout pareil* dans un tout autre sens que vous ne prétendez, entre *la controverse de Chrétien à Juif, & la controverse de Chrétien à Chrétien.*

Les Juifs charnels disputoient à Jesus-Christ la qualité de Messie, fondés sur la maniére dont ils entendoient plusieurs endroits de l'An-

cien Teftament, qui paroiffoient répugner à l'état, où ils l'avoient vû paroître, & contradictoires à la Doctrine qu'il propofoit à embraffer. Mais le faint Efprit avoit pourvû à l'inconvénient, qui pouvoit arriver de leurs fauffes interprétations, & ils fe font aveuglés par pure malice. 1°. Il avoit défigné avec tant d'évidence la perfonne de Jefus-Chrift par cette multitude de caractéres du Meffie, qui font répandus dans tous les Livres de la Loi & des Prophétes, qu'il n'étoit pas poffible, même aux plus fimples, & aux plus ignorans, de le méconnoître fans un aveuglement volontaire, & que tout l'effet des difficultés objectées par les incrédules, devroit être de faire fouhaiter aux perfonnes droites, & raifonnables d'être mieux inftruites du fens des faintes Ecritures. 2°. Une des qualités, ou des fonctions du Meffie étoit d'être le Miniftre & l'Interprete de la parole de Dieu, le Prophéte par excellence, le Maître & le Docteur que Dieu envoyoit à fon peuple. Et le Saint Efprit avoit fi

clairement marqué cette attribut, qu'être reconnu pour le Messie, & pour Juge de toute question, & de toute controverse en fait de Religion étoit la même chose pour Jesus-Christ. De sorte qu'on avoit a répondre ainsi aux Juifs ennemis de l'Evangile : malgré toutes vos chicanes, il est clair comme le Soleil par les témoignages de l'Ecriture, que Jesus-Christ est le Messie, & qu'il lui appartient de vous donner la véritable intelligence de votre Loi, & des Ecrits de vos Prophétes. Il vous doit suffire que par vous-mêmes vous puissez assez les entendre pour reconnoître son autorité,& le don aussi bien que le droit qu'il a de vous les interpréter infailliblement. D'où il s'en suit que les témoignages, dont vous vous appuyez, n'ont de sens légitime que conformément à sa parole & à sa Doctrine.

Les Séctaires disputent à l'Eglise Caholique sa qualité de véritable Eglise de Jesus-Christ, fondès comme les Juifs sur la maniere dont ils entendent les Sain-

tes Ecritures, dont plusieurs endroits leur paroissent contraires aux dogmes qu'elle enseigne & aux usages qu'elle autorise ou qu'elle permet. Mais le S. Esprit a pourvu à l'inconvenient qui pouvoit arriver de leurs fausses interprétations ; & ils s'aveuglent par pure malice. Car 1°. Il a désigné si évidemment l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine par les caracteres de la véritable Eglise de J. C. qui sont répandus dans toutes les parties du Nouveau Testament, qu'il n'est pas possible même aux plus simples & aux plus ignorans de la méconnoître sans un aveuglement volontaire ; & que tout l'effet des difficultés objectées par les Hérétiques doit être de faire souhaiter aux personnes droites & raisonnables d'être plus instruites du sens des Saintes Ecritures 2°. Le S. Esprit a si clairement attribué à l'Eglise enseignante, qui est composée du chef & du corps des premiers Pasteurs la qualité d'interprête infaillible de la parole de Dieu, & de Juge

fouverain de toute controverfe, qu'être reconnuë pour la véritable Eglife de Jefus-Chrift, & pour l'interprête infaillible de la parole de Dieu, pour le Juge fouverain des controverfes, eft la même chofe à l'égard de l'Eglife Catholique. De forte que nous avons à répondre ainfi aux adverfaires de l'Eglife: Malgré toutes vos chicanes & vos calomnies, il eft clair comme le Soleil par les témoignages du Nouveau Teftament, que l'Eglife Catholique, Apoftolique & Romaine eft la véritable Eglife de J. C. & qu'il lui appartient de vous donner la véritable intelligence des dogmes contenus dans les Ecritures, tant de l'ancien que du Nouveau Teftament. Il vous doit fuffire, que par vous-mêmes vous puiffiez affez les entendre, pour reconnoître fon autorité, & le don, auffi-bien que le droit qu'elle a de les interprêter infailliblement. D'où il s'enfuit que les témoignages, dont vous vous appuyez, n'ont de fens légitime que conformément à fes décifions & à fa Doctrine.

Il a été dit aux Juifs : lis
Loi & les Prophétes, & vo
rez convaincu, si vous avez le
droit, que Jesus-Christ est le
sie. Dans tout le reste, écoute
ipsum audite. Il a été dit à
ceux qui veulent passer pour C
tiens : Lisez l'Evangile & les a
Ecrits du Nouveau Testam
& si vous avez le cœur droit,
serez convaincus que l'Eglise C
lique, Apostolique & Romai
la véritable Eglise de Jesus-C
Pour vous servir de regle de
dans tout le reste, où vous
frirez quelque difficulté : J
Christ a dit aux Apôtres, &
leurs personnes à l'Eglise :
qui vous écoute, m'écoute.
vos audit, me audit.

ARTICLE LXI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

AMERIQUE.

DE S. DOMINGUE.

OBSERVATION DE L'ÉCLIPSE de Lune faite au Cap François, côte de S. Domingue *le* 24. *de Janv.* 1739. Par le P. Boutin Jesuite.

LA Lune levante étoit éclipsée de 9. d. 3. L. à cinq heures trente-six minutes du soir. Les trois mers des humeurs, des nuages & du nectar étoient entierement éclipsées jusqu'à 5. heures 45′.

L'Eclipse étoit de 7. doigts à 5. h. 52′. 30″. de 6. d. ½ à ... 12. de 4. d. ½ à 7. de ½ d. à 7. 22. La fin de l'Eclipse à 7. 41. 30.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

T. Johnson a imprimé le Rom
de Don *Quixote* en grand in-
1738. L'Edition est d'une bea
singuliere. Le papier, les carac
res, les Estampes, tout en est m
gnifique. Ce Livre mérite d'ê
recherché par tous ces endroit
quand l'Ouvrage n'auroit pas la
putation qu'il s'est si justement
quise. On voit à la tête la Vie
Don *Miguel Cervantes Saavea*
Auteur de cette excellente satir
fort étenduë & dans un gra
détail.

HOLLANDE.

DE LEYDE.

Après tant de recherches
la couleur des Negres, il s'en fa
bien encore qu'on soit pleineme
instruit de la cause d'un Phén
mene si sensible, si marqué, si co

tant, & tout à la fois si singulier. Nous avons donné dans nos Mémoires quelques Dissertations sur un fait si curieux, & si difficile à expliquer: On en trouve encore d'autres dans quelques Auteurs, comme dans les Relations du Pere *Labat*. M. *Bernard Siegfried* remanie encore cette Question dans une Dissertation, qui a pour titre. *Bernardi Siegfrieg Albini Anatomes & Chirurgiæ in Academia Batava quæ Leyda est, Professoris Dissertatio, de sede & caussa coloris Æthiopum, & cæterorum Hominum. Accedunt Icones coloribus distinctæ. Leidæ Batavorum, apud Theodorum Haak, Bibliop. Prostat etiam Amsteladami, Apud Jacobum Graal, & Henricum de Leth. MDCCXXXVII. in 4°. Pag.* 18. Il la traite, non en Dissertateur qui devine, qui conjecture, qui fait des systêmes, mais en Anatomiste, en Praticien, en témoin occulaire, qui se fonde sur des faits, sur ce qu'il a vû, sur ce qu'il a observé, & ce que les autres de sa profession, qui se sont appliqués

ment inſtruit : Sur la ſecond
cauſa &c. Qui ne peut-êtr
conjecturale, il ſe contente d
porter les différentes opinio
ont été expoſées.

D'abord, dit M. *Siegfri*
eſt certain que la peau des
mes eſt blanche, de quelqu
leur qu'ils ſoient. Et je l'ai
jours trouvée telle dans les N
mêmes, comme dans les a
Cela s'entend de la peau p
mênt dite, du premier tégu
du plus intérieur; car ceu
ont quelque teinture d'Anat
ſçavent qu'on en diſtingue

diſtingue. L'Epiderme eſt blanchâtre, ou de couleur cendrée, blanc ſale, à peu près, dit M. *Winſlovv*, comme une lame très mince de corne noire. En effet le *Réticule* des Négres communique un peu de ſa noirceur tant à la peau, qu'à l'Epiderme. C'eſt à quoi ſe rapportent toutes les Obſervations des Anatomiſtes, quoiqu'ils différent un peu entre eux dans les expreſſions. C'eſt donc conſtamment au Réticule, qu'il faut attribner la couleur des Négres, & il en eſt la cauſe immédiate, ou le ſiége.

Il en faut dire autant des autres Hommes blancs, Noirs, Baſannés, Mulâtres, Rouges. Dans les Blancs, le Réticule eſt blanc, & d'autant plus, qu'ils ſont eux-mêmes plus blancs : dans les autres c'eſt la même choſe à proportion ; le Réticule donne toujours ſa couleur à tout le corps. Elle y eſt même ſi adhérente, ſi intrinſeque, qu'il ne la perd jamais & ne la communique point aux liqueurs dans leſquelles on le macére, quelque tems qu'il

y demeure, à moins qu'il ne se corrompe. Il ne reste donc nulle difficulté sur cette premiere question, & elle paroît décidée par le concert unanime des Anatomistes.

Il n'en est pas de même de la seconde sur la cause primitive, sur l'origine de cette diversité de couleurs dans les Hommes, nous n'avons encore rien qui satisfasse pleinement. On sçait bien en général que la couleur des enfans leur vient de leurs parens; que les blanc, régulierement parlant, ont des enfans blancs, les noirs des enfans noirs: Car le petit nombre d'exemples contraires ne tire point de conséquence; ce sont des monstres comme il en naît de tant d'autres espéces. Mais il faut remonter à la source. Pourquoi une nation entiere se trouve-t-elle constamment noire, & la plûpart des autres toujours blanches? On sçait assez tout ce qui a été dit sur cela, *M. Siegfried* le rapporte sommairement, & nous croyons qu'il n'a rien omis. Mais rien de tout cela ne le con-

tente. Il réfute en peu de mots toutes ces opinions; les unes comme contraires à la raison & à l'expérience, les autres comme hazardées sans preuves, & sur de frivoles conjectures. Après tout c'est une affaire de pure curiosité, qui interesse peu & dont il n'a pas plu à Dieu de nous révéler le secret. Toute la Dissertation est pleine de bonnes Observations relativement au sujet, fondées partie sur l'expérience de l'Auteur, partie sur celle d'autres sçavants Anatomistes; la plupart assez connuës de ceux qui ont un peu étudié la Physique en général, l'Histoire naturelle, & en particulier l'Anatomie, & qui ont quelque lecture en ce genre. *M. Siegfried* a fait peindre par *Ladmiral*, & a joint à sa Dissertation une partie de la peau du Réticule, & de l'Epiderme d'une Negresse, tant jointes ensemble que séparées. Les figures sont au naturel, & rendent sensible toute la Doctrine du célébre Anatomiste.

TABLE DES ARTICLES DU mois de Juin 1739.

ART. LII. Examen du Vuide ou Espace Newtonien, relativement à l'idée de Dieu. 1145.

ART. LIII. Traité du Formulaire où l'on examine à fond l'affaire du Jansénisme &c. 1154.

ART. LIV. Lettre écritte à M. le Chevalier *Aleman* au sujet de l'Amphitéatre de *Nimes*. 1226.

ART. LV. Le Commencement de l'Histoire de l'Eglise, ou Paraphrase sur les Actes des Apôtres. 1230.

ART. LVI. Lettre de M. l'Abbé Bellet sur une Monnoye de Bourdeaux. 1238.

ART. LVII. Démonstratio Physico-Mathématique &c. contre les Tourbillons de Malebranche. 1242.

ART. LVIII. Lettre au R. P. *Merlin* Jesuite. 1269.

ART. LIX. *Historia da Academia*

des Sciences & des beaux Arts. 1331
da Historia Portugueʃa. 1279.
Art. LX. Lettres de M. *de la Chapelle* contre le P. Scheffmacher. 1293.
Art. LXI. Nouvelles Littéraires. 1319.

Errata pour le Mois de May 1739.

Page 1046. Ligne 5. Après Leopold I. *mettez* de la Reine d'Eʃpagne, femme de Charles II.
1068. Lig. 22. Charncval *liʃ.* Charleval
1073. Lig. 17. Corez, *liʃ.* Cortez.
1075. Dans la note ligne pénultiéme eʃcrivierons, *liʃ.* eʃcrivieron.
1073. Ligne 5. quelque liere *liʃ.* quelques Livres.
1080. Lig. 16. maniere, *liʃ.* manie.
1093. Lig. 11. n'en a point impoʃé, *liʃ.* n'a point impoʃé.
1113. Lig. 22. de Ciel *liʃ.* du fiel.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise.

LEROUGE.

De l'Imprimerie de C. ROBUSTEL.
1739.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1739.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Juillet 1739.

Imprimé à Paris, & se vend

A LYON,

Chez PLAIGNARD, rue Merciere.

M. DCC. XXXIX.

Avec Approbation & Privilége du Roy.

CES MEMOIRES SO[N]
commencés au mois de Ja[n]
1701. & se vendent 15 l. le m[ois]
en blanc, & brochés 16 ſ.

Années.

1701.	9. vol.	1721.	12.
1702.	12. v.	1722.	12.
1703.	12. v.	1723.	12.
1704.	13. v.	1724.	12.
1705.	12. v.	1725.	12.
1706.	12. v.	1726.	13.
1707.	12. v.	1727.	12.
1708.	12. v.	1728.	12.
1709.	12. v.	1729.	12.
1710.	12. v.	1730.	12.
1711.	12. v.	1731.	12.
1712.	12. v.	1732.	12.
1713.	12. v.	1733.	12.
1714.	12. v.	1734.	12.
1715.	12. v.	1735.	14.
1716.	12. v.	1736.	15.
1717.	12. v.	1737.	13.
1718.	12. v.	1738.	13.
1719.	12. v.	1739.	8.
1720.	5. v.		

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1739.

ARTICLE LXII.

LE SPECTACLE DE LA Nature, ou Entretiens sur les particularités de l'Histoire naturelle. Troisiéme Partie. Tome quatriéme, contenant ce qui regarde le Ciel & les liaisons des differentes parties de l'Univers, avec les besoins de l'homme. A Paris chez la Veuve Etienne, ruë S. Jacques à la Vertu. 1739.

Donnons une idée de celui-c
général, il contient ce qui re
le Ciel, & les liaiſons des dif
tes parties de l'Univers, av
beſoins de l'homme. L'éxam
plus petits animaux & des pl
celui des dehors & de l'intéri
la Terre, formerent la pre
& la ſeconde partie, c'eſt-à
les trois volumes précédent
troiſiéme conſiſte dans l'étu
Ciel & dans les rapports qu
venons de dire. Car le but de
teur eſt toujours le même, c'
nous faire admirer & aim

substitué des discours très-bien écrits, qui sans avoir l'interruption des dialogues en ont la variété avec le même nom, celui *d'Entretiens.* Il y en a vingt en tout, dont chacun a son titre propre, & son objet particulier suivant la suite naturelle des matieres.

Premier Entretien. Le premier est intitulé *Plan de l'étude du Ciel.* L'Auteur se propose de rendre cette étude facile & sûre aux gens du monde. 1°. En exposant « tout » uniment, sans dispute, ni éclair» cissemens mathématiques, ce » que nos yeux & les premieres » apparences nous découvrent de » la structure du monde, ce que » le sens commun nous apprend » de l'excellence des bienfaits que » nous recevons de Dieu avec l'u» sage du jour & des révolutions » célestes. 2°. En joignant à notre expérience les observations des hommes qui nous ont précédés; c'est-à-dire, la Physique expérimentale ou l'Histoire des découvertes, sans y admettre le récit

des opinions ou la Physique Systematique.

Le premier article de cette division comprend douze entretiens, & le second huit. Entrons dans le détail.

Premier Article.

Qu'est-ce qui frappe tous les hommes soit simples soit sçavans, dans le Ciel ? Ce sont la nuit, la lune, le crépuscule, l'azur du Ciel, l'aurore, le lever du Soleil, la lumiere, ses routes, les merveilles de la vision, les couleurs, l'ombre, l'usage du feu, & sa Théorie. Tels sont les objets exposés d'abord suivant la méthode dont nous venons de parler ; Méthode simple qui n'éxige que des yeux & du bon sens d'une part, pour produire de l'autre la plus tendre & la plus vive reconnoissance envers le Créateur.

Second Entretien. Véritablement la nuit qui n'est qu'une interruption de lumieres, & un néant, devient fertile entre les mains de

Dieu. Elle nous inſtruit. L'Auteur, également pieux & ſage Philoſophe, en fait ſentir tout l'avantage en s'étendant ſur la néceſſité du repos, ſur l'utilité du progrès des ombres qui ne viennent pas bruſquement interrompre nos travaux & nos voyages, ſur les lumieres que nous nous procurons pour ſuppléer au jour, ſur la fraicheur de la nuit, ſur la beauté d'un Ciel étoilé, & particulierement ſur les avantages qui réſultent des Etoiles. Outre la bouſſoſe qui nous indique les poles, que ne doit-on pas à la variété des aſpects que nous préſentent les aſtres dans l'ordre différent de leur lever, de leur coucher, & du lieu du Soleil ! Enfin les nuits d'été ſont, comme le reſte, une ample matiere de réfléxions.

Troiſiéme Entretien. De tous les aſtres la Lune eſt un de ceux qui en fournit le plus, particulierement pour quelqu'un que l'on ſuppoſe ici ouvrir les yeux pour la premiere fois, réfléchir, aller de raiſon-

lune, phaſes de cet aſtre d'
tout cela ? 2°. Eclipſes de l
jours arrivées entre le derni
ſant d'un cours fini, & l
mencement de la nouvelle l
3o. Donc cet aſtre eſt u
éclairé par le Soleil. Cett
une fois connuë par les ye
le myſtere eſt dévoilé.

Sans éxaminer encore ſ
re tourne ſur elle-même c
Ciel tourne autour d'elle
aſtres cloüés, en admetta
me cette derniere ſuppoſitio
teur explique ou plutôt ſem

tiens, que le lecteur qui croit développer sa pensée, en lisant ce livre : Art extrêmement précieux, mais rare dans ceux qui se mêlent de parler en public, de converser, ou d'écrire : Il faut pour bien faire qu'ils donnent de l'esprit aux autres & qu'ils fassent éclorre des pensées dont ils n'ont que le germe. Voilà le talent de notre Philosophe, qui pour arriver toujours à son but général fait sentir dans la lune même l'application souveraine du Créateur à nos besoins.

Quatriéme Entretien. Les entretiens suivans sont dans le même goût. C'est l'oeil qui développe le secret du Crépuscule, c'est-à-dire du brisement des rayons du Soleil éloigné dans l'atmosphere. Si ces rayons ne l'éteignent pas, ou s'ils ne font que la froisser légérement, ils se perdent dans l'immensité du Ciel. Mais s'ils la pénétrent ils se plient, & nous donnent le Crépuscule; ce qui arrive quand le Soleil est environ à 18

ge. L'atmoſphere cauſe do
ſeulement la réfléxion & la
tion de la lumiere, la chal
ſplendeur, le jour, mais
ce bel azur qui orne le Ciel
l'atmoſphere; adieu tout ce
le fait ſentir, pour ainſi d
doigt & à l'œil, de façon c
réſuite à la fin du diſcour
ſuprême admiration pour l'
de la nature: Concluſion g
& détaillée dans chaque ſu
cet ouvrage.

Cinquiéme Entretien. Vien
rore. On en parle poëtiqu

Mais on doit ſçavoir gré à notre Auteur de nous rappeller à l'uſage que le Souverain maître en a fait pour l'ordre conſtant de ce monde. Rappel au travail, retraite des bêtes ſauvages, roſée du matin, vents doux, beauté du Ciel aux approches du Soleil, tout eſt peint avec beaucoup de délicateſſe.

Sixiéme Entretien. » La nature »offre enfin ce qu'elle a de plus »grand : le Soleil ſe leve. Un pre»mier rayon échappé de deſſus »les montagnes qui nous le déro»boient encore, coule rapidement »d'un bout de l'horiſon à l'autre. »De nouveaux traits ſuivent & »fortifient le premier. Peu à peu »la rondeur du Soleil ſe dégage : »Il ſe montre en entier, & s'a»vance dans le Ciel avec une ma»jeſté qui attire & arrête ſur lui »tous les yeux.... Qu'eſt ce que ce »globe... Je n'en puis ſoutenir »l'aſpect ; & le fonds de ſa natu»re échappe à toutes mes recher»ches. Eſt-ce un globe tout de

»feu? Qu'est-ce que ce feu & cet-
»te lumiere qu'il lance de toutes
»parts? La lumiere & le feu sont-
»ils un seul & même Estre? En
»sont-ce deux qui marchent de
»compagnie, ou dont l'un pousse
»continuellement l'autre? Com-
»ment ce globe peut-il agir si
»puissamment & à de si grandes
»distances! Depuis six mille ans
»qu'il éclaire & échauffe la natu-
»re, comment n'a-t-il pas perdu
»la meilleure partie de sa substan-
»ce en la portant sans cesse au
»dehors? A-t-il un réservoir qui
»lui rende ce qu'il perd? Y-a-
»t-il une circulation de feu & de
»lumiere qui reporte continuelle-
»ment au Soleil ce qui s'en écou-
»le sans interruption? Où bien
»l'action du Soleil n'est-elle qu'u-
»ne puissante pression de ses feux
»sur le corps de la lumiere, en
»sorte que cet astre nous commu-
»nique son action sans affoiblisse-
»ment & sans perte? Nous pour-
»rons par la suite chercher les
»réponses les plus vray-semblables

»qu'il soit possible de faire à ces
» magnifiques questions. Renfer-
» mons-nous pour le présent dans
» ce qui est au dessus de toute con-
» testation, & sçachons ce qu'on
» peut sçavoir avec certitude de
» la grosseur de ce globe, de
» sa distance, & de ses opéra-
» tions. »

Ces trois choses sont effectivement le sujet de cet entretien tourné ainsi que les autres à la gloire du Créateur. Nous avons cité ce morceau digne d'un Philosophe Chrétien, afin de donner une idée de la maniere de notre Auteur qui finit ainsi. » Dieu ne nous
» cache que ce qui est inutile ou
» dangereux pour le présent. Mais
» refuser de connoître le vrai qu'il
» nous révéle, ce seroit entendre
» mal nos intérêts, sur lesquels il a
» réglé l'étenduë des connoissances
» qu'il nous donne de ses œuvres. »
On prend ensuite sur la distance & la grosseur du Soleil ce que le bon sens & la Géométrie naturelle peut fournir, la moitié moins

de ce que les Caſſini & les Newton en inférent de leurs ſçavans calculs. De cet eſprit naturellement géométre dans preſque tous les hommes, & de cette méthode de les faire penſer, on tire toute cette premiere Phyſique qui peut être nommée, celle de l'œil & du ſens commun.

Septiéme Entretien. La propagation de la lumiere ou » les opéra» tions du Soleil ſe réduiſent à trois. » Il éclaire, il colore, il échauffe. » Lumiere, couleur, chaleur, ce ſont trois choſes ſupérieures à nos connoiſſances quant à la ſenſation de l'ame & à la nature des cauſes de cette ſenſation. Ne prenons que ce que Dieu nous permet d'en connoître. La raiſon, l'expérience, l'Ecriture nous laiſſent voir que la lumiere eſt un fluide immenſe dont nous ſommes environnés. Mais ce fluide quel qu'il ſoit, n'eſt pas toujours ébranlé, ni également ébranlé. L'application de la lumiere aux fluides plus connus nous méne, par rapport à elle, à des conjectures

ɪſonnables qui en font concevoir
; effets principaux, ſa preſſion
.uſée par le mouvement du So-
eil, ſon reſſort, ſa ſtructure mê-
ne, & ſa propagation ſemblable à
:elle de l'air mû ou de l'eau agi-
ée.

Huitiéme Entretien. Sur ce prin-
ipe, on explique très-ſimplement
es routes de la lumiere, ſa réflé-
ion, ſa réfraction, l'opacité ou
a tranſparence des corps. Car après
voir conſideré d'une vûe genéra-
: l'impulſion du Soleil ſur le flui-
e lumineux, la communication
e ce mouvement qui ſe fait à la
nde en lignes droites, il en ré-
ılte une idée nette du jeu & de
ıffoibliſſement de ces lignes ou
:flechie par la rencontre des ſur-
ces ou pliées lorſqu'elles entrent
ıns les corps tranſparens, ou diſ-
éées dans les corps où elles
:garent, & qui par là devien-
:nt ténébreux à un certain
ıint. Il faut dire à un certain
ıint ; puiſque les lames très-
inces des corps les plus opa-

ques, sont quelque peu transparentes.

Delà on passe aux merveilles de l'œil pour qui la lumiere a été faite. On la suit dans ce labyrinthe si régulier. Nous passerons sa description & celle de l'optique si connuë d'ailleurs, & cependant exprimée ici d'une maniere toute nouvelle. L'art des bons écrivains est de varier, de faciliter, d'étendre, de resserrer des choses déjà dites, de les redire sans paroître les répéter, d'y donner en un mot la grace de la nouveauté. Mais pour se rendre cet art sensible il faudroit les lire & non les extraire. L'Auteur place un spectateur sur un lieu extrêmement élevé, pour lui faire naître 10 ou 12 réfléxions intéressantes sur la multitude prodigieuse de raïons pour un seul œil, sur ces raïons toujours prêts à servir tous les yeux, sur les raïons efficaces & inefficaces, sur la comparaison de ces raïons dont la terre est remplie, avec ceux qui remplissent la Sphere de l'Univers,

.s calculs infaiſables de cet
.ii lumineux, ſur la parfaite net-
.é de l'image dans l'œil unie avec
.ne extrême petiteſſe, calcul plus
facile en le bornant à 6 lieues quarrées, d'où il ſuit que dans cet eſpace l'image de la gallerie du Louvre n'occupe pas dans un œil la quatre cent quatre vingt-milliéme partie d'un pouce d'étenduë. Enfin ſur l'ingratitude & la folie des impies qui prétendroient que les aſtres n'ont pas été faits pour l'homme, & ſur l'incompréhenſibilité du myſtére de la viſion, qui paroît ſi naturel, & que notre Auteur ne balance point à mettre en quelque ſorte autant au deſſus de notre intelligence que les myſtéres mêmes de notre Sainte Religion.
»Que mon œil, dit-il, par une
»image de ſix lignes, ou que mon
»ame par un organe d'un demi
»pouce voye huit ou dix lieuës
»quarrées, & démêle la beauté,
»la forme, les ſituations, & les
»diſtances d'un million d'objets
»diſperſées ſur cette plaine, voilà

» un myſtere inacceſſible à tous
» nos raiſonnemens. Cette ac-
» tion ſera corporelle ou ſpirituel-
» le. Qu'on la ſuppoſe telle qu'on
» voudra ; elle paſſe également no-
» tre raiſon. C'eſt un abîme impé-
» nétrable. Mais c'eſt une vérité ;
» c'eſt un fait aſſuré. »

Neuviéme Entretien. Autre myſ-
tére de fait. Ce ſont les couleurs.
Mais l'Auteur le rend un peu moins
myſtére, ou plutôt il croit le ſe-
cret dévoilé par le fait même. Car
après nous avoir peint éloquem-
ment, à ſon ordinaire, la terre ſans
couleur puis tout à coup colorée
pour la diſtraction & la variété des
objets, pour l'ornement de la na-
ture & de la ſociété Civile , &c.
il entre dans le ſecret des couleurs
& nous méne droit au Newtonia-
niſme d'abord pas à pas, puis de
plein vol. Car il décrit la lumiere
colorée comme s'il la démontroit
le priſme à la main. Mais il nous
permettra de lui dire qu'il paroît
ici ſortir un peu de cette ſimplici-
té de Phyſique montrée au doigt

à l'œil. Car quelque spirituelle que soit la lumiere Newtonienne, il homme si simple à la vûe des couleurs prismatiques ne peut pas lui dire : Non, ce n'est point là un rayon pur anatomisé ou analisé par le verre, & divisé en sept couleurs. C'est un rayon altéré par les refractions, qui sans être tel que vous voulez le faire entendre, sans être un pinceau dont les poils séparés portent chacun par sa nature même un trait propre à causer la sensation des couleurs de l'Iris, n'est qu'un enchantement facile à expliquer par le jeu même des angles ou des plis du rayon dans le prisme. Montrez-nous, si vous le pouvez, un rayon pur de lumiere directe à travers un trou de volet, & tâchez de le décomposer en sept traits colorés. C'est ainsi que l'on connoît si bien sans erreur la lumiere refléchie qui rend son objet coloré & renversé par des trous de divers diamêtres & sous différentes grandeurs proportionnées à chaque diamêtre, & le tout

ſans verre. Voilà une objec
bien naturelle à laquelle on
voit pas que tout le méchani
ingénieux du priſme Newtor
puiſſe ſatisfaire. Ce ne ſont d
pas les yeux & la raiſon qui r
ménent à ce ſyſtême nouveau. N
diſons ſyſtême, ſans vouloir im
ter ce nom à l'explication de
tre Auteur, qui fait profeſſior
ne vouloir rien de ſyſtêmatic
Nous verrons ſi quelquefois il r
dopte pas la choſe ſans admettr
nom.

Dixiéme Entretien. Il eſt v
qu'il fait uſage des expériences
plus ſimples. Par exemple pour n
répréſenter les avantages de l'o
bre, il nous la fait conſidérer
elle-même comme une lumiere
minuée, priſe dans la peinture,
dans la gravûre des deux man
res. Il obſerve juſqu'à la fraich
de l'ombre. Il explique en peu
mots le ſecret de la Gnomoniqu
la méridienne, la chambre obſcu
& la comparaiſon des hauteurs p
celle des ombres.

ıʒiéme Entretien. Le feu & le ice qu'il nous rend mériteroit ıl un détail circonstancié de no- ıe part comme il l'est de celle de l'Auteur. L'on connoit grossiérement ses usages, il les fait connoître avec une finesse de réfléxions très rare, & toujours par rapport au Créateur. C'est à proprement parler la Physique d'Adam & des Patriarches, Physique simple, naturelle, sensée, digne de l'homme fait par le Seigneur & pour lui. Dieu veuille qu'elle se renouvelle & qu'elle ne s'oublie jamais par l'illusion du matérialisme!

Douziéme Entretien. Nous disons la même chose de la Théorie du feu (sujet du douziéme entretien,) avec cette différence qu'il n'est pas vrai-semblable, & qu'il étoit inutile, qu'Adam, Noë, & les Patriarches en pénétrassent la Théorie par égard à leurs besoins, comme ils en démêloient la pratique. Dieu réserve toujours au monde croissant quelque chose à connoî-

tre, pour l'aimer & l'admirer
plus en plus, ſans compter ce q
abandonne aux diſputes ſçava
tes, & ce qu'il ſe réſerve à lui ſe
comme les ſecrets du Souver
Fabricateur.

SECOND ARTICLE.

Ou Hiſtoire de la Phyſique expé-mentale.

Il eſt compoſé de huit entretie
écrits ſur des choſes très-connu
mais à la maniere de l'Auteur q
ne perd pas de vûë ſon unique bu
la gloire du Créateur, & qui e
ploye l'heureux talent de rend
palpables les matieres les plus al
traites. Ces entretiens roulent to
par une progreſſion inſenſible ſ
l'invention du Zodiaque, la déco
verte de l'étoile Polaire, les voy
ges des Anciens, la rondeur de
terre, les progrès de la Géographi
les Spheres, la bouſſole, les Ind
orientales & occidentales, le r
nouvellement des Sciences, le T
leſcope, le microſcope & toutes l
inventio

ons des modernes pour la
lance du Ciel & de la ter-
n sur la Physique Systéma-
L'Auteur n'en veut point.
n adopte pourtant sans le
, car le moyen de tout ex-
sur la Physique même des
du bon sens, si l'on ne suit
sorte d'hypothese pour pro-
comme les Mathémati-
des axiomes & des deman-
raisonnemens. Mais cette
on nous méneroit loin, auf-
que l'extrait détaillé des
ellens entretiens. Finissons,
prendre cette partie consi-
de l'ouvrage dans quelqu'au-
sion.

gleterre , ou Remarques
leuthere de Leipſick ſur l
de la liberté de penſer.
de l'Anglois ſur la ſeptièm
Par M. N. N. A Amſter
J. Wetſteins & G. Smi
Suite de l'Article X
mois de Mai.

C'Eſt par des remarq
le Docteur Bentley p
la réfutation de Collins ſc
ſaire. Or comme Bentley n
tout qu'un Docteur de Co
Remarques outre l'impolit
regne aſſez ſouvent, ne
vent non plus que des chi
Grammaire ou d'une érud

, & le rendent utile à bien
.gards. Les Notes du Tradu-
r ſont d'un aſſez bon goût, ré-
'ement au texte & au ſujet. El-
ontiennent quelques Anécdo-
hiſtoriques, qui vont fort bien
genre d'érudition.

y a bien de la chicane dans
remiéres Remarques. Collins
: dit, que comme il n'y a que
Fanatiques illuminés, qui ſe
ıent pour guides dans les *matie-
e ſpéculation*; auſſi les eſprits foi-
ne choiſiſſent point d'autres
es, que ceux-là. Bentley inci-
e bien plus ſur la maniére tor-
: & captieuſe dont l'Auteur a
ımé tout cela dans ſa langue,
ur le vrai fonds de venin qui y
nveloppé. Les matiéres de ſpé-
ion ſubſtituées ici aux matié-
le Religion, ſont une pure ſu-
ıerie de Collins, qui n'a d'au-
ut, que de peindre tous les
ſiaſtiques, ceux au moins de
ıys, comme des enthouſiaſtes
inés; & les peuples comme des
qui ſe laiſſent mener par des
ıs.

Bentley remarque assez bien que tous ces Déistes beaux esprits, qui dogmatisent si volontiers & si hardiment, ne laissent pas d'être des enthousiastes & des illuminés, qui ne décrient avec tant d'acharnement ceux qui menent les Peuples, que pour les mener, s'il étoit possible, à leur tour. Le piége est grossier; tous ces beaux esprits en sont d'autant plus les dupes, qu'il n'est pas possible que d'autres puissent l'être avec eux. Car qui est-ce qui voudroit se laisser mener dans la moindre affaire sérieuse, par un de ces prétendus esprits, la plûpart incapables de se gouverner eux-mêmes? Et dans les affaires de Religion c'est bien pis, rien n'étant plus décrié que les esprits forts sur l'article, & sur celui-même de la probité & de l'honneur.

On peut croire que notre Docteur releve comme il faut la folle prétention de Collins, qui s'imagine que sur sa parole, on va supprimer les revenus des Ecclésiastiques, pour les attribuer à la Secte naiss-

sante, qui professe avec lui la grande liberté de penser. Qu'on ne s'y trompe pas, une imagination si folle & si bizarre, est celle de tous ces petits maîtres en esprit. Ce n'est que par basse jalousie & par sordide avarice, qu'ils ne cessent de déclamer contre les revenus Ecclésiastiques, qu'ils exagérent avec excès, qu'ils dévorent des yeux, & dont ils ont la sotise misérable de se croire très-dignes de la part du public, & de ceux qui distribuent les récompenses, les pensions & toutes sortes de faveurs.

Dans la septiéme Remarque, il s'agit du sçavoir d'Homere, que Collins traite d'homme universel, apportant en preuve la description d'un Char, que ce Poëte, dit-on, *n'eut pû faire aussi bien qu'il la faite, s'il n'avoit pas eu la connoissance particuliére d'un Maître faiseur de Carosses*. Sur quoi M. Bentley s'égaïe, & dit, qu'Homere ayant si souvent parlé des Bottes & de la Chaussure des Grecs; on ne peut lui refuser la connoissance particuliere de Ty-

chius σκυτοτόμων ὄχ' ἄριστος. *Le pli habile Cordonnier de son tems.* Pou sant la pointe jusqu'à l'Epigramm Bentley ajoûte, que si Collins *n' voit pas de Cordonnier plus habile qu le vieux Poëte, il marcheroit avec to aussi peu de liberté qu'il pense.* C que nous ne rapportons, que po faire connoître le goût de Critiq du Docteur Anglois.

Aprés Homere qui a tout sçû vient la Bible qui est aussi, sel Collins, un abregé de tous les Ar & de toutes les Sciences, & n'e vaut pas mieux pour cela au juge ment de ce grave Auteur, à q Bentley demande un compte séve de sa propre science, & du dro qu'il a de juger des choses, si desp tiquement & si de travers; pui qu'il ignore même les Langues or ginales de la Bible, & d'Homer le Grec & l'Hébreu. Car voi l'audace de ces Esprits forts; i croyent qu'il n'y a qu'à avoir l'esprit pour soumettre le sacré & profane à leur Tribunal. Et le pl souvent encore, rien n'est plus mi

de ce bel esprit de coterie, qui enyvre & les rend si entreprenans.

Bentley ne passe pas à Collins, que les Egyptiens ayent adoré les chats, les chiens, les reptiles; mais seulement qu'ils les ayent regardés comme quelque chose de sacré, & comme des organes dont la Providence se servoit pour faire du bien aux hommes ou pour les punir. Il y avoit pourtant bien de la superstition, & de l'idolâtrie par conséquent, dans tout ce culte des Egyptiens: sinon peut-être dans son origine, dans ses progrès au moins & dans sa popularité.

La dixiéme Remarque qui suit, vange avec plus de raison les Peres de la corporeïté qu'on prétend avec Collins, qu'ils mêloient dans l'idée de Dieu. Bentley fait voir, que les idées philosophiques du corps & de l'esprit, n'étant pas au tems des Peres, aussi précises ni aussi analysées qu'elles le sont aujourd'hui, & la distinction des deux substances n'étant pas aussi éclaircie, ni aussi

bien constatée qu'elle l'est, il a pû se glisser des expressions d'une métaphore un peu trop dure dans leurs discours, sur Dieu & sur les Etres spirituels.

Dans la onziéme Remarque, Bentley est presque malgré lui d'accord avec son adversaire, qui se trouve en passant être celui de l'Eglise Romaine, au sujet de l'infaillibilité & du culte des images, & des Reliques. Ce qu'il y a de merveilleux; c'est que Bentley traite Collins d'ingrat envers les Auteurs de la Réformation, qui ont acquis à sa Secte la liberté de penser, aux dépens même de leur propre liberté & de leur vie.

Atque animas, dit Bentley, *pulchrâ pro libertate dederunt.*

C'est-là avouer en termes assez formels, que la liberté de Collins n'est pas si mauvaise, à l'Athéïsme & au Déïsme près, sur lesquels il plaît à Bentley de modérer un peu plus que Collins cette belle liberté, *pulchrâ libertate*. Au reste les deux Antagonistes sont si bien d'accord sur la liber-

e penser,& de parler contre l'E-
e Romaine, qu'à l'occasion de
taque de Collins,contre l'infailli-
té que cette Eglise s'attribuë,
atley prend celle de rappeller un
t un peu libre, vrai ou faux de
te V. qu'il a encore la mauvaise
ou l'imprudence de confondre
c Pie V. sur quoi le Traducteur
ourtant la bonne foi lui-même,
t Protestant qu'il est, de le réle-
dans les Notes, plus néanmoins
ir y rapporter au long le mot,
Bentley n'avoit fait qu'indi-
er, que pour y justifier la mé-
ire d'un Pape aussi saint que l'é-
Pie cinquiéme. Ces Messieurs
lent bien d'une liberté de pen-
qui aille jusqu'à l'Hérésie; mais
jusqu'à l'Atéïsme; comme si
ès avoir secoué l'autorité de l'E-
e, ils en étoient restés en posses-
à leur gré pour fixer les autres
oint où ils se sont librement ar-
s eux-mêmes.

Dans la douziéme Remarque, il
it de la liberté de voir, à laquel-
Collins compare la liberté de pen-

ser. Bentley n'en a pas senti tout le venin, & il n'étoit pas trop propre à y apporter le contrepoison. Collins suppose une cabale, qui sous prétexte de la tranquillité publique ou pour d'autres fins importantes, se déclareroit contre la liberté de voir, offusqueroit la vûë des gens & leur prescriroit *un Symbole de Foi oculaire.* Ce sont ses termes.

Cette cabale, selon Collins, ne seroit qu'une assemblée de fols ou de fripons. « Car, dit-il, tous les » Articles de leur *Credo* seroient en » contradiction avec la vûë : ensui» te ils exigeroient des signatures; ils » défendroient de combattre aucun » de ces Articles ; ils les explique» roient, les paraphraseroient & les » commenteroient ; ils donneroient » des pensions & des gages à des » personnes qui seroient chargées » de les prêcher & de les répandre ; » ils calomnieroient, puniroient & » persécuteroient à outrance, tous » ceux qui refuseroient de s'y con» former. »

Bentley ne réfute tout cela, qu'en le traitant *de tour de passe passe, de*

osition , de misérable petition de ncipe , de fade & d'ennuyeuse déamation , & en remarquant qu'il y a là ni preuve ni démonstration ontre la vérité de la Religion Chrétienne & la foi de nos Mystées. Nous souscrivons assez volontiers aux qualifications de Bentley , & à ses moyens de défense & de réfutation. Mais nous remarquons aussi , que cet Auteur peut avoir eû ses raisons pour n'entrer point trop en discussion ici avec son adversaire , & qu'en général même ses discussions roulent communément plus volontiers sur le profane , que sur le sacré ; parce qu'il étoit bien plus Docteur litteraire que Théologien , & qu'après tout il sentoit le foible de la Religion Protestante & arbitraire , vis-à-vis de quelqu'un , qui sur le même principe de foi arbitraire , juge à propos de n'en avoir point du tout.

Le prétendu raisonnement de Collins n'est pas une pure supposition , & il va plus directement au but , que son adversaire n'a fait sem-

blant de le voir. La compara: ſon de la liberté de penſer avec l liberté de voir, eſt fort captieuſe & n'eſt pas une ſimple compara: ſon. Collins outre la choſe; mais a fonds nous ne rougiſſons pas d'a vouer, que la foi intéreſſe la libe: té de voir, preſqu'autant que la l berté de penſer.

Abraham vit trois perſonnes (n'adora pourtant en elles qu'u Dieu, *tres vidit & unum adoravi* Bentley auroit pû ſaiſir cet Articl qui eſt ſans doute un de ceux, q compoſent ſon *Credo*. Celui du M ſtére de l'Euchariſtie ſe préſente pl vîte, & peut avoir tout d'un co arrêté le fil du raiſonnement du D ¢teur Anglois. Bien ſurement cel là combat la *foi oculaire*. On vc du pain, on touche du pain, on ma: ge en apparence du pain, & l'(n'adore pourtant ſous cette app: rence de pain, que le ſacré corps c Jeſus-Chriſt. On ne voit pas ce qu eſt, on voit ce qui n'eſt pas, & o croit ce qu'on ne voit pas.

La queſtion n'eſt pas favorable

uer par maniere de controverſe,
r un Proteſtant. Il n'auroit pû
indre ici à Collins contre nous,
indécence, & ſans convenir
ſon droit d'examen menoit à
erfection de l'héréſie, qui eſt le
ſme & l'Athéïſme même. Et
ment le combattre ſans fournir
re des armes à l'Egliſe Romai-
ſur ce point, comme ſur tous
x qui les ſéparent de ſa commu-
ı?

a Remarque ſuivante, qui eſt
eiziéme donne plus de jeu au
ologien Proteſtant. Collins,
qui tout ce qui a le nom de
igion, le Paganiſme, le Cal-
ſme, l'Arianiſme, le Catholiciſ-
ſont la même Religion, n'en
ant d'aucune eſpéce, paſſe ici
Temples à Oracles, & aux *Egli-
es Payens*. Voilà le vrai objet
éle de Bentley. Il releve à mer-
e ces *Temples* & ces *Egliſes*
ennes; & étale une fort bonne
ition au ſujet de la part, que
Dieux des Payens prenoient à
ſacrifices.

La quatorziéme Remarque laisse passer les traits lancés par Collins contre le Clergé Arménien, Grec & Romain, contre le Miracle de Saint Janvier &c. Mais elle releve un trait lancé contre l'impanation Luthérienne, jusqu'à ménacer Collins du cachot ou des petites Maisons, jusqu'à s'échauffer tout de bon contre la trop grande liberté de parler dont on joüit en Angleterre; jusqu'à souhaiter même qu'on la restreigne un peu, quand ce devroit être aux dépens de la *liberté des honnêtes gens.* Il n'est pas mal que Messieurs les Protestans sentent les inconvéniens de cette prétenduë liberté.

La quinziéme Remarque mérite bien de l'attention; c'est peut-être la meilleure & la plus saine de tout ce Livre. L'Auteur y oublie un peu ses principes Protestans, & à l'aide du seul bon sens, la vérité reprend ses droits en faveur de l'autorité de l'Eglise dans la discussion du Dogme de la Foi. Collins *se propose d'examiner, si la Religion Chrétienne a*

; *divinement revelée.* Et pourquoi
ne se le proposeroit-il pas en bon
Protestant? Bentley en est pourtant scandalisé. *Il se propose*, dit-il, *de faire cet examen, & d'en décider par lui-même.* Et pourquoi non, encore une fois? Bentley va nous le dire; *c'est que la décision d'un juge si partial & si peu éclairé n'est pas difficile a prévoir.* Son Livre même nous montre qu'il a *préjugé, & qu'il est dans le goût de trouver les ténébres, plus belles & plus brillantes que la lumiere.*

Tout ceci est fort sain, « on traiteroit d'imprudent, continuë l'*Auteur des Remarques*, de téméraire, d'étourdi, d'entêté, de fou à lier tout homme, qui feroit le même dans le train commun de la vie. Est-on malade? On appelle un Médecin. Est-on en Procès? On a recours aux meilleurs Avocats. Mais s'agit-il d'une affaire, de laquelle dépend le sort de votre ame immortelle; s'il en faut croire ces Messieurs, vous ne devez implorer le secours de personne. »

Bentley porte cette ſageſſe ſpéculative de conduite, juſqu'à remarquer que cette docilité, à s'en rapporter au jugement d'autrui dans les affaires de Religion, ſur tout de Dogme & de Foi, ne peut être ſujette à aucun inconvénient, qu'encore vaudroit-il mieux ſe tromper ſous la conduite des autres, que d'être plus éclairé ſoi-même en un point, au hazard d'éprouver la foibleſſe d'une confiance trop préſomptueuſe, en mille autres points tout auſſi eſſentiels.

Que c'eſt dommage, que ces Docteurs ne veuillent point appliquer à l'Héréſie, ce qu'ils débitent ſi ſenſément ſur l'Athéïſme, & qu'ils refuſent ſi opiniâtrément de voir qu'en matiére de Dogme, & de Myſtéres revélés, la docilité eſt encore plus néceſſaire qu'en matiére de Dogmes naturels, tels que ſont la créance d'un Dieu, & même d'une Religion en général. Ces Meſſieurs ne peuvent ſe tirer de-là, qu'en nous renvoyant à leurs Synodes: mais s'ils nous renvoyent à

s Synodes; nous les rappellons
ıt de ſuite aux nôtres, à nos Con-
:s, & à l'Aſſemblée générale de
gliſe toujours ſubſiſtante, tou-
rs vivante, toujours réunie dans
ıité d'un même eſprit, d'un même
gme, d'une même Foi: union
ils ont rompuë par leur Schiſme:
té qui ſubſiſte même après leur
ıration, comme elle ſubſiſtoit
nt.
ls reconnoiſſent en général la
eſſité d'une conduite étrangere,
ıe autorité extérieure pour cha-
particulier, en matiére de Re-
ın. Mais en ſe laiſſant conduire,
'eulent conduire leurs Condu-
rs; ils veulent les choiſir, ils
ent prendre des avis de gens qui
ıt de leurs avis. Un Calviniſte
econnoît de Synodes capables
dominer, que les Synodes Cal-
tes. Un Luthérien ne recon-
que les Luthériens &c. Ils nous
ıt qu'un Papiſte n'en reconnoît
le Papiſtes.
ais il y a bien de la différence,
apiſte ne choiſit point ſes ju-

ges ni ses Conducteurs en matiére de Foi. Le Tribunal auquel nous nous soumettons n'est point de notre façon. L'établissement en remonte à Jesus-Christ, & aux Apôtres. Celui des Calvinistes, des Luthériens est d'institution moderne, & ne passe pas Calvin & Luther; sans parler des autres fins de non-recevoir, qu'on y trouve dans toute sa constitution. En fait de conduite & de direction, la sagesse ne consiste pas précisément à se gouverner par l'avis d'autrui; mais sur tout par l'avis de gens, qui ayent droit d'en donner, & un droit indépendant de nos caprices, & de nos jugemens, un droit émané de Dieu même, ou d'une autorité émanée elle-même de Dieu.

C'est bien nous, qui pouvons dire, que si on nous trompe, notre erreur est excusable, & qu'encore vaut-il mieux pour nous être dans l'erreur avec l'Eglise, que d'être sages & éclairés tout seuls à nos yeux. Mais nous avons par-dessus M. Bentley qui donne un si sage avis,

dire, & d'être bien assurés que
ous ne pouvons jamais être dans
rreur avec l'Eglise, étant sûrs que
Eglise ne peut y être. La maxime
ı question n'est qu'une maxime
: sagesse humaine pour un Pro-
stant : oüi, il vaut mieux pour lui
tromper avec son Synode, que
être sage tout seul. Mais ce qui est
ıe regle de vrai-semblance & de
obabilité à son égard, est à notre
ard une régle infaillible de vérité
:rée & sur-naturelle. L'autorité
l'Eglise non-seulement nous raf-
re contre les suites, & contre l'im-
tation de l'erreur, elle nous assu-
contre l'erreur même.

La fin de cette quinziéme Re-
arque de M. Bentley, est encore
ıs exacte que le commencement.
et Auteur qui est d'un esprit vif
naïf, observe fort bien, que s'il
y avoit ni enfer, ni menaces dans
Religion, on n'y verroit pas un
ıl Athée n'y ayant pas un seul es-
it tant soit peu judicieux, qui
mbrassât volontiers l'espérance
ın Paradis, & qui n'aidât même

à l'illusion, si ç'en étoit une. De cette observation que nous croyons vraye, il suit qu'il n'y a guéres d'Athées de bonnes mœurs ni de bonne foi, quoiqu'en disent, d'après Bayle, bien des gens à qui la politesse seule empêche tous les jours, qu'on ne dise ce qu'on pense de leur prétenduë probité.

Dans quelques Remarques suivantes, l'Auteur réfute son adversaire sur les bons effets, que celui-ci attribuë à la liberté de penser, d'avoir diminué en Angleterre le pouvoir du Diable, d'en avoir chassé les Sorciers, les Devins, les maléfices & d'en avoir banni la superstition. Ce sont ici ces morceaux de discussion Littéraire, où triomphe le Sçavant Bentley. Car Collins, qui ne distingue jamais le profane du sacré & pour qui l'imposture des Prêtres de Bel, ou des Bonzes, ou des Talpoins est une démonstration de la fripponerie de tous les Ecclésiastiques en général Papistes, Calvinistes, Luthériens ou Anglicans, avoit beaucoup cité

:eron, Virgile, Horace, Lu-
ce contre la ſuperſtition. Or c'eſt
.leſſus, que Bentley étale une
er-veilleuſe érudition, pleine de
gacité & de bonne critique.

Un des points ſur leſquels brille
'ec le plus d'avantage l'érudition de
entley, c'eſt celui des *variantes* ou
iverſes leçons du Nouveau Teſta-
ıent, diverſité que quelques Au-
:urs ont fait monter à 30. mille :
ombre exorbitant que Collins &
:s Libertins exagérent juſqu'à l'a-
ıéantiſſement total de la Religion.
)n ne peut pas traiter ce point par-
iculier avec plus de ſagacité &
l'érudition, que le fait notre Do-
:teur : il fait voir d'abord, que ſi
ıous n'avions qu'un ſeul Manuſ-
:rit Grec du Nouveau Teſtament,
ıous n'aurions point de variantes,
& que cependant alors nous ſerions
moins & 30. mille fois moins aſſu-
rés d'avoir le vrai texte, que nous
ne le ſommes avec ces trente mille
variantes, qui réſultent d'une gran-
de diverſité de Manuſcrits.

Il remarque que parmi les Au-

teurs profanes, il y en a dont il n'eſt reſté qu'un ſeul Manuſcrit, tels que *Velleius Paterculus* de la part des Latins, & *Heſychius* de la part des Grecs, & que ce ſont auſſi ceux dont le texte eſt le plus en déſordre, ſans qu'on puiſſe eſpérer de le rétablir jamais. D'un autre côté Térence eſt un des Textes les plus correcte que nous ayons. Or M. Bentley aſſure y avoir trouvé lui-même plus de 20. mille variantes, quoique le Texte n'en approche pas de l'étenduë du Nouveau Teſtament, & que ni lui ni perſonne n'en ait collationné les Manuſcrits *avec la même préciſion, avec la même minutie, qu'on l'a fait de ceux du Nouveau Teſtament*. Bentley eſt perſuadé qu'on pourroit trouver dans Térence plus de 50. mille variantes. Sur tout cet article notre Auteur dit des choſes extrêmement ſçavantes & bien penſées. On ſent un eſprit lumineux d'analyſe critique, qui ne laiſſe rien échapper & prévient juſqu'aux plus petits doutes, & aux plus légeres objections.

l conclut, que si les variantes
oient une raison suffisante pour re-
etter un Ecrit ancien ou pour le
endre suspect, nous n'aurions point
'Auteur Grec ou Romain ni d'au-
une autre espéce, qui ne fût sus-
ect ou rejettable; nous n'aurions
i Ciceron, ni Virgile, ni Home-
e, ni Démosthêne, ni Térence,
i Horace, ni Titelive, ni Quin-
ecurce, ni Tacite, & il faudroit
out brûler. Ç'a été l'opinion de
uelque Sçavant moderne; mais on
çait combien elle a révolté les es-
rits.

Sur Térence nommément Bent-
ey remarque, que "malgré les va-
» riantes infinies qu'on y trouve,
» tout cela ne va point jusqu'à faire
» disparoître l'œconomie, & l'intri-
» gue des piéces. Qu'il n'y a pas
» même une seule scene, qui en
» souffre, n'y en ayant aucune dont
» le sens, le dessein & la liaison ne
» soient très-visibles au travers de
» l'espéce d'obscurité, que les diverses
» leçons y répandent. *Bentley ajoû-*
» *te*, l'application au Nouveau Te-
» stament est facile."

« Aux 30. mille variantes ajoû-
» tez-en si vous-voulez 30. mille au-
» tres. Peut-être que de nouveaux
» Manuscrits nous en donneroient
» cette somme, ce ne sera que tant
» mieux pour le Lecteur intelligent,
» judicieux, & sage critique. Il n'y
» verra que plus clair à discerner
» ce qui vient de la source. Mettons
» même au pis les personnes du ca-
» ractére le plus opposé. Quelque
» sinistres que soient leurs vûës,
» quelque choix qu'elles fassent des
» plus mauvaises leçons, nous les
» défions de venir jamais à bout ou
» d'éteindre la lumiere d'un seul
» Chapitre, ou de défigurer si fort
» la Religion Chrétienne, qu'elle
» ne conserve encore tous ses traits.

Bentley ajoûte. « Cette seule
» considération prévient & réduit
» à rien l'autre tour que l'on pour-
» roit donner à la chose. Ce seroit
» de prétendre &c...... Mais à
» quoi bon ce miracle continuel,
» si malgré les divers changemens
» survenus cette Ecriture a encore
» toute la perfection nécessaire, &
» suffit

ffit aux grandes fins de sa pre-
niere destination?...... Ce se-
oit donc pour s'accommoder au
aprice de quelques malheureux
piniâtres, qui ont pris parti con-
re la Religion, de quelques entê-
és qui refusent de croire Moïse &
es Prophétes, & qui demandent
ue quelqu'un des morts ressus-
ite, & vienne travailler à leur
onversion. Que ces gens-là con-
oissent bien peu les voyes de la
Providence, & les premiers éle-
nens de la Religion Chrétien-
ne? Cette Religion ne veut nous
ttirer à elle que par des *cordeaux
l'humanité*, que par des motifs de
le raison, de conscience & de de-
voir, & non par une conviction
Mathématique, ni par de nou-
veaux Miracles. Mais, que dis-je?
S'ils ne croyent ni les Apôtres
&c. »

Que cela est bien! Que nous y ap-
audissons volontiers, & à mille
droits de la plus grande sagacité
itique, qui brillent dans cet en-

droit & dans quelques autres de ce curieux ouvrage. Mais que c'est dommage que l'héréſie & le ſchiſme plus ſubtils que le Déïſme & l'Athéïſme, échapent à une telle pénétration d'eſprit, & que ce beau morceau même ſoit infecté des préjugés les plus ridicules, & finiſſe juſtement par des contes de bonne femme, de la part du Traducteur & de l'Auteur.

Car c'eſt à la ſuite & dans le corps même de ces ſçavantes & très-orthodoxes Remarques que Bentley vengeur de la friponnerie attribuée en général à tous les Eccléſiaſtiques par le Laïque Collins, démontré mille fois fripon lui-même, ſe trouve tout d'un coup par un petit quart de converſion, en ſociété, dirons-nous, de *friponnerie* avec lui, pour harceler non avec ces puiſſantes armes d'une ſaine critique, qui l'ont fait triompher du Déïſme; mais en quelque ſorte avec ces petits fleurets, ces petits lieux communs, ces, *peut-être*, ces *on dit*, ces Hiſtoriettes de par-

, qui font pitié aux hérétiques mêmes, qui ont du sens, & un reste de probité. Voici l'Histoire ou le Roman.

Collins se trouve, en passant, d'accord en un point, avec le *P. Simon* de l'Oratoire; & sur cela seul voilà Bentley aux champs. Il oublie, que Collins est Déiste & Athée, & va le combattre à feu & à sang, comme un Papiste. Car c'est quelque chose de pis pour un Protestant. *Cette ruse*, dit-il, *est donc une friponnerie Ecclesiastique à la Romaine*. Bentley oublie tout, il oublie, que Collins, est un fripon Laïque, & que son titre supplée par le Traducteur n'en veut qu'aux Laïques.

Et comment se fait-il *continuë Bentley*, » qu'un homme, qui fait » profession de déclarer la guerre, » à tous les Prêtres, & à toutes les » friponneries Ecclésiastiques, se » rencontre juste avec un Prêtre » Catholique Romain, & l'appuye, » avec tant de chaleur, dans les » pieuses intentions, de maintenir

» la cause des Papes ? Ces pieu-
» ses intentions, sont de trop.
» Bentley les devine, & les prête
» au Déiste & Athée Collins. Ben-
» tley poursuit son sistême Protes-
» tant.

Que dire, que penser de cette conduite ? » Vous qui êtes sur les » lieux, examinez un peu, je vous » prie, qui sont les gens qui com- » posent la Secte. » Remarquez en passant que la Secte en question est celle de la liberté de penser la plus antiromaine & la plus Protestante qui fut jamais, selon Bentley. Il ajoûte pourtant, » est- » il vrai, qu'un de leurs chefs fai- » soit profession de Papisme sous » le regne de Jacques II. Je l'ai » oüi dire à Leipsich, & je vous » avouerai qu'un Etranger seroit » fort tenté de croire, que les misté- » rieux desseins de la nouvelle Secte » tendent bien plus, à favoriser » le Papisme que l'Athéisme. » Quelques lignes plus bas Bentley croit tout, & ne doute plus de rien ; mais ce n'est pas trop la peine d'al-

-er d'un pareil verbiage un ex-
-ait déja assez long.

Mais ce que Bentley ne dit qu'en général, & accompagné d'un verbiage bien plus étendu, & plus détaillé en forme de notes & de Commentaire par le respectueux Traducteur; c'est-là qu'on trouve les bons contes de vieilles femmes &c. dont le premier insinuë que le fameux *Jean Roland* le plus déterminé Athée, qu'ait eu l'Angleterre, *étant né Papiste, continua de l'être* &c. Mais le conte de *Thomas Heath* Ministre Anglican de naissance & de profession & découvert Jesuite & Papiste de fait par un papier tombé de sa poche, & ramassé par un Marguillier de Paroisse, est une Histoire grave & sérieuse pour tous les honnêtes Ecclésiastiques, soi disant tels, du parti de Luther ou de Calvin.

Voilà l'Extrait de la premiere & de la plus considérable partie des Remarques de Bentley sur Collins. La seconde partie, qui n'est

qu'une simple continuation de la premiere, est de même goût quoiqu'en dise le Traducteur, qui imagine que Bentley ait été plus Théologien dans la premiere, & qu'il n'est presque que critique & Litterateur dans la seconde. Il n'est en vérité, que cela par tout. Messieurs les Protestans se croyent de grands Théologiens & de grands Controversistes, lorsqu'à propos de Religion ils ont épluché bien des passages Grecs, Hébreux, & Latins. C'est à cela seul que la plûpart de leurs sçavans, ont borné tout leur prétendu droit d'éxamen.

Ils nous insultent à notre crédulité sur le Principe qui nous fait captiver notre raison sous le joug de l'autorité de l'Eglise & de la Foi, & ils se croyent fort raisonnables sur le sens particulier auquel ils ramenent tous les points du dogme & de la Religion. Mais par l'évenement il se trouve qu'il n'y a pas de Religion, qui donne plus de jeu à la raison, à l'é-

en judicieux, à la saine Logi-
, à la Métaphysique même la
us subtile, que la Religion Ro-
aine. Le grand déchainement
es Protestans & de tous les Sec-
taires modernes contre la métho-
de scholastique & la Méthode Géo-
métrique sont la même méthode
pour ceux qui connoissent les
deux. Or la Méthode Géomé-
trique est la méthode de la vé-
rité. En voilà de reste pour faire
un peu connoître en Extrait cel-
le de Bentley, & de tout son
Livre qui n'est qu'un Recueil
de Remarques & de notes
libres & nullement Méthodiques.

ARTICLE LXIV.

PRIMORDIA CORCYRÆ post Editionem Lyciensem anni MDCCXXV. ab Autore nuperrime recognita, & multis partibus adaucta. Brixiæ excudebat Joannes-Maria Rizzardi. In 4°. Page 224.

L'Origine & les commencemens de Corfou ; Ouvrage revû, & enrichi de beaucoup d'augmentations par l'Auteur, depuis l'Edition de 1724. A Bresse, chez Jean-Marie Rizzardi. 1738.

QUand on annonce l'Origine & les Antiquités d'une Ville, ou d'un pays, Antiquités qui remontent à trois mille ans, & au de-là ; quand on les annonce sous le nom d'un Ecrivain d'une érudition profonde & recherchée, d'une critique sévere & éclairée, d'un travail infatigable ; on doit s'attendre, à trouver

s choses, peu connuës du commun des sçavans mêmes, & discutées avec toute l'exactitude que promettent les qualités que nous reconnoissons dans l'illustre Auteur de cet Ouvrage. Peut-on moins attendre en effet d'un Prélat toujours occupé du soin de faire fleurir les sciences parmi les peuples qu'il gouverne, attentif à procurer aux Bibliotheques de sa Ville Episcopale, un grand nombre de Livres des meilleurs & des mieux choisis, principalement à celle de son Séminaire; d'un Prélat, qui excite par ses libéralités l'émulation des Etudians, surtout de ses jeunes Ecclésiastiques, & qui récompense leurs travaux d'une maniere utile & non commune? Tel est Mgr. le Cardinal *Querini*, Evêque de *Brescia*, qui joignant l'éxemple aux autres moyens, comme le plus efficace, donne à des études sérieuses tout le tems que lui laissent les fonctions plus essentielles à son Ministere, dont il s'acquite avec une régula-

rité vraiment pastorale. Pour entretenir le gout du Grec dans une ville où il a été autrefois fort cultivé, il a établi, & entretient dans la Capitale un Maître très-habile ; il a procuré à son Imprimeur *Rizzardi* de fort beaux caractéres de cette langue, comme on peut en juger en jettant les yeux sur le Livre dont nous allons rendre compte. Enfin il ne néglige aucune espéce de sciences utiles. Outre les Livres de Philosophie & de Mathématique la plus sublime, qui sont sortis de la même presse, il a fait travailler à une Edition magnifique des anciens Peres de l'Eglise de *Bresse*, qui peut à présent être achevée.

C'est à *Corfou*, dont Mgr. *Querini* étoit alors Archevêque, qu'il a composé les *Antiquités* de cette Isle. Mais les Sçavans de *Brescia*, depuis qu'il en est Evêque, ayant souhaité que l'Ouvrage fut réimprimé, S. E. s'est donné la peine de le retoucher, & de l'augmenter considérablement.

'out ce Traité est divisé en
.gt-cinq Chapitres, dans lesquels
Auteur expose avec beaucoup de
.néthode & de clarté ses sçavantes recherches sur l'*Origine* & les Antiquités de l'Isle de *Corfou*, remontant jusqu'aux tems fabuleux. Le plus ancien nom qu'ait porté cette Isle, est *Deprane* ou *Depranum* : c'est ce que témoignent les Scholies, sur l'*Odyssée* d'*Homere*, données sous le nom de *Didyme*, *Eustate* autre scholiaste du même Poëte, & *Etienne* de *Byzance* dans sa Géographie, dont on trouve ici les passages, ou rapportés, ou indiqués. Les Poëtes & leurs anciens Interprêtes tirent ce nom de Δρεπάνη (une Faulx, ou Faucille) de la Faulx cachée dans un lieu secret de l'Isle ; instrument dont *Cerès*, qui l'avoit habitée, apprit aux *Titans* à se servir pour couper les bleds ; instrument aussi de la mutilation exécutée par *Saturne* sur *Cœlus*, ou par *Jupiter* sur *Saturne* ; car on rapporte l'une & l'autre origine. Comme on suppose

que cette faulx si fameuse fut jettée à la mer, & que flottant sur les Ondes, elle aborda en divers lieux; c'est de ces avantures qu'on fait venir le nom de *Drepanum*, Ville de *Sicile*, aujourd'hui *Trapani*, & celui du Promontoire d'*Achaïe* nommé aussi *Drepanum*. On pouvoit, en la faisant promener davantage, étendre cette étymologie à d'autres lieux encore qui portent le même nom. Le sçavant Prélat, après avoir rapporté ces opinions fabuleuses, croit beaucoup plus probable que l'Isle a été nommée *Drepane*, ou *Drepanum*, à cause de sa figure courbe, qui a quelque ressemblance avec une faux. Et ce sentiment bien plus raisonnable, est appuyé de l'autorité du Scholiaste d'*Apollonius*, & confirmé par *Servius*, lequel, sur ce vers de *Virgile*;

Hinc Drepani me portus, & illætabilis unda
Accipit.

Donne la même Etymologie au

mum de *Sicile*. *Cluvier* n'a pas
.é que ce ne fut en effet la
.ie origine de ce nom.

L'Isle de *Corfou* en a eu encore plusieurs autres. Elle fut nommée *Macris*, de *Macris* Nourrice de *Bacchus*, ou plûtôt à cause de sa longueur ἀπὸ τῆς μακρότητος. *Scheria* Σχερία de ἴχειν, & poëtiquement χεῖν *retenir, arrêter*; parce que *Cerès* craignant que les fleuves d'*Epire*, roulant des sables vers leur embouchure, ne joignissent l'Isle au Continent, pria *Neptune* d'en arrêter le cours. C'est *Aristote* qui rapporte cette origine, sans parler de plusieurs autres Auteurs qui la confirment. *Bochart* fait venir *Scheria* de *Schara*, qui en Phénicien signifie *lieu de Commerce*, ce que les Latins appellent *Emporium*.

Mais le nom sous lequel cette Isle est plus connuë, c'est *Corcyra* ou *Cercyra*; Κόρκυρα & Κέρκυρα, nom qui lui fut donné à cause de *Corcyra*, fille d'*Asopus* & de *Méthone*, que *Neptune* enleva & emména dans cette Isle ; & cette étymo-

logie a pour garants *Diodore* de *Sicile*, le Géographe *Etienne* de *Bysance*, *Eustate*, & *Pausanias*. *Bochart* veut que *Corcyra* vienne de *Carcara*, en Arabe, *une terre où l'on vit tranquillement & en paix*; ce qui convient à l'Isle de *Corfou*. C'est de *Corcyra*, sans doute, que vient le *Cercurus* de *Plaute*, sorte de Vaisseau des *Corcyriens*, peuples très-expérimentés dans la navigation. Mais de trouver dans cette Isle les montagnes où s'arrêta l'Arche de *Noë* après le déluge, parce qu'elles sont nommées Κορκυραῖοι par *Alexandre Polybistor*, c'est ce qui n'a pas le moindre fondement, & ne méritoit pas qu'on s'y arrêtât : mais l'Auteur, à qui rien n'échappe, n'a pas voulu qu'il manquât un seul trait d'érudition au sujet sur lequel il écrit. Au reste *Polybistor*, lui-même place ces monts *Corcyriens* dans *l'Arménie*, & la difficulté est levée par celui-là même qui l'a fait naître.

De *Corcyra* on a fait *Corfù*, comme les Italiens l'écrivent, & *Cor-*

omme nous disons, ou plû-
: Κορυφω qui se trouve dans les
eurs du moyen âge ; & ce
mier pourroit bien venir de Κο-
ρυφὴ suivant la description que fait
Nicetas Choniate du Promontoire
les *Corcyriens*, qui s'éleve, dit-il,
jusqu'aux nuës.

Le premier qu'on prétend avoir regné dans cette Isle est *Pheax*, fils de *Neptune*, & de *Corcyre*.

De ce *Pheax*, l'Isle prit le nom de *Phaacia*, & les Peuples celui de *Phaaces*. Les anciens ne nous apprennent rien du regne, ni des actions de ce Roi, & tout ce que *Marmora* en raconte, étant mis avec raison au rang des Histoires fabuleuses, l'Auteur remplit ce vuide par de sçavantes Remarques sur les noms *Phaacia* & *Phaaces*; & sur la *Phaacide*, Poëme d'*Homere* dont parle *Ovide* dans le quatriéme Livre *de Ponto*.

Nausithoüs, le second Roi de *Corcyre* dont il soit parlé dans les Auteurs, est un peu plus connu

leurs voisins, *Nausithous* les tr
porta dans l'Iſle *Scheria*, leur
tit une Ville & des Templ
& leur diſtribua des Terres.
tarque ajoûte que ſéparés du
des hommes, ils y menerent
vie très-agréable. Comment
corder ce récit avec les Auteurs
diſent que les *Phéaces* ſont le
turels de l'Iſle *Scheria*, ou *Co*
αὐτόχθονες *indigenæ*, qui prirent
nom de leur premier Roi *Phé*
Autre difficulté. Quelle eſt c
Hyperée d'où les *Phéaces* vin
s'établir dans l'Iſle *Scheria*? Eſt-c
Ville de *Sicile* nommée depuis
marina? Eſt-ce l'Iſle de *Malthe*, c
me *Cluvier* en étoit perſuadé?

ains, pour démêler, s'il est
le, la vérité des Fables dont
st enveloppée? Encore y ref-
-il toujours de l'incertitude &
nbarras.

mére donne deux fils à *Nau-*
, *Rexenor* & *Alcinous*. Un
n Auteur (*Conon*) cité par *Pho-*
en ajoûte un troisiéme, qu'il
e *Locrus*. *Rexenor* ne laissa
e fille, nommée *Arêta*, la-
fut mariée à son oncle *Al-*
Conon raconte que *Locrus &*
oüs ayant eû dispute au sujet
succession au Royaume de
'ere, (c'étoit selon lui *Pheax*)
ccommoderent en cette ma-
Alcinoüs, demeura Roi de
e; *Locrus* eut pour sa part le
iaire, & passa en *Italie* avec
artie des Corcyriens. Il fut
ien reçû par le Roi *Latinus*,
ii donna en mariage sa fille
na. Après d'autres traits fa-
x, qu'il est inutile de rappor-
l'Auteur ajoûte qu'*Hercule*
tué *Locrus* sans le connoître,
ir au lieu où étoit son tom-

beau, une ville à laquelle on donna le nom de *Locres*, pour honorer la mémoire du mort. Tout cela est si contraire à ce qu'on lit dans les anciens Historiens, Géographes, Scholiastes & autres Auteurs, que M. Le Cardinal *Querini* s'étonne qu'aucun des Modernes qui ont écrit sur les Antiquités Romaines, ou sur la Géographie ancienne, n'y ait fait attention, & n'ait remarqué cette différence, non pas même les plus sçavans & les plus exacts, *Cluvier*, & *Cellarius*. *Conon* vivoit du tems d'*Auguste*, puisqu'il avoit dédié son Ouvrage à *Archélaüs Philopator*; & *Photius* observe que ses *Narrations* contiennent bien des choses communément ignorées. Ce jugement convient fort à celles que l'on vient de voir.

L'arrivée des Argonautes en l'Isle de *Corcyre* donne lieu au Sçavant Cardinal d'exposer, ce qui se passa entre ces fameux Navigateurs & les Corcyriens. *Apollonius* dans son Poëme sur les Ar-

autes lui a fourni ce qu'il en onte. Il ne laiſſe pas de trouer quelques circonſtances autrement rapportées par d'autres Anciens qui ont parlé de la même avanture.

Sous le regne du même *Alcinoüs* qui avoit ſi bien reçû les Argonautes, *Uliſſe* vers la fin de ſes courſes, fut jetté par la tempête ſur la côte de *Sheria*, ou *Corcyre*. *Homere* dans l'*Odyſſée* raconte fort au long ſon arrivée dans cette Iſle, l'accueil qui lui fut fait par *Nauſicaë* fille du Roi, & par ce Prince même, le ſéjour qu'il fit à ſa Cour, les longs diſcours, les contes merveilleux & amuſans dont le Grec diſert & beau parleur enchanta ſes hôtes, & paya leurs politeſſes. Ces Contes célébrés chez les Anciens, fondérent le Proverbe : Αλκινόυ ἀπόλογοι *les Contes d'Alcinoüs* ; non ceux qu'*Alcinoüs* fit à *Uliſſe*, comme quelques Sçavans l'ont crû, entre autres *Perizonius*, mais ceux dont *Uliſſe* l'entretint, ainſi que notre Auteur le montre

fort bien. *Homere* fait une descrip-tion charmante de la magnificen-ce du Palais d'*Alcinoüs*, de ses Jar-dins délicieux & si vantés, de sa Capitale. Il nous apprend le gé-nie, le caractére, les moeurs, les arts, les exercices, les jeux, la for-me du gouvernement, la Religion des *Phéaces*, ou Corcyriens. Bel-le & ample matiere, riche fond pour quelqu'un qui entreprend d'é-crire les Antiquités de *Corcyre*. M. le Cardinal *Querini* en a enrichi son Ouvrage, non en simple Com-pilateur qui se contente de coudre ensemble les morceaux qui ont rapport à son sujet; mais en sça-vant maître de sa matiere, qui la possede, & qu'une lecture vas-te & réfléchie a mis en état de rapprocher, de comparer, de dis-cuter, d'éclaircir tout ce que l'é-loignement des tems, la diversité des relations ou des idées, les nua-ges de la Fable ont embroüillé & obscurci. Nous ne ferions que gâ-ter les brillantes descriptions d'*Ho-mere* en les abrégeant, ou les tra-

sant. Ce Poëte est entre les
ins de ceux qui peuvent y avoir
ours. Tant de Grec sied bien
ın Traité particulier écrit en
gue sçavante, & seulement pour
Sçavans à certain dégré ; mais
ıe conviendroit pas à un Ouvrage
ırant, fait pour faciliter la con-
issance des sciences & des Arts.
ous nous contenterons de quel-
es remarques sur ce que nous ve-
ns d'indiquer.

Puisque le même *Alcinoüs* re-
t dans son Isle d'abord les Ar-
nautes, & ensuite *Ulisse*, qu'il
reconduire à *Itaque*, il faut,
: M. le Cardinal *Querini*, que
s deux événemens ne soient pas
rt éloignés l'un de l'autre, & on
uvoit se servir de cette circons-
nce pour déterminer à peu près,
ı du moins pour rapprocher l'E-
que de la fameuse expédition des
ros Grecs en *Colchide*. Il s'éton-
: que deux des plus sçavants Chro-
ılogistes, *Scaliger* & le Pere *Petau*
y ayent point fait attention. Car,
ıoique le premier ne mette que

vingt ans ou environ entre la prise de *Troye*, & le voyage des Argonautes, ce qui est assez vraisemblable, & que le second en compte quarante, ce qui pourroit être vrai, cependant ni l'un ni l'autre n'a sçû profiter des lumieres qu'ils pouvoient tirer du Regne d'*Alcinoüs*, contemporain de *Jason* & d'*Ulisse*, quoique cette convenance de tems soit si souvent répétée dans les Ecrivains Argonautiques. Et si l'un ou l'autre a bien rencontré, du moins ont-ils calculé sur des principes incertains & peu solides.

Tout le monde sçait que les Anciens nous ont peint les Phéaciens comme des hommes de bonne chere & de plaisir : leur vie molle & voluptueuse, les festins d'*Alcinoüs* avoient passé en Proverbe; un Phéacien & un débauché étoient des termes Synonymes. C'est ce qu'*Horace* exprime dans ces vers :

Nos numerus sumus, & fruges consumere nati,

Penelopes, nebulones, Alcinoique
cute curanda plus æquo operata juventus:
i pulchrum fuit in medios dormire dies, &
ad ftrepitum citharæ cefſatum ducere curam.

(*Epift. II. L. I.*)

Et dans cet autre vers de l'Epître XV. du même Livre.

Pinguis ut inde domum poſſim, Phæaxque reverti.

Voilà l'idée qu'on a communément de ces peuples, & de leur Roi *Alcinoüs*; mais M. le Cardinal *Querini* ne la croit pas tout-à-fait juſte, ni conforme au caractere qu'*Homere* leur donne. Car comment accorder, dit-il, avec cette moleſſe & cette débauche, cette habileté & cette expérience dans la navigation, ces combats, ces lutes, ces courſes, ces jeux de diſques, ces exercices enfin qui ne demandoient pas moins de force

que d'agilité & d'adresse, & po
lesquels ils étoient si passionné
qu'ils mettoient leur principale gl
re à y réussir, comme le dit à *Ul*
Laodamas, l'un des fils d'*Alcinoü*.
Aussi d'anciens Critiques, de s
vants Interprêtes d'*Homere* n'o
ils point vû dans ce Poëte le l
xe immodéré, les mœurs volu
tueuses qu'on reproche aux Ph
ciens, mais seulement un amo
modéré d'un plaisir honnête,
renfermé dans des bornes plus étr
tes qu'on ne le pense ordinai
ment. L'illustre Auteur a mis le
preuves dans tout leur jour;
personne n'a mieux fait l'apolo
des Phéaciens, ni plus sçavai
ment.

Il oppose encore au portrait qu'
a fait de ces peuples, leur Re
gion, leur pieté envers les Dieu
leur humanité & leur politesse e
vers les étrangers. Mais il seml
que ces qualités ne sont pas inco
patibles avec la mollesse & la c
bauche. On pouvoit être fort c
vot à *Jupiter*, à *Neptune*, à *M*

cur

:, à *Apollon*, à *Bacchus*, com-
l'étoient les Corcyriens, sans
être plus sage, ni plus réglé dans
conduite. De tels Dieux n'ins-
piroient point les vertus qu'ils n'a-
voient pas, & dont ils ne don-
noient pas l'exemple. Pour ce qui
est de l'hospitalité, de l'amitié avec
laquelle ils recevoient les étran-
gers, les hommes du caractére qu'on
attribuë aux Phéaciens sont ordi-
nairement d'un commerce fort
aisé, ils aiment la compagnie &
la joie, & la partagent volontiers
avec ceux qui sont sensibles au
bon accueil qu'on leur fait, tels
que sont sur-tout les étrangers. C'est
ce qui a fait donner à *Corcire*
l'épithéte de φιλοξεινωτατη, supposé
que ce soit la véritable leçon de
Callimaque dans son Ode sur l'Isle
de *Delos*, car il y a des manus-
crits qui portent κακοξεινωτάτη,
qui signifie tout le contrai-
re. Mais l'une & l'autre convient
parfaitement, comme l'observe le
sçavant Prélat ; la premiere aux
Princes, à la Cour, aux Seigneurs,

la seconde, au Peuple. Cette différence est très bien marquée dans l'*Odyssée*. L'Auteur prend encore la défence des Phéaciens sur la simplicité qu'on leur attribuë. Ce reproche étoit fondé sur la crédulité & l'étonnement avec lequel ils écoutoient les contes étranges qu'Ulisse leur faisoit. On répond qu'ils distinguoient bien le fabuleux de ce qu'il pouvoit y avoir d'historique & de vrai. On pouvoit dire qu'*Homere* ne les met à la bouche d'*Ulisse*, que pour avoir occasion de les raconter, & d'en orner son Poëme, sans qu'on en puisse rien conclure contre les Phéaciens, non plus que contre ceux qui les lisent avec plaisir dans *l'Odyssée.*

Les occupations des femmes Phéaciennes, & leurs exercices, ne marquent pas moins que ceux des hommes, combien ces Peuples étoient éloignés de cette délicatesse qu'on pardonneroit aisément au sexe. On voit dans *Homere Nausicaë* conduire courageusement son char;

toit un sujet ordinaire pour
eintres fameux de l'Antiqui-
On la voit avec ses femmes
er elle-même ses habits, & tan-
qu'ils séchoient, se divertir à
er à la paume. On atrribuë mê-
ne à la Princesse *Nausicaë* l'inven-
ion de ce jeu. C'est ce qui a don-
ié lieu à une méprise bien étran-
e dans un sçavant comme M.
Yevvton. Le mot Σφαῖρα, qui
ignifie une balle, & généralle-
nent tout corps sphérique, il l'a
pris pour la sphére céleste, & il
lit dans sa *Chronologie des Anciens Royaumes Réformée*, imprimée à
Paris en 1728, que *Nausicaë* in-
venta la Sphere Artificielle qui re-
présente les mouvemens du Ciel.
M. le Cardinal *Querini* n'a pas
manqué de relever cette faute. *Ho-
mere*, *Athénée*, *Suidas* ne laissent
aucun lieu à l'erreur; &, si le mot
Σφαῖρα a pû donner l'idée de la
sphere celeste, au moins Σφαιρίζειν
auroit-il dû détromper M. *Nevv-
ton.* *Athénée*, après avoir dit
qu'*Anagallis* Grammairienne de

Corcyre attribuoit à *Nausicaë* l'invention de la balle à jouer, Σφαίρας, ajoûte que *Nausicaë* est la seule Héroïne qu'*Homere* représente σφαιρίζουσαν, joüant à la paume. Que devient après cela tout le systême que bâtit *Nevvton* sur cette prétenduë sphere de *Nausicaë*, pour le passage des Argonautes par l'Isle de *Scheria*, & l'Epoque de leur expédition? Il seroit à souhaiter, dit le sçavant Auteur, que ceux qui écrivent sur les mœurs & les usages des tems anciens & fabuleux, lussent *Homere* plus assiduement; ils éviteroient bien des fautes qui ne sont point d'honneur à leurs Ouvrages. Le sien peut servir d'un bon Commentaire sur tous les endroits du Poëte qui ont rapport à son sujet.

Après quelques remarques Historiques & Géographiques à l'occasion du passage d'*Enée* proche des côtes de *Corcyre*, l'Auteur vient aux Colonnies qui ont peuplé cette Isle, & à celles qui en sont sorties pour habiter d'autres pays. Il

a encore là, comme dans tout Livre, beaucoup de doctrine, ceux qui recherchent les origines des anciens peuples, peuvent en tirer des lumieres & des secours considérables. Ils y trouveront des points d'Histoire & de Chronologie éxaminés avec soin, & sçavamment approfondis. Les Auteurs conviennent que *Chersicrates* s'établit avec une troupe de Corynthiens dans l'Isle *Scheria* : quelques-uns disent qu'il y bâtit *Corcyre*, & que c'est de-là que l'Isle a pris ce nom. *Marmora* qui a donné une Histoire de *Corfou*, imprimée à *Venise* en 1672, fait une description de cette ville bâtie par *Chersicrates*, & en a fait graver un Plan aussi détaillé, qu'on pourroit le faire d'une ville subsistante, en le levant éxactement sur les lieux. Cependant on ne voit plus dans le quartier de *Corfou* appellée *la Vieille-ville*, *Palæopolis*, que quelques restes d'une ville qui paroît véritablement avoir été magnifique, mais où il est impossible de reconnoître

les Temples, les Palais, les Portiques, les Bains, les Fontaines, les Statuës, les Mosaïques &c. dont il a plû à *Marmora* de l'embellir. Les Auteurs ne fournissent pas plus pour cette description, que les monumens qui restent de l'ancienne *Chersopolis*, ainsi que l'Historien de *Corfou* la nomme.

Les Corcyriens habiles & fort exercés dans la navigation ne renfermerent pas leur domination dans leur Isle ; ils l'étendirent au dehors par des Colonies qu'ils fonderent de concert avec les Corrynthiens. On attribuë à ces deux peuples celle d'*Epidamnus*, ou *Dyrrachium*, celles d'*Apollonia*, de *Lucate & d'Anactorium*. Il est vrai qu'il y a quelque varieté sur cela dans les Auteurs : mais leurs passages rapprochés & comparés, appuyez d'autres monumens les accordent entre eux, & lévent les difficultés.

Les Chapitres XXI, XXII, & XXIII. expliquent quelques Antiquités de *Corcyre*, Dons consacrés

aux Dieux, Médailles, Inſcriptions. Ces dernieres ſur tout avoient beſoin d'une main habile pour les débrouiller. Un Sçavant des plus connus, & des plus laborieux l'avoit entrepris : mais M. le Cardinal *Querini* fait voir qu'il falloit y revenir, ſi l'on vouloit en connoître le véritable ſens.

Ces explications ſont ſuivies de quelques traits de l'Hiſtoire de *Périandre* Roi de *Corrynthe*, qui gouvernoit auſſi l'Iſle de *Corcyre*; de ſon fils *Lycophron*, & de quelques autres évenemens concernant les Corcyriens. L'Auteur a mieux aimé ſe contenter de peu de traits échappés & épars, qu'il a ramaſſés avec ſoin, que de remplir les vuides par des faits inconnus, ou démentis par les Anciens, comme a fait *Marmora*.

L'Ouvrage finit par les démêlés des Corcyriens avec les Corinthiens, par la guerre qu'ils ſe firent & qui donna commencement à celle du *Péloponneſe*. On peut voir dans *Thucidide* le détail de ces trou-

bles, & leurs suites. Nous avons dit dès le cemmencement qu'il régnoit dans ce Livre une Critique févere & éclairée, & nous en avons donné quelques éxemples. Un sçavant de *Brescia*, amateur de la Littérature Grecque, l'ayant lû, a goûté sur tout les endroits où les Auteurs les plus célébres sont redressés & critiqués. Il les a extraits, & fait imprimer chez *Rizzardi*, pour s'en servir comme de modele dans de semblables Etudes.

A la suite des Antiquités profanes de *Corfou* le Libraire a imprimé un Appendice dont voici le tître : *Appendix sacra quædam Corcyræ Primordia repræsentans, scilicet recens initam rationem ab Autore superioris Libri, dum ejus Insulæ Episcopatum gereret, pro innocente retinenda quæ ibi viget inter Latinos & Græcos in sacris consuetudine.* Je ne sçai pourquoi on lui a donné ce tître, & je ne vois pas quel rapport il a aux Piéces qu'il contient. La premiere est une

Lettre de Mgr. *Querini* nommé à l'Archevêché de *Corfou*, après avoir renoncé à l'Abbaye du *Mont Cassin*, dont il n'avoit pas pris possession. Elle est dattée du XXX de Novembre 1723. & addressée au Clergé & au peuple de *Corfou.* Il leur fait part de sa nomination, & les éxhorte à la paix, par ces paroles de l'Apôtre : *si fieri potest, quod ex vobis est, cum hominibus pacem habentes.*

La seconde Piéce est une Lettre du même Prélat au Pape *Benoît* XIII. Il lui rend compte de la maniere dont il gouverne son Diocese, de l'union & de la bonne intelligence dans laquelle il est avec les Grecs de *Corfou*, qui avoient fait beaucoup de peine à ses prédécesseurs, de la déference & de l'estime qu'ils lui témoignent, des honneurs qu'ils lui rendent. Il le consulte sur la conduite qu'il doit tenir dans les ordinations des Grecs, qui ont un Evêque de leur rit à *Corfou.* On y apprend quelques usages de cette Eglise

partagée entre les Latins & les Grecs, qui méritent d'être remarqués. Le Pape, après avoir fait l'éloge du Prélat, le renvoye, pour la réponse qu'il lui demande, au Cardinal *Tolomeï*. Et ce Bref est la troisiéme Piéce du Recueil.

La Lettre suivante écrite par le Cardinal *Orighi* à l'Archevêque de *Corfou*, au nom de la Congrégation du Concile de *Trente*, n'est qu'un compliment au Prélat, sur son zéle, la sagesse de son gouvernement, & ses qualités personnelles.

Suit l'Epître par laquelle Mgr. *Querini* dédie à Benoît XIII. son *Enchiridium Græcorum*, ou Collection des décrets des Papes sur les dogmes & les rits des Grecs. Il y marque quelques abus introduits parmi eux au sujet de la Confirmation, du Mariage, & des Images : ce que le Pape confirme dans sa Réponse.

En 1727. Mgr. *Querini* nommé à l'Evêché de *Brescia*, prit congé de son peuple de *Corfou* par une

Lettre où il exprime les ſentimens & emprunte les paroles de S. *Paul* quittant les Epheſiens, pour ne les plus revoir. On l'a imprimée dans ce Recueil.

Dans les deux dernieres Lettres le Prélat remercie ſes nouveaux Diocéſains, premierement de la joie qu'ils avoient témoignée du choix qui le leur donnoit pour Evêque, & enſuite de celle qu'ils avoient fait éclater à ſa promotion au Cardinalat. Elles ſont toutes deux de la même année 1727. Et tel eſt le Recueil que l'Imprimeur nous donne ſous le nom de *Sacra Corcyra Primordia.*

ARTICLE LXV.

PIECES QUI ONT remporté le Prix de l'Académie Royale des Sciences en 1738. *selon la fondation faite par M. Rouillé de Meslai, ancien Conseiller au Parlement. A Paris de l'Imprimerie Royale* 1739. *volume in*-quarto *Pages* 217.

AUcune Piece n'ayant paru mériter pleinement le Prix, l'Académie l'a partagé à trois Piéces qu'elle a jugées les meilleures de toutes celles qui lui ont été adressées. La premiere est de M. Leonard Euler célébre Professeur de Petersbourg. Elle est en Latin. Le sujet proposé au reste étoit sur la nature & les Propriétés du feu.

M. Euler établit d'abord, comme indubitable que le feu consiste dans un mouvement violent des plus petites parties des corps. Il remarque ensuite deux choses. 1°.

Qu'on ne ſçauroit procéder ſans hypotheſes, dans les matieres de Phyſique. 2°. Qu'il ne faut pas cependant abuſer de la liberté d'en imaginer. Rien n'eſt plus ſage, & plus vrai; & ceux qui ne veulent point d'hypotheſes ſont le plus ſouvent en contradiction avec eux-mêmes, & toujours avec la raiſon.

Mais de toutes les hypotheſes, qu'on peut imaginer, M. Euler trouve les moins convenables, celles qui s'arrêtent à l'explication des deux Propriétés qu'a le feu, d'échaufer & d'éclairer, qui ſont pourtant les principales, & comme la baſe ou le reſultat de toutes les autres. Il croit plus aſſortie à l'hypotheſe ou à l'explication Phyſique, la propagation ou la communication du feu d'un corps à l'autre, & cela par la raiſon même qu'il paroît plus difficile de l'expliquer; ce qui pourroit bien être vrai, l'eſprit s'endormant en quelque ſorte ſur les petites difficultés dont il croit entre-

voir la résolution, & ne daignant se réveiller que pour les difficultés qui semblent le défier & le piquer vivement.

Ce qui fait la grande difficulté de cette propagation du feu, est qu'elle paroît d'abord contraire aux Loix de la nature & du mouvement, une petite éteincelle suffisant, pour exciter un grand incendie; c'est-à-dire, un petit mouvevement pour en causer un très-grand. Cette Observation n'est pas d'un Physicien vulgaire. Et la suite de cette Dissertation répond fort bien à la réflexion que nous faisons ici.

Pour rendre cette difficulté de la Propagation du feu moins forte, il lui donne toute sa force, & la considere dans l'inflammation comme soudaine de la poudre à canon. Or il remarque d'après d'autres Philosophes, que l'air renfermé dans cette poudre, est la principale cause de cette rapide propagation du feu: & il est persuadé que la premiere éteincelle du feu don-

nant lieu à l'air de se dilater avec force, avec explosion, cette seule explosion d'une seule particule d'air donne lieu à toutes les autres particules aëriennes, en rompant leurs prisons par les débris de la sienne & des leurs.

Il rend cette action sensible par un entassement de petites bulles ou bouteilles de verre, pleines d'un air comprimé, dont il suffiroit d'en casser une, pour casser toutes les autres : ce qui est extrêmement bien pensé, & mérite beaucoup d'attention de la part des Physiciens. On pourroit croire que les fameuses larmes de Prusse ne sont qu'un amas de pareilles bulles de verre pleines d'air comprimé, qui les brise toutes à l'aide de leurs fragmens mutuels. D'où M. Euler conclut avec toute sorte de vraisemblance que toutes les fois qu'on voit dans la nature un effet supérieur à sa cause, on doit regarder cette multiplication de causes & d'effets résultans, comme apparente, & l'on doit croire que

les vrayes causes effectives en subsistoient déja dans l'intérieur des matieres, & dans leur disposition prochaine au mouvement.

Descartes par le seul instinct du génie Philosophique, le plus beau qui fut peut-être jamais, avoit prévenu cette explication en remplissant tout de matiere subtile, le seul vrai Element du feu qu'il reconnut, & que l'on sera peut-être de nouveau tenté de reconnoître, après que la mode de quelques hypotheses courantes aura cédé ou rendu la place au goût de la saine Physique, que ce Philosophe avoit introduit.

Les Dissertations suivantes sont en François. La seconde est du *P. Lozeran du Fesc*, connu depuis près de 20. ans dans nos Mémoires, & célébre par d'autres Prix remportés dans diverses Académies. Son explication du feu, est aussi dans les bons Principes de la saine Physique, comme celle de M. Euler. Elle est même plus Cartesien-

ne, & tout-à-fait Mallebranchiste par les petits Tourbillons dans lesquels le P. Du Fesc fait consister la nature du feu, comme il l'avoit fait il y a bien des années dans sa belle Dissertation sur le tonnerre, qni remporta le Prix à Bordeaux, & dont nous rendîmes compte il y a 12. ou 15. ans.

La troisiéme dissertation qui a partagé le Prix avec les deux précédentes, est de *M. le Comte de Crequy*, qui est aussi Cartesien ou à peu près, dans sa maniere générale de Philosopher; ce qui nous fait esperer que la contagion du vuide & de l'attraction ne gagnera pas tous les esprits. Pour expliquer le feu, M. de Crequy se jette dans la considération de la matiere magnetique, qu'il ramene ensuite à son but.

Il établit un double courant de cette matiere, & fait voir qu'elle pénétre tous les corps, excepté le fer & l'aimant, & quelquefois par accident d'autres corps ou atômes

qui s'oppofant à fon cours en f
quelquefois unis, & quelquefois
vifés les uns des autres, & d
fés avec fermentation, avec c
leur, avec feu. Car pour l
rendre cette penfée nouvelle, r
allons emprunter les paroles 1
mes de l'Auteur, qui conclut a
fi. » Je finis par conclure, *dit*
»du contenu en cette Diffe
»tion, que le feu n'eft autre c
»fe que la diffolution des c
»combuftibles par un agent i
»fible qui eft le double cours
»qui communique fon mou
»ment lorfqu'il y a obftruc
»à la pénétrabilité diamét
»& réciproque des deux cour
»&c.

Ces trois pieces qui ont p
tagé le prix, font fuivies
deux autres qui méritent a
bien de l'attention. Elles f
précédées d'un avertiffement
eft tel.

»Les Auteurs des deux Pie
»fuivantes s'étant fait conno
»à l'Académie, & lui ayant n

»qué qu'ils souhaitoient qu'elles »fussent imprimées , l'Académie »y a consenti volontiers, sur le té-»moignage que lui ont rendu les »Commissaires du prix, que quoi-»qu'ils n'ayent pû approuver l'i-»dée qu'on donne de la nature »du feu, en chacune de ces Pie-»ces, elles leur ont parû être des »meilleures de celles qui ont été »envoyées, en ce qu'elles suppo-»sent une grande lecture & une »grande connoissance de bons ou-»vrages de Physique, & qu'elles »sont remplies de beaucoup de »faits très-bien exposés, & de »beaucoup de vûës. La Piece No. »6. est d'une jeune Dame d'un »haut rang. Et la Piece No. 7. »est d'un de nos premiers Poë-»tes.

Peut-on s'y méprendre ? & quand les deux illustres Auteurs en question ne nous auroient pas permis de les nommer distinctement par leur nom, aucune Dame pourroit-elle disputer le Prix de la Philosophie-Physique à Ma-

dame la Marquise du Châtelet, & aucun Poëte à M. de Voltaire ? Comme leurs Dissertations ont du neuf & même du singulier, nous en rendrons un compte un peu détaillé.

Madame la Marquise du Châtelet se rencontre d'abord avec M. Euler, & prétend comme lui, que la chaleur & la lumiere ne sont pas les Phénomênes les plus propres à faire connoître la nature du feu. Elle établit qu'il y a des lumieres sans chaleur. Telles sont en effet les lumieres de la Lune, des vers luisans &c. Et que de même il y a des chaleurs sans lumiere. Ce qui du reste s'accorde avec la diversité dont ces deux Phénomênes sont produits, quoique par le même agent.

Quel est donc l'effet le plus universel du feu, demande ce Philosophe éxact & plein de méthode ; nous ne flatons point, & il est vrai que rien n'est plus méthodique & d'un stile plus philosophique que cette Dissertation. Cet

effet universel, est la rarefaction, au moins selon l'Auteur. A cette notion du feu elle oppose tout de suite bien des objections suivies de leurs réponses. *La rarefaction des corps par le feu*, lui *paroît une des loix primitives de la nature.* Cette loi est dans le goût du Newtonianisme. On ne doit pas en être surpris. Et l'illustre Auteur paroît pancher en passant, à regarder comme une loi aussi le mouvement de rotation des Planetes, autour de leur centre, ou plûtôt de leur axe.

Le singulier ici, est que le feu reconnu cause du mouvement, n'en est point reconnu l'effet, d'où l'Auteur conclut, que *le feu est un être à part, qui ne se forme de rien, & ne se change en rien*, & qu'en un mot le feu n'est ni matiere ni esprit. Ce Parodoxe est prouvé par un autre. C'est que l'espace n'est non plus ni esprit ni matiere. Le Newtonianisme, on peut le croire, a besoin de tous ces immatérialismes conséquens, que les

Cartésiens sont bien-aises de voir éclore plûtôt que plus tard, afin qu'on sçache à quoi s'en tenir sur l'espece de Physique Anti-hypotetique & expérimentale qu'on ne cesse de leur opposer. Notre Auteur a trop de lumiere dans l'esprit, pour ne pas convenir en propres termes que ce ne sont-là *que des conjectures & des vrai-semblances.* Ce qui est un aveu fort noble dans la bouche d'un Newtonien.

En conséquence le feu est pénétrable, ou du moins n'est pas démontré impénétrable : Et à plus forte raison il n'est pas pesant, ou ne l'est pas d'une façon vérifiable par une balance. Quelles sont donc les propriétés propres & distinctives du feu. *Il tend naturellement en enhaut*, selon notre Auteur, & *il est l'Antagoniste perpetuel de la pesanteur loin de lui être soûmis.* L'Auteur paroît en vouloir beaucoup à cette pesanteur du feu, & pour l'éviter mieux, s'être jettée dans l'extrémité op-

pofée d'un feu immatériel. Si on ne l'évite pourtant que par-là, les partifans du feu pefant ou plûtôt tendant au centre, ne font pas fi à plaindre, fur-tout ayant pour eux mille expériences naturelles, mille obfervations de la nature.

Parmi bien d'autres propriétés Madame du Châtelet penfe que *le feu a reçû du Créateur une portion de mouvement, ainfi que la matiere.* Il eft donc accompagné de mouvement & l'eft même effentiellement *le repos abfolu étant incompatible avec fa nature :* Il eft fuivi de mouvement : Car *il eft, pour ainfi dire, l'ame du monde, & le fouffle de vie répandu par le Créateur fur fon Ouvrage.* Mais il n'eft pas précédé du mouvement, il en eft la caufe, il en eft la forme, & n'en eft pas l'effet. L'Auteur a trop d'intelligence & de ce qui s'appelle pénétration d'efprit, pour ne pas fe demander, *comment le feu n'étant point matiere, peut cependant fe*

mouvoir. La réponse suit de près la demande. *Je répondrai que je ne sçais guére mieux comment un corps se remuë.* Les Newtoniens commencent toutes leurs réponses par l'aveu de leur ignorance sur les choses que leurs adversaires croyent le mieux concevoir, c'est-à-dire par l'aveu de l'ignorance de leurs adversaires qui n'ont pas toujours tant d'humilité. C'est ainsi que pour étayer l'attraction, ils commencent par avoüer qu'on ne conçoit pas mieux l'impulsion. Le tour est au moins ingénieux & fin.

Jusques-là il s'agit de la nature du feu. Il est question désormais de sa Propagation. L'Auteur ne croit pas le feu cause de l'élasticité de l'air, puisqu'il la détruit. Mais il le croit cause de l'électricité. L'explication de la congelation est un morceau bien traité, aux *parties frigerifiques* près, que nous voudrions bien qu'on ne ramenât point dans la Physique, c'est-à-dire dans le raisonnement.

Comme l'Auteur en veut surtout à la pesanteur du feu, c'est par sa non pesanteur qu'il croit démontrer que le Soleil qui est au centre du monde n'est point tout de feu, & que c'est un corps très-solide selon la pensée de M. Newton. Tout de suite cependant il est ici prouvé qu'il y a un feu central; & les preuves dont la plûpart ont souvent été répétées dans nos Mémoires, en paroissent aussi solides que celles de M. Newton en faveur de la solidité du Soleil, à l'exclusion d'un feu tout pareil. Le Soleil peut bien être un corps solide comme la terre, & avoir un feu comme elle, capable par sa grandeur & sa force de se faire sentir dans ce lointain, ce qui concilie tout.

La Dissertation de Monsieur de Voltaire commence par deux beaux Vers latins que nous croyons de sa façon. Ils sont aussi heureusement Poëtiques que profondément Philosophiques.

Ignis ubique latet, naturam amplectitur omnem :
Cuncta parit, renovat, dividit, unit, alit.

Ce qui exprime que le feu caché par-tout embrasse toute la nature, engendrant toutes choses, les renouvellant, les divisant, les unissant, les nourissant. C'est le précis de la Dissertation. Dans une premiere discussion le célébre Auteur éxamine si le mouvement seul peut produire la substance du feu. Descartes paroît l'avoir crû, lorsqu'il a supposé la transmutabilité de la matiere subtile en matiere crasse par le repos, & celle de la matiere crasse en subtile par le mouvement. M. de Voltaire pense avec une parfaite justesse, que l'élement du feu, éxiste sans aucune transmutabilité, indépendamment des autres corps & de leurs mouvemens, & qu'il forme une substance corporelle à part. Cette transmutabilité des

Elemens est une chose insoûtenable dans la Physique, & rien n'a porté tant de préjudice au systême Cartésien que cette fragilité, dont tous les esprits solides sont scandalisés. Cependant Mallebranche a porté cette fragilité à l'excés, par sa matiere molle & uniforme à l'infini. Notre Auteur est tout-à-fait dans les bons principes de la saine Physique sur l'inaltérabilité des ptemiers Elemens, air, eau, terre & feu, réfutant fort bien M. Newton même, qui d'après Boyle croyoit l'eau transmuable en terre, & la terre en eau.

M. de Voltaire ne doute pas que le feu ne soit un corps impénétrable & pesant. Il prétend que le mouvement constituë la propre nature de l'Element du feu, & que c'est par ce mouvement, qu'il produit la chaleur, qu'il tient écartées les parties des autres corps solides, qu'il cause l'élasticité, nommément celle de l'air. On est surpris dans le courant de ceci,

de voir M. de Voltaire r
jetter la matiere subtile & a
mettre le vuide. Cependant
vuide près, la matiere subt
de Descartes a toutes les p
priétés, que Monsieur de V
taire attribue à l'Element
feu, lequel étant très mol
& très pénétrant, comment n'
il pas une matiere subtile? L'A
teur ne s'accorde avec celui, d
nous venons de parler, qu
ce qu'il attribue aussi l'élec
cité au feu. Il y a dans ces d
Dissertations mille traits d'une
ne Physique & d'un raisonnem
éxact, & conséquent aux Prin
pes adoptés par les deux illust
Auteurs.

ARTICLE LVI.

RECUEILS DE DIVERS Ecrits pour servir d'Eclairciſſement à l'Hiſtoire de France, & de Supplément à la Notice des Gaules. Par M. l'Abbé Lebœuf. Suite de l'Article L. au mois de Mai. 1739.

DIſſertation ſur l'Etat des Sciences dans les Gaules, depuis la mort de Charlemagne juſqu'à celle du Roi Robert.

Il n'y a perſonne, pour peu qu'ils ſoit inſtruit de notre Hiſtoire, qui ne ſçache les grands efforts, que fit Charlemagne pour retirer ſes Sujets de l'ignorance profonde, où les avoit plongés l'inondation des Barbares dans les Gaules; les ſoins qu'il ſe donna pour faire élever les Princes ſes Enfans dans l'étude des Sciences; & le progrès, que la plupart y firent, ſur tout Louis le Débonnaire, ſon ſucceſſeur à l'Empire. On ſçait

aussi que le zéle de quelques-uns de ses Descendants, & l'émulation, que le renouvellement des études avoit excitée parmi les François, conserverent encore quelque temps le goût des Lettres en France, même pendant les guerres Civiles, qui agiterent ce Royaume après la mort de Louis, & qui furent bientôt suivies des ravages des Normands; d'où vient qu'au commencement de ces ravages il se trouva des Ecrivains, qui représentoient les Lettres extrêmement florissantes en France, tandis que d'autres gémissoient sous leur décadence. C'est que ceux-ci, voyoient revenir l'ignorance à grands pas, & que ceux-là ne faisoient attention qu'à ce grand nombre de Sçavans & de Beaux Esprits, qui tâchoient de retenir les Lettres fugitives.

D'ailleurs les écoles établies sous Charlemagne dans toutes les Cathedrales & dans les principaux Monasteres, subsisterent encore quelque tems, & plusieurs se ga-

rantirent des fureurs des Normands, & produisirent une succession des Sçavants, qui n'a point été interrompüe. On forma des Bibliotheques en divers endroits & » s'il parut quelque vuide dans »la litterature de France à la fin »du neuvieme siecle & au com-»mencement du dixiéme, ce fut »peut-être, dit M. Lebœuf, par-»ce que Alfrede Roi d'Angleterre »en avoit tiré quelques unes des »meilleurs têtes, pour faire fleu-»rir les études dans son Royau-»me; » Mais pour achever de détruire le préjugé général que ces deux siecles furent pour les sciences & pour les arts un tems de barbarie parmi les François, M. Lebœuf passe en revûë toutes les sciences, ausquelles on s'appliquoit alors, & nous expose, à ce qu'il nous paroît, avec beaucoup de sincérité, l'état, où elles se trouverent jusqu'au regne de Robert.

Il commence par l'étude des Langues, de la Grammaire, des Auteurs profanes & des Humani-

tés, il prouve assez bien qu'on ne négligeoit point la connoissance des Langues, ni anciennes, ni modernes, sur tout celle du Grec, il rapporte plusieurs disputes Grammaticales des Sçavants de ce tems-là ; il fait voir qu'on lisoit les Auteurs Latins, & qu'on les entendoit assez bien, mais qu'ordinairement on écrivoit mal en cette Langue : à l'occasion d'une Lettre d'Hincmar de Reims à son neveu Evêque de Laon, il remarque que dès le neuviéme siécle, les Enfants apprenoient le Latin par principes & par méthode, ce qui prouve qu'il y avoit dès-lors une Langue vulgaire en France, dont l'usage étoit universel. Il cite plusieurs Ouvrages de Grammaire & de Rhétorique de ce siecle, qui sont encore estimés, & surtout celui d'un nommé Gunzon, qu'il croit avoir été l'Abbé de Ste. Colombe de Sens, de ce nom. » L'Auteur, » dit-il, y épuisa toute la Litteratu- » re des anciens Grammairiens, » pour prouver qu'ils ont quelques-

is employé un cas pour un au-
e que la ſimleſe eſt quelques-
is en uſage chez les Poëtes ;
pour faire voir.... que la Gram-
aire n'eſt pas la ſeule Science ,
ns laquelle il ſoit verſé , il fait
ie digreſſion ſur la Dialectique ,
Rhétorique , la Muſique , l'Aſ-
onomie , & il finit par des vers
exametres de ſa façon , qui ne
nt pas mauvais. »
l convient néanmoins que de
eils Sçavans étoient rares, qu'on
avoit bien de l'ignorance juſ-
s dans les Monaſteres. » Un
bbé , dit-il , tel que Gunzon ,
toit bien different de ceux , dont
Concile tenu à Troſſy , en la
'rovince de Reims , l'an 909. a
it que lorſqu'on leur repréſen-
oit le Livre de la Regle , ils ré-
ondoient , *neſcio Litteras* , n'é-
ant pas capables d'y lire une ſeule
igne , » Et il ajoûte dans une
te que Benoît, Prieur de Clu-
en Lombardie, au rapport d'A-
mar de Chabannes , diſoit *In*
quitaniâ nulla ſapientia eſt , om-

nes sunt rustici & si aliquis de Aquitaniâ parum didicerit Grammaticam, mox putat se esse Virgilium. In Franciâ est sapientia, sed parum, nam in Longobardiâ, ubi ego plus didici, est fons sapientiæ.

Mais si on lisoit & si on transcrivoit les Auteurs Profanes dans les Cloîtres, on s'y occupa encore davantage à faire des copies de la Bible & des Peres de l'Eglise. Il est certain d'ailleurs que dans la question du culte des images, que les Grecs engagerent Louis le Debonnaire à éxaminer de nouveau, les Evêques de France prirent assez bien leur parti, qu'ils n'improuverent que l'excés de ce culte, & qu'à cette occasion il se fit quelques Recueils semblables à ceux des Livres Carolins, mais plus modérés, dit notre Auteur.

Les Controverses sur l'Eucharistie vinrent après, & firent beaucoup de bruit, on y proposa des questions si peu décentes, comme l'a remarqué le P. Mabillon,

que dans les Ecrits, qu'on s'envoyoit de part & d'autre, on metoit le nom d'*Eucharistie*, ou *de orps de N. S.* en Lettres renversées, même en Grec, de crainte apparemment de blesser la modestie du commun des Fideles, si ces Ecrits fussent tombés entre eurs mains. Enfin, dit M. Leboeuf, » l'on vit s'introduire » quelques differences dans les » manieres Théologiques de par-» ler parmi ceux, qui pensoient de » même. » Ce qu'il attribuë au trop de familiarité avec les distinctions puisées dans les Philosophes, au trop de curiosité à sonder les mysteres, & au trop d'attachement à certains endroits des Peres, sans prendre la peine de les confronter avec d'autres. Il croit pouvoir inferer d'un Canon du Concile de Meaux de l'an 895. que les nouveautés de Doctrine venoient principalement des Monasteres, parce qu'on y avoit plus commodément des Li-

vres, & qu'on y étoit plus ſtudieux. M. Lebœuf ne juge apparamment pas que tous ceux, qui parloient alors ſur les matieres Théologiques autrement que les autres, penſoient comme eux. Gotheſcalc, & le Moine de Corbie, qui prétendoit qu'il n'y avoit qu'une ſeule & même ame dans tous les hommes, ne péchoient pas ſeulement dans la façon de s'exprimer.

Pluſieurs Evêques & d'autres Sçavans de France écrivirent auſſi contre Photius, qui avoit attaqué l'Egliſe Latine, mais leurs Ouvrages, ſelon notre Auteur, ne furent que de ſimples compilations d'autorités, ſi on en excepte celui de Ratramne, où l'on remarque plus de Doctrine & de raiſonnement. En un mot de ce grand nombre de gens, qui écrivoient ſur les matieres Théologiques, la plupart s'amuſoient ſouvent à des minuties de Grammaire ; d'autres cherchoient du myſtique par tout. Hincmar, qui fut regardé comme le plus ſçavant des Evêques de ſon

tems s'abandonna dans ſes traités ſpirituels à des calculs pueriles.

A la fin du neuviéme ſiécle & au commencement du dixiéme, l'étude des Livres SS. & de la Théologie ſe trouva preſqu'uniquement renfermée dans les Cloîtres. Notre Auteur cite à propos de cela ſur pluſieurs Ouvrages, qui parurent alors, & ſur les erreurs, qui ſe répandirent en France juſqu'au regne de Robert, des traits aſſez curieux, mais qui ne ſçauroient être abrégés.

Il en eſt de même de l'Article ſuivant, lequel regarde l'étude du Droit Canon : on liſoit les Décrétales & les Conciles, on en faiſoit des Compilations, on dreſſoit & on recueilloit des Statuts Synodaux,mais il regnoit par tout un défaut de critique. Pour ce qui eſt du Droit Civil,il ne paroît pas qu'on ſuivît alors aucune regle ſûre. Les Comtes, dit M. Lebœuf, jugeoient tantôt ſuivant les Loix Romaines, & tantôt ſuivant les Capitulaires de nos Rois, ſelon les differents

intérêts, qu'ils prenoient dans une affaire. Sous le Roi Robert on commença à témoigner plus d'estime pour l'étude du Droit Civil.

L'Histoire & la critique étoit encore plus négligées. La crédulité n'eut point de bornes ; on supposa bien des Ecrits aux plus célébres Auteurs ; quantité de fables, dont on a eu bien de la peine à revenir, doivent leur naissance aux Historiens de ces deux siécles, lesquels écrivoient d'ailleurs dans un style barbare, & montroient fort peu de discernement. On peut voir dans notre Auteur, ceux qui méritent d'être exceptés de ce nombre d'Annalistes & d'Historiens si peu digne de ces noms.

Ce fût aussi alors que les Martyrologes & les Calendriers commencerent à devenir fort communs. » Mais cette matiere, dit M. Le-» bœuf a été tellement rebatuë par » deux Sçavans, morts au commen-» cement *du siécle*, où nous vivons » (M. M. Baillet & Chatelain)

ju'il ne me convient point de
n'y arrêter, encore moins à l'é-
ude de la Liturgie, ſur laquelle
l y auroit à compoſer des Vo-
umes entiers. »
Ce n'eût pas été un défaut dans
Hiſtoriens d'alors, que le ſoin
'ils eurent de marquer avec la
s grande éxactitude les Eclyp-
, l'apparition des Cometes &
ıutres ſemblables phenomenes,
la ſuperſtition ne s'y fût pas mê-
; mais comment euſſent-ils évité
t écueil, puiſque les Aſtronomes
èmes y échouoient. M. Lebœuf
›porte pluſieurs éxemples, où
n voit que les plus habiles hom-
es de ce tems-là ne pouvoient
garder une aurore boreale, ni
moindre metore, tant ſoit peu
traordinaire, ſans y trouver un
ertiſſement, ou une menace du
el.
Ce n'eſt pas qu'ils ne convinſ-
ıt que tout cela pouvoit être na-
·el, & qu'ils n'expliquaſſent aſſez
en les Eclypſes du Soleil par l'in-
·poſition de la Lune, & celles de

la Lune, par l'interposition de la Terre. » C'étoit toujours, dit le » sçavant Chanoine, le sistême de » Ptolomée, qui servoit de fonde- » ment à tous leurs raisonnements. » & par sa contrariété, il fit pen- » ser à trouver dans les Astres des » éloignements semblables à ceux » des sons les uns aux autres. C'est » à dire, la même proportion. » Sur quoi il renvoye à une Piéce de vers du Volume de la Bibliotheque du Roi, intitulée *naturalis concordia vocum cum Planetis.*

Le plus habile homme, qu'ait eu la France en ce genre au dixiéme siécle, fut Gerbert, lequel étant passé en Espagne, y apprit l'Astrologie des Sarrasins; il dressoit des Sphéres, qu'il formoit au Tour, puis il les couvroit de peaux & avec des couleurs il représentoit le Lever & le Coucher du Soleil: il enseigna aussi, dit notre Auteur, à trouver pendant la nuit, par le moyen du tuyau ou de l'Astrolabe, le pole boreal.

Mais il n'y eut point de scien-

ii fut plus en vogue dans ces
que celles des calculs, &
fit sur toutes sortes de ma-
Loup de Ferrieres & Egin-
irent quelque commerce de
sur l'Arithmetique. On étu-
i avec quelque succès le com-
le cours des Astres ; & un
r, qui vivoit au commen-
du regne de Charles le
e, réfuta par des raisons sans
e ceux, qui croyoient que Pâ-
ie pouvoit jamais arriver le
inquiéme d'Avril.
rafinement de Gerbert en
Arithmétique alla jusqu'à
er un jeu de chiffres qu'il
Rithmomachia, dont il don-
regles assez semblables à
du jeu des échets. Il y avoit
oirs, des blancs, & des rou-
es Pyramides, & on y fai-
ention de *prises*. Il n'y cite
Autëur que Boëce ; cepen-
n croit qu'il avoit pu pui-
jeu, ou combat de chiffres
Pythagore : ces regles intitu-
Ludus, qui dicitur Rithmo-

machia, sont en quatre pages dans un Manuscrit de M. Colbert à la suite du Traité de Géometrie des mêmes Auteurs. La Géographie a besoin de l'Astronomie & comme le nombre des Astronomes étoit alors fort rare, celui des Géographes l'étoit aussi : ceux mêmes, qui s'appliquerent le plus à cette science, y firent des fautes énormes. Glaber, qui vivoit sous le Roi Robert, croyoit la France quarrée ; & faisoit dériver le nom d'Orleans d'*Oriligiana*, & traitoit d'ignorans ceux, qui disoient que cettte Ville tiroit son nom de l'Empereur Aurelien ; mais que pouvoit-on attendre d'un Géographe qui plaçoit le mont Vesuve en Afrique & appelloit la Méditérannée *Mare Oceanum.* Adémar, célébre Défenseur de l'Apostolat de S. Martial de Limoges, s'imagina que le nom d'*Aquitania* venoit d'*Aquarum janua*, parce que, selon lui, cette Province étoit la premiere des Gaules, qui avoit été lavée des eaux du Baptême ; cela montre

qu'il n'avoit pas lû les Commentaires de Céſar.

La Muſique fut peut-être la partie des Mathématiques la plus cultivée ſous les Succeſſeurs de Charlemagne. Dès le regne de cet Empereur, des Chantres Romains avoient appris aux François à chanter avec plus de propreté, ils leur enſeignerent même à organiſer leur chants, à quoi ſervit beaucoup une orgue, qui avoit été envoyée de Conſtantinople, notre Auteur dit à Charlemagne, d'autres diſent à Pepin. On en fit bientôt d'autres ſur ce modéle, & Waafridre Strabon écrit qu'une femme fut ſi extaſiée d'en entendre joüer une, qu'elle en perdit la vie.

A l'orgue ſuccederent bientôt des inſtrumens à corde & à vent; mais on ignoroit le ſecret d'enſeigner & de noter le chant & cette invention eſt communément attribuée à Guy Aretin, Moine Bénédictin d'Italie; car quoiqu'on en trouve quelques indices dans la Chronique de Corbie en 985.

Aretin, dit M. Leboeuf, n'en passe pas moins pour l'inventeur des signes du chant par échelles & par clefs. On verra avec plaisir dans le Livre même ce que notre Auteur dit des simphônies triples de Walafridre Strabon du Traité que fit sur le même sujet un Clerc ou Moine de Reomé, nommé Aurelien, & ce qu'il ajoûte de la maniere, dont Remi d'Auxerre, qui commenta Marciên Capella sur les Arts libéraux, traita de la Musique.

Il y eut encore plus de Poëtes que de Musiciens dans l'intervalle de tems, dont nous parlons, mais comme chacun se mêloit de faire des vers, cette foule de mauvais Versificateurs étouffa le bon goût de la Poësie; quelques-uns pourtant, mais en petit nombre, se garantirent de la contagion; comme Théodulphe, Evêque d'Orleans, qui eut de la réputation sous Charlemagne, & sous Louis le Debonnaire & qui est l'Auteur de l'Elegie *gloria laus & honor*,

que l'Eglise a adoptée : Florus de Lion : Walafridre Strabon, qui passa pour le Virgile de son tems, & dont M. Lebœuf dit, qu'il y a dans sa description des Plantes quelques endroits dignes du siécle d'Auguste ; Heric Moine d'Auxerre » dont on a une vie de S. » Germain, qui peut être regar- » dée comme un des plus beaux » morceaux du regne de Charles le » Chauve. » Mais la Poësie, ajoûte notre Auteur, paru dégénérer à mesure qu'on approcha de la fin du neuviéme siécle, & que les guerres des Normands devinrent plus violentes.

On étoit alors dans l'usage de mettre en vers les Martyrologes & les Vies des SS. Abbon, Moine de S. Germain, y mit la description du Siége de Paris, Hucbaud de S. Amand s'avisa de composer à la louange de Charles le Chauve une piece de cent trente-six vers, dont tous les mots commençoient par un C. d'autres vouloient que les premieres Lettres

de chaque vers formassent un acrostiche : d'ailleurs on ne se gênoit pas beaucoup, & on prenoit hardiment des licences jusqu'à *Latiniser* des mots Grecs, pour les faire entrer dans les vers. Heric & quelques autres firent mieux, car ils les laisserent écrits en Grec. Ce qui contribua le plus à faire tomber la Poësie dans le dixiéme siécle, fut que les sciences n'étant plus guères cultivées, que dans les Cloîtres, & surtout dans l'Abbaye de Cluni, S. Odon & S. Maieul firent tout ce qu'ils purent pour dégoûter les jeunes Moines de la Lecture des Poëtes du siécle d'Auguste, » & comme la Poë-» sie a cela de particulier qu'après » avoir été négligée, elle ne peut » reparoître que difficilement dans » son premier éclat, elle ne reprit » pas de nouvelles forces dans le » même tems, que plusieurs des » autres sciences resusciterent avec » le commencement du regne des » Capetiens. » Au reste l'usage s'étoit introduit dès le neuviéme

: de faire rimer dans les vers
.amettres la césure a.ec la
& l'on mit aussi dès lors en
ıe la Prose rimée, dont les Syl-
s étoient comptées.
ıa Poësie en Langue vulgaire
t commencé à être à la mode
Charlemagne ; mais Louis le
›onnaire, qui y avoit été for-
dans sa jeunesse, ne la goû-
oint : elle reprit vigueur sous
regnes suivants, & il paroît que
Chansons, dont on se servoit
r célébrer les grandes actions
hommes illustres, étoient ri-
:s.
)u défaut de Critique, qu'on
roche au neuviéme & au dixié-
siécle, M. Leboeuf conclut que
Logique & la Dialectique n'y
ient pas fort cultivées. En ef-
, ajoûte-t-il, » on ne connois-
›it alors que la Dialectique, qu'on
ttribuoit à S. Augustin. Cet
)uvrage n'est autre que le Trai-
é des dix categories & il te-
ıoit lieu de Logique. » Pour
qui est de la Physique, com-

me on ne s'attachoit point à faire des expériences on ne pouvoit en parler qu'historiquement, ou en raisonner que par conjectures ; cependant on étoit très éxact à marquer par écrit tout ce qui se passoit d'extraordinaire ; mais quand on ne pouvoit pas l'expliquer naturellement, ce qui arrivoit souvent, on avoit recours aux explications mystiques, ou l'on mettoit sur le compte des Demons ce qu'on ne comprenoit pas. Notre auteur en rapporte plusieurs traits assez curieux.

La science des Medailles n'étoit point connuë dans ces temps-là, on ne laissoit pourtant pas de conserver avec assez de soin les antiques, qu'on découvroit de tems en tems ; à la vérité quelques uns, & des Sçavants mêmes, ne trouvoient pas bon qu'on exposât en public, ni que l'on conservât dans les Cabinets les figures des Payens & des Dieux de la gentilité, & un Abbé du Languedoc conseilla au Prince des Danois de fondre un Jupiter & un Neptune, qu'il avoit, pour faire de l'un une aiguiere

aiguiere, & de l'autre une Marmitte.

Mais tous ne penſoient pas de même : nous apprenons d'Aimoin que les Religieux de Fleury ſur Loire avoient placé à l'extrémité de leur nef un buſte de Raynold chef des Normands, un des plus mechants hommes, qui fût jamais. On employoit auſſi pour des uſages ſacrés des vaſes, qui avoient ſervi à des Payens, mais il y avoit alors dans les Livres Pontificaux une oraiſon ſpeciale pour les purifier.

Quelques Ecrivains ont avancé que Gerbert avoit le ſecret de trouver les thréſors cachés, mais notre auteur prétend qu'on attribuë ſouvent à Gerbert des découvertes d'un Gebert Aſtronome & Medecin Arabe. La peinture employée dans les Egliſes étoit fort groſſiére. M. Leboeuf en a vû d'Heric, Abbé de ſaint Germain d'Auxerre, qui étoient horribles, & dont cet Abbé ſe glorifioit néanmoins beaucoup. Anſtée, Moine

de Gorze, fut un très habile Architecte au dixiéme siécle, mais ni lui, ni ceux, qui pouvoient lui ressembler, n'eurent pas beaucoup d'occasion de faire valoir leurs talens, parce que communément on regardoit la fin de ce siécle comme devant être celle du monde. Ainsi on n'entreprenoit point de grands bâtiments.

ARTICLE LXVII.

HISTOIRE D'EPAMINONDAS pour servir de Suite aux Hommes Illustres de Plutarque, par M. l'Abbé de Seran de la Tour, à Paris chez Didot ruë du Hurpoix à la Bible d'Or. 1739. in-12. *pages* 298, *sans compter la Préface, le Parallele d'Epaminondas, & de Scipion &c.*

LE goût qui regne aujourd'hui parmi nous pour l'Histoire ancienne a du naturellement amener celui d'en contempler les Heros, plus à loisir & de plus près qu'une

Hiſtoire générale ne peut les offrir à nos regards. Ils n'y paroiſſent pour ainſi dire qu'en perſpective, c'eſt même une perſpective changeante où les perſonnages divers, ſe ſuccédent trop rapidement les uns aux autres, pour nous permettre de bien démêler leurs traits; ſi la magnificence du ſpectacle éblouit notre imagination, le vuide qu'il laiſſe ſouvent dans notre eſprit, nous fait ſentir qu'il y a encore quelque choſe à déſirer dans la connoiſſance de l'Antiquité pour l'intérêt de notre curioſité & celui de notre inſtruction.

En effet, l'ordre Chronologique de la ſucceſſion des Républiques & des Empires, le détail des ſiéges & des batailles, le tableau de ces grands évenemens, qui entraînent le renverſement des Trônes & la chûte des Rois, n'eſt point ce qui dévoile à nos yeux le génie, le caractere propre d'un ſiécle, ce qui forme le cœur & l'eſprit d'un Lecteur, ce qui ſatisfait le diſcernement délicat de quelqu'un plus

avide d'étudier les hommes, que d'orner sa mémoire & de juger en connoisseur que de discourir en Pédant. Un Lecteur de cette espece, cherche l'homme sous le masque du Heros & du Conquérant & aime mieux connoître l'antiquité par le détail de ses mœurs, que par celui de ses révolutions. C'est pour ces esprits Philosophiques que travailla autrefois Plutarque grand Philosophe lui-même; & c'est pour eux, que M. l'Abbé de la Tour s'est engagé dans la même carriére. Il manquoit à la suite des hommes illustres de Plutarque, le Portrait d'Epaminondas. *L'Historien Grec*, dit M. l'Abbé de la Tour, *en avoit fait la vie. Les mêmes accidens qui nous ont dérobé plusieurs autres de ses Ouvrages nous ont aussi enlevé celui-là.* Par les avis de M. l'Abbé de S. Pierre, M. l'Abbé de la Tour a entrepris de nous dédommager de cette perte. M. le Chancelier l'a exhorté à continuer ce travail. Un Ouvrage commencé & mis au jour sous de si heureux auspices peut-

il manquer d'intéresser le Public?

L'Auteur se plaint de quelques critiques & croit avoir besoin de précautions pour se mettre à l'abri de leur censure. Il les prend dans sa Preface. Ses éclaircissemens roulent sur le soupçon injuste qu'on pourroit se former, que M. l'Abbé de La-Tour, ne fut redevable de son projet & de l'éxécution, qu'au modele que lui en auroit tracé M. l'Abbé Gedoyn à la derniere ouverture de l'Académie des belles Lettres, où il lut une vie d'Epaminondas qu'il venoit de composer.

J'avois fait, dit M. de La-Tour, *à peu près le premier Livre de cette histoire lorsqu'une personne de distinction m'apprit que M. l'Abbé Gedoyn étoit prêt à la donner. J'allai sur le champ voir M. l'Abbé Gedoyn. Je lui temoignai sincérement la crainte que j'avois de me trouver en concurrence avec lui........... M. l'Abbé Gedoyn me parla avec la même ouverture. Il m'assura qu'il avoit choisi les*

plus belles actions du fameux Genéral Grec pour être la matiere d'un discours qu'il devoit prononcer à l'Académie des belles Lettres, mais qu'il ne pensoit point du-tout à en donner une vie complette. Il finit par m'exhorter à continuer mon entreprise. &c.

Voilà l'origine du Livre & les incidens qui en ont précédé ou accompagné la naissance développés de façon à mettre l'Auteur & l'ouvrage hors d'atteinte sur cet article.

Le reste de la Préface est consacré à prouver par l'exemple du passé, la sage docilité qu'on peut attendre de l'Auteur pour les critiques équitables qu'on feroit de son Livre.

Au lieu de chicanner sur deux ou trois traits de son histoire de Scipion, faciles à excuser & qui n'interessent en rien les faits qu'il avoit à établir, il se soumet à la censure qu'on a fait de ces articles avec une candeur d'autant plus estimable qu'elle est plus rare parmi les gens de Lettres. Ce procédé fait autant

d'honneur au discernement de M. l'Abbé de La-Tour, qu'à la noblesse de ses sentimens.

La Préface est suivie d'une Lettre de M. Belin Ingenieur au dépôt des Cartes & Plans de la Marine. Il y rend compte d'une Carte nouvelle de la Grece qu'il a dressée pour être à la tête de l'histoire d'Epaminondas. Cette piece est recommandable par la correction & l'éxactitude que M. Belin a coutume de donner à ses Cartes, comme sa Lettre l'est par la justesse de son raisonnement & par le tour aisé & naturel de son stile.

Après cette Lettre on trouve un discours sur les différences du grand homme & de l'homme illustre par M. l'Abbé de S. Pierre. C'est lui, *qui le premier a exhorté M. l'Abbé de La-Tour* à parer son ouvrage de cet ornement. Rien en effet n'étoit plus propre qu'un pareil éclaircissement à mettre un Lecteur à portée de se faire une juste idée du mérite d'Epaminondas. Le soin que nous avons eû d'inferer, il y a plusieurs

années ce difcours dans nos mémoires, nous difpenfe d'en faire ici le précis. En foufcrivant aux principes folides qui y font établis fur la diftinction du grand homme & de l'homme illuftre, nous nous croyons obligés d'avertir, que, fi Defcartes a mérité d'être placé au rang des grands hommes, ce n'eft point à la ftupidité des autres mortels, c'eft à la fupériorité de fon génie qu'il eft redevable de cet honneur. Long-temps avant lui, & de fon tems encore, bien des gens qui ne devoient rien à fes leçons, raifonnoient Théologie, Jurifprudence, Géométrie, Phyfique même avec un ordre, une netteté, une folidité qui n'étoit point inférieure à celle de Defcartes; & qui frayerent à ce grand homme la route ou le don d'invention, L'étenduë & le tour Syfthématique de fon efprit le conduifirent, en matiere de Phyfique, plus loin que fes maîtres & que fes émules. Son difcernement lui avoit infpiré pour plufieurs d'entre-eux une eftime que fes Difciples les plus

zélés pourroient renouveller ſans donner atteinte à la gloire de leur maître ni déroger à celle où ils aſpirent en marchant ſur ſes traces. Quiconque penſe délicatement eſt plus flatté de devoir les avantages qu'il remporte à l'éminence de ſon mérite qu'à la médiocrité de ſes concurrens. La victoire pour être mieux diſputée, n'en eſt que plus brillante. Le progrès de la doctrine de Deſcartes auroit-il été ſi rapide, ſi plus d'un autre Philoſophe n'avoit travaillé avant lui & en même tems que lui à amener le gout de la bonne Phyſique & de la Géométrie? S'il étoit permis de changer l'extrait en Diſſertation il ſeroit aiſé de prouver combien les eſprits étoient tournés déja du côté de ces connoiſſances lorſque Deſcartes vint profiter de ces heureuſes diſpoſitions. Pour s'inſtruire de l'état où étoient alors les Mathématiques en particulier; Il n'y a qu'à jetter les yeux ſur la ſçavante & ingènieuſe diſſertation qu'on voit à la tête de la traduction du traité de M. Stô-

ne sur les infiniment petits.

Ce que la vie d'Epaminondas fourniroit à un extrait se réduiroit précisément à l'abrégé qu'a fait Cornelius Nepos de la vie du plus grand homme que la Grece ait vû naître dans son sein. Cet Auteur est d'un usage si commun qu'on nous sçauroit mauvais gré de n'écrire que pour le copier. D'un autre côté les détails, le développement, les principes & la suite des grands événemens où ce héros a eû part, & que M. l'Abbé de La-Tour a puisé dans Pausanias, Xenophon, Polybe, Plutarque, Justin, Diodore de Sicile pour en remplir le canevas tracé par Cornelius Nepos, sont tout à la fois trop longs & trop intéressans pour qu'un simple précis en fasse sentir le mérite. La seule ressource qui nous reste, pour placer le Portrait d'Epaminondas dans un nouveau jour, pour donner quelque idée du goût & du travail de l'Auteur & du prix de l'ouvrage, c'est de rapporter ici le principaux traits du pa-

rallelle qu'à l'imitation de Plutarque l'Abbé de La-Tour a fait du héros Grec avec un héros Romain. Il a choisi pour la comparaison Scipion, dont il a depuis peu donné la vie au Public. Il commence le parallele par leur naissance.

Epaminondas & Scipion reçûrent la naissance de parens ilustres. Epaminondas descendoit des Rois de Thebes. Scipion étoit sorti d'une des plus anciennes maisons de Rome. Mais la naissance, qui étoit un grand avantage à Rome, n'en procuroit aucun à Thebes. Le gouvernement populaire y rendoit tous les Citoyens égaux. Le sang des Rois y étoit indistinctement confondu avec celui des Pâtres & des Artisans, les talens mêmes & les vertus y étoient, avant Epaminondas, dans un si grand mépris que c'étoient des moyens peu sûrs de se distinguer.

Il n'en étoit pas ainsi à Rome: Les familles Patriciennes y tenoient le premier rang, en être né c'étoit avoir droit aux plus grands emplois & aux

premieres dignités, dont la plûpart étoient affectées au corps des Patriciens. Les Phébéïens avoient cependant déja depuis cent trente ans au moins commencé à partager avec eux le Consulat, lorsque Scipion vint au monde.

Ensuite l'Auteur rapproche leur éducation. *Par-là on voit d'abord que Scipion fils d'un Patricien & d'un Patricien Consulaire eût deja un grand avantage sur Epaminondas. Il est vrai que tous deux pûrent avoir les mêmes secours pour l'éducation, pour les belles Lettres & pour la Philosophie. Mais Epaminondas n'en trouva point d'autres dans sa patrie. L'art d'attaquer & de défendre une place, de prendre avantageusement un camp, de livrer une bataille à propos, de faire une retraite, de discipliner des troupes, de conduire une armée, la science militaire en un mot étoit absolument ignorée à Thebes.*

Scipion au contraire eût des maîtres domestiques, son Pere & son Oncle sous lesquels il avoit fait ses

'emieres campagnes à l'âge de dix-pt ans. Il avoit même dès-lors ?ifté à la bataille du Téfin que ?rdit fon pere à qui il eût la gloi-? & le bonheur d'y fauver la vie. Jé dans Rome, qui n'étoit pour insi dire qu'un camp de Soldats, fit fon apprentiffage de l'art mi-taire à la guerre même. Sous uels maîtres encore? Sous les plus 'ands Généraux de leur temps. !uffi eut-il le commandement des rmées, & remporta-t-il même des ictoires, dans un âge où Epami-ndas n'avoit peut-être pas enco-? étudié les premiers élemens de ? gueure. Il ne s'y appliqua que ans un âge déja mur. Son génie ipable de tout fut le feul maître u'il eût dans une fcience qui ne apprend gueres par la fpécula-ion.

Auffi grand politique que grand 'hilofophe, & à la fituation où 'oient de fon tems les affaires de ı Grece, il prévit d'un coup d'œil ous les malheurs dont étoit mena-é fa patrie & il conclut en même

temps que la guerre seule étoit capable de l'en garentir. Il s'y appliqua donc entierement. Il étoit déja en état de commander & de vaincre, lorsque ses Concitoyens ignoroient encore qu'il fut Soldat. La supériorité de ses talens trahit seule sa modestie. Il vouloit être capable de remplir toutes les fonctions dont il pourroit-être chargé par sa République, mais il s'embarrassoit peu qu'on sçût qu'il l'étoit. Il ne briguoit que l'exclusion des premieres places. Il montre après cela par quelle porte ils entrerent dans les emplois Publics.

Scipion tint une conduite bien différente. A l'âge de vingt sept ans * *il se proposa lui-même pour occuper en Espagne la place la plus importante de la République, & dans*

* Tite-Live, Eutrope & la plû-part des Auteurs ne lui en donnent que vingt-quatre, ou vingt-cinq.
Tite Live dit même *viginti quartuor fermè annos natus.*

le temps même ou elle l'exposoit à de plus grands périls. Un ambitieux prononceroit d'abord que l'ambition seule dut le porter à cette démarche. Un juge plus doux & peut-être plus équitable sera persuadé que c'étoit le besoin qu'il crut que les débris de l'armée & du parti des Romains en Espagne avoient d'un homme tel que lui. Sûr de son talent pour la guerre, il s'en crût sans doute comptable à sa patrie. Pourquoi ne rapporteroit-on pas au zele qu'il eût toujours pour elle ce qui lui appartient peut-être bien plus qu'au desir de commander? Ce zéle étoit le même que celui d'Epaminondas. Ce dernier pensoit que c'étoit à ses concitoyens à le connoître, à le démêler dans l'obscurité, dans laquelle il se plaisoit à vivre, & à l'employer comme ils le jugeroient à propos. Scipion pouvoit croire, que dans les occasions difficiles on peut se laisser voir à découvert tel qu'on est, & qu'on n'est peut être pas innocent lorsqu'on cache des qualités supérieures qui peuvent être utiles à toute une nation. Ces deux sentimens quoique différens n'ont rien qui ne puisse

s'allier, & qui ne puisse partir du même principe, Le desir de la gloire & du bonheur de la patrie. On peut même ajouter en faveur de Scipion, que la défaite des Romains en Espagne par Asdrubal, & la mort des deux Généraux qui la commandoient, l'Oncle & le Pere de Scipion, avoient répandu la terreur à Rome & que tout le monde refusoit de leur succeder. Le juste désir de venger sur l'ennemi de la Patrie un sang qui lui étoit si cher pouvoit encore entrer dans ses vûës.

Les travaux, les succès dans le commandement, les services rendus à la patrie par ces deux grands hommes étoient l'objet le plus intéressant. Voici comment M. l'Abbé de La-Tour traitte ce morceau: *parvenus au commandement, l'un en le fuyant, & l'autre en le demandant, (Scipion & Epaminondas) se comporterent d'une maniere entierement semblable. Il est étonnant qu'il se trouve une si grande conformité dans les principaux événemens de leurs vies. Mêmes situations des deux Républiques, mêmes dif-*

ficultés à surmonter, mêmes dangers à courir, mêmes motifs pour s'y exposer, mêmes moyens employés par tous deux pour leur justification, même succès de ces moyens, mêmes avantages procurés à leur Patrie, même considération dans les ennemis qu'ils eurent à combattre..... Ressemblance entre les Généraux dans les qualités essentielles au Général, étendue de génie, présence d'esprit inalterable, zele pour la discipline, prudence, habilité, valeur... On est même porté à croire que le Grec surpasse le Romain dans l'art d'instruire & de former des Soldats. Il suffit à Scipion.... pour en avoir d'excellens de ranimer le courage des Legions abbatuës par plusieurs années de disgraces c'étoient des hommes faits aux exercices & aux fatigues de la guerre & insatiables de gloire, leur passion générale & dominante.

Epaminondas forma son armée d'un peuple tout neuf dans l'art militaire, accoutumée depuis long-temps à languir dans l'oubli & le mepris de ses voisins, il lui fallut d'abord détruire

l'esprit de mollesse, d'oisiveté & l'amour de l'inaction des Thébains. Ce n'étoit que la moitié de l'ouvrage. Il falloit substituer à cet esprit pernicieux celui de l'émulation, de la valeur, de l'intrépidité, du désir de se distinguer, il créa dans sa patrie la science & l'amour de la guerre. Peut-être Scipion l'auroit-il fait comme lui s'il eut été nécessaire...............

Scipion ayant réduit l'Espagne sous l'obéïssance des Romains, conçût que le seul moyen de délivrer sa patrie des entreprises des Carthaginois étoit de porter la guerre dans leur pays, & de les forcer eux-mêmes à se tenir sur la défensive........... au péril de sa tête il quitte son armée, contre la Loi expresse qui le défendoit aux Généraux, passe la mer, se rende à la Cour de Syphax, fait alliance avec lui & revient en Espagne. Ainsi son zele lui fit génereusement exposer sa vie pour le salut & l'honneur de son pays.

Epaminondas avant lui s'étoit comporté de même. Au plus fort de ses succès le temps de son commandement

touchoit à son expiration. Ce n'étoit qu'à Thebes qu'il pouvoit être prolongé dans la fonction de Géneral. En s'y prolongeant de son autorité il attaquoit ce que le peuple a de pluscher, l'honnorable & frivole, (on pourroit aussi bien dire pernicieux) *avantage de créer ses maîtres. Cette entreprise devoit naturellement le livrer aux ressentimens de toute une nation jalouse de ses Privileges. D'un autre côté en allant à Thebes il abandonnoit tous ses avantages sur l'ennemi. Il exposoit son pays à être bien-tôt la victime de la supériorité des forces des Lacédemoniens. Dans ces circonstances il n'hésita pas de donner à Scipion l'exemple d'interpréter les loix suivant les circonstances, & d'entrer par leur violation même apparente & réelle, quand il le faut dans l'esprit des Legislateurs qui est toujours le plus grand bien Public.*

Mais le plus grand bien public, sur-tout dans une République, n'est-ce point la fidélité scrupuleuse aux Loix qui fixent les bornes de l'autorité des premiers Magistrats ? Et

l'exemple qu'auroit donné Epaminondas en sacrifiant à cet important devoir le plaisir de pousser ses conquêtes n'auroit-il point été plus précieux pour Thébes & plus glorieux pour lui que le mince succès qui suivit ses armes & le foible avantagequ'il remporta sur Sparse en se continuant dans le commandement. Les suites même que pouvoit avoir un jour un pareil exemple n'étoient-elles pas plus à craindre pour un état libre que la perte d'une bataille, ou de l'heureuse occasion de mettre le comble à une victoire remportée.

La faute de Scipion fut bien moindre. Il ne violoit qu'une loi de Police militaire, dont la situation où il avoit mis les affaires des Romains en Espagne lui permettoit de se dispenser sans risquer autre chose que sa propre disgrace & sans déroger à l'esprit de la Loi ? Son exemple suivi par d'autres Capitaines & en d'autres circonstances entraîneroient peut-être

la perte d'une armée: & celui d'Epamipondas la perte de la liberté Publique.

L'Auteur finit son parallele par les différences délicates qui se trouvènt toujours dans le caractére personnel des Héros les plus ressemblans d'ailleurs par les situations, les évenemens, les vertus mêmes.

La sévérité des mœurs d'Epaminondas donne à son caractére un air d'austérité incapable de fléchir, qui le rend encore plus admirable. On l'estimoit parce qu'on ne pouvoit refuser son estime à ses sentimens, qui ne cherchoient dans la vertu que la vertu seule. Il la montroit toute nuë & la dépoüilloit pour ainsi dire de tous ces agrémens qui la font aimer en la faisant paroître encore plus belle.

Scipion au contraire la montroit avec tous les embellissemens dont elle est susceptible, la douceur de son commerce, la noblesse des ses manieres, le charme de sa conversation la paroient de cet attrait seduisant qui

tache ce qu'elle a de dur & de difficile, sous ce qu'elle peut offrir de plus aimable.

Ce fut peut-être le seul besoin que les Thébains eurent d'un homme tel qu'Epaminondas qui les força à l'élever aux premiers emplois de leur République, malgré la répugnance naturelle qu'ils avoient pour un Censeur perpetuel & inéxorable & pour un Chef d'une rigidité infléxible. Les Romains au contraire souhaitoient l'élevation de Scipion autant que lui-même. Tout portoit dans sa personne & dans ses mœurs cet heureux caractére qui prévient, qui touche & qui intéresse. Les cœurs se donnoient à lui par gout & par réfléxion. Epaminondas les enlevoit par une espece de violence que faisoit à ses ennemis mêmes la seule supériorité de son génie, de ses talens & de ses vertus. C'est-à-dire qu'Epaminondas est, pour quiconque vise au parfait héroïsme, précisément un objet d'estime, & Scipion un modele.

La part qu'eut Epaminondas, & qu'eurent les Thebains pendant que ce Capitaine

:cut, aux grands évènemens qui
;iterent la Grece ont autorisé M.
Abbé de La-Tour à rappeller
ans son ouvrage tout ce que l'Hist-
ire Grecque de ce temps-là a de
us intéressant. La tendre amitié
ui rendoit tout commun entre
'paminondas & Pelopidas, & la
aison intime des rôles qu'ils jouë-
:nt ensemble pour l'intérêt de
:ur patrie ont engagé aussi l'Auteur
mêler à la vie d'Epaminondas
:s principaux incidens de celle de
'elopidas. Le titre *d'Histoire d'E-
aminondas* qu'il a donné à son Li-
re lui permettoit plus aisément
usage de ces especes d'Episodes,
ue le titre plus génant & plus pré-
is de *vie d'Epaminondas* lui au-
oient interdits. Si le dévelopement
les faits, la politesse & l'élégance
lu stile font honneur aux talens
le M. L'Abbé de La-Tour, les
nstructions solides & les saines
naximes dont l'ouvrage est rem-
li en font encore plus à ses senti-
nens.

Ce recueil est terminé par les

observations de M. le Chevalier Follard sur les batailles de Leuctres & de Mantinée. Les ouvrages du Chevalier Follard sont trop connus depuis long-temps & par eux-mêmes & par le compte qu'en ont rendu tous les Journaux Littéraires, pour que le Public ait besoin qu'on en fasse de nouvelles Analyses.

ARTICLE LXVIII

HISTORIA DA ACADEMIA Réal da Historia Portuguesa. &c. Voyez l'Article LIX. Au mois de Juin.

NOus nous sommes engagés à donner une idée des dissertations contenües dans ce volume; nous en avons choisi de différentes especes; & nous commençons par celles, qui ont pour objet quelques anciens Ecrivains, comme Marcus Maximus, Luit-prand, Julien, Flavius Dexter & Haubert de Seville. Trois Académiciens ayant été

été chargés d'éxaminer quel fond on pouvoit faire sur leur autorité, D. Diego de Mendoça Cortereal Secretaire d'Etat, & D. Joseph da Cunha Brochado, du Conseil du Roi & des Finances, & Chevalier des Ordres Militaires, répondirent en peu de mots, qu'ils avoient toujours panché pour le sentiment de ceux, qui regardoient ces Auteurs comme nuls, mais qu'y ayant eu sur cela de grandes disputes entre les Sçavans, ils croyoient qu'avant que de prendre un dernier parti, il étoit nécessaire d'examiner plus à fond cette matiere; qu'en attendant, leur avis étoit de ne rejetter absolument de ces Ecrivains, que ce qui ne pouvoit pas s'accorder absolument avec ce qui se trouve dans des sources plus pures.

Le troisiéme, qui étoit le Pere Raphaël Blutteau, Clerc Régulier, auteur du Grand Dictionnaire Portugais Latin, qui a été si bien reçu du Public, lut ensuite un assez long discours, dont voici le

substance. Il observe d'abord que Georges Cardoso avoit déja prouvé par l'autorité de plusieurs Sçavans anciens & modernes que les Auteurs, dont il étoit question, ne sont rien moins qu'apocriphes; qu'à la vérité tout ce qui est sous leurs noms n'est pas recevable, mais que ce n'est pas une raison pour les rejetter absolument, d'autant plus que dans les Historiens les plus estimés, il y a bien des choses, qui souffrent de grandes difficultés, à quoi il ajoûte que si Flavius Dexter & les autres ont eu des Adversaires de nom, ils ont eû aussi des approbateurs estimables.

D'ailleurs, dit-il, il pourroit bien être arrivé à ces Auteurs ce qu'on sçait certainement de Luitprand, auquel on a attribué bien des ouvrages, qui ne sont point de lui, ou en tout ou en partie. Comme ce qui suit le chapitre 5. du sixiéme Livre: Les actes des Papes depuis saint Pierre jusqu'à Formose, qui sont d'un Moine Al-

lemand du 9. siécle ; une Chronique, où il est parlé de plusieurs Princes, qui n'ont jamais existé, & qui est remplie de fable & de fictions pueriles. En un mot il prétend que tout ce qui est de Luit-Prand, est bon, mais il faut, dit-il, sçavoir discerner le faux Luit-prand du véritable.

Il n'est pas moins zélé pour la réputation de Flavius Dexter, & il ne trouve pas qu'il soit vrai-semblable qu'un Personnage, qui fut étroitement lié avec S. Jerôme, dont ce S. Docteur a fait l'éloge en ces termes ; *Flavius clarus apud sæculum, & fidei deditus*; & à l'instance duquel ce même Saint a composé son catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques, ait écrit une histoire fabuleuse, & ait eû l'assûrance de la dédier au Saint Docteur. Il fait à peu-près le même raisonnement en faveur de Julien & d'Haubert de Seville pour prouver que toutes les bévûës, qu'on leur a reprochées, ont été mises sous leurs noms par des inconnus du même calibre

que ceux, qui ont attribué à Albert le Grand un petit ouvrage intitulé *de secretis mulierum*, & à S. Thomas un traité *de aquis super cœlestibus*.

Son sentiment fut donc que ces Auteurs ne doivent pas à la vérité être tenus, en tout ce qui porte leurs noms, comme Auteurs Classiques, mais qu'il ne faut pas non plus les rejetter absolument comme Auteurs fabuleux, & qu'il est nécessaire en les citant, de prendre toutes les précautions, que demande une Critique sage & éclairée. L'Académie ne décida rien pour-lors sur cette controverse, mais quelque tems après l'affaire fut de nouveau discutée; le Comte d'Ericeira & D. Martin de Mendoça de Pina & de Proença furent priés de l'examiner, avant qu'on prît une derniere résolution, & ils le firent par un écrit, qu'ils signerent.

Ils y déclarerent qu'ils ne prétendoient point porter leur jugement sur tous les ouvrages ou par-

ties d'ouvrages, qu'ils croyent ſuppoſées, mais qu'ils ont pour principe de n'admettre rien de faux, & de n'affirmer rien de douteux, & d'établir le vrai autant qu'il eſt poſſible. A la fin de cet écrit, qui nous a parû ſolide & bien raiſonné, mais dont l'extrait nous meneroit trop loin, il y a une Liſte des Auteurs, qu'ils ont jugé être de nulle autorité, & tous ceux, dont le P. Blutteau avoit pris la défenſe, y ſont compris. L'Académie l'approuva & en ordonna l'impreſſion, afin que tous euſſent à s'y conformer.

Le Comte d'Ericeira ne montra pas moins de bonne Critique dans un Mémoire, qui fut pareillement approuvé, & dont voici le ſujet. Le P. D. Manuel Caëtano de Souſa ayant propoſé à la Compagnie de faire une Loi de ne contredire en rien ce que le Bréviaire Romain & ceux des Egliſes particulieres contiennent d'Hiſtorique, non plus que les Traditions de ces mêmes Egliſes, le Comte s'y

oppofa pour les raifons fuivantes.

1o. Cette loi feroit injufte ou inutile ; injufte, fi les points Hiftoriques, qui fe trouvent dans les Breviaires, ne font point des articles de foi. Car en ce cas elle répugne à la liberté d'une République Littéraire : inutiles, s'ils font de foi, car fe feroit vouloir apprendre le Catéchifme à tout un corps de Sçavans.

2o. Elle réduiroit le travail de ceux, qui doivent écrire l'Hiftoire Ecclefiaftique, à celui de fimples Copiftes des Légendes & des Traditions, fans leur permettre aucune Critique, ce qui décréditeroit la Religion des Portugais, l'établiffement d'une Académie Royale, & l'érudition de ceux, qui la compofent, elle égaleroit les Auteurs de ces Légendes & de ces Traditions à ceux des Livres facrés, quoiqu'il s'en faille beaucoup que l'Eglife en les inférant dans les Bréviaires, apporte les mêmes précautions, dont

elle use dans la Canonisation des Saints.

3o. Elle feroit le procès aux plus célebres Auteurs de l'Histoire de l'Eglise & des Saints lesquels n'ont pas fait difficulté de contredire les Légendes des Bréviaires, & les Traditions reçûës communément dans plusieurs Eglises, tels sont Baronius, les Bollandistes, l'Abbé Fleuri & quantité d'autres. Combien même de changemens n'a-t-on pas fait dans le Bréviaire Romain & dans tous les autres? Preuve certaine qu'on n'a jamais crû que leur autorité fut incontestable.

4o. Elle impliqueroit contradiction, puisque ces Bréviaires se trouvent souvent en opposition. Témoin ce qui regarde l'Apôtre S. Jacques. Le Bréviaire Romain dit que ce Saint convertit plusieurs personnes en Espagne, que de ces nouveaux Chrétiens S. Pierre en choisit sept, qu'il les ordonna Evêques & les envoya en Espagne. Tout cela est contredit

oppoſa pour ; le ... ſtrague.
tes. ... ceira conclut

10. Cet ... il faut laiſſer à
tile ; inj... té d'employer les
ques, c ... qu'il jugera à propos,
viaire ... amen, qui ſe fera des
de fr ... avant que d'en permettre
à la ... ſion, ne condamner per-
té ... ſans avoir oüi ſes raiſons ;
c ... que les Diſſertations Aca-
...iques doivent ſe faire avec
...ids & avec jugement, & n'y
...ien cenſurer avec précipita-
tion.

Diſſertation ſur l'Epoque appellée Era par Dom Joſeph da Sylva. Les Auteurs ont beaucoup varié ſur l'Etymologie de ce mot. Pluſieurs ont prétendu que cette Epoque ayant été inſtituée pour marquer les années du Regne d'Auguſte, les Notaires pour dire *annus erat Auguſti Cæſaris*, écrivoient par abbréviation A. ER. A. Cæſ. Et que des quatre premieres Lettres initiales on avoit fait *AERA*. D'autres l'ont tiré du mot Hebreu *Arac* qui ſignifie compter : d'autres

'Hera ou d'*Herus*, d'autres du Grec ἔρανος ou du Latin *Erania*, qui signifie collecte, don gratuit, tribut volontaire. La premiere de ces opinions a été solidement réfutée par Baronius & par André de Resende, les autres ne sont dignes que de mépris, & notre Académicien s'en tient au sentiment qui est aujourd'hui unanimement reçû, à sçavoir qu'*Æra* tire son origine d'*Æs*, *Æris*, comme le marque expressément S. Isidore, *dicta autem Æra ex eo quod omnis orbis Æs reddere professus est Reipublicæ.*

Cette Epoque est nommée *Æra Cæsaris*, parce qu'Auguste avoit pris le nom de César après la mort de son oncle, & on l'appelle aussi *Æra Hispanica*, parce qu'elle fut instituée en Espagne, non pas la huitiéme année après la réformation faite par Jules César, comme l'a prétendu Scaliger, mais sous Auguste, comme le prouve fort bien l'Académicien Portugais. Il s'agit maintenant de sçavoir à quelle année du Regne d'Auguste il faut fixer sa naissance. S.

Isidore dit, *constituta est à Cæsare Augusto, quando primum Censum exegit, ac Romanum orbem descripsit.* Suivant ces paroles, on pourroit croire qu'elle commença l'année même de la naissance de J.C. qui fut la quarante deuxiéme d'Auguste; ce qui est insoûtenable, puisque l'Erre dont il s'agit précédoit de 38. ans l'Erre Chrétienne, à moins qu'on ne dise, comme l'Académicien paroît l'insinuer, que S. Isidore ne parle point de la même description de l'Empire, dont il est fait mention dans l'Evangile, mais de celle, qui se fit sur la fin de la quatriéme ou au commencement de la cinquieme année du regne d'Auguste, lorsque par le partage, que firent entr'eux les Triumvirs, l'Espagne commença d'être soumise à Auguste.

Baronius, fondé sur l'autorité de Dion Cassius, soûtient qu'il y eut deux partages des Provinces, l'une, la premiere année du regne d'Auguste, l'an 712. de la fondation de Rome: l'autre, deux ans après,

par lequel ce Prince eut, non-seulement les Espagnes, mais encore les Gaules, la Sardaigne & la Dalmatie : que l'année d'après les Peuples de Cerdaigne, qui s'étoient révoltés, ayant été soumis par Domitius Calvinus, on décerna le triomphe à Auguste, & que ce fut à l'occasion de ce triomphe, que l'Espagne seule, selon Dion, ayant envoyé à ce Prince ce que toutes les autres Villes de l'Empire avoient accoûtumée de fournir par ces sortes de dépenses, ou, suivant Suetonne leur libéralité ayant surpassé celles de toutes les autres Provinces, les Espagnols en firent une Epoque qui fut nommée *Æra Cæsaris* & qui dans la suite fut mise en usage dans tout l'Empire.

En effet Denys le Petit fut le premier, qui sous le regne de Justinien compta les années depuis la naissance de J. C. & son exemple fut bientôt suivi par tout, excepté en Espagne où l'on continua l'Ere d'Auguste jusqu'en 1180. Alors

te, que le Regent du Royaume envoya en 1682. à Nice. » & »dont la Providence, dit le P. Bar»bosa, ne permit point que l'effet »répondît à l'intention du Prince, »ce qui néanmoins tourna à l'a»vantage de cette Monarchie. » On sçait que cette flotte, où la fleur de la Noblesse Portugaise étoit embarquée, devoit amener en Portugal le Duc de Savoye, pour y épouser l'Infante, & que ce mariage ne se fit point.

Depuis ce tems-là D. Julio ne s'occupa plus qu'à cultiver les sciences & brilla dans toutes les Académies, qui fleurissoient alors en Portugal. Dom Fernand Correa de Lacerda en tenoit dans son Palais une, qui avoit pris le nom d'*instantanea*, parce qu'on y parloit sans préparation sur les sujets, qui s'y proposoient : D. Julio y fit souvent admirer la grande facilité & la merveilleuse fécondité de son esprit. *dicit ex tempore sed tanquam diu scripsisset.* * Il fut Président, de celle *Dos Generosos*, renouvellée en 1684

* Id. L. 2. Epist. Nepoti,

chez D. Antonio Alvarez da Cunha. Il eut part aux Conferences fçavantes, qui fe tinrent chez le Comte d'Ericeira depuis 1696. jufqu'en 1699. Dans l'Académie Portugaife, établie en 1716. il fut chargé d'écrire les Eloges des Grands Hommes de la nation, & il s'en acquitta avec l'élégance, dont ces fortes d'Ouvrages font fufceptibles. On admira fur tout le parallèle qu'il fit du Roi Dom Alphonfe Henriquez avec le célebre D. Vafco de Gama, le premier, qui s'ouvrit par mer un chemin jufqu'aux Indes & celui du Roi D. Sanche I. avec le brave Edouard Pacheco.

Il ne fe fit pas moins d'honneur dans les Academies *Dos Anonymos* & *Dos Illuftrados*. Enfin au mois de Décembre de l'année 1720. Le Roi D. Jean V. le nomma pour remplir une place dans l'Académie Royale de l'Hiftoire Portugaife; & il y fut chargé de recueillir les monumens, qui regardent les Rois

D. Sanche I. & D. Alphonse II. dont il avoit l'honneur d'être issus au quinziéme & au seiziéme dégré. Il fit cependant ses plus cheres délices de la Poësie, & l'Auteur de son éloge ne craint point de dire qu'il atteignit à la perfection de cet art divin. Il composa plusieurs pieces Lyriques en Castillan & en Portugais. * *Scribit enim, & quidem utrâque linguâ, Lyrica doctissima: mira illis dulcedo, mira suavitas.*

Son esprit étoit si prompt, si » vif, si prodigieusement fecond, » que dans ses œuvres poëtiques, » il y avoit autant de pensées, que » de vers. Chaque pensée lui en » faisoit naître une foule d'autres, » qu'il avoit le merveilleux talent » de mettre au jour & de rendre » sensibles. Sur quelque sujet qu'il » entreprît de discourir, tant de » belles choses se présentoient à lui » que s'il n'avoit pas eu le discer- » nement le plus exquis, il seroit

* Id. Ep. L. 3. Calvisio.

» tombé dans cette ſorte de diſet-
» te, que produit aſſez ſouvent l'abondance : il s'éleve même quelquefois ſi haut, qu'on a peine à le ſuivre, quoiqu'il ſoit toujours naturel & ſans affectation. Il ne concouroit jamais pour les Prix, qu'il ne fût aſſûré du ſuccès, parce que perſonne ne pouvoit les lui diſputer: mais il s'étoit ſurpaſſé lui-même dans cette fameuſe romance, qu'il avoit commencée & qui devoit comprendre en deux mille ſtrophes toute la Vie de la Mere de Dieu. Sa dévotion envers Marie lui avoit inſpiré une ſi grande élévation, que ſes penſées paroiſſoient plus qu'humaines & les graces de ſa Poëſie étoient couronnées par ſa piété : *cujus gratiam cumulat pietas ſcribentis.* *

D. Julio avoit encore écrit l'Hiſtoire de ſon oncle le Comte Das Galveas, & le P. Barboſa applique à cet Ouvrage ce bel éloge de Pline*

* Ibidem.

* Id. Ep. L. 1. *Septicio Claro.*

Idem tamen in Historiâ magis satisfaciet, vel brevitate, vel luce, vel suavitate, vel splendore etiam & sublimitate narrandi. Comme le Comte Das Galveas avoit eu plus de part que personne dans la guerre, que le Portugal soûtint l'espace de 28. ans pour maintenir la Maison de Bragance sur le Trône, l'Histoire de sa vie devoit renfermer celle de cette guerre si glorieuse à la nation, mais la mort n'a pas permis à l'Auteur d'en voir la premiere partie imprimée, ni d'achever la seconde & cela seul suffiroit pour dire qu'elle fut prématurée. * *Mihi autem videretur acerba semper & immatura mors eorum, qui immortale aliquid parant.*

L'illustre Académicien couronna tant de belles qualités par une patience invincible à supporter les douleurs d'une longue & fâcheuse maladie, & la pauvreté, où l'avoit réduit la perte de tous ses biens, causée par un triste naufrage. Il

* Ibidem ap L. 15. *Maximo.*

mourut le 19. Fevrier 1721. Mais il vivra long-tems dans la mémoire des Hommes. L'Académie à laquelle il a fait verser les premieres larmes, lui donna pour successeur D. Jean d'Almeida, Comte d'Assumar, & le Marquis d'Abrantez Directeur, ayant déclaré ce choix, avec l'Approbation que le Roi lui avoit donnée, fit en deux mots l'éloge du nouvel Académicien, & dit qu'il esperoit que ce Seigneur continueroit avec succès le travail commencé par son illustre prédécesseur.

Le Comte d'Assumar prononça ensuite un Discours de remerciment à la Compagnie, où après s'être exprimé avec cette modestie noble, qui reçoit un nouveau lustre dans la bouche d'une personne de ce rang, sur l'honneur qu'on lui faisoit, il dit que dans l'embarras où le mettoit la nécessité de parler il auroit fort désiré qu'on eût pratiqué à son égard ce que Pythagore faisoit observer à ses Disciples, c'est-à-dire, qu'il lui fût permis de de-

meurer sept ans dans l'Académie, sans parler & sans écrire pour apprendre dans une si belle Ecole à faire l'un & l'autre d'une maniere digne de la Compagnie, d'autant plus qu'il y occupe la place d'un Académicien, dont l'élegance du style & la fécondité des expressions sublimes seront toujours inimitables pour lui.

Le reste de ce Discours, qui a toutes les graces & la noblesse d'un bel esprit élevé à la Cour de Portugal, roule principalement sur les louanges du Monarque, que l'Académie reconnoît pour son Fondateur, son Protecteur & l'ame de tout ce qu'elle produit. Le Comte d'Assumar releve avec toute l'éloquence Portugaise le zele de ce Prince pour le salut & pour la gloire de la Chrétienté, qui le porta au commencement de son regne à secourir les Vénitiens & l'Empire contre les efforts de la puissance Ottomane : son attention à rendre ses Peuples heureux & son Royaume florissant, surtout

par l'établissement d'une Académie d'Histoire, qui fera connoître à toutes les nations, & immortalisera le nom Portugais: enfin les bénédictions que le Ciel répand sur son regne, en ouvrant pour lui dans le sein de la Terre des Trésors plus abondants que ceux d'Ophir, d'où Salomon tira tant de richesses.

Comme il ne se passe guéres de Séance dans l'Académie où quelqu'un ne rende compte de son travail & de ses découvertes, cela produit dans ses mémoires une variété, qui en rend la lecture fort intéressante. On y trouve même des Discours & des Dissertations assez étendus, remplis d'une grande érudition & qui ne peuvent manquer de prévenir le Public en faveur d'une Histoire préparée avec tant de précaution, & composée avec tant de concert. Il n'est pas possible que nous rendions compte de toutes; un simple extrait ne suffiroit pas même pour les indiquer. Nous ne dirons que deux

les mots Latins consacrés par l'usage des Auteurs Ecclesiastiques ne doivent point se changer en d'autres pris de l'ancienne Langue des Romains ; ainsi il blâme avec raison le Cardinal Bembo d'avoir écrit *Dii immortales*, en parlant du vrai Dieu, & d'avoir donné à la Sainte Vierge le titre de *Dea*, d'avoir dit *Magistratus* pour *Pontifex* ou *Episcopus* & de s'être servi de ces mots *interdictio ab aquâ & igne*, pour exprimer l'excommunication.

Il revient même un peu sur ses pas & avoüe qu'il ne faut pas restraindre la liberté d'introduire de nouveaux termes Latins aux seuls Ecrivains Ecclesiastiques. Les Romains, dit-il, ne connoissoient point quantité de Machines de guerre & d'ouvrages de fortifications qu'on a inventées depuis ; aux Arts & aux Manufactures de leur tems on en a ajoûté ou substitué plusieurs ; leurs Géographes & leurs Historiens ignoroient quantité de pays qu'on a découverts depuis : enfin les Gran-

des

des militaires, les Charges Publiques, les Magistratures d'aujourd'hui ne répondent pas tous à ceux de la Republique Romaine, ainsi on ne trouve pas dans la langue des Anciens Romains des termes propres à exprimer toutes ces choses, & les Auteurs modernes, qui ont le mieux écrit dans cette langue, n'ont pas fait difficulté d'en inventer de nouveaux. On trouve dans Stràda *supremus rei tormentariæ Magister*, *pulvis bellicus*, *semilunare munimentum*: Maffée, Muret, Manuce, Osorio, les Cardinaux Sadolet & Bembo ont usé de la même liberté, & après de telles autorités on ne doit point se faire une fausse délicatesse de dire *Abbas*, *Episcopus*, *Archiepiscopus*, ni croire qu'il est mieux d'écrire *purpurâ Vaticanâ ornatus*, que de se servir tout simplement du terme de *Cardinalis*. S'il y a des inconveniens à employer des mots nouveaux, il y en a encore plus à ne se rendre pas intelligible au commun de ses Lecteurs.

Le Discours de D. Jeronymo de Nisa est intitulé *judicium de*

notatis Sacrorum Magistratuum nominibus. L'Académicien s'étend beaucoup sur le mot *Cardinalis*, dont il donne l'Etymologie ordinaire. *Sicut à Principe principalis*, dit-il, *ita à Cardine Cardinalis, eo modo quo cardo rei pro præcipuo sumitur.* Et à cette occasion il rapporte à S. Gregoire le Grand l'institution du College des Cardinaux ainsi, selon lui, ce S. Pape & S. Jerôme n'ont point été revêtus de cette dignité.

A l'occasion du mot *Episcopus*, il nous apprend qu'il y avoit à Athènes deux Magistrats, qui portoient ce nom. Le premier, dit-il, rendoit la justice au peuple. *Quod Episcopis nostratibus verè competit.* Le second avoit l'inspection sur le pain & sur tout ce qui est nécessaire à la vie. *Quo in sensu congruit utique nominis appellatio, cum Episcoporum officium sit gregem dominicum pasci, & cœlestibus pascuis saginare, unde potiùs translatio nominis est, quam vocis innovatio, meritoque latii jura obtinebit.*

L'Académicien est un peu plus embarrassé sur le terme, dont on

doit se servir pour exprimer en latin ce qu'on appelle en Portugais *Meyo Conego*, & en françois, Semi-Prebendier, il n'aprouve point celui de Semi-Canonicus, parceque le Chanoine, qui n'a qu'une demie prébende, n'est pas pour cela Chanoine à demi, puisqu'il est égal en dignité à celui, qui a une prébende entiere, on pourroit peut-être, dit-il, se servir des termes de *Canonicus duplaris* & *Canonicus singularis*, comme Julius Jacobinus * nous apprend qu'on appelloit autrefois parmi les Romains *Eques duplaris* le Chevalier, qui avoit deux chevaux & une paye double. Et *Eques singularis* celui, qui n'avoit à lui qu'un Cheval & la paye simple, mais ajoûte-t-il, peu de gens entendroient ces termes & il y faudroit joindre un Commentaire.

Discours du Docteur Jean Alvarez da Costa, *Maître des Requêtes où il examine si les Juifs dans les premiers siecles du Christianisme pouvoient avoir des esclaves Chrétiens*

*In appendice de prisca Cœ[illegible]orum gente.

& les punir de mort. Il paroît que ce point Historique fut discuté dans l'Académie à l'occasion du Martyre de S. Mancio ou Manços, que tous les Historiens conviennent avoir été mis à mort par les Juifs, mais que de faux actes, démontrés tels par le P. Papebroëch au 3.. de May, supposoient être un des Disciples de N. S. & avoir été le premier Evêque d'Evora. Nous en avons parlé dans nos mémoires * au sujet de S. Menge, en latin *Memmius*, premier Evêque de Châlon sur Marne, qu'on a voulu confondre avec S. Mancio.

D. Jean Alvarez da Costa prétend de son côté que le P. Papebroëch ne prouve pas bien que S. Manços fut conduit de Rome en Portugal par des Juifs, qui l'y avoient acheté, & qu'il fut martyrisé par ces mêmes Juifs : Il se fonde sur une loi de Constantin, renouvellée depuis par l'Empereur Honorius, par laquelle il étoit défendu aux Juifs d'avoir des Esclaves Chré-

* Avril 1737.

tiens, encore moins de les faire mourir : mais il faut distinguer ici deux choses : le droit d'avoir des Esclaves Chrétiens, & celui de les faire mourir. L'un & l'autre avoient été interdits aux Juifs par la loi de Constantin, mais comme cette loi n'étoit pas observée du tems d'Honorius, ce Prince la renouvella, de sorte néanmoins qu'il tolera du moins qu'ils pussent avoir des Chrétiens Esclaves, mais qu'il leur défendit de les maltraiter pour les faire renoncer au Christianisme.

Cela étant, il n'y a rien que de vrai-semblable à dire, comme a fait le P. Papebroëch, que Saint Mancio fût achetté à Rome par des Juifs, qu'ils l'emmenerent avec eux en Portugal, où l'autorité Romaine étant fort affoiblie par l'entrée des Sueves dans ce Royaume, les Juifs voulurent forcer leur Esclave à embrasser leur Religion & sur son refus le martyriserent. Du reste tout ce discours du Sçavant Académicien nous a parû rempli

d'une saine & profonde érudition.

ARTICLE LXIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

PAYS-BAS.

DE LA HAYE.

Mr. *Bruzen de la Martiniere* vient de publier des *Eclaircissemens essentiels sur la premiere Edition du Grand Dictionnaire Géographique & Critique imprimé en Hollande* &c. Il y déclare nettement que cette premiere Edition n'est que l'*Ebauche*, *le Préparatif*, *le Canevas*, & même un *Canevas très-imparfait* du Dictionnaire qu'il est prêt de donner au Public : qu'il ne l'a faite *que pour consulter les Sçavans* & les mettre en état de lui communiquer *leurs lumieres*. *Des Etudes postérieures*, dit-il, *des Lettres*,

les avis de divers Sçavans tant du Midi que du Nord, tant de l'Orient que de l'Occident, des Recueils entiers de rectifications, des Eclaircissemens instructifs, des Articles importans sur la Géographie du Moyen âge, ou sur la Moderne, qui étoient ou omis ou estropiés par les Auteurs qui m'avoient guidés, de nouvelles sources indiquées, & qui après l'examen se sont trouvées préférables à celles où j'avois puisé d'abord, tout cela m'a fourni une ample moisson de changemens & d'additions nécessaires. Il ajoûte: » Je les ai ménagées pour la seconde Edition, » que j'appelle *le vrai Dictionaire.* » Je me vois à la veille de publier » ce nouveau fruit de seize ans » de recherches. Et je puis hardiment promettre qu'il sera très » différent du premier : Car sans » parler des corrections qui sont » sans nombre, on y trouvera » par milliers des Articles dont il » n'y a pas la moindre trace dans » la premiere Edition, & quantité d'autres entierement, ou presqu'entierement refondus sur des

» Mémoires de meilleur aloi. » Il entre encore dans un plus grand détail des qualités & des avantages du nouveau Dictionnaire qu'il prépare, & que le Public *n'attendra pas long-temps, parce que pour éviter les lenteurs de l'impression, il sera mis sous autant de presses qu'il y aura de volumes.* Enfin il avertit que *tous les changemens, augmentations & corrections seront insérés dans le corps de l'Ouvrage, & qu'il n'y aura point de Supplément.*

FRANCE

De Strasbourg.

M. *Schoepflin* a payé encore cette année le tribut ordinaire de louanges, par un nouveau Panégyrique du Roi sur la Paix. La Publication qui vient de s'en faire, les réjouissances Publiques qui ont suivi confirment les sentimens exprimés dans ce Discours, & l'annonce ne pouvoit venir dans des circonstances plus convenables. Le Panégyriste, Professeur en Histoire, ainsi qu'en Éloquence, remonte à la source des

diverſions & des guerres preſque continuelles entre des peuples de même origine, la nation Germanique & la France: il expoſe les moyens employés de tems en tems pour les réconcilier; négociations, Traités, Alliances, rien n'avoit pû établir une paix ferme & durable. » Ce bonheur, » Sire, *ajoûte-t-il*, étoit réſervé à vo» tre regne: C'eſt vous qui le premier » après tant de ſiécles, avez étouffé » ces ſentimens ennemis qui ani» moient les deux Peuples, & qui par » cette heureuſe concorde, avez fon» dé une Epoque mémorable dans » l'Hiſtoire d'*Autriche*, & dans celle » de *France*. Un *Louis* en *Allemagne*. » (*Louis le Germanique*) dit-il ailleurs, » & un *Charles* en *France*. (*Charles le* » *Chauve*) avoient été autrefois les » premiers Auteurs de ces funeſtes » diviſions; aujourd'hui un *Louis* en » *France*, & un *Charles* en *Allemagne* » les terminerent enfin par la paix » dont nous joüiſſons. » Il en marque les caractéres & les avantages, & fait paroître par-tout cet attachement qu'on lui connoit aux intérêts du Prince & de la Nation.

TABLE DES ARTICLES DU mois de Juillet 1739.

ART. LXII. Le Spectacle de la Nature, ou Entretiens sur l'Histoire Naturelle. 1337
ART. LVIII. La Friponnerie Laïque des prétendus Esprits fors d'*Angleterre* &c. 1358
ART. LXIV. *Primordia Corcyra* &c. L'Origine & les Commencements de *Corfou* &c. 1388.
ART. LXV. Piéces qui ont remporté le Prix de l'Académie Royale des Sciences en 1738. &c. 1416
ART. LXVI. Recueil de Divers Ecrits pour servir d'Eclaircissemens à l'Histoire de *France* &c. 1433
ART. LXVII. Histoire d'*Epaminondas* &c. 1454
ART. LXVIII. *Historia da Academia* &c. 1479
ART. LXIX. Nouvelles Littéraires. 1506
ART. LXX. *Occultatio Tauri à Luna* &c.

Errata pour le mois de Juin 1739.

PAge 1150. Lig 25. la Géometrie, pour le dire &c. *lisez* la Géométrie n'est, pour le dire &c.

Page 1154. Ligne 14. Ouvrage, *lis.* Ouvrages.

1156 Lig. 2. n'en peut être : *lis.* n'en est peut-être.

1158 Lig. 13. quand li le faut. *lis.* quand il le faut.

1194 Lig. 13 essentielles *lis.* essentiels.

Ibid. Lig. 16. Nous essayerons de donner, *lis* de les donner.

1205 Lig. 9. Alverez, *lis.* Alvarez.

1206 Dans le titre le Chevalier Aleman *lis.* d'Aleman.

1265 Lig. 2. au Sud-Est *lis.* au Sud-Ouest

1285 Lig. 3. Ugehlli *lis.* Ughelli.

Lig. 23. Mann: el *lis.* Manuel.

1309. Lig. 4. détail éxacte *lis.* éxact.

1325 Lig. 8 *M Bernard Siegfgied.* lis. *Albinus Siegfried.*

1326 Lig. 13 M. *Siegfried* lis. M. *Albinus* & par tout de même.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LEROUGE.

De l'Imprimerie de C. ROBUSTEL.

ALI

læQui

SUVien

D I E

plen lim
otu.

nbo☽ te
, ditabat

tempore
25
ribus m
onem i

I A

1738.

I O

rarium
tempor
6"

☽. De
immer.

hil supr

35" a
lus stel

limbi

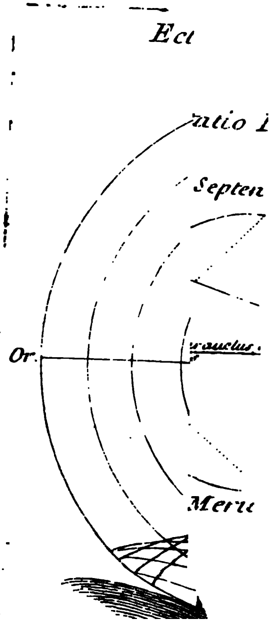

ɔatio ſtellæ minor fuit quàm
ɩem ſtella ſenſim defecit &

arallelum centri ☽.

limbum plenum orienta-
inferior fuit parallelo lim-
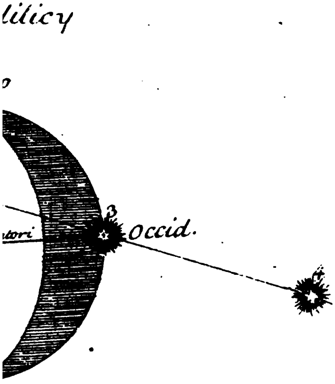
erioris ☽ 29′. 50″.